

Fweley Diangitukwa

Les élections en Afrique

Analyse des comportements et pistes normatives de gestion des conflits

Préface de Pascal Perrineau

Postface de Christoph Stückelberger

Les élections en Afrique
Analyse des comportements
et pistes normatives de gestion des conflits

Les élections en Afrique
Analyse des comportements
et pistes normatives de gestion des conflits

Préface de Pascal Perrineau

Professeur émérite des Universités à Sciences Po (Paris 1)

Postface de Christoph Stückelberger

Professeur, Président et Fondateur de Globethics.net

Fweley Diangitukwa

Globethics.net Focus

Director: Prof. Dr. Obiora Ike, Executive Director of Globethics.net in Geneva and Professor of Ethics at the Godfrey Okoye University Enugu/Nigeria.

Series editor: Dr Ignace Haaz, Globethics.net Publications Manager

Globethics.net African Law Series 11

Fweley Diangitukwa, *Les élections en Afrique : Analyse des comportements et pistes normatives de gestion des conflits*

Geneva: Globethics.net, 2022

ISBN 978-2-88931-452-2 (online version)

ISBN 978-2-88931-453-9 (print version)

© 2022 Globethics.net

Managing Editor: Dr Ignace Haaz

Assistant Editor: Jakob William Bühlmann Quero

Globethics.net International Secretariat

150 route de Ferney


1211 Geneva 2, Switzerland

Website: www.globethics.net/publications

Email: publications@globethics.net

All web links in this text have been verified as of April 2022

The electronic version of this book can be downloaded for free from the Globethics.net website: www.globethics.net.

The electronic version of this book is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License (CC BY-NC-ND 4.0). See: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>. This means that Globethics.net grants the right to download and print the electronic version, to distribute and to transmit the work for free, under the following conditions: Attribution: The user must attribute the bibliographical data as mentioned above and must make clear the license terms of this work; Non-commercial. The user may not use this work for commercial purposes or sell it; No derivative works: The user may not alter, transform, or build upon this work. Nothing in this license impairs or restricts the author's moral rights. 

Globethics.net retains the right to waive any of the above conditions, especially for reprint and sale in other continents and languages.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de P. Perrineau</i>	11
Introduction	13
1 Pour comprendre les comportements électoraux	33
1.1 D'où est venue l'idée d'organiser les élections ?	33
1.2 Les élections ont leurs règles qui ne sont pas toujours respectées	39
1.3 La naissance des études sur les comportements électoraux	42
2 Du pouvoir d'origine divine à l'élection au suffrage universel	47
2.1 Le sacre royal a été remplacé par l'élection au suffrage universel	47
2.2 Les modèles explicatifs des comportements électoraux.....	51
2.3 L'origine des comportements électoraux en Occident.....	55
2.4 Les modèles contextuels ou écologiques	56
2.5. Le poids des variables politiques et idéologiques	68
2.6 Les raisons qui expliquent la volatilité électorale.....	102
2.7 La division du pouvoir entre groupes sociaux	106
2.8 Le principe de majorité.....	107
3 Les transferts internationaux de politiques publiques et l'origine du mimétisme chez les dirigeants africains	111
3.1 Critique portée sur l'analyse des transferts internationaux de politiques publiques	111

3.2 Une importation à sens unique	119
3.3 Le transfert de normes universelles et régionales sur les élections	121
3.4 Les erreurs commises par les pays importateurs	126
3.5 L'État importé ou l'occidentalisation de l'ordre politique.....	128
3.6 Le discours de La Baule et l'introduction du multipartisme dans les États africains	130
3.7 Le fonctionnement de l'administration publique importée.....	134
3.8 Le fonctionnement des partis politiques en Afrique	142
3.9 Les deux logiques opposées à la construction de l'État en Occident et en Afrique	154
3.10 Le mimétisme dans la dénomination des partis politiques	156
3.11 Évaluation des théories sur les transferts de politiques publiques et sur l'État importé à l'aune des élections au suffrage universel	161
3.12 Un continent qui importe tout, jusqu'à la foi religieuse et aux friperies	162
3.13 Les partis politiques africains n'ont pas créé leurs propres idéologies	165
4 Typologie des comportements électoraux en Afrique.....	175
4.1 Le comportement des candidats pendant la campagne électorale.....	176
4.2 En Afrique, le vote au suffrage universel s'inscrit dans la logique de l'État importé	177
4.3 Le rôle des médias dans le processus électoral.....	182
4.4 Les facteurs explicatifs des comportements électoraux des Africains	183
4.5 Les avantages et les désavantages du système politique africain basé sur l'anarchie organisée	218
4.6 Les pesanteurs qui conditionnent les comportements électoraux des Africains	220

4.7 Les fraudes par la loi électorale.....	240
4.8 Du parti unique au parti hégémonique	244
4.9 L’ancrage des clivages entre les ethnies et entre les zones géographiques	248
4.10 Les dirigeants africains sont réfractaires à l’alternance au pouvoir	249
4.11 Comparaison entre les comportements électoraux des Occidentaux et des Africains.....	253
4.12 Enquêtes par sondages d’opinion et composition des échantillons.....	259

5 Les causes à l’origine des violences postélectorales et de l’instabilité des pays 267

5.1 Des régimes prédateurs à la tête des États	267
5.2 Des peuples mis ensemble sans un passé commun	269
5.3 Les variables lourdes influençant le vote des Africains	269
5.4 La mainmise des puissances étrangères sur les États africains	295
5.5 Le basculement dans la violence	296
5.6 La baisse de confiance est la cause principale de la crise de légitimité.....	298
5.7 L’annonce des résultats dans des conditions catastrophiques	304
5.8 Les nouvelles stratégies des dirigeants africains pour se pérenniser au pouvoir	307
5.9 Les dirigeants africains violent les Constitutions nationales	313
5.10 Le viol des valeurs éthiques.....	315
5.11 Des exemples encourageants du multipartisme	317
5.12 Sortir l’Afrique de la gangrène des fraudes électorales	319
5.13 Le scrutin indirect renforce la dictature	320
5.14 Les conséquences sur la légitimité si le chef d’État est élu au scrutin indirect	321

6 Douze propositions pour sortir l’Afrique des violences postélectorales	325
6.1 Les deux grandes divisions de la démocratie	332
6.2 Nécessité de recourir à la proportionnalité pour réduire les tensions entre les groupes identitaires.....	334
6.3. Les États africains ne doivent rien attendre de l’Occident pour défendre leur souveraineté	335
6.4 Développer la compréhension des enjeux pour mieux lutter contre la tricherie électorale	339
6.5 Se battre pacifiquement pour assurer une alternance démocratique	341
6.6 La stratégie de partage du pouvoir entre vainqueurs et vaincus	350
6.7 La prise en compte du modèle consensuel	352
6.8 Nécessité d’élire les juges de la Cour suprême de justice et de la Cour constitutionnelle au suffrage universel	354
6.9 L’imposition d’un seul mandat	355
6.10 Une présidence à tour de rôle pour dépassionner le débat politique	356
6.11 L’élection du président de l’Union africaine par les peuples des États membres.....	357
6.12 S’inspirer du système électoral helvétique qui a fait ses preuves.....	359
Conclusion générale.....	363
Annexes.....	379
Bibliographie.....	401
Oeuvres du même auteur	419
<i>Postface de C. Stückelberger</i>	423

« La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics : cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ».

*Assemblée Générale des Nations unies, Déclaration universelle
des droits de l'Homme (article 21.3),
10 décembre 1948, Résolution 21 A(III).*

« La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Abraham Lincoln

« La démocratie repose sur le principe que nul gouvernement n'est légitime si son autorité et ses fonctions ne découlent pas du consentement des gouvernés. »

John H. Hallowell

« Les institutions politiques reposent sur les principes fondamentaux suivants : souveraineté populaire, élections, parlements, indépendance des juges, libertés publiques, pluralisme des partis [...] empêcher que le pouvoir politique ne soit trop fort, afin de préserver les libertés des citoyens. »

Maurice Duverger

Remerciements

Commencée en Suisse, la rédaction de cet ouvrage a été achevée au Gabon, à Bikele, au PK 18, dans la commune de Ntoum.

Je ne saurais oublier d'adresser mes remerciements à tous ceux qui, à leur manière et à diverses circonstances, ont contribué à mon recrutement au département de science politique, niveau Master, et ont facilité mes conditions de travail à l'Université Omar Bongo.

Ma reconnaissance va droit au collègue Steeve Nzegho Dieko, enseignant-chercheur à l'Université Omar Bongo, qui a accepté de venir m'accueillir à l'aéroport, le premier jour de mon arrivée au Gabon, en novembre 2016, sans m'avoir jamais rencontré auparavant, et qui m'a offert le toit de mes premières nuits dans son pays et qui, en plus des facilités d'accueil, n'a cessé de m'accompagner dans les différentes démarches administratives jusqu'à l'obtention d'un logement de longue durée et d'une carte de séjour. J'ai trouvé chez lui une écoute attentive et un échange toujours réconfortant dans les moments de doute et d'incertitude. Je tiens à lui présenter ici mes remerciements pour son ouverture et sa patience. Sans son soutien moral et sa présence aux moments nécessaires, ce livre n'aurait probablement jamais été achevé au Gabon où j'ai vécu jusqu'en juillet 2020.

Que tous mes anciens collègues du département de Science Politique trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

J'adresse également mes remerciements à François Kléber Kungu pour sa très précieuse relecture.

PRÉFACE

L'idée de la recherche menée par Fweley Diangitukwa est originale. Étudier enfin les comportements électoraux des Africains à l'heure où les pays du continent s'ouvrent de plus en plus à la démocratie électorale. Aucune étude d'ampleur n'avait été menée sur cet objet essentiel à l'avenir du continent africain. Cette lacune est maintenant comblée avec brio. Une telle étude suppose d'emblée, en plus de l'histoire des pratiques électorales, une bonne connaissance de la sociologie (des sociologies) africaine(s) et une bonne utilisation des outils permettant de scruter lesdites pratiques.

L'auteur de l'étude maîtrise bien ces divers registres. Il est porteur d'une connaissance fine des divers paradigmes d'analyse du comportement électoral qui, depuis plus d'un demi-siècle, se sont développés en Europe et aux États-Unis. Il connaît parfaitement l'histoire des élections en Afrique, du début des années 1980 à nos jours ainsi que la violence qui souvent les accompagne.

Les deux premiers chapitres comportent les bases d'une solide analyse qui peut être rapportée aux comportements politiques et électoraux des Africains. Après avoir exposé les diverses grilles de lecture du vote en Occident, Fweley Diangitukwa souligne les conditions du mimétisme qui a vu toute une série de normes sur les élections être transférées de l'Occident vers l'Afrique. L'auteur nous a ainsi préparé à une observation attentive des comportements électoraux africains et de leur latitude par rapport aux prémisses issues de la science électorale occidentale. Après une démonstration serrée, il insiste sur le poids des appartenances ethno-tribales, ethno-linguistiques et religieuses. Bien sûr, il insiste sur

12 Les élections en Afrique

les violences électorales qui accompagnent trop souvent le vote de nombre d'Africains. Les multiples types de fraude électorale – assez diversifiés au demeurant – et les causes à l'origine des violences postélectorales, nous en apprennent beaucoup sur cette « gangrène » qui contribue souvent à discréditer l'acte de vote aux yeux mêmes des populations concernées. Cependant, ces obstacles et ces embûches ne doivent pas faire oublier la montée en puissance d'élections libres et plurielles dans nombre de pays africains : Sénégal, Mali, Ghana, Bénin, Afrique du sud, Botswana, Namibie, Zambie...

Cette institutionnalisation de la démocratie électorale ne doit pas faire oublier l'histoire longue et chaotique du vote en Occident avec ses avancées et ses retours en arrière. La figure de l'électeur citoyen libre et l'organisation d'une machinerie apte à garantir des scrutins réguliers ont mis du temps à émerger. L'immense mérite de l'étude de Fweley Diantukwa est de penser que l'avenir électoral de l'Afrique n'est pas l'Occident mais au contraire l'invention et l'innovation institutionnelles propres au continent africain. « L'amélioration du processus électoral n'est pas une responsabilité des Occidentaux mais des Africains eux-mêmes » nous dit l'auteur. C'est dans cette perspective qu'il présente douze propositions pour sortir l'Afrique de crises post-électorales qui sont autant d'axes forts pour que dans les décennies qui viennent, l'Afrique s'approprie et fasse vivre la démocratie électorale.

Pascal Perrineau,

Professeur émérite des Universités à Sciences Po (Paris)

INTRODUCTION

Est-il encore possible d'organiser des élections transparentes et crédibles en Afrique et particulièrement en RD Congo ? Avec la succession des élections frauduleuses, principalement dans les pays d'Afrique centrale, cette question revient constamment dans la bouche des citoyens. Elle est encore plus récurrente dans le cas des élections en RD Congo car, plusieurs acteurs du parti politique sortant (PPRD) et membres de la plate-forme FCC ont publiquement reconnu que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a proclamé de faux résultats en donnant la victoire au candidat perdant. L'Église catholique, par la voix de Monseigneur Monsengwo, a clairement dit que ce n'est pas Félix Tshisekedi Tshilombo mais bien Martin Fayulu qui a gagné l'élection présidentielle de décembre 2018. Côté français, avant de se rétracter pour défendre les intérêts immédiats de son pays, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a déclaré en janvier 2019 que « le résultat de la présidentielle congolaise était 'non-conforme' à la réalité », c'est-à-dire à la déclaration de la victoire de Félix Tshisekedi Tshilombo (voir Annexe 1) par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), et à la confirmation de ce dernier par la Cour constitutionnelle¹.

¹ Après les différentes déclarations des acteurs politiques aux niveaux national et international, la realpolitik a pris le dessus. Pour ne pas être absent de l'enjeu stratégique majeur que représente la RD Congo en matière des ressources naturelles, notamment le coltan et le cobalt qui interviennent dans les nouvelles technologies, le gouvernement français, qui a d'abord reconnu la victoire de Martin Fayulu Madidi par la voix de son Ministre des Affaires étrangères, s'est rétracté pour s'aligner sur le choix de Washington qui a finalement accepté Félix

Depuis 1965, les Congolais n'ont jamais placé celui qu'ils ont librement choisi à la tête de leur État. Cette réalité ressemble à ce qui se passe dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, ce ne sont pas les candidats élus qui dirigent les États.

L'intérêt de cette étude transversale sur l'état de santé des élections dans le monde, particulièrement en Afrique, s'inscrit dans un contexte global d'explication des comportements électoraux. Notre but est de tenter de comprendre si les politiques publiques importées de sociétés occidentales sont appliquées et suivies par les Africains ou, en d'autres termes, de vérifier si les Africains ont les mêmes comportements électoraux que les Occidentaux. Si la réponse est négative, quelles sont les différences majeures et quels sont les causes et les mobiles qui expliquent ces différences ?

Dans le développement de principaux traits caractéristiques de comportements électoraux des Africains, nous nous limiterons aux grandes tendances afin de faciliter leur compréhension. Ce travail permettra peut-être un jour la construction d'une véritable théorie politique sur ce thème. Les pays du continent étant nombreux (54 au total), notre recherche présente une situation générale afin de couvrir l'ensemble de l'Afrique francophone, tout en évoquant, au passage, le contexte de quelques pays anglophones. Des études des cas par pays pourront être menées à partir de cette recherche.

Tshisekedi Tshilombo, alors que le même Washington a refusé auparavant de reconnaître la victoire de celui-ci. À la place de la vérité des urnes, l'Occident a privilégié ses intérêts économiques immédiats au détriment de la démocratie électorale, sacrifiant ainsi les efforts des électeurs congolais à voir celui qu'ils ont massivement voté à la tête de l'État. Dans cette « République » qui reste à démocratiser, il n'y a jamais eu un universitaire confirmé ni un technocrate de renom à la tête de l'État et c'est depuis 1965. Ceci explique-t-il la décadence de ce pays ?

Au-delà de cet objectif, l'intérêt d'une telle étude est heuristique dans la mesure où elle nous permet d'avoir plus de connaissance sur les comportements électoraux des Africains.

Les comportements électoraux sont dérivés des comportements politiques qui sont constitués par les actes que les individus accomplissent dans le domaine politique. En matière électorale, ces comportements sont expliqués par la combinaison des choix que font les citoyens-électeurs sur la base de leur appartenance partisane, ethnique, religieuse et des programmes des candidats, tout en tenant compte des clivages idéologiques (par exemple : gauche/droite en France, Démocrates/Républicains aux États-Unis, Travailleurs du *Labour Party*/Conservateurs ou *Tories* en Grande-Bretagne).

Par cette recherche menée sur le terrain et dans différents pays, nous avons l'ambition d'ouvrir un nouveau champ, celui de l'analyse scientifique des comportements électoraux des Africains, car ce terrain est encore vierge. Il y a très peu d'études, très peu d'enquêtes par sondage d'opinion dans la sociologie électorale africaine qui permettent de mieux comprendre ce qui détermine principalement les choix politiques des électeurs. En effet, ce champ d'investigation semble révélateur dans le sens où il renseigne sur les orientations des choix politiques des électeurs et sur les stratégies des acteurs politiques au pouvoir. Le contrôle des zones d'incertitude permet aux électeurs de contourner les fausses promesses des candidats et d'imposer leur propre préférence. Il est évident que le vol public des voix des électeurs est à l'origine des crises postélectorales.

Notre question de recherche est l'idée suivante : puisque les Africains ont importé d'Occident la forme de l'État et des institutions politiques, ont-ils aussi adopté les comportements électoraux des Occidentaux ou, pour le dire autrement, existe-il un modèle ou des modèles explicatif(s) des comportements électoraux des Africains ?

Nous postulons que les Africains auront un comportement électoral cohérent et rationnel lorsqu'ils cesseront de soutenir des leaders ethniques ou tribaux, lorsque les fraudes² électorales et le hold-up électoral disparaîtront de leur paysage politique et lorsqu'ils donneront priorité à l'idéologie³. Si les pays d'Afrique subsaharienne sortent de la logique électorale où il y a régulièrement un gagnant et un perdant, ils ne connaîtront plus les mêmes types de conflits postélectoraux et le grand nombre de victimes que ces confrontations entraînent.

Nous défendons une seconde hypothèse qui est l'idée suivante : si les élections sont concurrentielles et si l'on permet à la majorité qui les a réellement remportées à gouverner le pays sur la base du programme et des promesses présentées aux électeurs pendant la campagne électorale, il y aura moins de conflits sociaux, plus de stabilité politique et le pays sera engagé dans une phase de développement ou de croissance économique. Le manque d'alternance crédible est la base de l'instabilité et de crises politiques successives qui empêchent le développement socio-économique des pays africains.

Le lecteur non averti sur la politique africaine pourrait être surpris par la place importante qu'occupent les fraudes électorales dans les comportements électoraux des Africains mais c'est sans ignorer que, dans beaucoup de pays, les fraudes sont réfléchies et planifiées pour que les organisateurs du scrutin assurent la victoire du parti (généralement le parti au pouvoir) qui les a corrompus⁴ et, par ailleurs, ce sont les fraudes

² La fraude consiste à violer les règles en vigueur.

³ Par idéologie, nous ne pensons pas au mimétisme des idéologies occidentales mais à celles qui renvoient aux problèmes des sociétés africaines qui attendent des réponses concrètes et durables. Fweley Diangitukwa, *Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple*, Paris, éditions St Honoré, novembre 2019.

⁴ Dans la République démocratique du Congo (RDC), le président de la Commission électorale (CENI) de 2011, le pasteur Ngoy Mulunda, a déclaré en 2018 que l'opposant Étienne Tshisekedi avait gagné l'élection présidentielle avec 56

électorales qui sont souvent à l'origine des violences postélectorales⁵. De ce fait, il est impossible de les ignorer dans l'analyse des comportements électoraux.

La manipulation des résultats électoraux va bon train sur certains États du continent africain, la dernière élection en République démocratique du Congo, qui a vu la réélection contestée de Joseph Kabila en est un exemple. Les dictatures perdurent dans plusieurs pays et force est de constater que le pouvoir est une chose que bon nombre de dirigeants africains ne veulent pas abandonner à l'instar de R. Mugabe au Zimbabwe, de Blaise Compaoré au Burkina Faso ou Paul Biya au Cameroun. L'accès à la tête de certains États ne découle pas forcément d'une élection démocratique. La loi du plus fort, du plus influent ou du plus fortuné prime au détriment de l'opinion citoyenne. Plus d'une cinquantaine d'années après les indépendances, le constat reste accablant : la démocratie peine à s'installer sur le continent africain, malgré un multipartisme affiché dans certaines constitutions telles que celle du Mali (article 4 de la nouvelle constitution), celle de la Côte d'Ivoire (articles 13 et 14) ou celle de la République démocratique du Congo (articles 51, 52 et 53)⁶.

Partout à travers le monde, le système démocratique est remis en cause, même aux États-Unis où le président sortant, Donald Trump, a accusé les démocrates, en novembre 2020, d'avoir organisé des fraudes électorales, sans fournir la moindre preuve.

% alors qu'en 2011 il avait attribué cette victoire au président sortant, Joseph Kabila. À cause de cette déclaration, la candidature du pasteur Ngoy Mulunda aux élections législatives de 2018 a été invalidée par la Commission électorale dirigée par M. Corneille Nangaa.

⁵ En Afrique, l'issue d'un scrutin est généralement émaillée d'irrégularités et de violences.

⁶ https://www.leral.net/Le-jackpot-de-la-communication-politique-en-Afrique_a_245227.html

Dans ce livre, nous répondrons à la question de savoir quels sont les déterminants ou les motivations qui fondent et orientent l'acte de vote chez les Africains. Il est à souligner que le vote est une procédure essentielle du fonctionnement de la démocratie représentative.

La pratique électorale, en tant que caractéristique de la démocratie, est devenue un problème récurrent ou un sujet à caution dans la mesure où elle ne sécurise pas les relations sociales entre le(s) parti(s) au pouvoir et les partis dans l'opposition⁷, les gouvernants et les gouvernés, les candidats à une élection et les électeurs⁸. Pour le démontrer, nous procéderons par une combinaison de méthodes : l'individualisme méthodologique nous permettra de mettre l'accent sur l'intérêt des candidats et des électeurs ; les approches compréhensives nous permettront de mettre en exergue l'ensemble des conduites des électeurs afin de nous prononcer sur leurs comportements électoraux.

Il est toutefois important de rappeler que dans le domaine des élections démocratiques, Frédéric le Marcis souligne que l'individualisme du modèle électoral occidental et les représentations politiques qu'il génère sont souvent étrangers aux réalités africaines. Il dit exactement ceci : « le vote ne résulte pas d'une décision individuelle mais d'une consigne à l'échelle du lignage »⁹.

Nous partons de l'idée que dans tout État, ce ne sont ni les articles d'une Constitution ni les institutions qui font la démocratie¹⁰ mais bien

⁷ Les partis politiques servent d'intermédiaires entre le peuple et le pouvoir.

⁸ Voir plus loin point 6.9 et se référer à Fweley Diangitukwa, *Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple*, op. cit.

⁹ André Bourgeot (sous la direction de), *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, Paris, éditions Karthala, 1999, p. 21.

¹⁰ Précisons qu'aucun pays au monde n'est démocratique. Alors aucun, car la démocratie ressemble à l'horizon qui s'éloigne au fur et à mesure qu'on avance, parce que de nouveaux problèmes à résoudre naissent sur lesquels tous les citoyens ne partagent pas les solutions proposées par les dirigeants. Tous les pays aspirent à devenir des États démocratiques et tendent vers cet idéal. Il évident

l'application correcte des textes juridiques par les citoyens, conformément au contenu théorique sur la démocratie [Hallowell, Kerwin, Hofmann, 1988] et sur la gouvernance. Pour qu'elle soit bonne et acceptable par tous, la démocratie ou la gouvernance doit être appliquée par des dirigeants possédant un capital humain profondément imprégné des valeurs qui le sous-tendent.

Dans le système de démocratie parlementaire ou représentative, les partis politiques qui gagnent les élections législatives et le candidat qui gagne l'élection présidentielle occupent toute la vie politique de la nation et laissent à l'écart les partis qui ont perdu ainsi que leurs programmes. Dans ces conditions, les citoyens-électeurs n'ont plus qu'une seule possibilité : réagir aux politiques publiques définies par ceux qui ont le pouvoir effectif d'agir. Dès lors, c'est le gouvernement en activité qui organise la compétition électorale et le scrutin dans les élections à venir, certes dans le respect des institutions, notamment la Constitution et la loi électorale. En démocratie, le choix du candidat qui gouvernera le pays se fait normalement sur la base du projet de société proposé par chaque parti qui entre dans la compétition électorale. Mais combien d'électeurs africains votent sur la base des programmes électoraux ?

Il devient urgent de promouvoir une démocratie élective plus juste, plus efficace, plus vertueuse en s'inspirant de la lointaine démocratie d'origine africaine, c'est-à-dire du fonctionnement de l'arbre à palabre¹¹, afin de bâtir une démocratie moderne et nécessairement consensuelle, c'est-à-dire inclusive. Pour faire de bons choix de gouvernance, il est indispensable de poser les bons diagnostics sur les problèmes de société dans chaque pays. Les réformes à proposer doivent aller dans le sens de

que certains pays sont plus avancés que d'autres. La France, la Grande-Bretagne, la Suède, etc. ne sont pas des États démocratiques mais il faut admettre qu'ils sont plus avancés sur cette voie que la Birmanie, la Somalie ou la RD Congo.

¹¹ Sur l'arbre à palabre, lire l'article de Fweley Diangitukwa, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabre », in <https://www.erudit.org/fr/revues/gouvernance/2014-v11-n1-gouvernance02933/1038881ar/>

valoriser un vivre-ensemble susceptible de redonner confiance aux citoyens.

La conduite de nos dirigeants menace la démocratie parce que ceux-ci oublient qu'ils doivent avoir la conscience de construire un destin commun acceptable pour tous, un destin qui prend en compte le temps long et le temps politique. Pour cela, il devient urgent de passer de la démocratie représentative à la démocratie participative fondée sur l'intelligence collective, celle qui intègre dans la réflexion fédérative le rôle de l'État, des collectivités territoriales, des citoyens du secteur public et privé mais aussi des citoyens des milieux associatifs afin de parvenir à un bon équilibre entre les parties prenantes. La société n'y parviendra qu'en restaurant l'indispensable lien de confiance entre gouvernants et gouvernés. C'est par une dynamique de co-construction, en lien avec des acteurs venus de différents horizons et engagés dans une action collective de renouveau démocratique, qu'un système de gouvernance d'inspiration africaine sera capable de relever les grands défis de notre continent. Malheureusement, les Africains placent plus leur confiance plus sur l'homme qui détient le pouvoir politique que sur le système politique (voir David Easton). Il faut parvenir à renverser le culte de la personnalité pour que le recours à l'alternance politique s'impose.

L'élection au suffrage universel direct est l'aboutissement de l'expression démocratique car l'élection est devenue la principale source de légitimité¹² des gouvernants. C'est à cette occasion que le peuple de chaque pays s'exprime publiquement, librement, collectivement, directement et pacifiquement sur le choix des élus qui siégeront dans les différentes institutions. Pour de très nombreuses personnes, le contact

¹² La légitimité répond aux questions suivantes : les dirigeants ont-ils été réellement choisis par les électeurs ? ; ces derniers reconnaissent-ils l'autorité du gouvernement, soutiennent-ils les gouvernants qu'ils ont élus et sont-ils en accord avec les solutions qu'ils proposent ? La légitimité renvoie au soutien des citoyens à l'action publique.

avec la politique se réduit à cette seule manifestation [Weber, 1963]. Donc, c'est souvent par cet unique geste apparemment anodin que les citoyens participent généralement à la vie publique. Pour cette raison, l'acte de vote est devenu un devoir, celui de participer à la gouvernance de leur pays.

Une élection générale est en quelque sorte une forme de « sondage organisé gratuitement par le gouvernement » [Cot & Mounier, 1974 : 163] pour connaître les opinions des électeurs qui, à cette occasion, choisissent leurs représentants. L'élection a été conçue pour permettre une alternance sans un affrontement par les mains ou par les armes, car la confrontation des idées s'accomplit pacifiquement dans les urnes. De ce fait, la réalité africaine qui associe l'élection et la violence est en contradiction avec la théorie et la pratique occidentales où la violence a été remplacée par la communication politique et par l'élection.

En Afrique, l'élection présidentielle est devenue synonyme de crise politique suivie de violence et de morts. Après l'élection présidentielle de 2010-2011, la crise postélectorale ivoirienne a fait environ 300 morts et des millions de déplacés alors qu'elle était censée unir les Ivoiriens. Dans ce pays, les provinces du Nord administrées par les milices échappaient totalement au contrôle de l'État central depuis 2005. Au Nigeria, les violences qui ont suivi l'élection présidentielle d'avril 2011 ont fait environ 800 morts en trois jours dans les provinces du Nord.

À bien voir, l'élection est devenue une confrontation de stratégies entre les acteurs qui veulent se maintenir à la tête de l'État et ceux qui se lancent à la conquête du pouvoir suprême. C'est le plus lucide voire le plus organisé – sinon le plus stratège – qui l'emporte dans les pays démocratiques tandis que c'est souvent le plus cynique, le plus fortuné ou le plus violent qui l'emporte dans les pays d'Afrique centrale.

La stratégie s'impose d'elle-même dans la conquête du pouvoir et plus particulièrement en période électorale. Elle est contingente dans la mesure où elle s'adapte constamment aux variations de situations qui

peuvent exiger à l'acteur d'être offensif ou défensif. Son objectif consiste à amoindrir les capacités de l'adversaire en vue de lui imposer la volonté du plus stratège que lui. D'où l'importance de s'intéresser à la stratégie qui est définie par Hervé Coutau-Bégarie comme étant « une dialectique des intelligences, dans un milieu conflictuel » [Coutau-Bégarie, 1999] et l'élection en est une. En effet, lors des joutes électorales, chaque acteur utilise ses ressources en intelligence, en argent et en relations pour remporter la victoire sur son adversaire. Dans les deux cas, l'argent joue un rôle primordial. Sans argent, il est difficile voire impossible de se lancer dans une compétition électorale et de gagner.

L'argent occupe une place centrale dans la campagne électorale (voir point 5.3.7) car avec l'argent, un candidat peut acheter des voix des électeurs par la corruption, « un candidat peut subventionner des spots publicitaires qui lui sont favorables ou qui nuisent à son rival. Il saura aussi se souvenir de ses généreux donateurs, une fois élu. Cela s'appelle le pouvoir de l'argent »¹³. À propos de l'argent en politique, on constate avec Sémou Pathé Guèye que :

« de plus en plus, dans les compétitions électorales contemporaines, le principe de l'égalité des compétiteurs est très souvent faussé, d'abord, et avant tout par le rôle croissant que joue l'argent dans la politique et qui fait que les résultats électoraux ne sont la plupart du temps qu'une simple fonction du budget électoral, ou, en tout cas, sont loin de refléter toujours la qualité intrinsèque des candidats mesurée en termes d'intelligence, de compétence, d'intégrité morale, de dévouement à l'intérêt général, de patriotisme, etc., ou la pertinence de leur projet de société et de leur programme » [Guèye, 2003 : 166].

¹³ John McCain, « Le pouvoir de l'argent pollue notre démocratie », *Expansion*, 12 octobre 2000.

Très souvent, les électeurs africains votent non pour ce que les candidats proposent dans leur programme de campagne électorale mais pour ce qu'ils sont, à savoir : membre de telle ethnie ou de telle religion, locuteur de telle langue, etc. Les idées essentielles partagées pendant la campagne viennent au second plan, voire ignorées au moment de glisser le bulletin dans l'urne.

L'élection étant une compétition, la connaissance des théories sur la stratégie peut être utile. Sun Zi dit dans *L'Art de la guerre* : « Celui qui connaît son ennemi et se connaît lui-même mènera cent combats sans risque. Celui qui ne connaît pas son ennemi mais se connaît lui-même remportera une victoire pour une défaite. Celui qui ne connaît ni son ennemi ni lui-même sera en danger à chaque combat » [Sun Zi, 1972]. Sun Bin, qui complète la pensée de Sun Zi dit dans son *Traité militaire* : « Les meilleurs combattants connaissent les faiblesses de l'ennemi en examinant ses points d'excellence, savent en quoi l'ennemi est suffisant en examinant ses insuffisances » [Sun Zi, 1972]. Il suffit de remplacer le terme « ennemi » par « adversaire » pour se retrouver pleinement dans le contexte de confrontation électorale. En effet, le candidat qui connaît la stratégie de conquête du pouvoir de son adversaire ou de ses adversaires trouvera des arguments pour la contrer, mais s'il ne la connaît pas et que son adversaire ou ses adversaires connaît/connassent la sienne, il sera en danger à chaque rencontre publique. C'est pour cette raison que les états-majors de chaque candidat tentent de découvrir les principales idées défendues par l'(es) adversaire/s et les méthodes qu'il(s) emploie(nt) pour transmettre son ou ses message(s). Quand on connaît les arguments de l'autre, on peut les détruire par des contre-arguments plus solides et plus convaincants, dans le cas contraire, on reçoit les arguments de l'adversaire comme des coups de massue sur la tête qui vous assomment. En matière électorale, le candidat ne doit pas perdre de vue que la politique est un combat d'idées qui nécessite la mise en place d'une stratégie bien réfléchie.

Le mode de dévolution du pouvoir reposant sur un choix opéré par l'intermédiaire d'un suffrage a remplacé les anciens modes de désignation des gouvernants. Ce mode apparaît comme un substitut au tirage au sort, au hasard ou aux prédictions des oracles, etc. et s'inscrit dans ce que Max Weber appelle le pouvoir légal rationnel car il implique la participation pacifique des citoyens [Weber, 1963]. De ce fait, il exclut la transmission du pouvoir par héritage¹⁴ ou par cooptation ou encore par autodésignation. Le suffrage universel est également devenu un mode de pacification des régimes car, sur le plan éthique (qui n'est malheureusement pas respecté), un chef d'État qui n'est pas élu démocratiquement est d'office exclu de la communauté internationale. C'est là une façon directe et indirecte de contrôler la régularité ou l'irrégularité d'accession au pouvoir¹⁵.

En Afrique, l'équipe au pouvoir réfléchit à la stratégie de conservation du pouvoir en amont dans le cadre institutionnel (par exemple en modifiant la Constitution et/ou la loi électorale). C'est pourquoi il est important de chercher à bien comprendre les dispositifs institutionnels relatifs aux différents types d'élections auxquels les candidats souhaitent participer. S'agit-il des élections locales, provinciales, législatives, sénatoriales ou de l'élection présidentielle ? La stratégie à retenir doit s'adapter à chaque type d'élection. Cela nécessite de procéder par évaluation pour savoir à quel niveau institutionnel il faudrait se positionner avant de manifester l'ambition de briguer la magistrature suprême. Il est aussi possible de viser le sommet de l'État avant de chercher à avoir une majorité aux législatives comme l'a fait, en France, le président Emmanuel Macron, pendant l'élection de 2017. Mais agir de cette façon nécessite une organisation d'aplomb au niveau des réseaux à

¹⁴ La transmission du pouvoir par héritage est le mode le plus stupide car il n'exige aucun effort. Il suffit d'être le fils ou la fille d'un roi ou d'une reine.

¹⁵ Sur le pouvoir, lire notre livre *Qu'est-ce que le pouvoir ?*, Paris, L'Harmattan, 2004.

actionner¹⁶. Pour l'opposition, il est nécessaire d'être attentif au contenu du cadre institutionnel en vigueur et d'agir avant l'application dudit cadre institutionnel, en dénonçant par exemple les articles qui donnent des faveurs au pouvoir en place.

Si depuis le XIX^e siècle, les chercheurs occidentaux présentent des modèles d'analyse des comportements électoraux¹⁷, il faut reconnaître qu'il y a une absence criante d'analyses comparables produites par des chercheurs africains. Ce terrain encore vierge mérite d'être comblé rapidement. Le présent travail est une tentative de défrichage que nous entendons soutenir dans l'avenir par une recherche empirique plus étendue. Dans ce texte sur les comportements électoraux des Africains, nous rendons compte de la persistance de trois variables lourdes¹⁸ qui pèsent sur le choix électoral des Africains, à savoir : *l'ethnie, l'argent et la religion*. Certes, il y a d'autres variables qui peuvent également être prises en compte (notamment les traits de personnalité supposés de chaque candidat, les enjeux du moment) mais elles pèsent moins¹⁹. Telles que nous les avons observées dans différents pays, les variables lourdes que nous avons retenues se caractérisent par leur insensibilité au contexte politique ou aux enjeux et se révèlent incapables sinon difficiles de penser le changement à court et moyen terme.

¹⁶ Sur les réseaux actionnés par le président Macron avant son arrivée au pouvoir, lire Marc Endeweld, *Le Grand manipulateur : les réseaux secrets de Macron*, Paris, éditions Stock, avril 2019.

¹⁷ Yves Déloye et Nonna Mayer (sous la direction de), *Analyses électorales*, Éditions Bruyant, juin 2017.

¹⁸ Ces variables lourdes supposent une certaine stabilité des comportements électoraux des Africains.

¹⁹ Il arrive que les électeurs se prononcent à partir des enjeux qu'ils connaissent vaguement, faute d'informations suffisantes ou encore à cause de fausses informations en circulation qui les désorientent. Notons que la bonne information politique arrive souvent par accident aux citoyens.

En examinant la participation politique sous toutes ses formes (voter, contester, s'associer, s'abstenir, etc.) ainsi que les mécanismes d'inclusion de l'autre (acceptation ou « achat » soit par la persuasion soit par le pouvoir d'argent) et les mécanismes d'exclusion (rejet de l'autre au travers des attitudes ethnocentristes, tribalistes, linguistiques ou par la non-organisation des élections dans les régions hostiles au pouvoir en place, comme en 2018 en RD Congo (dans les cas des circonscriptions électorales de Yumbi et de Beni), cette recherche vise à comprendre comment les Africains se comportent pendant la période électorale et comment ils votent. Elle questionne directement notre capacité à expliquer le vote sociologiquement. Nous nous intéresserons aux manières dont les citoyens-électeurs reçoivent les informations, choisissent leur candidat, à la manière dont ils arrivent à voter ou à opiner, dans un sens ou dans un autre. Nous nous intéresserons également aux apports de la sociologie électorale, de la psychologie de l'électeur et à la compréhension des comportements politiques afin de montrer comment ces disciplines partagent un parcours commun dans le raisonnement des électeurs. Les électeurs sont influencés par les milieux sociaux dans lesquels ils vivent et par les discours ambiants qui non seulement circulent dans leur environnement immédiat, mais en plus influencent profondément leur choix au moment du vote. Les disciplines citées ci-dessus contribuent à une meilleure compréhension des acteurs vivant dans des sociétés aux problèmes complexes.

En matière de vote, la littérature politologique distingue trois types d'électeurs : les électeurs fidèles au parti, les électeurs rationnels ou stratégiques qui votent suivant les programmes des candidats et les électeurs indécis et facilement influençables que les candidats parviennent à acheter.

Notre approche méthodologique est exclusivement documentaire. Elle est toutefois soutenue par un questionnaire auprès d'un échantillon restreint de 100 personnes par pays. Les résultats que nous avons obtenus

nus dans plusieurs pays ont été extrapolés à l'ensemble de la population que nous avons voulu représenter. À partir d'un nombre limité de réponses reçues, il devient possible de prévoir, avec une marge d'erreur mesurable, le comportement de l'ensemble des Africains des pays francophones. Il faut cependant se garder de croire que les tendances ressorties dans nos sondages sont définitives car ceux qui ont répondu à nos questions, qui sont aussi des électeurs potentiels dans leurs pays, peuvent changer leurs opinions avant les prochaines élections en fonction des informations qu'ils recevront de leur environnement. Ces tendances doivent donc être considérées comme des indications.

La problématique des élections en Afrique inquiète sérieusement et oblige les chercheurs en sciences sociales à s'y intéresser pour réfléchir aux solutions qui assureront une réelle alternance au pouvoir. C'est pour apporter un début de réponse aux violences postélectorales, devenues une thématique récurrente et une actualité brûlante, que nous avons décidé d'écrire ce livre sur les comportements électoraux des Africains.

L'alternance²⁰ est une exigence que l'on retrouve chez tous les peuples du monde depuis la nuit des temps. Dans la Grèce antique, Aristote avait écrit de belles pages sur ce concept : « Il est évident que tous, pour bien des raisons, doivent jouer pareillement tour à tour les rôles de gouvernant et de gouverné » [Aristote, *Politique*, VII, 13-14]. En latin, la République signifie *res publica* ou chose publique. De ce fait, et toujours selon Aristote, la République doit être le « gouvernement de chacun par tous et de tous par chacun à tour de rôle ». Appartenant à tout le monde, il n'est pas normal que la République devienne la propriété de quelques-uns au détriment du peuple. Se perpétuer au pouvoir est donc une marque de tyrannie et un manque de respect pour le peuple.

²⁰ Pour en savoir plus sur l'alternance, lire Jean-Louis Quermone, *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien, 2003, pp. 51-66 ; P. Aldrin *et al* (sous la direction de), *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, éditions du Croquant, 2016.

Dans une approche comparative du comportement électoral, la meilleure explication réside dans le choix méthodologique à retenir ; celle-ci doit mettre en avant une organisation sociale acceptable dans chaque pays afin de réduire les incertitudes dans l'analyse. En Occident, c'est l'individualisme méthodologique qui explique prioritairement le comportement électoral des citoyens alors qu'en Afrique, il faut recourir aux approches compréhensives pour expliquer le même comportement électoral. Par exemple, la notion d'identification partisane, plus ou moins intense en Occident, est difficilement applicable dans le cas des pays africains alors qu'elle a été pendant longtemps fortement prédictive des attitudes politiques et du vote final en Occident. Les Africains observent rarement la notion de fidélité partisane – notion issue de la *brand loyalty* (fidélité à la marque) utilisée par les managers des industries automobiles.

Ce livre se propose de présenter les théories permettant de mieux comprendre les comportements électoraux des Africains en général ainsi que les facteurs qui influencent leur choix au moment du vote, parmi lesquels il y a l'appartenance ethnique, la religion, le discours politique pendant la campagne électorale, l'usage de la persuasion et de l'argent, etc. Deux grandes visions tentent d'expliquer le comportement de l'électeur africain. La première est basée sur l'idée d'un électeur passif agissant sous l'influence de son appartenance ethnique (tribale ou régionale), voire religieuse²¹. La seconde présente cet électeur comme un être actif mais complaisant dans ses bords parce qu'il ne mesure pas l'importance et les conséquences du bulletin qu'il glisse dans l'urne en se laissant influencer par le cadeau ou le peu d'argent (des miettes) qu'il reçoit du candidat ou des candidats. Sa complaisance le rend vulnérable, *in fine*. Il y a des variantes à l'intérieur de ces deux grandes visions.

²¹ La première vision est proche des modèles déterministes étudiés dans la littérature occidentale sur le comportement politique (voir plus loin l'École de Columbia et l'École de Michigan).

En lisant ce livre, chaque lecteur est appelé à développer son propre esprit critique et à comparer le contenu avec ce qui se passe dans son environnement afin de se forger ses propres opinions. Avec l'avènement de l'État démocratique, « on a postulé que le règne du peuple se maintient aussi longtemps que les dirigeants agissent pour le bien commun de tous » [Przeworski, 2019 : 33]. Cette croyance ou cette erreur fondamentale est à l'origine des difficultés que traversent les sociétés modernes qui négligent de s'intéresser aux mécanismes ou aux stratégies mises en place par les détenteurs du pouvoir politique pour ne jamais céder la totalité de leurs privilèges aux membres de l'opposition. L'absence à la tête de l'État d'une majorité réelle ou évidente à l'issue de chaque élection est à l'origine de l'instabilité des sociétés contemporaines. À l'origine, les pères fondateurs des gouvernements représentatifs avaient réussi à faire croire que le peuple est bien la source de tout pouvoir mais ne pouvant pas l'exercer lui-même, il doit confier l'exercice à des représentants. C'est ainsi que « les élections devinrent très vite le seul et unique fondement du droit de gouverner » [*Ibid.* : 35]. C'est en principe le peuple qui autorise aux élus de gouverner en son nom.

Les détenteurs du pouvoir politique avaient fait croire au peuple que l'élection est le seul moyen qui permet de « garantir que les valeurs et les intérêts de gouvernants coïncident effectivement avec ceux des gouvernés » [*Ibid.* : 34] et le peuple y a cru alors que cela ne se vérifie nulle part. On assiste plutôt à une réalité opposée car il est rare, voire impossible, que les intérêts des gouvernants coïncident avec ceux des gouvernés. Une fois élus, les représentants défendent plus les intérêts de leurs partis et du gouvernement que ceux de leurs électeurs. Déjà au XVIII^e siècle, Jean-Jacques Rousseau écrivait dans son livre *Du contrat social* [1762] : « Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien ». En Afrique, malgré le grand enthousiasme qui caractérise les électeurs qui entrent en contact avec

l'expérience de la démocratie représentative, la déception est grande lorsqu'ils découvrent la face cachée du nouveau système. Dans les pays où les élections sont organisées, les citoyens constatent vite que la pratique est souvent moins rose que l'idéal, surtout lorsque la démocratisation de leur pays va de pair avec les fraudes électorales, la corruption, la violence et les crises postélectorales.

Devant l'impossibilité de voir chaque individu faire triompher sa propre gouvernance et pour éviter l'anarchie et le chaos, il a été décidé de choisir les gouvernants au moyen d'élections périodiques, en convoquant les prétendants au pouvoir à se manifester et en acceptant l'un des candidats déclarés vainqueur sur la base des règles préétablies ou sur la base de la Loi électorale acceptée préalablement par les électeurs. Suivant cette organisation, le vainqueur prend les fonctions prévues par la Loi et le vaincu se retire de la course pour permettre au candidat élu et à son parti de gouverner. À l'époque, tout paraissait normal mais il faut reconnaître qu'avec une telle organisation des élections, la société perd toujours les bonnes idées défendues par les autres candidats pendant la campagne électorale. Or, certaines d'entre elles peuvent être utiles et pertinentes pour le développement de la nation. Il convient d'admettre que tout n'est pas bon dans la manière d'organiser la vie en société, car, à l'issue du scrutin, les électeurs se retrouvent dans deux camps : celui des perdants et celui des gagnants avec, d'un côté : de la joie et de l'autre : des remords. Cette réalité a poussé certains politistes à déclarer que les élections sont un phénomène déconcertant parce que la poursuite d'une vision commune est absente et cela est à l'origine des tensions sociales qui aboutissent souvent à des conflits postélectorales. Pour cette raison, le Belge David van Reybrouck a publié un livre intitulé *Contre les élections*²².

Les élections se déroulent en général dans un contexte d'euphorie. Pendant la campagne électorale, chaque candidat prétend être le meil-

²² C'est le titre de son livre paru aux éditions Actes Sud en 2014.

leur. Malheureusement, il arrive que les électeurs soient déçus en voyant en activité celui qu'ils croyaient être leur « meilleur » élu. Malgré cette réalité, élection après élection, les électeurs continuent de se rendre aux urnes en espérant que la prochaine élection sera la bonne et que leur candidat au pouvoir sera maintenu ou leur candidat dans l'opposition l'emportera. Les électeurs ont ainsi développé la culture de l'espoir. Même après une déception, ils continuent à espérer à un futur plus satisfaisant. Tout le charme de l'élection se trouve dans ce mystère, même si la démarche en elle-même paraît irrationnelle. En répétant les mêmes gestes à la fin de chaque campagne, l'idée que l'élection conduit au choix de la meilleure représentation politique a fini par s'imposer.

Idéalement, les élections sont censées amener au pouvoir les femmes et les hommes les plus raisonnables, les plus rationnels et les plus vertueux. Des femmes et des hommes qui respectent les lois du pays et qui appliquent les programmes qu'ils ont énoncés pendant la campagne électorale (différentes politiques publiques à mener) et qui ont conduit à leur élection. La majorité constituée représente le fondement de la confiance dans la conduite des affaires publiques. Si ces conditions sont réunies, le contrôle régulier des actions du gouvernement par le peuple ne doit pas être nécessaire, mais comme la confiance manque dans le personnel gouvernant, l'idée d'abus du pouvoir par les dirigeants politiques qui travaillent plus pour leurs propres intérêts au détriment du peuple s'installe et fait naître une méfiance permanente qui se cristallise. Dans un tel contexte, la régularité des élections cherche à remplacer les autorités qui ont cessé d'obtenir la confiance du peuple par d'autres. C'est ainsi que la confiance accordée aux détenteurs du pouvoir a fini par devenir provisoire ou périodique dans le but de limiter les abus.

Avec l'association des approches théoriques et empiriques, nous espérons que ce travail jouera un rôle moteur dans le lancement de plusieurs grands chantiers de recherche dans le domaine des comportements

électoraux des Africains en vue de parvenir à une meilleure compréhension des conduites des électeurs en matière de vote.

POUR COMPRENDRE LES COMPORTEMENTS ÉLECTORAUX

1.1 D'où est venue l'idée d'organiser les élections ?

Pendant longtemps, le droit de gouverner une population était considéré comme découlant naturellement de l'ordre des choses. Mais devant l'impossibilité de voir tout le monde gouverner la République en même temps et pour éviter la création d'un désordre permanent, « on proposa la solution suivante : choisissons nos gouvernants au moyen d'élections ; ces gouvernants nous représenteront parce que nous les aurons élus à cet effet » [Przeworski, 2019 : 32]. La violence verbale et physique avait ainsi été transformée dans l'urne où chacun cherchait à se confronter à l'autre ou à combattre l'autre par cette voie pacifique, conformément à ses valeurs et à ses intérêts représentés par le candidat qu'il choisissait librement.

« L'idée selon laquelle 'le peuple' devait se gouverner lui-même ne fit son apparition qu'à la fin du XVIII^e siècle, à la suite de deux révolutions – l'une survenue aux États-Unis, l'autre en France » [*Ibid.* : 31]. À la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, l'organisation des élections s'était généralisée.

« En 1788, les États-Unis d'Amérique, qui venaient de se former, élurent leur premier Congrès national. Avant 1800, on vit encore en France révolutionnaire et la République batave (les actuels Pays-Bas) organiser leurs premières élections. Dans l'Empire espagnol, on célébra l'élection de la Junta Suprema Central en 1809. En 1814, ce fut le tour de la Norvège ; en 1820, du Portugal ; en 1823, de la Grèce, à peine devenue indépendante ; en 1831, de la Belgique et du Luxembourg. Le Paraguay s'était ajouté à la liste en 1814 ; dès 1848, tous les pays d'Amérique latine l'avaient rejoint. Le Libéria connut ses premières élections en 1847. Dans les années révolutionnaires de 1848 et 1849, ce fut autour des parties autrichiennes et hongroises de l'Empire d'Autriche, ainsi que des Pays-Bas et du Danemark. En 1850, pas moins de 31 pays indépendants et autres territoires, Grande-Bretagne et Antilles britanniques comprises, avaient connu au moins une élection législative. En 1900, ce nombre s'élevait à 43 » [Ibid. : 37-38].

« Pendant longtemps, le pouvoir politique se transmettait par voie héréditaire ; dans la Chine contemporaine, les dirigeants sont désignés par leurs prédécesseurs ; et dans beaucoup d'autres endroits à travers le monde, ils s'imposent encore par la force, à peine dissimulée » [Ibid. : 19]. Avant l'avènement de la démocratie, le pouvoir politique a été le plus souvent conquis par la force (coup d'État et guerre civile).

« Entre 1788 et 2008, on compte 544 changements de pouvoir dus à des élections, et 577 dus à des coups d'État. L'idée même de choisir un gouvernement au moyen d'une élection est assez récente et demeure assez peu commune. La première élection de niveau national où des représentants furent choisis au suffrage individuel pour un mandat à durée limitée ne remonte qu'à 1788 ; et le premier changement de gouvernement résultant d'une élection ne date que 1801. Ces événements historiques ont tous deux

eu lieu aux États-Unis. Depuis, près de 3 000 élections nationales se sont déroulées à travers le monde. Cependant, jusqu'à très récemment, les défaites de dirigeants en place étaient rares, et les changements de gouvernement sans violence l'étaient encore davantage : en moyenne, les élections nationales n'ont abouti qu'environ une fois sur cinq à une défaite du gouvernement sortant, et encore moins fréquemment à une passation de pouvoir pacifique. Pas plus tard qu'en 2008, 68 pays, y compris les géants russe et chinois, n'avaient encore jamais connu d'élection conduisant à une passation de pouvoir entre deux partis différents » [*Ibid.* : 22-23].

Dans tous les pays du monde, les élections poursuivent un seul but : décider par *qui* et *comment* les citoyens de la République seront gouvernés. Dans une société où les intérêts et les valeurs varient énormément entre les couches sociales, entre les riches et les pauvres, les travailleurs et les chômeurs, les habitants des quartiers chics et ceux des quartiers miséreux, etc., les élections sont le seul mécanisme de prise de décision qui permet de faire des choix collectifs en un seul jour et en une seule fois. L'addition des volontés individuelles des électeurs détermine le choix du candidat élu. Donc, l'efficacité du vote se trouve dans l'addition des votes individuels et dans la capacité à agir. Les élections sont un mal nécessaire pour un mieux vivre-ensemble. Bien organisées, elles permettent de choisir les candidats que les électeurs jugent meilleurs pour les gouverner ; elles permettent aussi de se débarrasser des dirigeants qui ne donnent pas satisfaction. Les élections sont une source d'espoir mais parfois de déception. Au départ, les électeurs pensent que les futurs dirigeants qu'ils sélectionnent par le biais d'élections concurrentielles seront les meilleurs et capables de répondre aux attentes du peuple. Ils croient toujours que leurs décisions sont rationnelles mais il arrive que quelques années après ils changent d'avis si ceux qu'ils ont élus ne sont pas à la hauteur de répondre à leurs attentes.

Les classes dirigeantes ont inventé un système électoral qui ramène les différentes catégories sociales à un dénominateur commun : choisir ensemble un candidat appelé à satisfaire les attentes des uns et des autres. Les élections constituent un cadre dans lequel tous les citoyens, quel que soit leur statut social, peuvent s'affronter dans une lutte pacifique. À travers les élections, les politiciens et les partis politiques déjà installés au pouvoir cherchent toujours les moyens de se maintenir. En opposant l'idée d'élire un gouvernement, d'actionner les perpétuels conflits entre la recherche de la majorité et la protection des intérêts privés, les détenteurs du pouvoir politique travaillent en coulisse pour leur maintien au pouvoir. Voilà pour quelle raison, dans la plupart des pays, les élections ne sont pas véritablement concurrentielles. En Afrique, l'impossibilité de donner le pouvoir au groupe qui compose la majorité réelle a souvent été à l'origine des conflits qui paralysent la vie politique.

« Afin de protéger la propriété contre le principe de majorité, on éleva successivement différentes barrières, qu'il a fallu abattre une par une : répression de l'opposition, chambres hautes non élues, droit de veto sur les lois accordé à des pouvoirs non élus, durcissement des critères d'éligibilité (*cens* dans l'ancien temps et aujourd'hui paiement d'une forte somme d'argent en guise de caution : c'est nous qui précisons), restriction du droit de veto, vote à main levée, vote indirect. Une fois ces barrières tombées, on en éleva de nouvelles, toujours dans le but de maintenir la propriété à l'abri des résultats électoraux : progressivement, on se mit à confier la validation des lois à des juges non élus, et le contrôle de la politique monétaire à des dirigeants de banques centrales non élus. » [*Ibid.* : 25].

En Occident, les élections servent avant tout à gérer les divers conflits qui peuvent exister au sein d'une société, tout en cherchant à maintenir la liberté et la paix civile. En un mot, elles préservent les citoyens

de la violence. En revanche, en Afrique, les mêmes élections ouvrent souvent une crise postélectorale qui distance les liens sociaux et crée des inimitiés. Suivant l'environnement où elles se déroulent et selon les buts poursuivis par les organisateurs, les élections peuvent avoir des effets positifs ou négatifs. Malheureusement, ces effets sont le plus souvent négatifs en Afrique centrale parce que les élections ne se déroulent pas dans des conditions de concurrence parfaite. « Une élection est concurrentielle quand ses résultats sont incertains *ex ante*, et non pas quand la marge de victoire se révèle étroite *ex post* » [*Ibid.* : 20].

Partout au monde, les riches et les élites qui ont épousé les idées des classes bourgeoises ou aristocratiques n'acceptent pas l'idée d'élection véritablement démocratique qui les amènerait à perdre le pouvoir politique au profit des pauvres qui risquent de se retourner contre leurs privilèges. Ils cherchent plutôt à se maintenir au pouvoir en s'appuyant sur un gouvernement représentatif qui les protège contre la colère des citoyens qui ont été honteusement exploités et soumis aux diktats des dirigeants en place.

L'autogouvernement par les élections est un mythe ou une fiction car partout au monde « certaines personnes en gouvernement d'autres : elles imposent des règles et les font respecter en menaçant de recourir à la force, voire en y recourant effectivement. Cette réalité est inévitable. Tout au plus peut-elle être camouflée ? En fait, elle *doit* être camouflée pour que les gens continuent de croire qu'ils se gouvernent eux-mêmes en élisant leurs gouvernants. Cette croyance doit en effet être entretenue : elle ne peut être tenue pour acquise » [*Ibid.* : 40]. D'où la nécessité de réorganiser les élections à la fin de chaque mandat. Par l'élection, chaque citoyen *transfère* son pouvoir au représentant qu'il élit pour que ce dernier agisse en son nom, pour un temps donné. En réalité, on s'est éloigné du premier but des élections qui sont censées « donner aux élus l'instruction de faire ce que les citoyens auraient fait eux-mêmes à leur place » [*Ibid.* : 41].

Les élections s'inscrivent dans la poursuite de la volonté générale prônée autrefois par Jean-Jacques Rousseau. Mais les comportements des élus ne coïncident pas ou ne correspondent pas au sens que les citoyens donnent aux élections. Idéalement, « représenter pleinement et équitablement, c'est avoir les intérêts, les sentiments, les opinions et les points de vue qu'auraient les citoyens eux-mêmes s'ils étaient tous rassemblés »²³. Les crises sont récurrentes parce que le transfert de pouvoir n'a souvent pas lieu. D'autres instances ou d'autres foyers, soit au niveau national, soit au niveau international, décident à la place de ceux qui gouvernent et des citoyens eux-mêmes. Les conflits des intérêts qui voient le jour à différents niveaux ne permettent pas aux représentants de mettre en œuvre les politiques publiques souhaitées et attendues par les électeurs. C'est ainsi que la poursuite de l'intérêt commun est souvent abandonnée et remplacée par la poursuite des intérêts privés et des valeurs égoïstes qui sont propres à ceux qui prétendent être les représentants du peuple. Ce sont ces intérêts et ces valeurs qui autorisent les détenteurs du pouvoir politique de se maintenir au pouvoir en recevant la protection de ceux qui tirent profit du régime aux niveaux national et international. Le changement de majorité ne change pas grand-chose dans le fonctionnement du pouvoir étatique car les nouvelles majorités sont constamment happées par les mêmes pratiques et le même système d'intérêts égoïstes qui empêchent que le gouvernement soit représenté par les plus intelligents et les plus vertueux des citoyens.

Les élections expriment les choix des électeurs mais leurs choix sont peu respectés. La vérité des urnes correspond rarement aux choix faits par les électeurs. Pour finir, ce ne sont pas les électeurs qui choisissent unanimement leur gouvernement dont la composition obéit à des critères

²³ Francisco Herreros, « Screening before Sanctioning. Elections and the Republican Traditions », 2005, p. 18. Document de travail 05-04, Unidad de políticas comparadas (CSIC), Madrid, cité par Adam Przeworski, *À quoi bon voter ?*, éditions Markus Haller, 2019, p. 41.

souvent obscurs voire occultes. Si le peuple donne aux élections des enjeux qu'il ne peut pas remplir adéquatement, dans la plupart des cas, les élections n'ont pas de conséquences directes sur les politiques publiques menées par le gouvernement. « Quand *le statu quo*, quel qu'il soit, est maintenu à l'abri de la majorité par toutes sortes de remparts institutionnels, il devient difficile de croire que le peuple décide à la fois de *qui* gouverne et de *comment* » [*Ibid.* : 45].

1.2 Les élections ont leurs règles qui ne sont pas toujours respectées

Les règles électorales déterminent qui peut voter, si le vote est direct ou indirect, public ou à bulletin secret, obligatoire ou facultatif. Elles fixent également la procédure de transformation des voix électorales en sièges parlementaires, etc. Toutes ces règles influent sur les résultats. La modification de ces règles peut avoir des conséquences négatives ou fâcheuses pour une catégorie d'électeurs. Or, dans la réalité, les règles qui régissent les lois électorales ne sont pas établies par le peuple ou par les électeurs mais par le Parlement où le parti au pouvoir dispose d'une majorité et cette majorité agit généralement dans l'intérêt du parti avant d'agir dans l'intérêt du peuple. Les lois votées sous l'influence d'une majorité et adoptées par une procédure légale finissent par s'imposer à tous en tant que normes juridiques, donc universelles et équitables, même à ceux qui s'y opposaient farouchement. « Par exemple, si le parti au pouvoir décide d'accorder le droit de vote aux citoyens résidant à l'étranger, il invoquera un principe général, même si la vraie raison de sa décision est ailleurs – il s'attend à ce que les citoyens concernés votent pour lui » [Przeworski, 2019 : 104], dans le cas contraire, il n'accordera pas ce droit aux citoyens résidant à l'étranger.

« En somme, lorsque les dirigeants en place disposent d'une majorité suffisante, et qu'ils ne se trouvent pas limités par un con-

trôle extérieur indépendant, judiciaire ou autre, ils devraient normalement être capables de remporter les élections par la seule manipulation des règles. S'ils n'y parviennent pas, c'est soit qu'ils sont si impopulaires qu'ils auraient perdu quelles que soient les règles en vigueur, soit qu'ils ont mal fait leurs calculs » [*Ibid.* : 105].

Or, l'administration électorale s'appuie sur ces règles pour organiser le déroulement des élections. Il convient d'admettre que le pouvoir en place dispose d'une influence considérable sur le choix de ces règles. Alors, cette éternelle question : les élections reflètent-elles librement la volonté des électeurs ou celles de la majorité au pouvoir à une période donnée ? Pour éviter les fraudes, il faut bien que les règles soient définies par l'ensemble des citoyens pour que l'élection soit véritablement une procédure légale. L'est-elle dans les circonstances actuelles ?

« Voilà pourquoi il est si difficile de déterminer si une élection est 'juste' ou 'équitable' – l'équité étant l'un des critères employés par divers organismes internationaux pour évaluer les élections. Certaines règles adoptées par le pouvoir en place sont si clairement à son avantage que tout le monde comprend bien de quoi il retourne – ainsi certains redécoupages opportuns du territoire électoral » [*Ibid.* : 102].

Les élections rendent nerveux les détenteurs du pouvoir politique du fait qu'ils ne savent pas avec précision comment elles vont se dérouler et s'ils seront maintenus au pouvoir. Devant l'incertitude, ils emploient tous les moyens possibles pour assurer leur victoire. « Lorsque les dirigeants sortants craignent qu'une défaite ne conduise à leur mort, à leur emprisonnement, ou même simplement à leur ruine, le risque de perdre leur devient intolérable » [*Ibid.* : 26]. Ils craignent non seulement les opposants qui manifestent leur détermination de les battre aux élections mais en plus le peuple qui cherche à se venger contre les violences qu'il

a subies. Pendant la campagne électorale, toutes les victimes du régime rappellent les crimes commis par les anciens détenteurs du politique et aussi leur enrichissement rapide et illicite. Les leaders de l'opposition dénoncent les crimes commis par les gouvernants sortants. La peur de perdre le pouvoir aux élections leur donne souvent des sueurs froides. Pour ne pas subir la colère populaire, ils organisent des fraudes pour que l'opposition ne remporte pas les élections. Avec les fraudes électorales, le vote cesse d'être le résultat final d'un long processus qui aboutit au choix d'un candidat plutôt que d'un autre. Elles annulent les raisons qui ont conduit les électeurs à promouvoir la vision et le leadership d'un tel plutôt que d'un tel autre. Elles annulent également les choix fondés sur de bonnes raisons et sur tous les efforts qui ont été accomplis pour trouver un accord qui stabilise les institutions pendant un mandat et qui crée la confiance de la majorité des électeurs sur un homme et son programme. À cause des fraudes, le programme du candidat du parti majoritaire non proclamé vainqueur (programme présenté pendant la campagne électorale) ne sera plus poursuivi. De ce fait, avec ses militants ou ses disciples, le faux perdant entre dans la contestation des résultats électoraux qui ne reflètent pas la vérité des urnes. Au lieu de se développer, le pays stagne, paralysé par un mécontentement collectif.

En règle générale, le programme issu des élections est soutenu par la majorité des citoyens. Il y a donc un lien étroit entre le vote, les décisions du gouvernement et la stabilité de l'État. Les messages du gouvernement sont essentiels pour un meilleur fonctionnement de l'État. Ces messages servent à définir la meilleure option à adopter, mais aussi à informer les parlementaires et le public. Mais si ces messages ne véhiculent pas la vérité des faits, tout est brouillé et les relations entre les institutions et les citoyens cessent d'être des rapports basés sur la confiance. Les pays qui connaissent moins de fraudes électorales se développent plus harmonieusement que ceux où les fraudes électorales sont devenues

un repas quotidien. Il y a une évidence : sans la confiance des citoyens, l'État est bloqué dans ses actions.

Or, nous vivons à « une époque où l'intérêt pour la politique s'accroît tandis que la confiance dans le monde politique diminue [...] Le fossé s'élargit entre ce que pense le citoyen et ce qu'il voit faire par l'homme politique, entre ce qu'il estime indispensable en tant que citoyen et ce que l'État néglige de faire selon lui. Il en résulte de la frustration » [*Ibid.* : 15].

Lorsque les assemblées nationales prennent des décisions qui diffèrent des attentes des citoyens, quelle attitude commune ces derniers afficheront-ils dans leur comportement ? Réponse : aucune, parce que les citoyens ne se retrouvent pas dans les décisions de leurs parlementaires. En tout cas, dans beaucoup de pays, une majorité fictive, issue des fraudes électorales et non acceptée par les citoyens, conduit inévitablement la République à la confusion et au chaos, faute de créer l'unanimité par manque de légitimité. Ces fraudes électorales sont à l'origine de la crise de légitimité assez manifeste dans les démocraties libérales.

1.3 La naissance des études sur les comportements électoraux

Le but de la politique est de maintenir l'unité, la cohésion sociale, l'harmonie, la coopération et la concorde entre les membres vivant à l'intérieur d'une nation.

L'étude des comportements électoraux a été conçue d'abord pour comprendre les attitudes et les conduites des électeurs et, ensuite, pour anticiper les résultats des élections. Pour expliquer lesdits comportements, différents modèles ont été retenus dont les plus connus sont

l'*analyse contextuelle* ou *écologique*²⁴ (nous y reviendrons dans le chapitre II), le *paradigme de Michigan* et le *choix rationnel*. Les sondages que l'on trouve dans les médias, suivis d'explications sur les résultats qui se sont produits, ont généralement un lien étroit avec les modèles de comportements électoraux définis par les chercheurs. Mais ces modèles ont leurs limites et ne peuvent pas tout expliquer à cause de la nature humaine qui est, par essence, assez complexe. Il arrive que les trois modèles cités ci-dessus se complètent en se combinant ou n'arrivent pas à expliquer un comportement électoral particulier. D'où l'intérêt porté sur les nouveaux modèles qui expliquent les raisons pour lesquelles certains électeurs ne votent pas. Ces modèles mettent l'accent sur un phénomène récent appelé « abstention » et sa manifestation « abstentionnisme »²⁵.

Le vote est un acte individuel qui s'inscrit dans une démarche collective. Tout en étant individuel et libre, l'acte de vote est influencé par la psychologie et par l'environnement. Les études ont démontré que de nombreux facteurs influencent les choix des électeurs parmi lesquels il y a d'un côté des facteurs internes au comportement de l'individu et de l'autre côté des facteurs externes influencés par l'environnement social

²⁴ « Le terme d'écologie est emprunté aux sciences naturelles où il désigne l'étude du milieu où vivent les êtres vivants et les rapports de ces êtres avec le milieu. Il est passé dans les sciences sociales non sans une certaine altération : par écologie, on n'entend plus seulement, en effet, l'analyse de l'influence de l'environnement territorial sur les comportements sociaux, mais, en plus largement l'étude de ces comportements à partir des informations données dans le cadre d'unités territoriales appelées parfois collectifs », in Alain Lancelot, *Encyclopaedia Universalis*, vol. 6, 1980, p. 5. « L'approche écologique permet de prendre toute la mesure de l'influence des territoires, des espaces d'appartenance (avec leurs caractéristiques morphologiques, sociales, historiques et politiques) sur les comportements politiques » [Mayer & Perrineau, 1992 : 40].

²⁵ En France, lors de l'élection présidentielle de 2017, il y a eu 26 % d'abstentions et 4 millions de bulletins blancs ou nuls : un record dans l'histoire de ce pays.

dans lequel vit l'électeur. Dans beaucoup de situations, le vote est déterminé par le milieu social et professionnel ainsi que par les relations qu'entretient l'électeur avec les partis politiques ou avec les candidats. Les valeurs morales que défend l'électeur ont également une influence sur ses choix. En plus de ces arguments, il ne faut jamais perdre de vue que les candidats à une élection s'informent sur les motivations et les facteurs qui influencent les choix des électeurs. C'est à partir de l'identification de ces motivations ou de ces facteurs qu'ils élaborent une stratégie de conquête du pouvoir et adaptent en conséquence leur offre électorale afin de capter plus facilement un maximum d'électeurs pendant les joutes électorales.

En France, les variables lourdes²⁶ du comportement électoral sont déterminées par la religion, le niveau de diplôme, le niveau de revenu et/ou de patrimoine, la profession, etc. La probabilité est plus ou moins forte qu'un habitant de Neuilly, avec un haut revenu, socialisé dans une famille bourgeoise, vote à droite et qu'une coiffeuse de Toulouse, socialisée dans une famille paysanne, vote à gauche. L'inverse peut arriver mais il ne s'agit pas des cas fréquents. À ces variables lourdes viennent s'ajouter des variables liées aux circonstances qui entourent une élection. Ainsi, dans certaines situations, le choix du candidat peut être déterminé en fonction de l'enjeu en présence.

Le parti politique d'Emmanuel Macron, dénommé *En Marche*, commençant par les initiales de son prénom et de son nom, est né d'une profonde crise démocratique due à l'affaiblissement des partis de droite et de gauche, « dont l'abstention électorale a été le baromètre et le 'dégagisme' généralisé le produit » [Plenel, 2017 : 13]. Avant de voir le jour, son « projet politique [avait] mûri de longue date dans les cercles

²⁶ Pour plus de précision sur ce concept, se référer à <https://www.kartable.fr/terminale-es/ses/specialite-sciences-sociales-et-politiques/chapitres-205/comment-expliquer-le-comportement-electoral/cours/comment-expliquer-le-comportement-electoral/11113>

patronaux et les milieux financiers » [*Ibid.*]. Mais c'est bien la crise démocratique qui a été précisément le mal immédiat dont Macron a bénéficié pour créer un parti attrape-tout, se « vendre » aux électeurs et les convaincre en un temps record. Toutefois, malgré la volonté politique exprimée par le jeune candidat, Emmanuel Macron n'a été élu qu'avec 24 % des voix au premier tour et le second tour a été marqué par une forte abstention²⁷. En tout cas, son accession au pouvoir reste un fait étrange, voire un mystère, pour un homme venu de la gauche qui a mené la campagne au centre droit et qui a nommé au final un Premier ministre et plusieurs ministres de droite. De l'inconnu qu'il était auparavant, il a franchi toutes les étapes en peu de temps jusqu'à devenir le plus jeune chef d'État de la V^e République française.

Le candidat Emmanuel Macron et son mouvement *En marche* ont donc bénéficié d'un contexte très particulier et très favorable : non seulement l'affaiblissement des partis politiques traditionnels dans l'opinion publique mais surtout le soutien des milieux financiers, notamment le Groupe (ou le Club) Bilderberg, la Deutsche Bank, etc. qui ont facilité la « vente » de son image dans l'opinion publique *via* les médias et ont financé sa campagne. Beaucoup d'électeurs français ont été vite séduit par l'argument des médias selon lequel l'alternance droite/gauche ne procurait pas des conditions de vie meilleures à la nation. En plus, ils étaient désaxés par les querelles gauche/droite qui ne rétablissaient pas la France en place utile sur l'échiquier mondial. Pour ces différentes raisons, ils se désintéressaient de plus en plus de la politique divisée en tendances partisans. En mettant tout le monde ensemble pour l'intérêt de la France, Emmanuel Macron est venu susciter un nouvel espoir qui a poussé de nombreux Français à adhérer à son mouvement ou à voter pour lui. Ainsi, lors du second tour de l'élection présidentielle de 2017,

²⁷ À l'élection du premier mandat du président Emmanuel Macron, 16 millions de personnes se sont abstenues ou ont voté blanc. (Note de l'Éditeur de 25.4% l'abstention passe à 28% au second tour à sa réélection en avril 2022).

les électeurs ont massivement voté à 66,06 % des voix pour lui, non par adhésion à ses idées mais pour ne pas voir Marine Le Pen remporter l'élection présidentielle. Beaucoup d'autres électeurs de gauche, de droite, du centre et de l'extrême gauche ont choisi de s'abstenir car leur candidat de cœur n'était pas en lice. L'élection d'Emmanuel Macron a perturbé le paysage politique traditionnel des Français, divisé entre la droite et la gauche²⁸, tout en ayant un parti extrémiste de chaque côté. Depuis cette élection, il faut maintenant faire appel à d'autres facteurs pour analyser et expliquer le comportement électoral des Français²⁹.

En France, la division entre la gauche et la droite « remonte à ce jour du 28 août 1789, où les députés de l'Assemblée constituante, partisans du vote royal, se regroupaient à droite de l'hémicycle et leurs adversaires partisans de la Révolution à gauche. Depuis, les enjeux ont changé mais le clivage perdure » [Mayer & Perrineau, 1992 : 72]. Ce type de division entre les valeurs gauche/droite est encore inexistant dans les pays africains, car la division entre partis est plus d'ordre pécuniaire et matériel que d'ordre idéologique comme en Occident. En Afrique, les partis ne se positionnent guère eux-mêmes sur cette échelle gauche/droite dans leur meeting et dans leur discours public. Cette échelle est en réalité inexistante dans la pensée des acteurs politiques africains.

²⁸ Avant l'élection d'Emmanuel Macron, les comportements électoraux des Français s'analysaient et s'expliquaient conformément aux théories classiques sur les comportements politiques. Se référer aux publications de : Nonna Mayer, *Sociologie des comportements politiques*, 2010 ; Nonna Mayer et Pascal Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992 ; Annick Percheron, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1993 ; Nonna Mayer (dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Frédérique Matonti, *Le comportement politique des Français*, Paris, Colin, 1998 ; Olivier Ihl, *Le vote*, Paris, Montchrestien, 2000, etc.

²⁹ Maintenant, c'est le modèle du choix rationnel, le vote sur enjeux et l'abstentionnisme qui prennent le dessus.

DU POUVOIR D'ORIGINE DIVINE À L'ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL

2.1 Le sacre royal a été remplacé par l'élection au suffrage universel

Dans toutes les nations, l'élection au suffrage universel direct est un moment central, crucial et fondamental. C'est le moment le plus fort de la participation politique dans la vie politique d'une nation car elle constitue l'unique forme de participation politique qui rassemble les citoyens-électeurs dans un lieu de vote. Elle est la modalité la plus visible de la participation politique dans les démocraties contemporaines. C'est l'unique mécanisme central par lequel les électeurs réagissent à l'offre électorale présentée par les différents candidats à une élection et choisissent librement des représentants aux postes politiques parmi plusieurs candidats en compétition.

L'élection présuppose la préservation de l'intérêt national. « Cette pratique se révèle d'autant plus décisive qu'elle contribue tout à la fois à la sélection et à la légitimation des gouvernants » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 163]. Les campagnes électorales rassemblent, à intervalles réguliers, de grandes masses humaines et transforment, à travers les résultats des votes, le regard que les citoyens portent sur les institutions du pays.

Nous avons affirmé que l'élection est l'une des modalités de désignation des représentants et de légitimation des acteurs qui représenteront le peuple au Parlement³⁰, au Sénat et à la tête de l'État. Elle offre une image globale des prétendants au pouvoir qui proposent des programmes politiques – appelés *offre* politique – face aux *demandes* sociales des électeurs et aux logiques de la concurrence politique.

Mais l'élection est-elle le meilleur moyen de désigner et de légitimer les représentants des institutions politiques ? Comment s'opère le travail de sélection des intérêts des électeurs et des groupes sociaux ? Quel degré de proximité le candidat doit-il entretenir avec ses électeurs potentiels et quel type de message doit-il leur adresser après l'annonce des résultats en sa faveur ? Autant de questions utiles à se poser concernant les relations qui préoccupent un candidat à une élection au suffrage universel lors de ses entretiens directs ou indirects avec les électeurs.

Le terme « élection » vient du verbe latin *eligere* qui signifie choisir. Avant la séparation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ce terme désignait le choix effectué par Dieu sur les hommes qui devaient représenter son pouvoir sur terre. C'est pourquoi, dans l'organisation politique traditionnelle, il est dit que « tout pouvoir vient de Dieu » à travers ses représentants sur terre, notamment le Pape pour l'Église catholique romaine. Pour cette raison, nombre de systèmes de pouvoir politique s'appuient sur la religion et tendent à multiplier les signes qui leur donnent un caractère sacré. « Dans l'histoire de France, par exemple, le sacre du roi par des autorités religieuses, s'il marquait à

³⁰ Idéalement, le Parlement incarne le destin de la démocratie en raison du contrôle auquel il se livre au nom des citoyens. Non seulement il légifère mais en plus il contrôle l'activité du gouvernement. Malheureusement, beaucoup de Parlements africains sont complaisants parce qu'ils obéissent à la volonté du chef de l'État et du parti majoritaire. Ils tendent à redevenir une simple chambre d'enregistrement, une antenne du pouvoir exécutif, comme du temps du parti unique où les Parlements étaient des coquilles vides.

l'origine la reconnaissance du pouvoir de l'Église, a contribué à faire du roi un personnage sacré » [Lexique de science politique, 2014 : 527].

S'inspirant de l'Église dans son organisation³¹,

« l'activité politique moderne, qui s'appuie sur la formation d'un espace public et l'émergence d'institutions de gouvernement séparé de la société, peut de façon générale être pensée à partir de l'opposition entre sacré et profane : elle oppose des 'initiés' – les professionnels de la politique, mais aussi les journalistes et commentateurs politiques qui ont accès aux choses politiques – et une majorité de 'profanes' – simples citoyens ayant un rapport distancié à la politique » [*Ibid.* : 527].

Tout en opérant la séparation entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, le *sacre royal* a été maintenu.

C'est une « cérémonie religieuse, inspirée de la tradition de l'Ancien Testament, au cours de laquelle le roi est investi d'une fonction sacrée [...] S'il s'agit d'une célébration religieuse, le sacre remplit une fonction politique. En investissant le roi d'un caractère sacré, il lui confère une autorité supérieure indiscutable et le renforce face aux autres prétendants. Le roi est élevé au-dessus des laïcs et devient un représentant de Dieu sur terre. Il est désormais inviolable, car toute atteinte contre sa personne, fût-elle minime, serait perçue comme une attaque contre un pouvoir de caractère divin » [*Ibid.* : 527].

C'est de cette façon qu'est né le rituel politique qui accompagne l'investiture du roi ou du chef de l'État. L'investiture est une forme de sacralisation ou de légitimation d'une autorité au regard de son caractère sacré ou conforme au dessein de Dieu.

³¹ Voir Nicolas Machiavel avec sa séparation des ordres spirituel et temporel au XV^e siècle.

Il faut toutefois reconnaître que l'affaiblissement des religions dans les sociétés occidentales et la laïcisation du pouvoir depuis la fin du XVIII^e siècle et celle des groupes sociaux distendent et relâchent la liaison entre le Pouvoir et le Sacré. Même si la dimension religieuse a toutefois régressé et la laïcisation du monde contemporain tend, souvent, à faire s'évanouir ce fondement³², le sacré continue de fonctionner en profondeur.

Le rituel politique est une « activité à forte charge symbolique, réglée par la coutume, se présentant le plus souvent sous la forme d'une cérémonie dont l'objet est, par la diffusion d'images, de représentations et de symboles associés à l'ordre du pouvoir, de réactiver et d'entretenir les fondements imaginaires de la société politique » [*Ibid.* : 525].

Depuis les années 1980, on observe un retour de la thématique religieuse en politique et ce retour est bien visible dans toutes les parties du monde : en Europe (le Pape François se positionne comme un véritable ambassadeur de la foi chrétienne à travers ses voyages dans les quatre coins du monde), en Russie avec le réveil de la religion orthodoxe, en Birmanie avec le retour du Bouddhisme, aux États-Unis et en Afrique avec la place très envahissante des églises de réveil ou pentecôtistes dans la vie sociale [Dieckhoff et Portier, 2017].

Le processus électoral en vigueur dans les démocraties modernes tire son origine du contexte religieux du Moyen Âge. « Le rituel du vote remplit ainsi une fonction équivalente à celui du sacre dans la monarchie de droit divin » [Steuer, 2012 : 80]. Dans le cadre du pouvoir temporel, Dieu a été remplacé par la Constitution qui fixe les règles (voir la loi électorale) et l'Église par le peuple (électeurs) qui choisit publiquement ses représentants à qui des charges publiques seront confiées. La manière de choisir les élus a évolué au cours des âges et au fil du temps. Chez les Grecs, l'élection se faisait par tirage au sort (stochocratie). Cette procédure était considérée comme plus démocratique car c'est le

³² La démocratie fonde le pouvoir politique sur la volonté des citoyens.

hasard qui désignait les futurs représentants à des charges publiques. Dans la science politique moderne, le hasard a été remplacé par l'urne (le choix se déroule dans le secret de l'isoloir)³³. C'est dans l'urne que tout commence et que tout finit. L'élection résume cette procédure au cours de laquelle un groupe choisit ses représentants, dans le cadre de la démocratie représentative.

2.2 Les modèles explicatifs des comportements électoraux

L'activité politique est divisée en deux parties contradictoires : l'autorité doit d'un côté gouverner et il doit de l'autre côté répondre aux attentes des citoyens. Ces deux activités ne sont pas toujours complémentaires et c'est là que se trouve l'origine de la grande difficulté que rencontrent les politiciens. C'est pour cette raison que la politique a toujours été considérée comme un art : l'art de gouverner des hommes qui ne partagent pas tous les mêmes idées et qui sont politiquement divisés entre les plus actifs et les passifs (au milieu desquels se trouvent les indifférents). La rencontre de ces deux extrêmes assure la stabilité du système politique dans les pays démocratiques. C'est aussi elle qui divise la société en deux groupes distincts : entre d'un côté les gouvernants (appelés aussi dominants) qui impriment leur marque à la société et de l'autre côté les gouvernés ou les dominés qui se soumettent aux décisions prises par les membres du premier groupe.

Il existe plusieurs modèles qui expliquent les comportements électoraux. Le vote au suffrage universel pour l'élection du président de la République peut se dérouler dans un scrutin direct ou indirect. Il est généralement direct dans les États unitaires et indirect dans les États fédéraux. En tout cas, « il est considéré comme le fondement même de

³³ Un bulletin pré-imprimé est rempli puis glissé dans une enveloppe à l'abri de l'isoloir avant que l'électeur glisse cette même enveloppe dans une urne.

la citoyenneté, et l'acte par lequel le peuple manifeste sa souveraineté et exprime sa volonté » [Steuer, 2012 : 80].

Même si la science politique proclame que le peuple est le souverain primaire, on sait depuis les publications de Gaetano Mosca et de Vilfredo Pareto³⁴ au début du XX^e siècle que le pouvoir est partout tenu par une oligarchie. Le vote est devenu un moyen de légitimer [Rosanvallon, 1992] le choix de différents membres des groupes oligarchiques et de permettre ainsi l'alternance du pouvoir entre plusieurs fractions de la classe dirigeante. Dans ce sens, l'acte de vote peut être qualifié d'une véritable supercherie ou mieux d'une illusion voire d'une utopie dans la mesure où sa principale fonction est de « permettre au peuple d'arbitrer entre les intérêts divergents des élites » [Steuer, 2012 : 80] et non entre ceux des citoyens-électeurs. Dans ce rituel électoral visant à « faire voter » et à « faire élire », la réciprocité n'est pas garantie, dans la mesure où une catégorie de citoyens n'aura jamais la possibilité de se faire élire. Les couches sociales les plus défavorisées sont d'office exclues de se porter candidat à une élection. Non pas parce qu'elles n'ont jamais ressenti l'envie mais parce qu'elles sont incapables de remplir les conditions imposées par les oligarques. Elles ne peuvent que participer pour élire les autres. Finalement, le vote sert à accorder aux élites une légiti-

³⁴ Gaetano Mosca (Italien), Vilfredo Pareto (Italien) et Roberto Michels (Allemand mais dont la plus grande partie de sa carrière s'est déroulée en Italie) sont considérés comme des disciples de Machiavel parce qu'ils ont choisi de décrire la politique telle qu'elle est, et non pas telle qu'elle doit être. Pour ces trois auteurs, « la démocratie est une illusion, car le pouvoir effectif est partout et toujours détenu par une élite minoritaire » [Steuer, 2012 : 89]. Dans toute société, il existe une classe dirigeante ou dominante, dont les membres sont cooptés en fonction de leurs compétences organisationnelles (Mosca). Pareto pense pour sa part que c'est l'élite, en tant que minorité dirigeante, qui gouverne la société. Allant dans le même sens, Roberto Michels avance que c'est « l'oligarchie qui, dans les faits, dirige toute organisation, en dépit de toutes les procédures démocratiques mises en œuvre : c'est 'la loi d'airain de l'oligarchie' » [Steuer, 2012 : 89].

mité populaire qui leur octroie le droit de gouverner ceux qui les ont élus. Mais en même temps, l'acte de vote « renforce chez les gouvernés leur sentiment d'appartenance à la communauté nationale » [Steuer, 2012 : 80]. Il renforce également l'intégration des gouvernés au système politique ainsi que l'unité nationale pendant cette période de production des mobilisations et des préférences électorales.

Avant l'introduction du suffrage universel, il existait un suffrage censitaire (seuls ceux qui payaient le « cens » – un impôt payé par les catégories aisées – pouvaient voter). Pendant une très longue période, les citoyens ont été éliminés dans le processus électoral en recourant au *cens* (suffrage censitaire)³⁵, au niveau d'instruction (vote capacitaire) ou au capital culturel³⁶. Sidney Verba et Norman Nie³⁷ expliquent qu'aux États-Unis la participation électorale était le fait d'hommes blancs disposant d'un niveau socio-économique et culturel élevé qui leur procurait la compétence politique nécessaire, alors que les Noirs étaient exclus de la participation électorale pour manque de culture. Dans son livre sur *Le cens caché*, Daniel Gaxie³⁸ explique qu'en France le niveau de diplôme joue un rôle important dans l'intérêt porté à la politique et dans la com-

³⁵ Pour en savoir plus, se référer à Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégations politiques*, Paris, Seuil, 1998. L'auteur parle de « cens caché » pour désigner le processus social, culturel et économique par lequel une partie de la population cumulant une série de « handicaps sociaux » (emploi précaire, chômage, absence de diplôme, etc.) se trouve, dans la pratique, tenue à l'écart du jeu politique. Daniel Gaxie montre qu'il existe une division au sein de la société entre les citoyens participants et les individus que leur position sociale maintient aux marges des activités politiques routinières, *in Science politique. 50 fiches pour réviser* [Sup'Foucher, 2^e édition, 2013 : 44].

³⁶ À une certaine époque, les Noirs ne pouvaient pas voter aux États-Unis à cause de leur manque de capacité à lire et à écrire.

³⁷ Se référer à Sidney Verba et Norman Nie, *Participation in America: Social Equality and political democracy*, première publication, 1972, p. 149, réédition University of Chicago Press, 1987.

³⁸ Daniel Gaxie, *Le cens caché, op. cit.*

préhension des enjeux politiques. Les citoyens qui ont suffisamment de connaissances politiques choisissent de manière informée et raisonnée leurs représentants, car ils tiennent compte des programmes présentés par les candidats et se prononcent sur ceux qui sont susceptibles de défendre leurs intérêts et de contribuer à la construction d'une société conforme aux valeurs et aux idéaux politiques qu'ils défendent. En revanche, les citoyens qui ont des connaissances faibles ne manifestent pas les mêmes exigences avant de glisser leur bulletin dans l'urne.

En plus, les citoyens étaient éliminés en recourant aux attributs sociodémographiques (sexe³⁹, âge, religion, etc.). « Cette condition à l'entrée sur le marché électoral est justifiée par le fait qu'il faut, pour voter (et pour exercer le pouvoir), faire preuve de certaines 'capacités', qui se mesurent à la richesse dont on dispose » [Perrineau & Reynié, 2001] et [Dormagen et Mouchard, 2015 : 48]. Aujourd'hui, ils sont toujours éliminés par de nouvelles formes d'échange malgré le recours au suffrage égalitaire appliquant le principe : *un homme, une voix*⁴⁰. Avec ce principe, le vote place tous les citoyens en position d'égalité. Le chef de l'État sortant et le balayeur de rue sont mis sur le même pied : ils ont chacun une voix et le bulletin de chacun d'eux pèse le même poids dans le comptage. Mais entre les deux, il y a une différence de taille : si l'un peut être candidat à l'élection présidentielle, l'autre ne le peut.

³⁹ En Europe, les femmes ont eu le droit de vote très tardivement. En France, le vote n'a été ouvert aux femmes qu'à partir de 1944 ; en Suisse, seulement à partir de 1993 dans le dernier canton qui a accordé le droit de vote aux femmes.

⁴⁰ Partout au monde, le vote est un acte individuel basé sur le principe d'« un homme, une voix ». Se référer à Michel Offerlé, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris Gallimard, 1993. Ce principe est une correction apportée au vote plural qui existait auparavant. Cet ancien mode de vote attribuait aux électeurs, possédant la propriété, le statut social, le niveau d'éducation ou le taux d'imposition, plusieurs votes lors d'un même scrutin, leur donnant une plus forte représentation par rapport à d'autres électeurs ne disposant qu'une seule voix.

Aujourd'hui, pour gagner, « les candidats aux élections achètent simplement et directement les voix des électeurs avec de l'argent, de la nourriture, ou des promesses de prébendes » [Steuer, 2012 : 80-81]. D'où la nécessité que ressentent les candidats à une élection d'entretenir des réseaux de clientèle, *via* l'appartenance à un parti politique, à une idéologie, à une communauté, etc. L'élection a perdu l'idéal d'un vote désintéressé, déterminé par l'intérêt public et exercé dans l'estime secret de l'isoloir pour devenir un enjeu politique important et passionnel.

2.3 L'origine des comportements électoraux en Occident

En matière d'organisation des processus électoraux, les Africains restent prisonniers de politiques publiques importées d'Occident, notamment l'*État importé* [Badie, 1992]. Dans ce modèle, les institutions politiques africaines sont une copie certifiée conforme aux institutions occidentales dont elles émanent.

Le vote constitue une forme de participation politique où les électeurs nationaux se rencontrent dans les lieux de vote. Il est le seul moment de rassemblement de masse. C'est à cette unique occasion que les citoyens, devenus électeurs, sélectionnent et légitiment les candidats à qui ils confieront le droit de les gouverner. Il s'agit donc d'un moment décisionnel de très grande importance pour la vie politique de la République. Ainsi, depuis près d'un siècle, différents modèles théoriques ont été construits pour expliquer les comportements électoraux. Des sociologues, des politistes, des géographes, des économistes ont défini le poids des groupes d'appartenance, de la classe sociale, de la position sociale ou encore l'influence de la socialisation politique dans les orientations des électeurs au moment précis du vote.

« Dans les sociétés démocratiques, les électeurs ont été socialisés par la famille, par l'école, par les associations à la citoyenneté. Dans ce modèle de la citoyenneté hérité des Lumières et du 'con-

trat social', voter est un droit, mais aussi un devoir engageant la conscience de l'individu nécessairement lié à l'intérêt général et à la destinée de la communauté. Cette injonction pèse encore lourdement sur le comportement des électeurs (on compte tout de même davantage de votants que d'abstentionnistes)⁴¹. »

Les milieux sociaux et professionnels dans lesquels les citoyens électeurs ont vécu ou vivent ont été examinés pour voir dans quelle mesure ils peuvent avoir une influence sur le comportement électoral. Les recherches les plus récentes mettent l'accent sur les enjeux des élections, sur les programmes de campagnes électorales et sur les discours des acteurs. Les différentes attitudes électorales ont été coulées dans des modèles pour expliquer la diversité de choix des électeurs. Pourquoi les uns votent à gauche et les autres votent à droite et pourquoi d'autres encore s'abstiennent-ils ? Dans la diversité des recherches, deux principaux types de modèles explicatifs ont émergé : les modèles contextuels ou écologiques et les modèles d'explication par les variables lourdes.

2.4 Les modèles contextuels ou écologiques

Dans le cas français, la première étude électorale a été menée par André Siegfried en 1913. Dans son livre intitulé *Tableau politique de la France de l'Ouest*, il s'intéresse à deux facteurs explicatifs du vote : le régime foncier et la religion. En étudiant l'Ouest de la France, Siegfried établit une corrélation entre ces deux facteurs et l'orientation partisane. Sur la religion, il dit : « Il est un facteur d'ordre moral qui, dans l'Ouest apparaît essentiel au point qu'aucune analyse électorale n'est complète tant qu'on n'a pas déterminé la place qu'il tient et le poids dont il pèse : c'est le facteur religieux » [Siegfried, 1964(1913) : 390]. Il défend le postulat suivant : « les propriétés des environnements dans lesquels

⁴¹ Voir : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00377887/document>, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00822289/document>

évoluent les électeurs représentent un facteur décisif pour comprendre leurs attitudes en général et leurs comportements électoraux en particulier » [Siegfried, 1964]. Il démontre que sous la III^e République, plus précisément dans le dernier quart du XIX^e siècle, les habitants des territoires qui avaient rejeté la Révolution de 1789 votent à droite un siècle plus tard, tandis que les habitants des territoires qui étaient favorables à la Révolution votent majoritairement à gauche. « Dans la démarche fondatrice, André Siegfried [1913] essayait déjà sous la III^e République de mettre en avant des *tempéraments politiques* territorialisés au travers des constances des résultats électoraux. » [Fillieule, Haegel, Hamidi, Tiberj, 2017 : 100]. D'après ces recherches, les causes qui expliquent ces tempéraments politiques (c'est-à-dire les effets par le vote à droite ou à gauche) se trouvent dans les structures des territoires de la France de l'Ouest.

Les premiers cas des modèles explicatifs du vote ont été basés sur des données agrégées parce qu'ils ont été réalisés à une époque où l'enquête d'opinion n'était pas encore utilisée par les chercheurs. Tout était basé sur l'observation. Les travaux d'André Siegfried mettent en relation le comportement de vote avec les caractéristiques de l'habitat.

2.4.1 Différence entre l'électorat du granit et l'électorat du calcaire

« Là où l'habitat est dispersé (paysage de bocage) et où domine la grande propriété foncière, les populations donnent très largement leurs voix aux 'partisans de la conservation' (la droite), à l'inverse, là où l'habitat est concentré (paysage d'*open field*) et où domine la petite et moyenne propriété foncière, les populations donnent très largement leurs voix aux 'partisans du mouvement' (la gauche) » [Siegfried, 1980/1913].

André Siegfried explique que la morphologie de l'habitat et la répartition de la propriété foncière déterminent les relations entre les groupes sociaux, ainsi que les valeurs qui dominent à l'intérieur de ces groupes.

Ainsi dans les zones granitiques où le paysage est accidenté, « un mystère d'arbres, de haies vives et de chemins creux où disparaissent les maisons » [Siegfried, 1980 : 17], où l'habitat est dispersé en de multiples fermes éparpillées et où l'Église est le principal lieu de rencontre, les prêtres ont une grande influence sur les populations qui sont dans des relations de dépendance envers les grands propriétaires terriens. Il y a une relation étroite entre les prêtres et la bourgeoisie terrienne.

« Et c'est sous l'effet de cette double influence – du clergé et des grands propriétaires – que les populations rurales votent, ici, pour des candidats monarchiques ou bonapartistes, hostiles à la République » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 166], c'est-à-dire à droite.

Pour maintenir les habitants sous leur influence, les nobles pratiquent une charité sans retenue « 'pour tenir leur rang' et conforter ainsi leur domination sociale et politique » [*Ibid.* : 166]. Il faut rappeler qu'à cette époque, le vote n'est pas secret et les habitants qui ne se soumettent pas aux attentes des propriétaires sont passibles de sanctions.

Dans les plaines calcaires au paysage ouvert, les sols sont perméables et les habitants sont groupés en des villages de petits propriétaires plus ou moins égaux autour de rares points d'eau. La petite et la moyenne propriété domine et la communauté paysanne se trouve renforcée. Aussi, la densité des relations sociales est importante, tandis que l'influence des prêtres et des notables est réduite et remplacée par les « candidats progressistes » qui recueillent les voix des votants et qui, tout naturellement, votent à gauche. André Siegfried conclut son étude

en disant que « le granit vote à droite, le calcaire à gauche »⁴² car « le granit produit le curé avec le grand propriétaire et l'orientation conservatrice, le calcaire produit l'instituteur avec le républicanisme, le radicalisme, en un mot pour la III^e République » [Cot & Mounier, 1974 : 170].

André Siegfried a cherché à démontrer que les personnes de son époque qui habitaient dans des zones rurales où l'habitat y était plus dispersé, la pratique religieuse et le respect de la hiérarchie sociale plus présents, avaient tendance à voter plus à droite, tandis que les personnes qui habitaient des zones plus citadines où l'habitat y était plus dense, la pratique religieuse moins affirmée et le respect de la hiérarchie sociale plus estompée, avaient tendance à voter plus à gauche. Dans ce modèle qualifié de « géographie électorale », le choix de vote de l'électeur est déterminé davantage par la dynamique sociale environnante. En effet, Siegfried couple des facteurs explicatifs car il se méfie des explications trop systématiques et du danger d'explication monocausale. En tout cas, le modèle siegfriedien accorde une importance majeure à l'explication par la dépendance sociale que l'on retrouve plus ou moins dans le modèle d'explication du vote africain (voir plus loin) qui accorde une importance majeure à l'explication par la dépendance ethnique⁴³. Le vote, dans le contexte africain, s'explique essentiellement par l'attachement qu'accordent les membres du groupe à leur appartenance ethnique ou tribale. Si dans le modèle siegfriedien, « la logique des comportements

⁴² « Cette lecture réductrice ignore quatre autres correspondances avec la carte géographique : celles du type d'habitat, de la forme de la propriété, de la diffusion de la religion et de la structure sociale. Le bocage granitique est une zone d'habitat dispersé, de grande propriété, de forte catholicité et de structure sociale hiérarchique organisée autour des figures du noble et du prêtre. La plaine calcaire, en revanche, est une zone d'habitat groupé, de petite propriété, déchristianisée et à l'organisation sociale égalitaire » [Mayer & Perrineau, 1992 : 42].

⁴³ Devant des exceptions, Siegfried a fait appel à un autre facteur explicatif, « l'*ethnie*, le caractère celte de la population considérée, pour justifier cette exception » [Cot & Mounier, 1974 : 166].

politiques est avant tout recherchée dans leur enracinement dans les groupes sociaux », la démarche est analogue dans le modèle d'explication du vote chez les Africains où la logique des comportements politiques doit aussi avant tout être recherchée dans leur enracinement dans les groupes ethniques. Si André Siegfried reconnaît que ses explications sont partielles parce que son modèle d'explication connaît de très nombreuses exceptions, nous reconnaissons également que dans le cas africain, l'appartenance ethnique n'explique pas tout car, là aussi, il y a de très nombreuses exceptions. Pour le prouver, nous rappelons ce passage d'André Siegfried :

« Pourquoi, en un mot, telles populations sont-elles dociles, telles autres rétives, telles autres enfin imperméables à toute action extérieure ? À toutes ces questions, le régime de la propriété, la structure sociale, le mode de groupement des habitants, diverses autres circonstances donnent des commencements de réponse, mais il faut en arriver finalement (et n'est-ce pas un aveu de défaite ?) au mystère des personnalités ethniques. » [Siegfried, 1980 : 364].

Cette analyse montre à quel point l'environnement géographique ou écologique a influencé non seulement les relations sociales entre les groupes et à l'intérieur des groupes mais également les tempéraments politiques et les orientations électorales des habitants de la Vendée. Malgré la solidité de cette étude pionnière, André Siegfried a été lui-même amené à reconnaître des exceptions. Il a démontré que les deux facteurs qu'il a observés ne suffisent pas à expliquer le comportement électoral, il faut parfois aller chercher ailleurs pour comprendre le vote des électeurs, notamment sur les difficultés que les électeurs vivent ainsi qu'aux influences qu'ils subissent. Les conclusions qu'il a livrées doivent être considérées comme les grandes tendances du vote des habitants de l'Ouest de la France.

En réalité, la meilleure explication du choix électoral se trouve dans la domination des plus puissants et des riches plutôt que dans la division entre le « calcaire » et le « granit ».

« La *summa divisio* est moins la médiocre partition calcaire-granit que la persistance de la domination sociale directe qu'incarnent et que subissent les fermiers et métayers pauvres, en position de sujétion par rapport aux grands propriétaires fonciers, qui encadrent d'autant plus les votes qu'ils sont physiquement présents sur 'leurs' terres. Dans ce cas, le vote, loin d'être l'expression de choix politiques libres et informés, n'est ni plus ni moins que la ratification élective des 'autorités sociales naturelles' » [Cohen, Lacroix, Riutort, 2009 : 427].

On peut valablement s'interroger sur l'intensité des convictions partisans des électeurs au cas où ils auraient été libres dans leur choix. Dans un tel cas, les orientations électorales définies par André Siegfried auraient-elles été l'expression d'une opinion politique libre ?

Prenant le contre-pied de Siegfried sur la géographie, Paul Bois affirme que « ce n'était pas la grande propriété qui expliquait le vote conservateur, mais le grand propriétaire » en orientant et en maintenant les relations sociales politiques en sa seule faveur. Les dominés – ses employés – ne pouvaient qu'obéir pour sauvegarder leur travail.

Paul Bois s'est intéressé à un seul facteur d'explication : l'histoire. Son livre sur les *Paysans de l'Ouest* [Bois, 1960] part d'une critique des thèses d'André Siegfried. Il dit : « Nous partons de cette idée, suggérée par l'échec de Siegfried, que l'étude du passé est indispensable à la compréhension du présent » [Bois, 1960]. L'auteur a mené des recherches très proches de l'analyse du vote de Siegfried en montrant l'importance des facteurs historiques et il a découvert des exceptions trop nombreuses au modèle explicatif siegfriedien. Paul Bois impute l'aveu d'échec d'André Siegfried à l'absence de perspective historique. « Il montre que l'Ouest vote plus à droite que l'Est. Or, cela n'a pas

toujours été le cas. Avant la Révolution française, c'est l'Ouest du département qui était le plus hostile au système inégalitaire monarchique, ce qui révèle des préférences de gauche.

« Dans sa thèse sur la Sarthe, Paul Bois montrait ainsi comment le clivage gauche/droite avait été engendré par la vente des biens nationaux de 1791, qui opposa une paysannerie ayant acheté les biens du clergé et prenant le parti de la révolution à une autre paysannerie, proche des villes où la bourgeoisie avait au contraire acquis les biens du clergé à son détriment, et ralliant la contre-révolution » [Bois, 1960, cité par Cohen, Lacroix, Riutort, 2009 : 112].

Un basculement s'est opéré au moment de la Révolution française, où les bourgeois de l'Ouest se sont sentis lésés par la redistribution des biens, et deviennent des adversaires de la Révolution alors qu'ils étaient des adversaires de la monarchie. Des événements historiques peuvent donc déterminer durablement des changements de préférences politiques⁴⁴ ». Dans ce cas précis, la guerre civile a cristallisé les oppositions. « L'Est légaliste et l'Ouest chouan, de crimes en répressions, de contre-répression en nouveaux crimes, ce sont séparés dans la haine » [Cot & Mounier, 1974 : 168].

Malgré les efforts de Paul Bois, on retient que l'histoire ne peut tout expliquer et le rapport de causalité historique n'est pas toujours établi d'une manière incontestable. Comme André Siegfried, Paul Bois a aussi livré des explications historiques partielles sur les comportements électoraux sur les paysans de l'Ouest de la France.

⁴⁴ <https://www.kartable.fr/terminale-es/ses/specialite-sciences-sociales-et-politiques/chapitres-205/comment-expliquer-le-comportement-electoral/cours/comment-expliquer-le-comportement-electoral/11113>

2.4.2 L'École de Columbia : « les gens votent en groupe »

Le professeur Paul Lazarsfeld de l'Université de Columbia était le premier sociologue⁴⁵ à mener des sondages en 1940 [Lazarsfeld *et al*, 1944] pour analyser les effets de la campagne présidentielle opposant le républicain Wendel Wilkie au démocrate Franklin Roosevelt, en utilisant la technique du panel, ou entretiens répétés auprès d'un même échantillon. Au cours de la campagne présidentielle, le groupe du professeur Paul Lazarsfeld a interrogé sept fois de suite à différents moments de la période qui précède les élections et à la sortie des urnes un échantillon composé de mêmes électeurs représentatifs des habitants d'un comté semi-rural du Middle-West, celui d'Érié dans l'Ohio, puis la ville d'Almira dans l'État de New York, pour découvrir leurs différents choix aux élections⁴⁶.

« Le résultat montre l'impact marginal de la campagne électorale sur les comportements électoraux qui sont très largement identiques aux intentions de vote affichées bien avant que la campagne ne soit lancée. Il montre aussi la corrélation entre vote pour tel parti et possession de certaines caractéristiques sociales. Les catholiques, qui à l'époque sont aussi économiquement plus défavorisés, votent massivement pour le parti démocrate, les pro-

⁴⁵ Il s'est fait connaître par ses travaux sur les préférences des consommateurs et sur les effets des mass media.

⁴⁶ Paul Lazarsfeld a travaillé sur un échantillon représentatif de l'électorat du comté, tiré au hasard (une habitation sur quatre), et divisé en quatre groupes de 600 électeurs. Le premier est interrogé à intervalles réguliers de mai à novembre, six fois au cours de la campagne et une fois au lendemain de l'élection. Les trois autres groupes ne le seront que deux fois. Ce sont des échantillons témoins permettant de contrôler les biais éventuels liés à la répétition des entretiens. Les questions portent sur les caractéristiques socio-culturelles des enquêtés, leurs opinions politiques et surtout leur exposition aux médias, leur lecture des journaux, leur écoute de la radio. Les résultats ont été publiés dans *The People's Choice* [Lazarsfeld, Berelson, Gaudet, 1944].

testants, pour le parti républicain. D'où la citation la plus célèbre de l'ouvrage : *Une personne pense politiquement comme elle est socialement* » [Lazarsfeld et al., 1962] et [Balzacq, Baudewyns, Jamin et al, 2014 : 373].

Par son modèle de vote, l'équipe de Paul Lazarsfeld a établi le lien entre les caractéristiques sociales des individus (lieu d'habitation, religion, classe sociale) et la propension de ces derniers à soutenir les Démocrates ou les Républicains.

Les premiers colons arrivés dans le Nouveau Monde (actuels États-Unis) étaient des protestants britanniques. Majoritaires, ce sont eux qui dominaient l'économie américaine. Leur présence massive explique l'importance du parti républicain pendant longtemps. Voilà pour quelle raison les premiers présidents américains étaient blancs, protestants et d'origine britannique. Les Européens qui sont arrivés plus tard venaient des pays latins et étaient catholiques (Irlande, France, Italie, Pologne, etc.). Ceci expliquant cela, le vote démocrate est fonction de l'affiliation religieuse au catholicisme. Si les catholiques américains votent massivement à gauche alors que les catholiques européens restés sur le continent votent traditionnellement à droite, c'est parce que la religion catholique a une situation de monopole en Europe (c'est la première religion qui domine les autres) alors qu'aux États-Unis le catholicisme paraît comme

« une religion dominée par les différentes variantes du protestantisme, et plus encore comme la religion des dominés. Religion de ces immigrés de la faim que furent à leur arrivée les Irlandais, les Italiens ou les Polonais, elle serait de fait associée à une tradition de vote à gauche » [Cohen, Lacroix, Riutort, 2009 : 430].

« Il apparaît en effet que la connaissance des groupes sociaux auxquels les individus appartiennent permet de prédire leur vote. Les individus tendent à se comporter et à voter comme on se comporte et on

vote dans leur groupe d'appartenance » [Lazarsfeld *et al.*, 1944]. La conclusion de la première étude américaine n'est pas très éloignée du paradigme contextuel ou écologique du modèle d'André Siegfried qui tient compte prioritairement de l'environnement dans lequel évolue l'électeur.

L'étude du groupe de Lazarsfeld tente de démontrer que la campagne électorale a une influence limitée sur les attitudes des électeurs car seuls ceux qui sont très politisés suivent avec attention la campagne électorale et ces derniers – qu'ils soient républicains ou démocrates – sont moins susceptibles d'être influencés par la communication politique. Leur choix est souvent arrêté avant le début de la campagne présidentielle dans la mesure où les démocrates voteront pour le candidat de leur parti et les républicains voteront aussi pour le candidat de leur parti. La campagne a très peu d'influence sur leur opinion politique. Or, les électeurs moins politisés – qui sont plus nombreux que les électeurs politisés – accordent peu d'intérêt à la campagne électorale alors que ce sont leurs voix qui feront la différence. Ce n'est finalement pas la campagne présidentielle qui détermine le vote des électeurs mais les relations interpersonnelles au sein des groupes primaires, c'est-à-dire au sein des groupes restreints d'individus entretenant, entre eux, des relations relativement intimes, comme la famille ou les cercles amicaux » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 168]. Donc, pour le groupe de l'École de Columbia,

« l'influence des conversations se révèle plus décisive que les messages politiques dans les médias, en particulier sur les électeurs les moins politisés. Les électeurs les plus politisés, qui deviennent des *leaders d'opinion* dans leurs groupes d'appartenance, influencent le choix des électeurs plus que les médias. Ils relayent auprès de leurs proches des arguments des candidats qu'ils soutiennent, tandis qu'à l'inverse, ils neutralisent les flux de communication en provenance de ceux qu'ils souhaitent voir battus. Ce sont des prescriptions de comportements qui

orientent les votes au sein de leur environnement immédiat »
[*Ibid.*].

On trouve le même phénomène dans les sociétés africaines. En Afrique, le rôle de leaders d'opinion est rempli par ceux qui ont une formation et qui expliquent aux membres de leur famille et à leur entourage les enjeux politiques et les candidats à élire ou à ne pas élire (nous y reviendrons).

Depuis la publication des travaux de l'École de Columbia, de nombreux chercheurs continuent à considérer que « les gens votent en groupe » et leur vote est souvent influencé par les leaders d'opinion qu'ils côtoient régulièrement.

Aux États-Unis, les recherches de l'École de Columbia sont parties sur deux hypothèses simples : « le marché électoral est un marché comme les autres, les médias et la campagne électorale exercent une influence décisive sur le comportement des individus ». Après leurs enquêtes, les auteurs ont été contraints à modifier leurs hypothèses et à invalider leurs prénotions en concluant que « les électeurs ne sont pas des consommateurs suspendant leurs décisions à un savant arbitrage qualité/prix et, contre toute attente, les campagnes électorales ne modifient qu'à la marge l'orientation des votes (moins de 8 % de conversions entre mai et novembre 1940) » [Cohen, Lacroix, Riutort, 2009 : 428]. Les modèles déterministes ou psycho-sociaux de ces recherches sont issus des données collectées directement dans le cadre d'enquête d'opinion auprès d'échantillons de la population, c'est-à-dire sur la base des données individuelles. L'École de Columbia a développé les sondages d'opinion par des questionnaires à questions fermées pour expliquer les comportements électoraux [Blondiaux, 1998] et [Garrigou, 2006].

2.4.3 L'École de Columbia et les modèles d'explication par les variables lourdes

Les enquêtes par sondages avec des questionnaires à questions fermées ont permis de mettre en exergue certaines variables qui influencent lourdement les orientations politiques et les choix des électeurs, comme le statut socioprofessionnel, la pratique religieuse, l'identification à un parti politique, le système de valeurs de l'individu. Dès lors, on a cherché à comprendre comment votent les enseignants, les ouvriers, les catholiques, les protestants, les patrons, etc. En établissant des relations statistiques significatives entre certaines propriétés sociales des individus interrogés et leurs orientations politiques, on est parvenu à conclure que les protestants (religion) votent largement en faveur des candidats républicains (aux États-Unis, les Blancs sont d'origine britannique où la population est protestante), les catholiques votent largement en faveur des candidats démocrates ; les électeurs qui ont un statut social élevé votent plus pour des candidats républicains, ceux qui ont un statut social faible votent plus pour des candidats démocrates [Dormagen et Mouchard, 2015 : 171]. Sur la base de leur catégorisation des classes sociales et d'appartenance religieuse, les chercheurs de l'École de Columbia sont parvenus à émettre des pronostics sur les approches déterministes du vote. Leur conclusion (déjà citée) est sans appel : « Une personne pense politiquement, comme elle est socialement. Les caractéristiques sociales déterminent les préférences politiques » [Lazarsfeld et *al.*, 1944 : 27]. En combinant le statut socio-économique, la religion et le lieu de résidence, les chercheurs sont parvenus à réunir trois critères qui permettent de prévoir le vote de groupes auxquels les individus appartiennent. Lazarsfeld et son équipe ont conclu que le vote est un comportement individuel mais réglé par de normes collectives, celles de divers groupes auxquels on appartient. Partager les conditions de travail et d'existence développe des aspirations et des valeurs communes. On vote comme sa

famille, comme ses voisins, comme ses collègues. La tendance est à l'homogénéité politique des groupes sociaux.

À l'époque de l'École de Columbia, l'identification partisane était un lien affectif et stable et avait des fonctions particulièrement importantes pour l'électeur et pour le système politique. Elle expliquait mieux le vote que la classe sociale et était particulièrement stable dans le temps.

Cette conclusion sera vérifiée dans d'autres pays, notamment en France où les chercheurs s'efforceront à découvrir les variables socio-culturelles lourdes susceptibles de prévoir les orientations électorales. Deux variables seront mises en avant : la religion et la profession.

Les modèles traditionnels se fondaient sur des alignements construits sur le long temps. Ces alignements pouvaient être le produit de clivages historiques [Lipset et Rokkan, 1967], de l'inscription des individus dans les groupes sociaux [Lazarsfeld *et al.*, 1954], ou encore le résultat du développement psycho-affectif d'une identification partisane [Campbell *et al.*, 1960]. Ces modèles très différents avaient en commun d'envisager le vote comme un comportement pérenne.

2.5. Le poids des variables politiques et idéologiques

2.5.1 La place de la culture politique

Gabriel Almond et Sidney Verba [Almond & Verba, 1963] ont distingué trois grands types de cultures politiques – la culture « paroissiale » à forte dimension locale, la culture de « sujétion » où la dimension de soumission est essentielle, la culture de « participation » où l'engagement actif du citoyen est fondamental. Les plus actifs appartiennent à la culture de « participation » tandis les passifs voire les indifférents appartiennent à la culture de « sujétion ». Les « indépendants », c'est-à-dire ceux qui ne déclarent aucune identité partisane, se comptent surtout parmi les électeurs les moins instruits, les moins intégrés politiquement et socialement [Mayer & Perrineau, 1992 : 62].

Idéalement, dans une démocratie, les compétences politiques devraient être également réparties dans toute la population. Puisque tel n'est pas le cas, la concentration de l'orientation et de la décision politiques est l'œuvre d'une minorité qu'on appelle élite politisée qui s'occupe des affaires politiques de la Cité face à la majorité des citoyens incompetents. C'est dans cette élite que l'on compte les professionnels de la politique, que l'on trouve ceux qui lisent les journaux, qui suivent les émissions politiques à la radio et à la télévision, qui sont membres d'un parti politique, qui discutent souvent de politique avec leur entourage. Le manque de compétence en matière politique conduit les profanes à faire des choix paradoxaux, en émettant par exemple des votes qui vont souvent à l'encontre de leurs intérêts. On voit ainsi en France des étudiants noirs qui ont voté Front national (Le Pen) alors que ce parti a toujours eu un discours xénophobe anti-immigration des Noirs ou de pieux musulmans qui ont voté Sarkozy alors que ce dernier a eu un discours xénophobe anti-arabe (nous y reviendrons).

Les auteurs qui travaillent sur le vote rappellent que

« malgré l'élévation générale du niveau d'éducation due à la prolongation des cursus scolaire, le niveau global de connaissances politiques des citoyens ne semble pas, quelques indicateurs que l'on prenne, progresser » [Cohen, Lacroix, Riutort, 2009 : 436-437].

2.5.2 La participation politique

En prenant la définition de Bernard Denni, [Denni, 1986 : 327], la participation est

« l'ensemble distinct et homogène des activités par lesquelles la masse des citoyens est habilitée à entrer en contact avec le monde séparé du pouvoir, toujours de façon superficielle et en respectant certaines contraintes rituelles ».

« Aux modalités traditionnelles de la participation politique articulées essentiellement autour du vote (lecture des informations politiques, participation aux campagnes électorales, adhésion à un parti, etc.) se sont ajoutées et parfois substituées des formes d'action alternatives (*sit-in*, occupation de locaux, boycotts, graffitis, etc.). » [Mayer & Perrineau, 1992 : 10].

Pour qu'une participation politique soit opératoire, il faut des citoyens conscients, informés en matière politique, engagés, actifs, influents et prêts à s'investir pour assurer l'alternance au sommet de l'État. Cette alternance se justifie lorsque l'autorité politique, qui est censée être soumise à la volonté générale, s'écarte de ce principe cardinal, volonté qui, elle-même, est conforme à la Constitution du pays.

« La participation politique comprend aujourd'hui le vote, les comportements liés au processus électoral et aux partis – s'inscrire sur les listes électorales, participer à une campagne, se tenir informé de la vie politique, prendre part à une discussion politique, assister à des réunions politiques, contacter un élu, adhérer à un parti politique –, et les modes d'expression moins conventionnels qualifiés souvent de protestataires – signer une pétition, prendre part à une manifestation, occuper un bâtiment public... » [Mayer & Perrineau, 1992 : 11].

La compétition électorale est en réalité une supercherie ou un leurre car, tout en prétendant être fondée sur l'égalité de voix, elle cache l'inégalité qui existe dans la finalité : à partir du moment où un groupe – celui des gouvernants ou des dominants appelé aussi *élite politisée* – est qualifié compétent dans la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique et à partir du moment où un autre groupe – celui des gouvernés ou des dominés – est confiné à uniquement élire ceux qui ont la compétence de briguer les postes politiques, la prétendue égalité du vote s'estompe, parce qu'une partie de l'électorat se trouve d'office exclue.

« La participation est alors réservée aux classes dominantes, les classes dominées étant privées des moyens matériels, intellectuels et de la légitimité d'exprimer une opinion. L'égalité est un faux-semblant car tous les citoyens n'ont pas une 'compétence politique' égale. Derrière la façade démocratique, se cache un nouveau *cens* » [Mayer & Perrineau, 1992 : 22].

« En provoquant l'exclusion électorale des agents culturellement et/ou socialement dominés, les inégalités de politisation fonctionnent comme un *cens* caché et aboutissent aux mêmes résultats – de façon certes plus atténuée – que les restrictions du droit de vote et les conditions d'éligibilité posées aux XVIII^e et XIX^e siècles pour écarter les femmes et les 'classes dangereuses' » [Gaxie, 1978 : 254-255].

Depuis la naissance de la participation – avec le vote comme point culminant – ce sont les classes sociales dominantes qui ont toujours mis en place (en le cachant bien évidemment) le recours à l'inégalité pour s'emparer du pouvoir aux dépens des dominés.

« Le cens caché qui limite la participation ne s'analyse pas seulement comme la conséquence directe des inégalités sociales, il est le fruit d'une construction de l'ordre politique par ceux qui en bénéficient le plus, construction acceptée et intériorisée par une majorité d'individus exclus ou tenus à l'écart » [Lagroye, 1991 : 315]⁴⁷.

⁴⁷ D'aucuns justifient cette inégalité par le fait que les dominés ne se donnent pas beaucoup de peine pour acquérir les compétences nécessaires leur permettant de briguer les postes politiques. Pour ceux qui pensent ainsi, l'inégalité dans l'acquisition des compétences se retrouve dans l'inégalité d'accès aux postes politiques.

En Afrique, souvent à cause du manque de compétence politique⁴⁸ [Zaller, 1992], certains électeurs se dénie le droit à la parole ou celui d'opiner et s'en remettent aux chefs de groupe, aux chefs tribaux, aux responsables politiques, aux partis politiques ou aux leaders d'opinion (pasteurs entre autres) pour qu'ils leur indiquent le choix à faire au moment du vote. Ce recours aux chefs hiérarchiques enlève toute la pertinence du choix individuel qui caractérise le vote en Occident.

2.5.3 Le paradigme psychosociologique de l'École de Michigan

Les chercheurs de l'Université de Michigan partent de l'idée que le déterminisme des modèles précédents qui reposent sur les causes sociales se révèle trop peu explicatif et ne prévoit pas des changements de préférences qui peuvent intervenir d'une élection à l'autre. Abandonnant l'approche de l'École de Columbia sur les groupes d'appartenance, les chercheurs de Michigan vont plutôt s'intéresser aux comportements électoraux des électeurs individuels et à leur dimension psychologique.

⁴⁸ « John Zaller postule que les citoyens ordinaires et les citoyens sophistiqués répondent en mobilisant des informations. La grande différence entre les deux réside dans la capacité à ramener en mémoire les bonnes informations et surtout, à peser les « pour » et les « contre » que contiennent ces différentes informations disponibles. Les citoyens sophistiqués disposent d'un système de classement (idéologie) qui a plusieurs fonctions : faire le lien entre les informations, être capables de les relativiser, donc pouvoir les ramener plus facilement en mémoire. En revanche, les citoyens ordinaires peinent à les classer et donc à les évaluer ; leur capacité à ramener les informations est plus aléatoire. Ils sont alors plus sensibles au contexte du choix et plus influencés par le contexte de l'interview (ou du meeting/discours, etc.) : ce qui 'leur passe par la tête' est plus déterminant », in Olivier Fillieule, Florence Haegel, Camille Hamidi, Vincent Tiberj (sous la direction de), *Sociologie plurielle des comportements politiques*, *op. cit.*, p. 99.

Pour eux,

« les préférences électorales sont le résultat d'un ensemble de déterminants psychologiques. La variable clé en est l'*identification partisane*, c'est-à-dire l'attachement affectif et durable de l'électeur à l'un des deux grands partis (démocrate ou républicain) qui structurent la vie politique américaine. Ainsi, les trois quarts des personnes interrogées se définissent-elles comme 'démocrates' ou 'républicains'. Cette identification doit bien être rangée au rang des variables lourdes, puisqu'elle est la variable la plus prédictive des votes. Et plus cette identification est forte, plus les choix seront fermes et stables » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 186].

L'innovation majeure du modèle de Michigan par rapport au « modèle de Columbia est la notion d'identité/identification partisane entendue au sens d'un (processus d') attachement affectif durable d'une personne à un parti » [Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al*, 2014 : 374]. Ce modèle postule que l'appartenance à un parti politique prédétermine le choix électoral. Pour prouver la véracité de leur analyse, ils s'appuient sur l'élection présidentielle de 1956 où 99 % des républicains à forte identification ont voté pour le candidat républicain, tandis que 85 % des démocrates à forte identification ont voté pour le candidat démocrate⁴⁹. En effet, cette conclusion était plus ou moins déjà avancée par les chercheurs de l'École de Columbia qui ont établi une corrélation entre l'identification partisane aux groupes d'appartenance sociaux des individus. André Siegfried l'avait aussi souligné en distinguant le vote des habitants du calcaire et ceux du granit. Ce que les chercheurs de l'École de Michigan ont apporté comme nouveauté réside dans la relation qu'ils

⁴⁹ Les études menées en France ont abouti à peu près aux mêmes résultats. L'identification partisane est la résultante de la socialisation politique. Sur ce concept, se référer à Annick Percheron, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1993.

ont établie entre l'identification ou l'ancrage au parti et le vote qui « se forge dès l'enfance, avec d'autant plus de succès que les parents des individus concernés s'identifient eux-mêmes tous les deux au parti démocrate ou au parti républicain » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 186]. Dans leurs enquêtes développées au cours des années 1950 par le *Servey Research Center* de l'Université de Michigan, les chercheurs de l'École de Michigan prouvent que les enfants dont les deux parents sont démocrates s'identifient à ce parti et les enfants dont les deux parents sont républicains s'identifient aussi à ce parti. Ils ont en plus précisé que cette identification est durable et tend à se renforcer avec l'âge. Ce modèle a été testé empiriquement et validé sur la base des enquêtes par questionnaire menées avant et après les élections présidentielles américaines de 1948, 1952 et 1956.

« Campbell, Converse, Stokes dans *The American Voter* [1960] ont observé que l'identification partisane est le meilleur prédicteur du vote et qu'elle est stable aux États-Unis dans les années 1950. Plus tard, Vladimir O. Key a avancé que les 'électeurs ne sont pas fous' et que leurs réflexions rétrospectives sur les gouvernants influencent directement leur vote. » [Gerstlé, 2008 : 125-126]

En disant que plus on s'identifie à un parti, plus on est favorable aux candidats de ce parti, on retrouve les approches déterministes déjà avancées par les chercheurs de l'École de Columbia. Entre les électeurs qui votent républicain et ceux qui votent démocrate dans le cas des États-Unis ou entre ceux qui votent à gauche et ceux qui votent à droite dans le cas français se trouvent les indécis (constituant un *marais*⁵⁰) compo-

⁵⁰ « Sous la Révolution, ce terme servait déjà à désigner les députés à la Convention qui n'appartenait ni à la Gironde ni à la Montagne, ni à la droite ni à la gauche. Ils soulignent l'importance stratégique d'un tel ensemble, qui représente près d'un tiers de l'électorat et combine les mêmes caractéristiques que les

sés d'électeurs peu instruits et peu politisés qui sont capables de passer d'un camp à un autre, d'une élection à l'autre.

Le modèle de Michigan est devenu rapidement le modèle dominant en sociologie électorale parce que non seulement il paraissait mieux prédire le vote des Américains mais, en plus, il mettait en position centrale le rapport au parti. Mais ce modèle a des limites :

« Dans une société où les électeurs hériteraient systématiquement des préférences de leurs parents, un parti parfaitement représentatif pourrait rester au pouvoir indéfiniment. Ce risque hante les démocraties traversées par des divisions ethniques. Pour qu'un changement de pouvoir soit possible – pour que la victoire des différentes forces politiques soit incertaine –, il faut que les préférences individuelles changent – ou alors que l'action des dirigeants en place s'en écarte » [Przerworski, 2019 : 160].

Partout où les approches déterministes se sont développées, principalement en France et aux États-Unis, les chercheurs ont mis l'accent sur la stabilité des préférences électorales. Mais leurs prévisions ont finalement subi l'usure du temps.

2.5.4 Le vote sur enjeux

Dans l'évolution du comportement électoral, on est passé

« du modèle de Columbia qui discerne des effets limités des médias (en termes de modification du choix électoral) et des campagnes (électorales) puis au modèle de Michigan avec des effets limités essentiellement par le mécanisme de l'identification partisane qui induit un vote réflexe » [Gerstlé, 2008 : 119-120].

'indépendants' du modèle de Michigan : indifférence, inconsistance idéologique et fluidité électorale » [Mayer & Perrineau, 1992 : 73].

Comme les précédents modèles des comportements électoraux étudiés aux États-Unis, le modèle appelé *paradigme de Michigan* [Campbell, Converse, Miller, Stokes, 1960], explique les effets des variables individuelles précédemment étudiées dans la perception des enjeux, des candidats et des partis lors des campagnes électorales.

Aujourd'hui, avec l'élévation du niveau d'études et l'augmentation du nombre de diplômés universitaires et le développement d'une société de l'information (augmentation du nombre de moyens de diffusion de l'information : presse écrite, radio, télévision et Internet), le nombre d'analphabètes politiques tend à diminuer sensiblement et inversement l'intérêt pour la politique tend à augmenter.

« L'intérêt pour la politique, qui peut s'appréhender de multiples façons : inscription sur les listes électorales, participation aux scrutins électoraux, engagement associatif, connaissances relatives aux activités politiques, etc. L'intérêt pour la politique dépend de la position sociale et du niveau de diplôme, du genre et de l'âge et du contexte (proximité d'une échéance électorale, enjeux politiques de la période plus ou moins forts, etc.)⁵¹. »

Avec cette évolution, les approches déterministes ont moins de prégnance dans les orientations électorales car l'électeur est devenu plus instruit, mieux informé, plus compétent politiquement, plus exigeant et conséquemment plus imprévisible voire plus volatile en matière des choix électoraux. L'identification aux groupes d'appartenance et/ou l'identification partisane ne fonctionnent plus comme auparavant. Les approches déterministes sont remplacées par le « vote sur enjeu » (*voting on issue*) et par la rationalité intrinsèque des électeurs eux-mêmes qui évaluent l'« offre électorale » avant de déterminer leurs orientations électorales. Tout cela entraîne un recul voire un déclin du vote de classe

⁵¹ Voir : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00377887/document>, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00822289/document>

voire du vote partisan. La stabilité que prédisaient les modèles déterministes se volatilise et rend la prédiction des résultats de plus en plus hasardeux.

Les modèles déterministes du comportement électoral sont critiqués car les citoyens-électeurs ne se sentent plus peu informés et estiment qu'ils font régulièrement leurs choix électoraux sur la base d'une délibération rationnelle à partir d'informations qu'ils rassemblent sur les candidats et sur les enjeux. C'est ainsi que de nouvelles approches d'analyse du vote vont se développer et proposer de nouvelles explications des comportements électoraux qui contredisent la permanence des comportements électoraux des modèles déterministes. Parmi les nouvelles approches se trouve le modèle du choix rationnel (*rational choice*) qui devient dominant, car les précédentes approches déterministes peinaient à trouver des explications rassurantes sur la volatilité constante dans les comportements électoraux, d'une élection à l'autre. Ce sont maintenant les approches par le choix rationnel qui prennent le dessus et qui ont le vent en poupe⁵². Désormais, les électeurs volatils adaptent leurs choix électoraux en fonction de l'offre électorale qui est en transformation permanente, en fonction des enjeux en politique nationale et internationale. L'électeur vote utile parce qu'il cherche à maximiser ses avantages ou ses intérêts mais, il y a un autre paradoxe sans réponse, comment procède-t-il pour construire son choix rationnel ? Son calcul d'utilité est-il basé sur le passé (bilan des sortants), le présent (campagne électorale) et le futur (promesses de campagne et prévisions futures ou sur sa situation personnelle), tient-il compte de la situation générale du pays ? Autant de questions qui sont sans réponse jusqu'à présent [Blondiaux, 1996].

⁵² Le modèle du choix rationnel s'inscrit dans la perspective de l'individualisme méthodologique qui postule que l'individu vote selon ses intérêts personnels.

Le vote sur enjeux⁵³ est avant tout un vote utile. Selon l'enjeu du scrutin, l'électeur est capable de changer son choix. C'est cette modification radicale de comportement qui explique la volatilité électorale. Ici, l'électeur est capable de ne pas voter le candidat de son parti s'il juge que ce dernier n'a aucune chance de l'emporter ou si son programme (les idées qu'il défend) ne le convainc pas. Il se laissera alors guider et influencer par les thèmes ou les enjeux dans lesquels il se sent plus concerné (comme le chômage, l'environnement, le nucléaire, la santé, etc.). En fonction des enjeux, il votera le candidat ou les candidats qui exprime(nt) des idées plus cohérentes sur ces questions. Le vote sur enjeux dépend largement de l'information que reçoit l'électeur, de son niveau de formation qui lui permet d'analyser et de comprendre les enjeux. Les informations diffusées par les médias ainsi que les sondages peuvent exercer une influence sur le choix des électeurs mais ils ne peuvent remplacer la rationalité, certes limitée, de l'électeur. Sachant que les informations diffusées peuvent avoir une influence sur le choix des électeurs, les candidats à une élection soignent de plus en plus leur image et leur communication afin d'être jugés positivement.

2.5.5 Le taux d'abstention

Le taux d'abstention (voir Annexe 2) correspond à la proportion des individus inscrits sur les listes électorales qui ne participent pas au scru-

⁵³ « Le vote sur enjeux désigne le choix électoral d'un électeur qui porte sur un enjeu précis soulevé dans la campagne présidentielle et sur lequel l'électeur se positionne. Il s'agit donc d'un choix réalisé dans un contexte particulier, en fonction de la position d'un candidat sur un certain nombre de questions et non de son étiquette politique. Cette théorie du vote s'oppose aux explications du vote par des variables lourdes déterminantes, selon lesquelles les électeurs auraient tendance à toujours voter de la même façon, indépendamment des enjeux du moment. », in <https://www.kartable.fr/terminale-es/ses/specialite-sciences-sociales-et-politiques/chapitres-205/comment-expliquer-le-comportement-electoral/cours/comment-expliquer-le-comportement-electoral/11113>

tin tandis que le taux de participation électorale pondère la proportion des individus inscrits qui sont effectivement allés voter, peu importe comment ils ont voté, et le nombre d'inscrits sur les listes électorales. La participation électorale est le meilleur indicateur de la bonne santé d'un régime démocratique. Pour l'électeur, le vote permet d'obtenir une reconnaissance sociale et d'entretenir l'estime de soi.

« L'abstention est un comportement qui se développe dans toutes les démocraties occidentales (sauf celles qui ont mis en place un vote obligatoire : Italie, Belgique, Grèce), au même titre que la volatilité électorale ou le vote protestataire. On distingue les abstentionnistes des votes blancs qui correspondent aux électeurs participant au scrutin, mais choisissant de mettre un bulletin blanc dans l'urne, ainsi que des votes nuls qui sont les bulletins non valables (ajout d'inscriptions, nom d'un candidat imaginaire)⁵⁴. »

Le taux d'abstention est calculé en comptant le nombre d'électeurs qui n'ont pas voté par rapport au nombre d'électeurs qui pouvaient effectivement voter. Ce taux est décrit par rapport au taux de participation qui correspond au nombre d'électeurs effectifs, c'est-à-dire les gens qui ont effectivement voté, par rapport au nombre d'électeurs potentiels, c'est-à-dire le nombre de personnes qui étaient en droit de voter. Il est important de préciser que les électeurs qui ont voté blanc ou qui ont émis un vote non valable (bulletin déchiré, carte magnétique plié, etc.) ne sont pas repris statistiquement dans le taux d'abstention. Dans les pays occidentaux, le taux d'abstention s'accroît à cause du désintérêt des électeurs à la chose politique [Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al*, 2014 : 381]. À l'élection du président Emmanuel Macron, il y a eu 16 millions de personnes qui se sont abstenues ou ont voté blanc (voir plus haut).

⁵⁴ Voir : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00377887/document>, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00822289/document>

De ce fait, il est très difficile de mesurer le degré réel de popularité de celui qui a été élu avec un très fort taux d'abstention et cela doit nécessairement nourrir l'inquiétude sur la capacité d'encadrement du système politique.

Le niveau élevé de formation des électeurs et le degré de leur exigence face aux enjeux sont à l'origine de l'augmentation de l'abstention. Les raisons sont diverses, il y a entre autres le manque de formation politique chez beaucoup d'électeurs et le manque d'intérêt pour les questions politiques.

L'abstentionnisme met en danger la démocratie dans la mesure où nous avons de plus en plus des candidats élus avec un pourcentage très faible mais qui doivent gouverner la majorité qui s'est abstenue ou qui a rejeté le(s) candidat(s) élu(s). Dans un tel contexte, l'adhésion des citoyens-électeurs à la politique gouvernementale ne peut qu'être faible.

Si, en principe, tous les citoyens qui ont atteint leur maturité ont le droit de vote, il faut reconnaître qu'il existe un *cens caché* car tous les citoyens-électeurs n'ont pas les mêmes capacités de compréhension de la chose politique et des enjeux électoraux⁵⁵. Un politiste n'aura pas la même analyse d'un enjeu qu'un barman ou un oncologue. C'est pour cette raison que certains individus peu intéressés par la politique s'autoexcluent d'eux-mêmes de la participation politique et cette auto-exclusion fait augmenter le nombre d'abstentions. Ce phénomène d'inégalité d'accès à la compréhension de la chose politique a été étudié en profondeur par Pierre Bourdieu dans son livre *Distinction* [Bourdieu,

⁵⁵ Sidney Verba et Norman Nie ont montré que la participation aux États-Unis était d'abord le fait d'hommes citadins blancs, disposant d'un niveau socio-économique et culturel élevé. Cette position sociale et culturelle semblait leur procurer un sentiment de compétence politique qui les rendait moins sujet à l'abstention.

1979] dans lequel il réfléchit sur le capital symbolique⁵⁶. L'auteur pense que dans les sociétés modernes, la quantité de ressources culturelles que possèdent les agents sociaux joue un rôle essentiel dans leur position sociale. La position sociale d'un individu est, pour Bourdieu, tout autant déterminée par le diplôme dont il dispose que par la richesse économique dont il a pu hériter ou amasser. Avec cette approche de Pierre Bourdieu sur le capital symbolique, on doit comprendre qu'il existe deux types d'abstentionnistes : ceux qui sont exclus de la chose politique parce qu'ils n'ont pas les outils nécessaires leur permettant de comprendre les enjeux et ceux-ci s'abstiennent parce qu'ils sont hors-jeu par le fait qu'ils sont peu intéressés par la vie politique et ceux qui ont le capital nécessaire de comprendre les enjeux, de les commenter et qui, de fait, s'intéressent à la politique mais décident librement de s'abstenir parce qu'ils manifestent une attitude protestataire vis-à-vis de l'offre politique en présence. Donc, le premier type concerne les électeurs qui se retirent du processus électoral en le rejetant systématiquement. Quelques raisons peuvent expliquer ce désaccord, entre autres l'impression que leur vote pour le maintien du parti au pouvoir ou en faveur d'une alternance ne change pas la manière d'agir des acteurs politiques et les électeurs de cette catégorie finissent par se retirer de la vie politique en s'abstenant. Le second type concerne les électeurs qui s'abstiennent dans l'unique intention d'envoyer un signal aux partis politiques et aux candidats pour leur signifier qu'ils doivent prendre en compte leurs revendications, dans le cas contraire, ils s'abstiendront encore aux prochaines élections. Le rejet de ces électeurs est donc circonstanciel car il s'agit d'une simple sanction ou d'un avertissement pour les échéances futures. D'autres raisons peuvent expliquer le second

⁵⁶ Plusieurs autres ouvrages de Pierre Bourdieu développent la question du capital symbolique (capital économique, culturel et social), entre autres, *La reproduction*, Minuit, 1970 ; « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980 ; *Question de sociologie*, Minuit, 1984.

type d'abstention, comme le manque d'intérêt à une élection particulière dans laquelle l'électeur ne se sent pas directement concerné. Par exemple un électeur peut, de façon circonstancielle, s'abstenir de participer à une votation aux élections européennes alors que le même électeur s'implique dans une élection locale dans laquelle il se sent pleinement concerné.

« Mais si les barrières économiques à l'entrée du jeu politique ont aujourd'hui été levées, celles-ci subsistent encore sous une forme culturelle. La politisation, entendue comme 'attention accordée au fonctionnement du champ politique', est en effet inégalement distribuée dans l'espace social, et la principale variable explicative en est le niveau d'études atteint par les citoyens. Certains électeurs ne choisissent pas vraiment au moment du vote de s'abstenir ou de voter pour tel ou tel candidat, car ils n'ont pas les moyens de connaître et de maîtriser tous les enjeux du champ politique. L'abstention peut ainsi résulter d'un sentiment d'incompétence écartant les plus démunis du droit de vote⁵⁷. »

Les abstentionnistes ne servent ni les gagnants ni les perdants, même si « dans les faits, le vainqueur profite plus de l'abstention que les perdants » [Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al*, 2014 : 381]. En réalité, les voix des abstentionnistes sèment un doute sur le succès du vainqueur et l'échec du perdant. Par exemple, le candidat qui gagne sa victoire avec 51 pour cent aurait peut-être perdu si les abstentionnistes avaient voté en faveur du perdant. À l'inverse, celui qui gagne sa victoire avec 51 pour cent aurait peut-être augmenté son avance en obtenant 52 voire 53 pour cent si les abstentionnistes avaient voté pour lui.

Les nouveaux partis politiques qui naissent et les anciens qui se transforment ou qui fusionnent avec d'autres entraînent la fragmentation

⁵⁷ Voir : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00377887/document>, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00822289/document>

du vote car les suffrages sont distribués de façon plus dispersée. Il y a ainsi des partis qui s'affaiblissent et qui, parfois, disparaissent à cause de la réduction, en proportion, de la taille et du poids des grands partis. En Suisse, le parti radical qui était le plus grand parti dans les années 1970-1980, a dû fusionner avec le parti libéral pour résister à la montée de l'Union démocratique du centre et du parti écologique. Le parti de Blocher est devenu le premier parti du pays en 1999, dépassant légèrement le parti socialiste suisse. En France, le parti communiste qui était très fort sous la III^e République n'est plus que l'ombre de lui-même. Toujours en France,

« Quoi de commun, en effet, pour ne prendre qu'un exemple, entre le Parti radical des débuts de la III^e République qui se positionnait nettement à gauche et le Parti radical des années 1930, devenu une force pivot, gouvernant alternativement avec la gauche ou avec la droite de la Chambre des députés ? Un électeur stable, se situant durablement à l'extrême gauche, pouvait voter radical en 1901 et, tout en restant fidèle à son positionnement, socialiste en 1936 » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 193].

Ces changements dans l'univers des partis politiques entraînent forcément les électeurs à changer leurs comportements électoraux, leurs préférences partisans ou, carrément, à s'abstenir. D'où le développement inattendu de l'abstentionnisme. À cela s'ajoute le fait que les électeurs d'aujourd'hui font face à de nouveaux problèmes qui n'existaient pas à l'époque d'André Siegfried avec son *Tableau politique de la France de l'Ouest*, de Paul Lazarsfeld avec son équipe de l'École de Columbia ou à l'époque où l'École de Michigan. Les différentes modifications de l'environnement sociopolitique entraînent à leur tour des modifications dans les préférences électorales.

Pour beaucoup d'électeurs cultivés et intéressés par la politique, le vote est devenu un acte rationnel et stratégique qui répond à un enjeu circonstanciel précis. Aux États-Unis comme en France, le poids de

l'identification partisane ne serait plus ce qu'il était dans les années 1950. Il y a aujourd'hui des électeurs très politisés qui se déclarent ne pas appartenir au camp démocrate ou républicain dans le cas des États-Unis ou être ni de gauche ni de droite dans le cas de la France. Ils se déclarent « indépendants ». Les nouveaux électeurs rationnels choisissent les candidats en comparant l'offre politique avec ceux qui, dans la course, proposent la réponse la plus satisfaisante aux enjeux qu'ils jugent prioritaires. N'étant plus soumis aux seigneurs, aux bourgeois, aux partis politiques et aux prêtres, les nouveaux électeurs⁵⁸ sont plus attentifs aux valeurs qu'ils défendent et c'est sur cette base qu'ils déterminent leurs orientations politiques, même s'ils savent que le poids de leurs voix ne pèsent pas beaucoup face aux électeurs qui votent encore suivant les déterminants sociaux clairement définis dans les études antérieures qui exercent toujours une influence majeure sur les choix électoraux, comme la pratique religieuse, les groupes d'appartenance, le milieu socioprofessionnel, l'identité partisane, etc.

Il est un fait que depuis de nombreuses années, on observe une baisse progressive du taux de participation aux élections, surtout à l'élection présidentielle. Il n'y a pas que les pays occidentaux qui sont concernés par le taux d'abstention, même dans des pays africains, certains électeurs préfèrent aller se promener plutôt qu'aller voter. Cette hausse du taux d'abstention est un signe évident d'un désintérêt pour la politique. Dans certains pays africains, avant même le vote, les citoyens savent qui sera proclamé chef de l'État car les organisateurs qui ont déjà empoché leur commission en argent mettent en place une parodie électorale en faveur d'un candidat et au détriment d'un autre ou des autres.

⁵⁸ Lire Philippe Habert, Alain Lancelot, « L'émergence d'un nouvel électeur ? », in *Le Figaro. Élections législatives de 1988*, Paris, Le Figaro, 1988 ; Philippe Habert, *Le nouvel électeur. Chroniques électorales 1988-1993*, Paris, Vinci, 1996.

Ce désintérêt pour la politique est très préoccupant pour l'avenir de la démocratie qui table sur le vote majoritaire. Nous avons maintenant des chefs d'État qui sont élus avec moins de 50 % du corps électoral et qui sont appelés à gouverner une majorité des citoyens qui s'est abstenue ou qui a refusé d'aller participer à l'élection présidentielle. Pour finir, ce dernier n'a que la force discursive (en Occident) ou policière (en Afrique) pour imposer son pouvoir aux citoyens-électeurs qui n'ont pas fait le choix d'aller voter.

L'ouvrage de Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, consacré aux quartiers populaires de la Cité des Cosmonautes à Saint-Denis/France [Braconnier et Dormagen, 2007], analyse avec pertinence le phénomène de l'abstention en milieu populaire. Dans les banlieues parisiennes et chez les catégories populaires, la politique tend à devenir « un espace ésotérique », sinon un lieu de mensonge où l'argent et la corruption règlent le sort des candidats. C'est pourquoi la non-participation tend à devenir, au fil des ans, une véritable norme sociale. Les gens refusent de voter parce qu'ils n'ont plus foi aux hommes politiques qui promettent tant pendant la campagne électorale et qui oublient, après leur élection, ce qu'ils ont promis ou qui trouvent des réponses incongrues pour justifier l'incapacité de réaliser ce qu'ils ont publiquement promis. Ceux qui n'habitent pas à proximité des bureaux de vote sont les plus concernés par le taux d'abstention (voir plus loin).

En Occident, ce sont les théories sur le capital symbolique qui expliquent la répartition globale de la population en deux blocs, entre la droite et la gauche, en fonction de variables sociologiques précédemment identifiées par les théoriciens des comportements électoraux. En général, l'électeur rationnel a un comportement individualiste car il se déclare moins dépendant des appartenances partisans mais plus attaché à la conjoncture politique. C'est ce comportement qui explique le vote sur enjeux.

2.5.6 Le comportement d'un électeur rationnel

« Une décision politique est rationnelle si elle consiste à employer les meilleurs moyens d'atteindre cet état de choses » [Przeworski, 2019 : 147]. La rationalité a ses limites. Elle est impossible lorsqu'on n'arrive pas à rassembler toutes les informations indispensables à la prise d'une bonne décision ; elle est également impossible lorsque les membres de la société sont divisés dans deux camps diamétralement opposés avec des arguments valables qui justifient cette division, car ce qui est bon pour certains est mauvais pour d'autres. Dans ce cas, aucune décision ne peut être rationnelle pour tous. Lorsque la majorité des électeurs est divisée dans deux camps opposés, comment identifier le bien commun indépendamment de ce qu'en pense l'ensemble ?

« Et si l'avis d'une majorité ne suffit pas à déterminer l'intérêt public, à qui ou à quoi d'autre doit-on s'en remettre ? Il semble que la prévention des maladies infectieuses soit dans l'intérêt de tous, mais que faire si une majorité d'électeurs vote pour un parti qui s'oppose aux vaccins obligatoires ? La qualité de l'air que nous respirons semble faire partie de nos intérêts communs, mais que faire si une majorité d'électeurs s'oppose aux contrôles anti-pollution ? Dans de tels cas, qu'est-ce qui est rationnel ? » [*Ibid.* : 148].

Devant la limite du raisonnement, il est permis d'admettre que la rationalité peut être différente du point de vue de la majorité, soit nous admettons cette vérité soit nous la refusons. Mais si nous agissons ainsi, sommes-nous toujours rationnels ? Si, en se basant sur sa rationalité, la majorité gouvernante détermine ce qui est bon pour la société, sans obtenir au préalable l'avis des membres de ladite société, ne tombe-t-on pas dans un régime autoritaire ou dictatorial ? Finalement, en toute logique, où se trouve la majorité et donc la raison : dans le parti qui gouverne la République ou dans la majorité silencieuse que représente le

peuple ? Qui doit décider pour l'avenir de la nation : les représentants du peuple ou le peuple lui-même ? La notion de la rationalité⁵⁹ est une question complexe qui doit forcément déboucher sur le concept de délibération, c'est-à-dire sur la nécessité d'organiser un débat public permanent sur les questions qui divisent profondément les membres de la société. À la place de la démocratie participative qui met le débat public au centre de la vie collective, ce qui, en démocratie représentative « autorise le gouvernement à appliquer et à faire appliquer une décision, au besoin par la contrainte, c'est bien le résultat du vote, du dépouillement des urnes, et non pas les débats préalables » [*Ibid.* : 149]. Alors, peut-on croire que l'addition des votes individuels créant une Assemblée représentative peut donner lieu à un choix collectif rationnel ? Les décisions prises dans le cadre de la démocratie représentative ne sont-elles pas à la base des crises de nos sociétés ? Sont-elles toujours rationnelles ? Qu'advierait-il si les mêmes décisions étaient prises dans le cadre de la démocratie participative qui permet de récolter librement les avis des citoyens ordinaires qui opinent sans subir l'influence d'un parti politique ? Seraient-elles plus rationnelles ou non ?

Ce sont des disciplines, comme la science économique et la psychologie, en dehors de la science politique, qui expliquent mieux le comportement de l'électeur rationnel. Ce comportement est semblable à celui d'un consommateur qui, cherchant à maximiser son utilité, compare les coûts et les avantages des différents produits avant l'achat. L'électeur rationnel compare différents programmes avant de voter. Le contexte électoral devient l'enjeu et les candidats sont des « produits » sur lesquels il portera son choix. Le choix est déterminé par la prise de position que prend l'électeur sur l'enjeu électoral. Son choix ne sera déterminé ni par son appartenance partisane ni par sa croyance religieuse ni par sa classe sociale mais par l'enjeu électoral lui-même. Il vote sur la base de son analyse et de sa compréhension de l'enjeu en présence. Il peut être

⁵⁹ Voir ce qui est dit plus loin sur le choix rationnel.

influencé par la constance du candidat, par la qualité de ses opinions et de son discours, par les performances gouvernementales, etc.

L'électeur rationnel est plus sensible aux effets de conjoncture qu'aux effets de structure étudiés par l'école de la géographie électorale (André Siegfried). Il manifeste une plus grande propension à se déterminer en fonction des qualités personnelles des candidats que de leur appartenance partisane. Son choix est fait sur la base de l'*offre* électorale qui lui est proposée et des enjeux du scrutin.

Avant de voter, l'électeur rationnel tient compte du contexte particulier à chaque élection, de la personnalité des candidats et de leur discours pendant la campagne, ainsi que des positions des partis sur des enjeux.

Les réflexions sur l'électeur rationnel ont commencé avec Valdimer O. Key dans son livre inachevé *The Responsible Electorate* [1966] dans lequel il a critiqué le paradigme de Michigan sur le comportement électoral aux États-Unis et en Grande-Bretagne [Butler et Stokes, *Political Change in Britain*, 1969 et 1974]. Valdimer O. Key affirme que « les électeurs ne sont pas stupides ». De ce fait, « il récuse la notion d'un électorat passif, prisonnier de la 'camisole de force' des déterminants sociaux ou psychologiques, pour celle d'un acteur actif, raisonnable et autonome » [Mayer & Perrineau, 1992 : 63]. Key analyse les stratégies des électeurs américains à partir de sondages portant sur les élections présidentielles de 1936 à 1960, Il montre que

« les électeurs 'mobiles', qui changent de parti entre deux élections, ne sont ni plus ni moins rationnels que les 'stables'. Ils ne sont pas moins instruits, pas moins politisés. Ce sont des mobiles politiques qui expliquent leur itinéraire. Quand le président sortant est un démocrate, c'est dans les rangs des démocrates que les transfuges sont les plus nombreux, quand il est républicain, c'est l'inverse. Leur comportement ne fait qu'illustrer le vieil adage 'sortez les sortants' » [Mayer & Perrineau, 1992 : 63].

Les auteurs de *The Changing American Voter* [Nie, Verba, Petrocik, 1976] ont confirmé les analyses de Valdimer O. Key en montrant que le modèle de Michigan, élaboré durant les années Eisenhower, est dépassé parce qu'il a cessé de rendre compte du comportement électoral des Américains. Ces analyses se sont davantage confirmées en France en 2016 dans la crise des identités partisanes lors de l'élection du président Emmanuel Macron. On a vu que les électeurs étaient de moins en moins nombreux à voter pour le candidat de leur parti politique lors des primaires et lors de l'élection présidentielle. Emmanuel Macron a été élu grâce à la hausse brutale de la proportion des « indépendants » de gauche et de droite déçus par le candidat de leur parti. Pour éviter la perte de leur bulletin, ils ont fait montre de rationalisme en votant celui qui prétendait rassembler les deux camps. En tout cas, pendant cette élection, l'intensité des identifications partisanes a beaucoup baissé en France. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, de plus en plus de Français pensent que le clivage gauche/droite s'est estompé et que cette division est définitivement dépassée. La proportion de ceux qui pensent ainsi a considérablement accru depuis les années 1990. Cette assertion est-elle vraie ou fausse ? Il faut attendre quelques années et de nouveaux sondages d'opinion pour avoir une bonne réponse.

« Stefano Bartolini et Peter Mair [1990] écrivaient que trois conditions doivent être remplies pour qu'un clivage social eût des conséquences politiques : une distinction objective entre les intérêts des personnes situées de part et d'autre du clivage ; la reconnaissance de cette distinction et de son importance par les intéressés ; des moyens d'expression politique (généralement sous forme de partis) pour les intérêts concernés. Quand les groupes sociaux reconnaissent leurs différences politiques et votent pour des partis différents parce que ces partis se consacrent à défendre leurs intérêts de groupe, on a de la politique des clivages de

l'espèce définie par ces auteurs » [Fillieule, Haegel, Hamidi, Tiberj, 2017 : 122-123].

Ces critères sont-ils remplis dans le cas français ? En tout cas, une observation rigoureuse de la société française montre que les anciens clivages qui divisaient les électeurs entre la gauche et la droite ont déjà perdu de leur importance, car la gauche n'est plus tout à fait à gauche et la droite aussi n'est plus tout à fait à droite. On voit de plus en plus les membres d'un même groupe social partageant la même idéologie voter pour des candidats des partis différents selon la circonstance (vote sur enjeux). Il n'y a plus de coïncidence parfaite entre l'identification partisane et l'appartenance au groupe. Cette érosion des partis classiques est l'explication principale à l'émergence du parti *En Marche* du président Emmanuel Macron.

Pour qu'il y ait un vote sur enjeu (*voting on issue*), « trois conditions doivent être remplies. Il faut que les électeurs aient une position claire sur les enjeux de l'élection, qu'ils perçoivent des différences entre les positions des candidats sur ces problèmes et qu'ils votent pour un candidat parce qu'il a la même position qu'eux sur cet enjeu » [Mayer & Perrineau, 1992 : 64]. Les électeurs rationnels choisissent les candidats plus en fonction de leur position sur les problèmes qui constituent un véritable enjeu (chômage, création d'emplois, coût de la vie, insécurité, immigration, corruption dans l'administration publique, nucléaire, etc.) qu'en termes partisans. Lorsque les positions de parti contredisent les positions des électeurs rationnels sur les enjeux précis ou sur l'enjeu principal, ces derniers votent contre leur identification partisane. Cela arrive parce que les problèmes évoluent d'une génération à l'autre et d'une élection à l'autre. De nouveaux enjeux émergent et lorsque le parti d'appartenance n'a pas de réponse adéquate pour les résoudre, les électeurs rationnels deviennent malléables et changent de camp en choisissant celui qui leur apporte une solution satisfaisante, sinon ils s'abstiennent.

Le modèle de l'électeur rationnel est renforcé par le modèle de l'électeur-consommateur (voir *infra*) qui s'inscrit dans celui de l'*homo economicus*. Dans ce modèle proposé par Anthony Downs dans son livre *An Economic Theory of Democracy* paru en 1957⁶⁰, les partis sont comparés à des entreprises politiques qui cherchent à maximiser les votes en leur faveur. Dans ce modèle, les électeurs, qui y sont appréhendés comme des consommateurs de produits électoraux offerts par les candidats/partis en concurrence à l'occasion d'un scrutin, votent pour celui qui leur procure le plus de bénéfice ou d'utilité au moindre coût. Ils se comportent de la même façon que sur un marché économique ; ils doivent être capables de choisir entre plusieurs alternatives qui se présentent à eux et de les hiérarchiser en fonction de leurs préférences. En politique, ils choisissent de façon rationnelle le candidat qui correspond parfaitement à leurs besoins et à leurs attentes, c'est-à-dire celui qui maximise leur utilité.

« La décision de vote est assimilée à une décision d'achat, l'achat d'un parti politique. Comme un consommateur ordinaire, l'électeur réagit à l'éventail des biens qui lui sont proposés (candidats, programmes). Il est également influencé par ses habitudes d'achat (votes passés), par la préférence éventuelle pour certaines marques (identification partisane) et par la pression de certains groupes de référence (voisinage, milieu professionnel, milieu familial). Mais chaque élection offre l'occasion d'une nouvelle dé-

⁶⁰ Dans les années 1981-1984, ce livre a été le premier ouvrage cité dans les revues scientifiques par les quatre classiques de la science politique américaine – les trois autres sont *Voting* [Lazarsfeld, Berelson et Gaudet, 1954], *The American Voter* [Campbell, Converse, Miller et Stokes, 1960] et *The Civic Culture* [Almond et Verba, 1963]. Mais l'acteur économique qui vote en calculant, en fonction de ses intérêts, l'utilité de voter pour chacun des partis a été critiqué par de nombreux sociologues du politique pour son réductionnisme [Pizzorno, 1991]. On oublie trop souvent que le sous-titre de *Voting* était : « *A Study of Opinion Formation in Presidential Election* » [Lazarsfeld et alii, 1954].

cision d'achat, car les biens offerts ne sont jamais identiques » [Mayer & Perrineau, 1992 : 68].

Contrairement à l'électeur décrit par le postulat du paradigme de Michigan qui a mis l'accent sur la stabilité du choix électoral, l'électeur rationnel est mobile parce qu'il cherche à avoir une connaissance globale des enjeux ou des problèmes sur lesquels se jouent les élections afin de minimiser la marge d'erreur et de maximiser son utilité.

Les citoyens qui ne sont pas suffisamment informés se laissent influencer plus par des allégeances de groupes aux personnes qui comprennent les enjeux politiques et qui ne suivent l'information que par l'évaluation des candidats à l'élection et de principaux enjeux, c'est-à-dire par les problèmes spécifiques à chaque élection. Ce sont les citoyens informés sur la politique qui expliquent aux moins informés qu'ils doivent voter sur la base d'une évaluation prudente (la leur) de la situation et d'une comparaison attentive de différentes propositions des candidats. Dans la plupart des cas, ce sont eux qui font le choix du candidat que les moins informés éliront.

En matière d'enjeux, les choix électoraux se font en fonction de la capacité présumée des partis et des candidats à répondre aux problèmes spécifiques à chaque élection (c'est-à-dire aux enjeux en présence).

2.5.7 Les limites du modèle du choix rationnel

Dans la rencontre entre un candidat et un électeur, c'est le modèle idéal du choix rationnel décrit par Antony Downs qui est censé prédominer [Downs, 1957]. Sa théorie sur la démocratie reposait sur des fondements microéconomiques et expliquait que « l'électeur serait devenu *rationnel* : il se comporterait de plus en plus comme un *consommateur* faisant ses choix politiques comme il achète ses produits sur le marché : en fonction d'un calcul coûts/bénéfices » [Science politique, 2013 : 49].

Pour ce politiste,

« les programmes et les promesses des candidats constituent une *offre* de biens sur le marché politique. L'électeur vote en fonction des conséquences anticipées des politiques prônées par tel ou tel candidat sur sa condition sociale et ses intérêts économiques » [Steuer, 2012 : 85].

Les tenants de ce modèle économique prétendent que l'électeur se comporte comme un consommateur qui, le jour du vote, fait son marché politique et agit dans la perspective de maximiser la satisfaction de ses besoins [Tullock, 1978]⁶¹.

Dans son modèle de l'électeur-consommateur, Himmelweit [Himmelweit, Humphrey, Jaegar, Katz *et al*, 1981] présente le vote comme similaire à l'achat d'un bien. Comme un acheteur dans un marché, l'électeur fait face à plusieurs facteurs, entre autres : la concurrence du produit qui l'intéresse avec d'autres produits qui ont la même finalité *versus* la concurrence des candidats dans le cas de l'élection, sa fidélité à la marque qu'il a toujours achetée *versus* sa fidélité à son parti, les arguments de marketing qui contribuent à faire la promotion de chaque produit *versus* le discours politique mise en œuvre par chaque candidat à l'élection, etc. Dans ce modèle de l'électeur-consommateur, l'électeur politique se sent libre d'opérer un vote – qu'il juge utile – en tenant compte de ses préférences individuelles, en se référant aux logiques de l'individualisme électoral, c'est-à-dire en recourant aux normes personnelles résultant de la comparaison de plusieurs facteurs (décrits ci-dessus). « Le nouvel électeur affirme une autonomie croissante dans la

⁶¹ Dans sa volonté d'établir la similitude, Gordon Tullock est allé jusqu'à affirmer qu'électeur et consommateur « sont essentiellement les mêmes personnes. Monsieur Martin consomme et vote. Qu'il soit dans un supermarché ou dans un isoloir, il demeure le même homme. Aussi n'y a-t-il aucune raison majeure de croire que son comportement soit différent selon qu'il se trouve dans l'un ou l'autre de ces lieux ».

prise de décision électorale et module ses choix à partir d'une adaptation stratégique aux variations de l'offre électorale et aux enjeux du scrutin »⁶².

Le modèle économétrique, semblable au modèle de l'électeur-consommateur, dont Kramer⁶³ est l'un des pionniers, aboutit à peu près au même résultat à la seule différence que ce modèle émanant des sciences économiques soulève le problème de savoir si les électeurs peuvent vraiment être rationnels dans leur choix électorale. Parallèlement à cette question, ce modèle pose également la question de l'utilité du vote en mettant en exergue le paradoxe du vote. Ce modèle considère la politique comme étant un marché où les offres et les demandes se rencontrent. À propos de ce modèle économétrique, Nonna Mayer a écrit :

« comme un consommateur sur le marché politique, l'électeur réagit à chaque élection en fonction de l'éventail des biens (candidats, enjeux) qui lui sont proposés et de leur promotion (campagne). Il a des préférences pour certaines marques (préférence partisane, sympathie pour un candidat), il y a des groupes de référence (classe sociale, religion) et des habitudes d'achat (appartenances à la gauche ou à la droite, renforcée par des votes passés), qui remontent bien souvent à l'enfance et à la socialisation parentale »⁶⁴.

⁶² P. Habert, A. Lancelot, « L'émergence d'un nouvel électeur », in P. Habert, *Le nouvel électeur*, Vinci, 1996, p. 23 cité dans N. Mayer, « Introduction », dans D. Boy, N. Mayer, *L'électeur a ses raisons*, Presses de Sciences Po, 1997, p. 13.

⁶³ G. Kramer, « Short-Term Fluctuations in US Voting Behaviour: 1896/1964 », *American Political Science Review*, vol n° 65, 1971, pp. 131-143. Pour Kramer, le résultat de l'élection est fonction du niveau de revenu par habitant. Selon lui, une augmentation de 1 % des revenus entraîne une hausse d'un demi-point à chaque élection législative au parti présidentiel.

⁶⁴ Nonna Mayer, « Introduction », in Daniel Boy, Nonna Mayer, *L'électeur a ses raisons*, op. cit.

On voit bien que le modèle économétrique reprend pratiquement les mêmes éléments que le modèle de l'électeur-consommateur. Mais l'expérience a montré que ces deux modèles (modèle de l'électeur-consommateur et modèle économétrique) sont inadaptés au choix politique car

« la complexité du comportement de l'électeur n'est pas réductible de façon satisfaisante à un axiomatic de l'intérêt économique : le choix politique, comme toute activité sociale, émerge de plusieurs types de rationalité combinés de façon variable [...] pour que le terme d'intérêt ait un sens, il faut le définir précisément et considérer, par exemple, que l'intérêt se limite strictement et pour chaque électeur à une satisfaction individuelle et strictement matérielle [...] Ces pôles antagonistes de la nation d'intérêt définissent, en se combinant, une diversité infinie, fluctuante et subjective des comportements politiques intéressés. En raison de cette forte diversité des comportements politiques intéressés, leur saisie statistique n'est guère possible. Pour saisir statistiquement ces comportements politiques intéressés, l'analyse économique du choix politique doit postuler l'existence de comportements communs à chaque intérêt individuel, si bien que le caractère strictement individuel du comportement intéressé disparaît en grande partie » [Merle, 1990 : 64-80].

Les chercheurs ont conclu que l'orientation économique appliquée dans le choix électoral n'est pas satisfaisante bien qu'elle apporte certains éléments en termes de connaissance du fonctionnement de la décision électorale. En matière de rationalité, ils ont trouvé que l'électeur rationnel ne devait pas voter puisque son vote personnel a une probabilité extrêmement faible de modifier le résultat de la consultation électorale et, donc, de permettre la maximisation de son utilité. Or, il vote toujours [Dosquet, 2012 : 96]. Cela constitue une contradiction avec le modèle économétrique. S'il vote toujours, cela revient à dire que

l'électeur trouve lui-même son comportement rationnel, soit pour soutenir un candidat dans la masse des votes qui feront triompher le candidat, soit pour contribuer à rejeter un autre. En réalité, l'électeur vote pour exprimer ses sentiments en faveur ou en défaveur d'un candidat et aussi pour participer à la vie nationale car le glissement du bulletin de vote dans l'urne est l'unique geste politique qu'accomplissent la plupart des citoyens dans leur vie. Ce geste anodin permet de participer au fonctionnement des institutions du pays. Finalement, au lieu de chercher à savoir si l'électeur est rationnel, il vaut mieux chercher à savoir comment il raisonne pour choisir son candidat : quels sont les critères prioritaires qui, en dernière minute, dans un univers d'informations limitées, motivent son choix. Le geste individuel, égoïste et irrationnel en apparence, consolide la démarche collective, comme une somme de petits ruisseaux qui se jettent dans un fleuve et l'ensemble des fleuves qui se jettent dans l'Océan. Ce mouvement assure en finalité la stabilité, la permanence du vote et le changement en douceur de l'opinion publique. Kinder et Herzog ont qualifié cette démarche de *miracle de l'agrégation*⁶⁵.

Dans un article commun intitulé « *L'émergence d'un nouvel électeur* » [Habert, Yamal, 1988], Lancelot et Habert ont montré que l'électeur est de plus en plus indépendant de ses structures d'attache sociale et de moins en moins fidèle envers un parti. Son attachement partisan et idéologique étant de plus en plus dilué, le choix électoral s'effectue au cas par cas sur les enjeux et les propositions de l'offre électorale [Dosquet, 2012 : 100]. Donc, lorsque les électeurs élèvent culturellement leur compréhension des enjeux politiques et leur niveau économique, lorsqu'il y a parallèlement une baisse ou un déclin de la pesanteur religieuse, lorsqu'en plus ils ne subissent plus le poids de la

⁶⁵ Pour plus d'informations, se référer à D.R Kinder, D. Herzog, « Democratic Discussion », in G.E. Marcus, R.L. Hanson, *Reconsidering the Democratic Public*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1993, pp. 347-377.

domination partisane, ils deviennent plus indépendants et affichent un comportement électoral individualiste. C'est bien ce que les chercheurs occidentaux qui travaillent sur le modèle de l'électeur-consommateur, c'est-à-dire sur le modèle stratégique⁶⁶, ont tiré comme conclusion. Doit-on croire que lorsque les électeurs africains s'affranchiront du vote tribal (qui correspond au vote de classe en Occident) et du vote religieux, ils deviendront des électeurs stratégés et privilégieront le vote individuel du fait qu'ils n'ont jamais accordé une grande importance à leur affiliation partisane ?

Lorsque l'élection est considérée comme un marché – sinon comme un marchandage – entre celui qui *offre* (candidat) et celui qui *demande* ou qui attend recevoir la concrétisation d'une promesse (électeur), « l'acte électoral résulte d'une évaluation, voire d'un calcul effectué par l'électeur en fonction de ses attentes et de l'offre qui lui est proposée sur la scène électorale » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 164]. En réalité, l'expérience montre des différences de comportement entre un consommateur sur un marché économique et un électeur sur un marché politique. Puisque les deux types d'acteurs n'ont ni les mêmes compétences, ni les mêmes moyens, ni les mêmes stratégies d'approche, ni les mêmes attentes immédiates, le vote des individus est loin d'être une décision rationnelle car les électeurs ne sont pas parfaitement informés sur les attitudes et les intentions des candidats. En ce qui concerne le consommateur, la satisfaction est directe, immédiate et personnelle. En politique, la satisfaction n'est pas directe ni immédiate ; elle est collective. En plus, la maximisation de l'utilité du vote n'a pas la même conséquence selon qu'on est candidat à une élection ou simple

⁶⁶ Le « vote stratégique » consiste à voter pour un candidat autre que celui que l'on préfère parce qu'on est motivé par la volonté de rendre son vote plus efficace. Le « vote stratégique » est aussi appelé « vote utile » dans le langage courant. L'électeur agit par anticipation. S'il estime que son candidat perdra l'élection quoi qu'il fasse, il portera sa voix sur un autre qu'il juge plus efficace et plus à même de gagner afin de maximiser l'utilité de sa voix.

électeur. Pour l'électeur, son vote sert avant tout de sanction négative s'il estime que le candidat sortant, qui représente le gouvernement en place, a mal gouverné sinon la sanction sera positive présentée sous forme de demande adressée au nouveau candidat à qui il intime l'ordre de s'occuper des problèmes de la collectivité, s'il juge son programme et ses promesses crédibles. D'un côté, par son vote, l'électeur punit celui qui a mal travaillé ou qui n'a pas réalisé ses promesses faites pendant la précédente campagne électorale et, de l'autre côté, en donnant son vote à l'opposition, il encourage celui qu'il estime faire la différence avec le candidat sortant. De ce fait, la prise en compte d'un bilan coûts-avantages sur un tel marché des biens politiques est difficile à évaluer, car la logique est loin d'être la même d'un côté comme de l'autre. Il a déjà été prouvé que la validité empirique de ce modèle qui voit le champ politique comme un marché économique est difficile à établir. En plus, la campagne électorale (rencontre du candidat avec les électeurs, publicité à la radio, à la télévision, dans les journaux, etc.) qui coûte excessivement cher n'est pas à la portée des démunis. Si le candidat à l'élection a devant lui deux possibilités : soit il gagne soit il perd, l'électeur ne gagne rien à titre individuel sinon à attendre la réalisation d'une promesse incertaine ; en revanche, il perd en temps et en argent parce que, s'il veut être rationnel, il doit s'informer (achat des journaux) sur les programmes des candidats avant de choisir et il doit se déplacer de sa maison au bureau de vote le jour de l'élection.

Voter est une activité qui coûte du temps, voire de l'argent, car l'électeur doit s'inscrire sur les listes électorales, il doit au préalable posséder (sinon réunir) des pièces justificatives (notamment sa pièce d'identité sinon une attestation de perte de pièce). Il doit ensuite se déplacer pour s'inscrire, soit à pied, à bicyclette, en bus, en voiture, soit en train au bureau de vote qui n'est pas toujours à proximité de son domicile. Le jour du vote, il doit prendre quelques heures de son repos pour se rendre aux urnes où il est contraint de :

- justifier son identité,
- remplir des documents relatifs au vote,
- passer dans l'isoloir,
- glisser son bulletin dans l'urne et
- signer la liste électorale.

Dans les provinces ou les quartiers qui sont réputés abriter les opposants, les bureaux de vote sont généralement placés loin des endroits d'habitation pour décourager les votants.

« Quand elles sont dissimulées, ces pratiques sont difficiles à détecter. Il y a quelques années, les autorités électorales de Zanzibar ont habilement placé des ruches près de certains bureaux de vote, à des endroits où la population locale était connue pour son soutien à l'opposition. Après que la Cour suprême des États-Unis a décidé que les étudiants pouvaient voter dans la circonscription de leur université, les autorités républicaines de la ville d'Ann Arbor ont choisi de placer les bureaux de vote loin du campus de l'Université de Michigan et des accès aux transports publics » [Przeworski, 2019 : 111-112].

Le coût de participation de l'électeur est pris gratuitement sur son temps libre. Pourtant, le temps qu'il dépense aurait dû être consacré à une autre activité plus lucrative que les candidats à l'élection ne prennent pas en compte. Au final, le coût du vote est nettement supérieur à l'utilité que l'électeur tire de cet acte puisque son bulletin ne lui rapporte pas grand-chose et « ne pèse presque rien dans le résultat final (rapporté à l'ensemble des bulletins exprimés) » [Science politique, 2013 : 49]. L'importance du vote d'un individu correspond à $1/\text{divisé}$ par le corps électoral qui correspond au nombre de votants. Par exemple, l'utilité appliquée à l'acte électoral d'un électeur participant à un corps électoral s'élevant à 40 millions de votants sera de l'ordre de $1/40\ 000\ 000 = 0,000000025\ %$ » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 205]. Cette utilité est très insignifiante. Mais les électeurs votent toujours dans

leur grande majorité alors que, s'ils étaient vraiment rationnels, mieux dotés sur le plan réflexif, ils devraient s'abstenir d'aller voter (voir *supra*), car le coût du vote pour eux – se déplacer, faire la file, trouver le temps pour s'informer afin de produire un vote le plus conforme à leurs intérêts – est toujours plus élevé que son bénéfice [Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al*, 2014 : 378]. « Or, même si l'on assiste depuis le milieu des années 1980 à une baisse tendancielle des taux de participation (que, du reste, le modèle n'explique pas), une majorité relative des citoyens persiste à voter. D'où l'existence d'un 'paradoxe du vote', que plusieurs dizaines de recherches inspirées du même auteur ne parviendront pas réellement à résoudre » [Riker et Ordershook, 1968 ; Lehingue, 1998 cité par Cohen, Lacroix, Riutort, 2009 : 436].

« Pour Anthony Downs, l'abstention est un phénomène rationnel. D'une part, l'électeur n'a aucune chance à lui tout seul de peser sur les résultats du scrutin. Le bénéfice qu'il peut tirer de sa participation est quasi nul. D'autre part, le coût de la participation est élevé en termes de temps (il faut se déplacer pour aller s'inscrire et pour aller voter, ce qui réduit son temps libre) et d'investissement intellectuel (il faut s'instruire et se tenir au courant pour comprendre le fonctionnement du système politique et les enjeux du scrutin). Les coûts étant supérieurs aux bénéfices, il est rationnel de s'abstenir. Cette analyse économique ne tient pas compte du poids des normes sociales sur le comportement des individus⁶⁷. »

Tout le paradoxe du vote est là. L'évaluation est difficile à faire entre le vote que l'électeur glisse dans l'urne qui fait gagner ou perdre un candidat et la promesse qu'il a reçue en guise de récompense pour son accomplissement du devoir civique.

« La théorie de l'électeur rationnel se trouve ainsi démentie par la réalité, puisque si les individus se comportaient conformément au

⁶⁷ Voir : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00377887/document>, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00822289/document>

modèle censé rendre compte de leurs attitudes et de leurs choix, ils devraient s'abstenir. Force est pourtant de constater qu'ils votent dans leur très grande majorité. En réalité, le vote de masse constitue l'un des plus puissants démentis empiriques à la théorie de l'électeur rationnel et avec elle, plus globalement, aux théories de l'acteur rationnel » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 205].

Les théories économiques de l'*offre* et de la *demande* sont donc différentes des logiques politiques dans le cas d'une élection au suffrage universel. Les biens politiques rencontrent rarement les demandes des électeurs selon le schéma bien connu des économistes classiques [Steuer, 2012 : 86]⁶⁸, car le marché politique est essentiellement structuré par l'offre des candidats. Dans l'achat du vote par le plus fortuné auprès du moins fortuné que lui, l'échange est généralement inégal. Si l'homme nanti est élu, il gagnera dans la durée (un mandat législatif ou présidentiel), tandis que l'électeur démuné ne gagnera rien dans l'immédiat sinon la satisfaction d'avoir choisi celui qui le représentera dans les institutions étatiques et qui lui a promis (sans donner aucune garantie sous forme de contrat) qu'il s'occuperait des problèmes de sa communauté et/ou de la nation. Les deux parties engagées dans l'échange ne discutent jamais sérieusement sur les termes de réciprocité entre ce que gagne l'un et ce que perd l'autre ou sur ce que les deux peuvent gagner. C'est la raison pour laquelle les électeurs sont souvent déçus et cultivent le sentiment que les candidats à l'élection viennent régulièrement voler leur vote. Comment contraindre les candidats à tenir leurs promesses ou comment faire en sorte que les électeurs aient des *demandes* ou des revendications réelles sur la base desquelles ils s'engagent dans l'échange des biens politiques ? Que faire pour remédier à ce malaise social issu des promesses non tenues ?

⁶⁸ Pour plus d'information sur cet aspect de la question, voir J. Jaffré, J. Chiche, « Mobilité, volatilité, perplexité », in Daniel Boy, Nonna Mayer (dir.), *L'électeur à ses raisons, op. cit.*

Ce qui précède résume ce que disent et prédisent les modèles des comportements électoraux des Occidentaux. Qu'en est-il des comportements électoraux des Africains ? Sur quelles variables lourdes faut-il s'appuyer pour trouver les meilleures explications qui justifient le vote des électeurs africains ?

Le modèle de l'« électeur rationnel » [Popkin, 1991, Sniderman, Brody et Tetlock, 1991] ou de l'« électeur raisonnant »⁶⁹ qui agit dans le cadre d'une rationalité limitée [Simon, 1982, 1987] tel qu'il a été théorisé en Occident [Almond et Verba, 1963] ne correspond pas à la réalité observable de la politique africaine ou plutôt que ce modèle est rare. En tout cas, il est de l'ordre de l'exception. Des citoyens-électeurs qui écoutent leur raison, qui se mettent au-dessus des contraintes sociales de leur milieu environnant et qui calculent en fonction des informations disponibles avant de choisir leur candidat se rencontrent rarement dans le comportement des électeurs africains. Ces derniers votent sans un réel investissement dans l'élection (histoire et parcours du candidat, connaissance approfondie de son programme politique, de son idéologie, etc.). En Afrique, les électeurs ont souvent une faible connaissance des enjeux de la campagne électorale ; en conséquence, ils ne font pas montre d'une grande rationalité dans le choix. Il arrive régulièrement que les variables lourdes que nous avons déjà citées – et parfois l'émotion – l'emportent sur la rationalité.

2.6 Les raisons qui expliquent la volatilité électorale

Un vote peut refléter un attachement à un candidat, à une formation politique (parti) ou encore à des idées (programme) défendues par un candidat. Dans tous les cas, il est un choix contre les autres candidats et leurs partis politiques.

⁶⁹ Le modèle de l'« électeur raisonnant » inspiré de Simon est très compatible avec l'approche économiste théorisée par Anthony Downs.

On parle de volatilité⁷⁰ électorale lorsque les électeurs changent de choix entre deux élections. Ce comportement électoral

« renvoie à un phénomène de plus en plus fréquent qui caractérise la non-reproduction d'un vote, par un électeur, et pour un même parti, d'un scrutin à un autre. La volatilité électorale signifie la tendance dans le chef d'un nombre de plus en plus important d'électeurs à ne pas systématiquement voter pour le parti » [Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al*, 2014 : 381].

Dans ce cas, on est face à un électeur rationnel⁷¹ chez qui le vote n'est pas déterminé par sa position sociale ou son identification partisane, mais par les enjeux du vote. Un électeur rationnel cherche à avoir la plus grande connaissance des données politiques du scrutin en s'appuyant sur les indicateurs suivants : la connaissance des thématiques principales de la campagne et des positions en présence, la capacité à pouvoir les différencier en référence à un cadre plus général, de portée idéologique, etc.). Le nombre d'électeurs rationnels augmente dans la population grâce notamment à l'accroissement du niveau d'instruction. Avec un haut niveau de formation, l'électeur fait preuve de davantage de réflexion au moment de faire son choix électoral. Il cherche à mieux comprendre les enjeux et à comparer les positions de différents candidats en concurrence dans une campagne. L'électeur rationnel montre moins de loyauté à un seul et même parti. Il est plus guidé par les idées défendues par les candidats. Les programmes que ces derniers présentent pendant la campagne électorale l'emportent souvent sur la fidélité au (candidat) du parti.

⁷⁰ Pour plus de précision sur ce concept, se référer à <https://www.kartable.fr/terminale-es/ses/specialite-sciences-sociales-et-politiques/chapitres-205/comment-expliquer-le-comportement-electoral/cours/comment-expliquer-le-comportement-electoral/11113>

⁷¹ Dans l'absolu, un électeur totalement rationnel n'existe pas.

C'est dans les grandes agglomérations que l'on rencontre le phénomène de volatilité électorale car les habitants sont plus éduqués et plus exigeants, comparativement à ceux qui vivent à la campagne qui sont plus attachés à leurs traditions.

La notion de volatilité trouve son importance dans la difficulté qu'elle engendre de prédire les résultats des urnes. Devant cette incertitude, les candidats se sentent obligés de convaincre les électeurs traditionnels de leur parti ainsi que les sympathisants tout en se rapprochant des groupes sociaux qui partagent directement ou indirectement leur idéologie ou les grandes idées défendues par le parti.

« Si les Démocrates ne s'adressaient qu'aux seuls ouvriers et groupes à bas revenus, ils se trouveraient en situation permanente de minorité. Si les Républicains n'étaient assurés que du soutien du patronat, ils resteraient marginaux. Dans un tel système bipartite, le fait fondamental est qu'aucun des deux partis ne peut espérer remporter la majorité des voix s'il s'en tient à ses seuls militants ou sympathisants, ou aux groupes sociaux qui le soutiennent pleinement [...] Aux États-Unis, les candidats commencent toujours aux 'extrêmes' durant les primaires pour s'assurer l'appui des militants et du parti. Il faut se positionner au centre-gauche chez les Démocrates et très à droite chez les Républicains [...] Ensuite, une fois retenus par leurs propres partis comme candidats, ceux-ci entament la campagne électorale en se rapprochant progressivement du centre jusqu'au jour des élections. Se rapprocher du centre est nécessaire pour capter le vote des indécis, des électeurs par définition divisés entre les deux camps idéologiques, un vote qui fait souvent l'élection du président et qui repose systématiquement sur des électeurs 'volatiles' » [Brown, 1994 : 131].

Ce choix de positionnement forçant les candidats à aller chercher des voix au centre entraîne fatalement une situation d'inconfort

« dans la mesure où il devient difficile de faire la différence de positionnement entre les partis puisque ceux-ci sont amenés à converger au centre pour y puiser la plus grande masse des électeurs. Dans les faits, les partis ont adopté des attitudes plus polarisées afin de se démarquer des partis concurrents et permettre à l'électeur 'médian' de situer sa proximité partisane » [Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al*, 2014 : 380].

La période de la campagne électorale permet aux candidats de se faire connaître et de séduire les électeurs par des promesses de ce qu'ils feront s'ils sont élus. Ces promesses sont de toutes sortes : les unes plus fallacieuses que les autres. Au terme du processus, la victoire revient, en général, au plus convaincant, au plus riche ou à celui ou à celle qui est le/la plus soutenu/e par les milieux financiers (nationaux et/ou étrangers). Les sources d'argent qui interviennent dans cette opération sont souvent colossales et obscures (voir les raisons qui ont été évoquées pour condamner l'ancien président français Nicolas Sarkozy). Presque toutes les campagnes de l'élection présidentielle sont concernées par le clientélisme financier parce que l'élection coûte de plus en plus cher. Il faut beaucoup d'argent pour gagner. La nécessité d'engager des sommes colossales entraîne malheureusement le recours à l'argent sale, à la corruption et aux interférences des forces obscures⁷². En guise de rappel, il suffit de citer les revendications dans le cas des élections de Sarkozy et Macron en France et de Trump aux États-Unis. Ce sont là quelques exemples parmi tant d'autres. Ces pratiques honteuses renforcent les limites et les méfaits de la démocratie représentative⁷³ au bénéfice de la

⁷² Avec la corruption, la volonté de persuader ou de convaincre les citoyens-électeurs est devenue un exercice vain.

⁷³ Sur cet aspect, lire André Chandernagor, *Un parlement pour quoi faire ?*, Paris, Gallimard, 1967. L'auteur évoque la crise parlementaire à laquelle fait

démocratie participative. Pour cette raison, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en Occident pour déplorer la dérive de cette forme de démocratie qui tend plus vers la ploutocratie.

2.7 La division du pouvoir entre groupes sociaux

Selon Bottomore [Bottomore, 1976], il existe deux groupes d'individus dans chaque société : les gouvernants et les gouvernés. Le premier groupe, qui est toujours le moins nombreux, remplit toutes les fonctions politiques, monopolise le pouvoir et jouit des avantages qui s'y attachent ; le second groupe, plus nombreux, est à la fois dirigé et contrôlé par le premier d'une manière plus ou moins légale, plus ou moins arbitraire et violente. Cela revient à souligner le fait que l'effectivité du pouvoir ne revient pas à la majorité. En Afrique, le pouvoir appartient uniquement à l'élite gouvernante. Cette affirmation contredit la déclaration d'Abraham Lincoln qui définissait le pouvoir en ces termes : « pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple ». En Afrique, cette assertion s'est muée en « **pouvoir de l'élite gouvernante par l'élite gouvernante et pour l'élite gouvernante** ». Le peuple n'est plus qu'un moyen voire un prétexte pour accéder aux postes de décision. L'élite politique africaine travaille pour ses propres intérêts en excluant le peuple qui est considéré comme un simple spectateur d'un combat mené entre les élites du pouvoir.

À bien voir, la démocratie véhicule plus une illusion ou une utopie en faisant croire que le pouvoir politique est entre les mains du peuple

face l'ensemble des pays dans le monde. En effet, le Parlement ne parvient plus à remplir les missions dont il avait été dévolu. Cette situation est due à l'inadaptabilité du fonctionnement des Parlements aux réalités politiques, sociales et économiques du moment. Face à cette situation, il convient de se poser la question du rôle du Parlement. Cette interrogation n'est rien d'autre que la crise de la démocratie représentative dont Chandernagor estimait déjà en 1967 qu'elle ne parvenait plus à s'adapter avec les réalités de notre temps.

(c'est-à-dire du plus grand nombre), mais la réalité montre le contraire. Il y a implicitement une contradiction entre la théorie et la pratique quotidienne, entre les buts poursuivis par l'élite politique et les attentes du peuple. Pour illustrer cette ambiguïté, Giovanni Busino [1992] dit :

« Si tous les hommes sont égaux, s'ils possèdent les mêmes droits et les mêmes devoirs, ne devraient-ils pas tous participer à la gestion du pouvoir ? En principe oui, mais en réalité on constate que la participation de tous au pouvoir n'a jamais été réalisée et qu'il y a toujours eu une contradiction de fond entre la théorie démocratique classique et la pratique de la démocratie. La théorie postule la participation de tous au pouvoir, la pratique montre que celui-ci est toujours aux mains d'une minorité [*Ibid.*]. »

De ce qui précède, Giovanni Busino conclut que « la démocratie ne peut pas être le gouvernement du peuple. Elle est le gouvernement d'élites concurrentes, en quête de légitimité pour diriger le peuple d'une élection à l'autre [*Ibid.* : 37] ».

2.8 Le principe de majorité

On a tendance à oublier que l'application du principe de majorité (soit 50 % + 1) est une invention de Nicolas de Condorcet au XVIII^e siècle. Par ce concept, son auteur voulait que chaque membre de l'assemblée soit doué de raison afin que la décision collective soit le résultat de l'ensemble des décisions raisonnées des membres qui doivent constamment choisir la bonne décision à la place de la mauvaise. Il n'y a donc que des femmes et des hommes rationnels qui peuvent normalement devenir des représentants du peuple. Hélas ! Cela n'est pas toujours le cas. Très souvent, les plus fortunés prennent la place des plus rationnels et cela conduit à l'anarchie dans la gestion de l'État, car de nombreux élus ignorent superbement le but qui était à l'origine du principe de majorité. Le politologue Adam Przeworski dit : « Une grande

assemblée est donc presque infaillible si elle pratique le principe de majorité » [2019 : 155]. Dans nos assemblées, nous n'assistons pas à l'association des membres parmi les plus doués qui se prononcent sur les problèmes de la société comme cela se passe en droit où seuls les jurés bien formés qui, en plus, ont pris connaissance du dossier, peuvent se prononcer sur le cas de condamnation d'un accusé. Or, le Parlement ressemble à un tribunal où sont jugées les affaires les plus préoccupantes de la société. Les députés de nos Assemblées nationales sont-ils tous à la hauteur, c'est-à-dire bien informés des questions de la société ? Ont-ils constamment les meilleures solutions pour la Cité ?

Les pays les plus stables sont ceux où règne l'application du principe de majorité conduisant régulièrement les représentants à prendre constamment les bonnes décisions pour garantir l'intérêt de tous. Les bonnes décisions sont celles qui maximisent le bien-être collectif. Donc, dans un pays qui respecte son peuple, les décisions prises collectivement au moyen d'un vote doivent être meilleures que les décisions prises par les citoyens ordinaires. Malheureusement, dans nos Assemblées nationales, les intérêts défendus par les représentants divergent entre la défense des intérêts particuliers, privés, partisans et les intérêts du peuple. Les fraudes électorales en sont la cause principale. Dans le cas du Parlement congolais, aucune décision (loi) n'a été prise en faveur des électeurs (peuple) depuis son installation. Il y a lieu de se demander : à quoi servent l'Assemblée Nationale et le Sénat (Parlement) qui ne défendent que les intérêts des citoyens ? Ce qui se passe en RD Congo n'est pas différent de la réalité dans beaucoup d'autres pays africains. Comme les intérêts défendus par les représentants sont divisés, il est difficile de prendre de bonnes décisions qui donnent satisfaction aux citoyens, car « dans ce genre de cas, l'application du principe de majorité ne permet pas d'identifier un intérêt commun, partagé par tous » [*Ibid.* : 156].

Au contraire, « quand les intérêts des uns et des autres sont en parfaite harmonie, au point que les décisions individuelles des

uns n'ont pas d'effets négatifs sur les autres, ou quand ces intérêts sont parfaitement compatibles, de sorte qu'il existe un intérêt collectif dont tout le monde souhaite qu'il soit imposé par la contrainte, alors le vote génère des décisions rationnelles, et il est, à cet égard, supérieur aux autres méthodes de prise de décision. Cependant, à partir du moment où les intérêts ou les valeurs des uns et des autres sont en conflit, on ne peut plus, en toute cohérence, qualifier les décisions politiques de rationnelles ou de non rationnelles en ce sens : tout au plus peut-on dire que le gouvernement fait ou ne fait pas ce qu'une majorité d'électeurs souhaite » [*Ibid.* : 157-158].

Ce qui est dit ci-dessus est à l'origine des conflits et de l'instabilité de l'État dans la plupart des pays du tiers-monde, car, dans ces pays, les politiques publiques sont décidées en fonction des dirigeants en place mais pas en fonction des citoyens bénéficiaires. Il est donc difficile de générer des décisions collectives rationnelles au sens considéré plus haut, c'est-à-dire des décisions qui prennent en compte les intérêts collectifs non partisans et qui minimisent le mécontentement collectif.

Avant de répondre à la question cruciale posée plus haut – à savoir : « Qu'en est-il des comportements électoraux des Africains ? », il est important de connaître d'abord l'influence des transferts internationaux de politiques publiques dans le comportement et dans l'agir des dirigeants africains.

LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE POLITIQUES PUBLIQUES ET L'ORIGINE DU MIMÉTISME CHEZ LES DIRIGEANTS AFRICAINS

3.1 Critique portée sur l'analyse des transferts internationaux de politiques publiques

Les travaux sur les transferts internationaux de politiques publiques ont en commun de s'intéresser à la dimension exogène de la fabrique de l'action publique et, plus précisément, à la place qu'occupent les sources d'inspiration ou d'imitation extérieures. Pour Yves Mény [Mény, 1993], la notion de transfert vient de la notion de mimétisme institutionnel⁷⁴ utilisée par le droit et le champ administratif. Cette notion s'est consti-

⁷⁴ On utilise également d'autres expressions comme "import-export institutionnel, imitation, émulation, innovation organisationnelle, greffe, isomorphisme institutionnel, lesson drawing, legal transplantation, lexical mixing, policy learning, policy transfert studies (PTS), institutional transfert, institutional transplantation", etc. Selon David Dolowitz et David Marsh, les transferts internationaux concernent « le processus par lequel des informations et des savoirs concernant les politiques publiques propres à un système politique – passé ou présent – sont empruntés et utilisés dans le cadre du développement de politiques publiques dans un autre système politique », in David P. Dolowitz, *Policy Transfer and British Social Policy. Learning from the USA?*, Buckingham, Philadelphia, Open University Press, 2000, p. 5.

tuée à partir d'analyses portant sur la construction et le développement de constitutions et, en particulier, sur les échanges interétatiques (copies et implantations d'institutions), pensés selon un schéma émission/réception, entre les États-Unis et l'Europe ou avec l'Afrique à partir du modèle occidental [*Ibid.*, 1993]. Tout le monde sait que le Constituant africain s'inspire en général du modèle occidental, d'ailleurs le régime politique des pays africains est presque la copie de la Constitution française de la V^e République – celle de 1958 – imitée et singée depuis l'accession à l'indépendance des anciennes colonies françaises, belges, portugaises et espagnoles. Il est de notoriété publique que les premières constitutions africaines ont été largement le fruit d'un mimétisme fort, dans le sens qu'elles ont reproduit le modèle constitutionnel français de 1958. D'autres pays se sont inspirés des constitutions des pays socialistes, comme l'ex-URSS, la Chine ou les pays de l'Europe de l'Est, parce que leurs mouvements de libération ont été soutenus par eux.

Généralement, le transfert de politiques publiques se fait entre « nations de même famille » ou entités infranationales [Dolowitz, 2000 ; De Jong, Lalenis et Mamadouh, 2002] et s'insère dans le débat sur les processus de mondialisation et de globalisation. Parmi les recherches sur ce thème, on distingue, deux orientations majeures :

« l'une, proche du nouvel institutionnalisme sociologique, scrute les causes et les effets de l'expansion des transferts en insistant sur l'influence des facteurs culturels et institutionnels, tandis que l'autre, apparentée à la sociologie de l'action, examine principalement le déroulement des processus de transposition d'une politique publique d'un contexte vers un autre, en plaçant l'accent sur les propriétés sociales des acteurs et sur leurs interactions » [Delpeuch, 2008].

Dans ce contexte, il y a un pays modèle qui exporte et un pays client qui importe et reçoit. Le transfert peut se faire soit au niveau international, soit au niveau national ou soit au niveau local. Toute politique échangée entraîne des transformations et des ajustements [Mény, 1993]. Certaines grandes puissances ont mis en place des incitations pour faciliter l'import-export, comme la mise à disposition des experts qualifiés, l'obtention des certifications, des labels de qualité, des autorisations et des aides publiques. En les imitant continuellement, les pays exportateurs se voient toujours valorisés et préservent ainsi leur prestige sur la scène internationale en diffusant des « schèmes culturels dominants » tels que les discours de la modernité, de l'eupéanisation, de la mondialisation et/ou de la globalisation, de l'État de droit, ou encore du néolibéralisme, qui invitent à s'inspirer des pratiques universellement reconues parce qu'elles sont jugées comme étant les plus modernes, les plus innovantes, les plus conformes aux droits fondamentaux, les plus efficaces, les plus efficaces ou les plus rentables [Strang, Meyer, 1993 : 500]. En revanche, les pays qui les imitent renforcent silencieusement leur dépendance et leur soumission.

Les transferts internationaux de politiques publiques concernent différents matériaux cognitifs et normatifs utilisés dans la conception des politiques publiques, notamment le fonctionnement des institutions, les idéologies, le système éducatif, les langues, l'aménagement du territoire, les pratiques électorales, etc. Des notions comme la démocratie, la gouvernance⁷⁵, le *New Public Management*, l'écologie, l'eupéanisation⁷⁶,

⁷⁵ On peut citer, en guise d'exemple, les principes de « bonne gouvernance »... des États-Unis vers les pays périphériques, le modèle de *rule of law* (« règle de droit ») dans le domaine de la gestion des affaires et les politiques du « consensus de Washington » dans des pays d'Amérique latine où le champ du pouvoir d'État est fortement imprégné de traditions européennes.

⁷⁶ Les recherches sur l'eupéanisation s'efforcent de restituer la diversité des mécanismes susceptibles d'entraîner une certaine homogénéisation des politiques publiques au sein de l'Union européenne (UE) et à sa périphérie, en dis-

la mondialisation, la globalisation, etc. sont des exemples éloquentes des transferts internationaux de politiques publiques.

« La mondialisation décrit la constitution d'un système international qui tend vers l'unification de ses règles, de ses valeurs, de ses objectifs, tout en prétendant intégrer en son sein l'ensemble de l'humanité » [Badie, 1992 : 10]. S'inscrivant dans la même logique de l'État importé, la mondialisation s'emploie à exporter les modèles, les services et les produits occidentaux dans les sociétés du Sud dans le but de renforcer leur dépendance et de faciliter leur soumission aux pays exportateurs. En faisant croire aux pays importateurs que les modèles venus d'Occident sont susceptibles de contribuer à l'innovation et au développement dans tous les domaines, les pays exportateurs suscitent de faux espoirs dans les pays du Sud⁷⁷. Par la diffusion d'une même organisation sociopolitique, des mêmes services et des mêmes produits, la mondialisation cherche à unifier le système international en le dotant d'un centre de pouvoir de décision et des institutions supranationales.

tinguant, d'un côté, les processus verticaux d'imposition, c'est-à-dire la pression de haut vers le bas (*top-down*) émanant des instances européennes en vue de contraindre les acteurs domestiques à s'adapter aux règles communes et, d'un autre côté, les processus horizontaux d'imitation, d'émulation et de convergence culturelle entre les pays membres. Lire Claudio M. Radaelli, « Européanisation », in Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 4^e édition, 2014, pp. 248-256 ; Simon Bulmer, Stephen Padgett, « *Policy Transfer in the European Union: An Institutional Perspective* », *British Journal of Political Science*, vol. 35, n° 1, 2004, pp. 103-126 ; Sabine Saurruger, Yves Surel, « L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée*, vol.13, n° 2, 2006, pp. 190-ss.

⁷⁷ L'occidentalisation du monde s'est distinguée dans trois domaines : la diffusion du principe de territorialité, la diffusion d'un système normatif fortement marqué par la conception occidentale du droit, la diffusion des règles du jeu international.

« Cette dynamique d'expansion des transferts de politiques publiques est imputée à trois facteurs causaux principaux : l'émulation résultant de la concurrence accrue entre les nations du fait de la globalisation économique et financière, les mouvements d'harmonisation dans le cadre de processus d'intégration régionale ou de développement de régimes internationaux et, enfin, l'essor, depuis le milieu des années 1990, de programmes internationaux d'aide au développement ou à la transition démocratique centrés sur l'exportation de standards de 'bonne gouvernance' » [Delpuech, 2008].

Ce sont principalement les élites (gouvernement et milieux universitaires) et les experts internationaux qui favorisent l'import-export institutionnel parce qu'ils ont des contacts avec des réseaux de spécialistes à l'étranger ou parce qu'ils ont séjourné pendant longtemps dans un pays étranger dans lequel ils ont apprécié des programmes ou des politiques publiques susceptibles d'être importées vers leur pays d'origine pour résoudre une insatisfaction à l'égard du système en vigueur ou pour combler une lacune. Les diplômés obtenus dans les universités occidentales et le savoir étranger sont instrumentalisés par l'importateur. Thierry Delpuech cite l'exemple du Brésil et du Chili où, durant les années 1970 et 1980, les adversaires du petit groupe de juristes dirigeant l'État ont construit progressivement leur crédibilité grâce à d'importants investissements savants. Ils se sont appuyés sur des institutions américaines pour se faire reconnaître comme les détenteurs de nouvelles technologies d'exercice du pouvoir qui étaient fondées sur l'économie et les sciences sociales. Lors des moments de crise, ces prétendants ont mis à profit ces investissements pour asseoir leur légitimité dans le champ du pouvoir d'État. Par exemple, les Chicago Boys chiliens ont mis au service de Pinochet et de ses alliés le savoir et la légitimité qu'ils avaient acquis à l'École de Chicago dans les années 1970, auprès des théoriciens de l'économie pure, afin de discréditer les politiques interventionnistes

du gouvernement Allende. En retour, les victimes et les opposants chiliens de cette dictature ont mobilisé la construction internationale des droits de l'homme véhiculée par des ONG américaines pour discréditer ce régime aux yeux de l'opinion internationale. En somme, les stratégies internationales offrent à une élite marginalisée la possibilité de développer une contre-offensive [Dezalay & Garth, 2002 : 31].

Malgré leurs effets néfastes sur les sociétés du Sud, les transferts d'idées néolibérales sur la mondialisation ou la globalisation trouvent toujours leurs défenseurs parmi les leaders des pays du tiers-monde (en Amérique latine, en Asie et en Afrique) parce que ces derniers sont des représentants des puissances néolibérales occidentales. Ces politiques ont un succès du fait que les uns et les autres défendent les mêmes idées d'enrichissement rapide et illicite au détriment des populations sans pouvoir et sans défense.

« En revanche, les techniques de défense des droits de l'homme se sont avérées plus difficiles à exporter en raison de l'absence d'homologie : la profession d'avocat aux États-Unis reconnaît et récompense ceux qui militent pour la défense des droits des plus démunis, alors que le statut des diplômés en droit d'Amérique latine (mais aussi en Asie et en Afrique, c'est nous qui précisons) repose sur le dilettantisme et un engagement dans la politique au plus haut niveau, d'où l'échec des tentatives d'exportation des pratiques d'investissement professionnel dans le développement et la protection des droits civiques et sociaux des populations les plus vulnérables » [*Ibid.* :101].

Dans la plupart des cas, les conditions de création des politiques publiques importées en Afrique par les élites des années 1960 n'étaient pas toujours bien comprises par les importateurs et quand bien même elles l'étaient, l'environnement africain dans lequel ces politiques publiques occidentales étaient accueillies était complètement différent de

l'environnement occidental d'origine. De ce fait, une greffe parfaite était difficile.

Très souvent, les élites qui participent aux transferts de politiques publiques oublient qu'ils contribuent à la sociologie de l'hégémonie et de la domination du pays exportateur car elles ne prennent pas en considération des facteurs comme le poids des héritages du passé, des croyances et ancestrales. Les phénomènes de « contagion » ou de « suivisme » peuvent être vus comme la conséquence d'une incapacité d'innovation des importateurs pour répondre aux problèmes de leurs propres sociétés et aux attentes de leurs peuples ; ils sont aussi une manifestation d'un certain complexe d'infériorité car les acteurs importateurs tendent à accorder un crédit supérieur aux informations et aux avis émis par les pairs situés souvent dans un contexte culturel et géographique différent du pays qui importe. Or, il arrive que les programmes greffés dans un nouvel environnement ne suffisent pas à une adaptation au contexte local. Les pays qui exportent sont toujours dans l'estime de celui qui importe et qui reçoit des leçons comme dans le cas de la relation entre un professeur et son étudiant et entre un maître et son esclave. Ces transferts internationaux constituent le vecteur principal de politiques étrangères d'influence ou d'hégémonie ayant pour finalité la diffusion des modèles de domination dans les pays périphériques. Vu sous cet angle, les transferts internationaux de politiques publiques peuvent ressembler à une nouvelle forme de colonisation mentale qui ne dit pas son nom.

Au moment où les pays africains accèdent à l'indépendance, le monde occidental se trouve dans une guerre froide qui a commencé à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pendant que le bloc de l'Ouest s'oppose au bloc de l'Est, les colonies profitent de cette division pour mener la guerre de l'indépendance. En accédant à la souveraineté internationale, la guerre froide assure une rente de fait aux premiers diri-

geants africains qui ont bénéficié du soutien de la gauche occidentale, de l'ex-URSS ou de la Chine communiste.

Au lendemain des indépendances africaines, les transferts de politiques publiques ont été imposés par l'ancien pouvoir colonial. Chaque pays colonisé – sinon nouvellement indépendant – était obligé d'adopter des institutions semblables à celles qui avaient cours chez son ancien occupant. Si, jusqu'à présent, le modèle mimétique est encore présent dans la plupart des pays africains, en quoi ces pays sont-ils indépendants, peut-on se demander.

En effet, les transferts internationaux de politiques publiques sont un phénomène mondial. Dans les années 1960,

« les entreprises en provenance des États-Unis arrivent en masse sur le territoire (européen), afin de profiter de l'espace d'opportunité créé par le traité de Rome. Entre 1960 et 1973, les investissements directs en provenance des États-Unis sont multipliés par trois. Le nombre de filiales d'entreprises américaines passe de 150 à la moitié du XX^e siècle, à plus de 1 500 au début des années soixante-dix » [Consultor, 2017 : 22].

Les pays imitent régulièrement ce que font les autres à la seule différence que ce phénomène a entraîné une dépendance totale chez les Africains qui ont presque cessé de réfléchir pour répondre aux problèmes de leurs sociétés parce que les modèles d'inspiration viennent d'ailleurs, d'Occident d'abord et maintenant d'Asie, en mettant la Chine au centre. En se limitant à faire du copier-coller, les Africains pratiquent la loi du moindre effort qui les désavantage face aux peuples les plus imaginatifs, les plus innovateurs, les plus inventifs et les plus compétitifs.

Si, en Europe, les crises du pétrole en 1971 et en 1973 ont préfiguré un bouleversement plus profond qui a été traduit par une remise en cause du modèle américain, les Africains n'ont jamais cherché à remettre en cause les modèles étrangers soulignant par là leur dépendance vis-à-vis des pays étrangers, malgré le fait que l'économie africaine est

arrivée dans une phase de maturation et que les élites africaines ont atteint un niveau de formation comparable aux élites des autres pays. Mais il manque encore la prise de conscience qui conduira à la création des universités de qualité et des laboratoires dans tous les domaines de la vie.

3.2 Une importation à sens unique

La réalité montre que les pays en développement – qui sont des anciennes colonies – importent plus en matière de politiques publiques qu'ils n'exportent dans le même domaine. En réalité, il n'y a pas de réciprocité. Du reste, il arrive souvent que différents pays soient en proie à des pressions externes visant à les contraindre à adopter une innovation institutionnelle. Ceux qui résistent ou qui refusent sont attaqués ou isolés sous forme d'embargo (armement, commerce, médicament, etc.) pour les obliger à revoir leur choix. Pour être bien vus, certains États du tiers-monde agissent dans le souci de préserver ou d'améliorer leur crédit dans leurs relations avec les pays d'où ils importent les politiques publiques pour bénéficier de certains avantages mais s'emploient à inventer, en coulisse, derrière la façade de conformité, des artifices nécessaires leur permettant de contourner malicieusement la rigueur des mêmes politiques publiques afin d'atteindre leurs intérêts et leurs besoins spécifiques.

Les grandes puissances utilisent différentes stratégies pour promouvoir l'exportation d'expertises et de savoirs d'État à l'échelle globale. Elles font usage tout à la fois de la coercition, de la persuasion, de l'incitation économique, du blocage économique sous forme d'embargo, du contrôle et de la domination *via* le Conseil de sécurité, de l'élaboration de standards régionaux ou mondiaux, de la formation des agents participant aux processus d'import-export [Drezner, 2005 : 841-859]. Donc, à travers l'exportation des politiques publiques, les grandes puissances et les institutions internationales poursuivent des objectifs

qui ne sont pas toujours bien perçus par les pays importateurs du Sud. C'est le cas avec le concept de *gouvernance* que les institutions financières internationales de Bretton Woods – Banque mondiale et Fonds monétaire international – utilisent pour contrôler et mettre sous tutelle les pays du tiers-monde qu'elles mettent en faillite en cas de non-observation des recommandations dictées par ces institutions. Les normes juridiques liées aux droits de l'homme (droits humains ou droits de la personne) et l'adhésion à la CPI s'inscrivent dans la même logique. Par exemple, au lieu de poursuivre prioritairement les pays pollueurs et les contraindre à payer pour réparer les catastrophes naturelles dont ils sont responsables, les Organisations internationales ont préféré mettre l'accent sur les droits environnementaux et contraindre ainsi les États qui ne se conforment pas à ces normes en consacrant dans leur droit interne un ensemble de principes universels et de règles fondamentales édictées par la communauté internationale. Les pays qui ne se soumettent pas perdent considérablement leur crédit sur la scène mondiale alors que les pays pollueurs gardent le leur intact. Thierry Delpuech dit :

« La contrainte de conformité vis-à-vis des normes dominantes dans l'environnement international peut amener les gouvernements nationaux à adopter des règles juridiques et des mesures de politique publique en dépit de leur inapplicabilité, de leur inutilité et des résistances actives ou passives qu'elles suscitent dans la société d'accueil. »

En effet, il existe trois types d'isomorphisme : *coercitif*⁷⁸, *mimétique* et *normatif*. Ce concept explique mieux les formes de coercition silencieuses et nocives que subissent les pays importateurs.

⁷⁸ L'usage de l'aide au développement ou du crédit en tant que moyen d'incitation ou de sanction en vue de contraindre un pays pauvre à adopter certaines réformes est considéré par plusieurs auteurs comme une forme de transfert imposé.

« L'isomorphisme coercitif résulte, en premier lieu, de la dépendance de la plupart des organisations d'un champ organisationnel vis-à-vis des organisations dominantes dans ce champ. Ces dernières sont, du fait de leur puissance, à même d'exercer des pressions formelles et informelles pour amener les organisations dominées à les imiter. L'isomorphisme coercitif procède, en deuxième lieu, de l'imposition de règles et de modes d'organisation par un pouvoir de contrainte surplombant, à travers des prescriptions légales par exemple, des normes techniques, des procédures de contrôle ou des ordres émis par une autorité hiérarchiquement supérieure. L'isomorphisme coercitif renvoie, en troisième lieu, à l'intérêt qu'ont les organisations de se conformer aux attentes de rôles et critères de normalité institués dans la culture de leur champ organisationnel. » [Delpeuch, 2008].

Parmi les politiques publiques importées qui posent énormément problème en Afrique, il y a les élections au suffrage universel direct.

3.3 Le transfert de normes universelles et régionales sur les élections

Il existe un nombre important de normes universelles et régionales sur lesquelles s'appuient les observateurs électoraux dans la mise en œuvre de leur mission. La Commission des Communautés Européennes dit :

« les normes internationales pour les élections découlent des droits politiques et des libertés fondamentales garantis par les instruments universels et régionaux. Ces textes fondent des enga-

gements politiques et juridiques en ce qui concerne le respect de normes précises en rapport avec les élections »⁷⁹.

Deux textes universels servent de référence fondamentale aux observateurs électoraux dans leur travail d'observation. Il s'agit tout d'abord de l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 par l'Assemblée Générale des Nations unies⁸⁰. Cet article fait état de trois principes :

« 1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants librement choisis. 2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. 3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote⁸¹. »

L'article 3 du Protocole additionnel à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 20 mars 1952 oblige les parties contractantes, dans le cadre du Conseil de l'Europe, à « organiser à des intervalles raisonnables, des élections libres aux scrutins secrets, dans les conditions qui assurent la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif. »⁸²

⁷⁹ Commission des Communautés Européennes, *Communication de la Commission sur les missions d'assistance et d'observation électorales de l'UE*, Bruxelles, 11 avril 2000, p. 4.

⁸⁰ Assemblée Générale des Nations unies, *Déclaration universelle des droits de l'Homme* (article 21.3), 10 décembre 1948, Résolution 21 A(III).

⁸¹ *Ibidem*, p. 23.

⁸² Conseil de l'Europe, *Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales* (article 3), Paris, 20 mars 1952.

Dans sa Déclaration des libertés et droits fondamentaux, adoptée le 12 avril 1989, le Parlement européen a réaffirmé les principes de la souveraineté populaire et de la démocratie parlementaire :

« tout pouvoir public émane du peuple et doit être exercé conformément aux principes de l'État de droit. Tout pouvoir public doit être directement élu ou responsable devant un Parlement directement élu. Les citoyens européens ont un droit égal à être électeurs et éligibles »⁸³.

La Convention américaine des droits de l'homme rappelle que les élections sont un gage de la démocratie tandis que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 28 juin 1981 se limite à accorder à ses citoyens « le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées par la loi »⁸⁴.

Le Document de Copenhague, à son paragraphe 6, énonce que « la volonté du peuple exprimée librement et équitablement, dans le cadre d'élections périodiques et honnêtes, est le fondement de l'autorité et de la légitimité de tout gouvernement »⁸⁵.

Au Sommet d'Istanbul de 1999, les États membres de l'OSCE se sont engagés à inviter à leurs élections des observateurs internationaux, et, spécifiquement, ceux du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (*BIDDH*), basé à Varsovie. D'après le *BIDDH*,

⁸³ Déclaration des libertés et droits fondamentaux, 12 avril 1989, *in* Commission des Communautés Européennes, *Communication de la Commission sur les missions d'assistance et d'observation électorales de l'UE*, *op. cit.*, p. 4.

⁸⁴ Organisation de l'Unité Africaine (OUA), *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* (article 13), Nairobi, 28 juin 1981.

⁸⁵ Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), *L'observation des élections*, Varsovie, 2006, document publié par le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (*BIDDH*) de l'OSCE, p. 7.

pour qu'une élection soit considérée comme démocratique, elle doit respecter sept principes clés : être universelle, égalitaire, juste, secrète, libre, transparente et responsable⁸⁶.

Mathilde Crochetet rapporte dans son mémoire de Master que l'histoire de l'observation électorale internationale est une histoire de longue date. Le premier cas rapporté dans l'histoire moderne date de 1857, lorsqu'une commission européenne formée par les représentants de l'Autriche, l'Angleterre, la France, la Prusse, la Russie et la Turquie a observé les élections générales tenues dans les territoires controversés de la Moldavie et de la Wallachie⁸⁷. Cette pratique s'est perpétrée au cours du XX^e siècle et s'est généralisée après la Seconde Guerre mondiale et la création de l'ONU. L'observation était à cette époque menée par les Nations unies seulement dans des pays non souverains puisque le principe de la stricte non-ingérence dans les affaires nationales d'un autre État était de rigueur. Dans sa forme contemporaine, « ce n'est que depuis ces deux dernières décennies que l'observation électorale est devenue une activité régulière, dans le contexte des mouvements pour la démocratie engagée un peu partout dans le monde. »⁸⁸

⁸⁶ *Ibid.*, p. 39.

⁸⁷ Mathilde Crochetet, « La sociogenèse de l'observation électorale internationale : le rôle des missions d'observation électorale internationale dans la promotion de la démocratie », Mémoire de recherche, p. 7, in https://memoires.sciencespo-toulouse.fr/uploads/memoires/2013/DECR/memoire_CROCHETET-MATHILDE.pdf. Lire aussi Yves Beigbeder, *Le contrôle international des élections*, Bruxelles, Bruylant, Paris, LGDJ, 1994, p. 15.

⁸⁸ Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), *L'observation des élections*, *op. cit.*, p. 8. Lire aussi Ame Tostensen, Faber Doeke, Karijn De Jong, « Vers une approche intégrée de l'observation des élections ? La professionnalisation des missions d'observation des élections de longue durée », Maastricht, 1997, *Rapport ECDPM 7, European Centre for Development Policy Management*, p. 3.

En 2000, l'Union africaine a publié un *Guide d'observation des élections*⁸⁹ et, en 2013, un Manuel⁹⁰ qui renforce la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance⁹¹. Ce Manuel définit l'observation électorale comme une opération « qui consiste à recueillir des informations et à faire un jugement éclairé »⁹². On le voit, les missions d'observation électorale de l'Union africaine procèdent respectivement à la collecte des informations et à l'établissement d'un Rapport final, lequel porte un « jugement de valeur » sur la tenue des élections observées.

Les différents textes sur l'organisation des élections, notamment : *Déclaration sur les élections libres et régulières*, *Déclaration universelle sur la démocratie* adoptées par le Conseil interparlementaire respectivement lors de sa 154^{ème} et sa 161^{ème} session à Paris le 16 mars 1994 et au Caire le 16 septembre 1997, *Charte africaine de la démocratie, des élections de la gouvernance* adoptée le 30 janvier 2007, ne sont malheureusement respectés ni par ceux qui organisent les élections ni par les Cours constitutionnelles appelées à sanctionner, à reconnaître les résultats et à investir le président élu.

Dans nombre de situations, le recours spontané à des observateurs électoraux, notamment des Occidentaux, dont l'action se limite à une présence contrôlée dans quelques bureaux de vote, sert de gage à des chiffres officiels produits dans l'ombre de la Commission électorale

⁸⁹ African Union (AU), *Guidelines for African Union Electoral Observation and Monitoring Missions*, AU, Addis Ababa, 2002b.

⁹⁰ African Union (AU), Commission of political Affairs, *African Union election observation manual*, 2013.

⁹¹ African Union (AU), *African Charter on Democracy, Elections and Governance*, AU, Addis Ababa, 2007.

⁹² « Which involves gathering information and making an informed judgement », in « AU, Commission of political Affairs », *African union election observation manual*, 2013, *op. cit.*, p. 8.

locale ou du ministère de l'Intérieur avec la complicité de la puissance étrangère qui coopère avec le régime.

3.4 Les erreurs commises par les pays importateurs

Il arrive qu'il soit trop tard pour agir lorsque les États africains découvrent le véritable enjeu. Il est certes nécessaire d'adopter un ensemble de standards des politiques publiques, au moins formellement, pour éviter les pressions institutionnelles en voie de généralisation au sein de la communauté internationale et pour préserver le crédit qu'il faut sur la scène internationale mais cette raison ne suffit pas pour refuser de créer soi-même et se résoudre à dépendre des importations dans tous les domaines. En plus, les Africains ne doivent pas perdre de vue que les pays exportateurs disposent d'un pouvoir de contrainte considérable en cas de désobéissance avérée.

Après l'importation des « usines clé en main », c'est maintenant l'importation de « solutions exogènes clé en main » qui devient à la mode. Thierry Delpeuch tire l'attention des importateurs institutionnels sur le fait suivant :

« les organisations ont tendance à imiter ce qui est perçu comme une *meilleure pratique* dans leur champ d'appartenance, même si elles n'ont qu'une image mythifiée et une compréhension très sommaire de la pratique prise pour modèle, ainsi qu'une idée imprécise de la plus-value que son importation est susceptible d'apporter à leur activité. Le transfert est essentiellement conditionné à la volonté, de la part de l'organisation importatrice, de ne pas apparaître comme 'retardataire' quitte à ce que la greffe soit opérée de manière purement rituelle et cérémonielle, sans souci de cohérence avec ses propres activités techniques et son impératif d'efficience. Ce souci de conformité aux modèles dominants est particulièrement prégnant dans les organisations,

telles les administrations publiques, dont les performances ne peuvent être évaluées de façon claire et univoque et où le respect d'obligations de moyens constitue le principal critère d'appréciation du « bon fonctionnement » [Delpeuch, 2008].

Les pays du tiers-monde importent des politiques publiques en tant que produit fini sans s'intéresser à l'histoire desdites politiques publiques (origine, évolution, objectif poursuivi et développement) et ils les greffent dans leurs sociétés qui n'ont ni le même passé, ni la même histoire ni les mêmes objectifs à atteindre. Il est prouvé que les importateurs institutionnels africains s'intéressent peu à la manière dont le modèle d'origine est né et s'est développé au cours de l'histoire nationale ni comment il s'est transformé au cours des transplantations successives avant d'être importé dans un pays tiers. En tout cas, l'organisation importatrice qui trouve qu'« il lui est plus facile de légitimer son activité en affirmant qu'elle respecte des principes supérieurs autour desquels existe un large consensus qu'en démontrant l'efficacité de chacune de ses actions »⁹³ fait preuve de paresse intellectuelle incommensurable. On voit qu'en matière de gouvernance et de démocratie, l'alignement sur les standards internationaux n'a qu'une fonction symbolique. Certains pays les acceptent pour tout simplement bien paraître et manifester leur volonté d'appartenir à la communauté internationale. On découvre vite la supercherie lorsque les autorités nationales importatrices refusent de respecter les normes transférées et ferment les yeux sur leur transgression. L'organisation des élections au suffrage universel direct est la preuve la plus épatante (nous y reviendrons).

⁹³ L'efficacité répond à la question : combien de temps faut-il à un gouvernement pour mettre en œuvre des solutions réelles aux problèmes qui se présentent ?

3.5 L'État importé ou l'occidentalisation de l'ordre politique

Les États du Sud sont des créations des États du Nord.

« Depuis deux siècles au moins, pensées, institutions et pratiques politiques, codes de droit et formules économiques quittent les rivages de l'Europe ou de l'Amérique du Nord, en direction du Sud et de l'Est. La colonisation ou la conquête ont souvent servi de vecteurs » [Badie, 1992 : 15].

Dans leurs limitations territoriales actuelles et leur fonctionnement, les États africains ont été créés par l'Occident dans un processus qu'on appelle communément *l'État importé*. Bertrand Badie a décrit ce processus de façon tout à fait magistrale et convaincante. Cette importation trouve son fondement dans les transferts internationaux de politiques publiques.

À l'origine, les premiers transferts de politiques publiques ont été souhaités par les pays asiatiques. La première stratégie de transfert a été clairement exprimée par le sultan ottoman dans le courant du XIX^e siècle. Pour restaurer un pouvoir chancelant, ce dernier a emprunté à l'Occident, de manière sélective, ses recettes de succès. La seconde stratégie d'emprunt a été réalisée pendant la révolution du Meiji. L'exemple d'emprunt aux modèles occidentaux par l'empire ottoman et le Japon a été suivi par d'autres pays, notamment l'Égypte, la Perse (actuel Iran), le Maroc, le Siam (actuelle Thaïlande). Au début, le modèle sélectif d'importation était strictement militaire visant à construire une armée nationale sur le modèle des armées occidentales, avec des armes démodées importées d'Occident, puis il s'est progressivement élargi à d'autres domaines : le droit (législatif), la politique, l'administration, l'éducation, les langues, les prénoms étrangers, voire les noms patronymiques attribués pendant les baptêmes, etc. À cette époque, les empires et les royautes importaient les modèles occiden-

taux⁹⁴ dans une stratégie de modernisation conservatrice, en faisant en sorte que les politiques publiques importées d'Occident renforcent et pérennisent l'autorité traditionnelle du roi ou du prince dans une perspective de consolidation de la monarchie, comme dans le cas du Siam (actuelle Thaïlande). En 1876, à la suite de l'appel à l'aide, des puissances européennes, des ministres anglais et français entrèrent dans le gouvernement égyptien. « La constitution (japonaise) de 1889 doit de même beaucoup au modèle prussien impérial, tandis que le nouveau gouvernement s'empressa d'abolir les droits féodaux » [Kawano, 1989 : 52].

L'occidentalisation est une forme d'alignement voulue par les États faibles sur les puissances occidentales pour trouver un modèle de gouvernement et pour se protéger contre des contestations internes. Ce processus peut être le résultat d'un choix libre ou, au contraire, la conséquence d'une contrainte. « L'action de contrainte joue dans l'importation un rôle majeur, particulièrement dans les domaines financiers et politico-juridique » [Badie, 1992 : 144],

« parce que les puissances occidentales conditionnent explicitement leur aide à la réalisation d'un processus de décentralisation qu'ils assimilent purement et simplement à l'occidentalisation des institutions et pratiques constitutionnelles des pays concernés. La démarche était particulièrement affirmée chez le prési-

⁹⁴ Dans l'empire ottoman, Midhat Pasha s'inspira du modèle constitutionnel belge en 1875 après avoir déposé le sultan, alors que la cour des comptes et la Banque d'État étaient alignées sur le modèle français. L'Inde et le Koweït s'inspirèrent du modèle britannique du *Welfare State*, l'Irak s'inspira de la constitution australienne. Le Parti du Congrès indien a été fondé à Bombay en 1835 à l'instigation d'Allan Octavian Hume, un Anglais à la retraite. Robert Mugabe (Zimbabwe) fut influencé par le marxisme-léninisme. L'Afrique du Sud se dota d'institutions constitutionnelles calquées sur son modèle colonial, tandis que les anciennes colonies françaises s'étaient inspirées de la Constitution de la V^e République française.

dent américain Carter et a été renouvelée lors du sommet de La Baule à l'initiative de François Mitterrand, conduisant notamment certains pays africains à convoquer des conférences nationales, à mettre en place les conditions d'un pluripartisme et à recourir à des élections concurrentielles » [Badie, 1992 : 145].

3.6 Le discours de La Baule et l'introduction du multipartisme dans les États africains

En Afrique, pour imposer physiquement leur volonté aux citoyens, les hommes les plus belliqueux se sont imposés à la tête de l'État par des coups d'État puis ils ont donné naissance à la constitutionnalisation du parti unique ou du monisme politique qui est une modalité de confiscation du pouvoir par un seul groupe qui contrôle tout l'appareil de l'État. Jusqu'à la fin des années 1990, le parti unique était le modèle majoritaire (34 États sur 53 avaient un régime de parti unique)⁹⁵. Son rôle se limitait à freiner le processus démocratique en muselant les voix dissidentes. Toute critique – même constructive – était considérée comme une atteinte à la sécurité de l'État et était qualifiée de subversion punissable par la loi. C'est après la chute du mur de Berlin, après le retrait de l'ex-URSS de ses pays satellites entraînant la fin du communisme dans le monde que s'est ouverte, en Afrique, grâce au vent démocratique venu de l'Europe de l'Est, la période de concurrence politique de type multipartisan mais dominée par les caciques de l'ancien parti unique et par les citoyens les plus fortunés.

Le système politique à parti unique avait été conçu par Lénine. Cette forme d'organisation politique où tous les pouvoirs politiques étaient

⁹⁵ Avant 1990, moins d'une douzaine de pays pratiquaient le multipartisme, entre autres l'Île Maurice, le Botswana, la Namibie, le Sénégal, etc. L'arbitraire était une caractéristique du parti unique dirigé par un monarque. Les décisions se prenaient selon le bon vouloir d'une seule personne : le président de la République.

concentrés entre les mains d'un parti représenté par un homme – le dictateur – s'était vite répandue, d'abord dans les pays sous domination soviétique et ensuite dans les pays nouvellement indépendants en Asie et en Afrique.

« Dans les systèmes à parti unique, les élections visent à convaincre toute opposition potentielle qu'elle n'a aucune chance de renverser le pouvoir » [Przeworski, 2019 : 23]. Dans les pays où les élections sont pluralistes donc disputées par plusieurs candidats, le parti au pouvoir s'organise pour qu'elles ne soient pas vraiment concurrentielles en mettant en place des mécanismes qui empêchent les partis dans l'opposition à avoir la moindre chance de les gagner. Le parti au pouvoir donne l'illusion d'ouvrir des élections concurrentielles là où elles ne le sont pas tout en faisant croire que le peuple, c'est-à-dire les citoyens-électeurs, a le dernier mot et qu'il est la véritable source du pouvoir politique. Donner cette croyance est indispensable pour renforcer l'illusion selon laquelle les citoyens sont dirigés par un gouvernement des représentants qu'ils ont librement choisis. Le mythe de l'autogouvernement par les élections était né dans ce but précis.

La transition démocratique en Europe de l'Est et le discours de La Baule ont été le détonateur des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne au début des années 1990. C'est à cette période que les peuples africains se sont mis à réclamer le multipartisme et le principe des élections libres, transparentes et honnêtes. Après le discours de La Baule⁹⁶, il y a eu des soulèvements populaires qui ont conduit à des

⁹⁶ Après la conférence de La Baule, l'aide économique de la France a été conditionnée à la démocratisation et au respect des droits de l'Homme dans les pays concernés. Dans son livre *Esprit des lois*, Montesquieu a dit : « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ». D'où le meilleur moyen d'empêcher l'usage abusif du pouvoir, c'est de faire en sorte que « le pouvoir arrête le pouvoir » en le séparant en trois organes afin d'assurer la liberté des citoyens contre la tyrannie. Malheureusement, si la théorie de Montesquieu reste un idéal, sa faisabilité ou sa mise en pratique est difficile.

conférences nationales et, pour la première fois de leur vie, les dictateurs ont dû accepter de composer avec les peuples.

Avec la nécessité de recourir à la démocratie, la question du vote était placée au centre des préoccupations des décideurs politiques. Malgré la volonté de se conformer aux normes de l'élection au suffrage universel direct, les tares du parti unique restent dans la manière d'agir de la plupart des dirigeants.

Pendant le règne du parti unique en Afrique [et on le voit encore en Chine (Parti communiste chinois, PCC)], le parti et les groupes d'influence ont une mainmise totale sur l'État, le Parlement et le Gouvernement qui deviennent les seuls organes du pouvoir pour orienter l'action publique. C'est le parti qui dirige l'État et son rôle est reconnu dans la Constitution elle-même. Dans les démocraties parlementaires ou représentatives, c'est encore le parti majoritaire (en coalition ou non avec des autres partis) qui dirige l'État.

Le recours aux fraudes électorales auxquelles nous assistons est une tentation d'un retour aux expériences politiques antérieures de parti unique⁹⁷ entretenues pendant trente ans voire quarante ans par les gouvernants africains. Le parti unique présentait un seul candidat à l'élection présidentielle qui était naturellement élu. Depuis l'introduction du multipartisme, à chaque recours, la Cour suprême de justice, appelée à trancher les litiges électoraux et à punir les organisateurs des fraudes, ne remplit pas sa mission parce qu'elle a toujours tendance à protéger les hommes avec lesquels les grands magistrats partagent le pouvoir.

⁹⁷ Le parti unique se distinguait particulièrement dans l'art de la manipulation idéologique avec des scores électoraux à la soviétique avoisinant les 95 voire 99 %. Les élections qui étaient organisées dans le cadre du parti unique prenaient la forme de plébiscite. La régularité légale de ces élections était nulle. La dernière élection présidentielle organisée en 2017 au Rwanda en faveur de Paul Kagame s'inscrit dans cette logique.

Après une longue période du monopartisme né au lendemain des coups d'État militaires, le début des années 1990 a connu la réintroduction du multipartisme et des élections concurrentielles. L'avènement du multipartisme a commencé avec la fin de la guerre froide Est-Ouest et à la suite du sommet franco-africain de La Baule, en 1989, où l'ancien président français François Mitterrand a exigé des dirigeants des anciennes colonies françaises qu'ils s'engagent dans la voie de la démocratisation. Cet avènement libéra l'espace médiatique et ouvrit l'explosion du marché de la communication en Afrique subsaharienne, principalement francophone⁹⁸.

À la suite de la demande des institutions internationales et des puissances occidentales de conditionner l'aide au développement à l'exercice démocratique, les anciens autocrates mués en démocrates ont privilégié une légitimité issue des urnes pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds qui conditionnaient l'aide aux pays du tiers-monde au respect du processus démocratique. Le discours sur la démocratie pluraliste est vite devenu un argument persuasif dans les négociations avec les instances financières internationales, attentives à la conditionnalité dans sa dimension politique et économique. C'est dans ces conditions que les États africains ont réintroduit la procédure de désignation légitime des dirigeants politiques. Les élections qui sont organisées dans la plupart des pays africains servent donc de paravent, sinon de mirage démocratique pour bien paraître et accéder sans scrupules aux fonds du pays et des institutions financières internationales ainsi que des États occidentaux. Donc, pour bien paraître, les dirigeants africains se sont réapproprié le discours démocratique afin de relégitimer leur régime contesté par le peuple. D'anciens dictateurs, ils sont devenus sans transition les promoteurs de la démocratie en accédant au pouvoir par

⁹⁸ https://www.leral.net/Le-jackpot-de-la-communication-politique-en-Afrique_a245227.html

des élections. Les fraudes électorales auxquelles les électeurs assistent sont donc la conséquence du transfuge des autocrates en démocrates.

Il est à croire que le processus électoral africain a connu une mutation en passant d'un système à parti unique accaparant tout seul l'autorité suprême à un système multipartiste. Mais à bien voir, la mutation n'a pas apporté un changement majeur, car le parti unique s'est mué en parti unique élargi autour du président élu. Le parti qui a gagné les premières élections qui ont suivi l'entrée dans le multipartisme a vu s'agglutiner autour de lui plusieurs petits partis politiques pour former une majorité présidentielle élargie. La logique du parti unique n'a donc pas complètement disparu dans le paysage politique africain. Il y a simplement eu une mutation du parti unique au parti présidentiel allié à d'autres partis politiques. Cette réalité a un impact sur le fonctionnement du Parlement, du Sénat et du Gouvernement (pouvoir exécutif) car les partis politiques dans l'opposition font figure des partis minoritaires qui n'ont rien à dire dans le fonctionnement du système politique. C'est pourquoi les suggestions des partis dans l'opposition sont régulièrement balayées d'un revers de la main par la coalition majoritaire au pouvoir qui se comporte comme s'il se trouvait dans le contexte d'un parti unique.

3.7 Le fonctionnement de l'administration publique importée

Comme l'État africain importé, l'administration publique a aussi été importée d'Occident. Les nouveaux États africains ont largement reproduit un modèle administratif inspiré de l'ancienne métropole. L'administration ou la bureaucratie de souche française était parmi les premières politiques publiques à être importées au détriment des méthodes administratives traditionnelles. Les dénominations des ministères, leur organigramme, le modèle de distribution des compétences, le découpage territorial peu judicieux et les modes de gestion administra-

tive ont été copiés aveuglément sur le modèle français. En réalité, le modèle d'administration importé en Afrique est le résultat d'un bricolage sur la base de l'administration coloniale. Au lieu de rétablir les communautés tribales telles qu'elles fonctionnaient avant la colonisation pour promouvoir la participation populaire à la prise de décision sur les questions d'intérêt collectif, l'État africain importé ainsi que l'administration publique importée d'Occident les ont ignorées comme unités de base. Les élites africaines se sont contentées d'imiter l'Occident sans chercher à rétablir le passé, à créer ou à innover pour corriger les erreurs commises par les colonisateurs. La paresse intellectuelle des élites politiques africaines a primé sur la capacité d'imagination, de création et d'innovation. Pourtant, le Japon qui est l'un des meilleurs exemples pour illustrer le phénomène d'*importation imposée* par la puissance américaine, après la Seconde Guerre mondiale, a pris le soin d'innover :

« derrière l'importation apparemment réussie du modèle occidental de démocratie représentative, se dissimule l'entretien rigoureux de l'organisation clanique de la société traditionnelle japonaise. Chaque député est ainsi doté d'un *jiban*, c'est-à-dire d'une clientèle électorale qui lui est personnellement attachée, indépendamment de son appartenance partisane et dont il devient en fait propriétaire. Ce réseau clientéliste est lui-même constitué d'un *koenkai*, association de soutien qui prolonge les anciens groupes restreints traditionnels, hameaux ruraux ou blocs de quartiers, et qui s'impose comme la véritable instance de communalisation politique des Japonais. En même temps association d'entraide, lieux de sociabilité et canaux de demandes, les *koenkais* mobilisent sur des bases communautaires qu'elles reproduisent au lieu de les dissoudre dans un ensemble national : elles restent le seuil d'implication politique de l'individu au sein d'une société où

le militantisme partisan n'attire que très peu » [Bouissou *in* Badie, 1992 : 240].

3.7.1 Les dirigeants africains ont renié les politiques publiques traditionnelles

Contrairement à la grande capacité d'innovation des Japonais, les élites africaines ont renié les traditions et préféré reproduire fidèlement un modèle d'organisation territoriale de type préfectoral. Les droits administratifs occidentaux ont été reproduits à l'identique par les États africains. Depuis les indépendances, peu de réformes ont été entreprises pour moderniser l'administration publique africaine. « La fonction publique reste soumise aux mêmes règles, de même que les conditions d'accès de la population aux bureaucraties publiques » [Badie, 1992 : 192]. Comme l'État africain, l'administration africaine est également une créature hybride. Au lieu de rester neutre, l'administration publique africaine a été politisée en la mettant au service du parti politique au pouvoir. « Si les structures sont imitées, les conceptions et les visions entretenues par les agents restent, quant à elles, largement différenciées du modèle wébérien » [*Ibid.* : 191].

Devant l'impossibilité de pénétrer en profondeur la société traditionnelle afin de toucher les administrés et les arracher à la tutelle des autorités traditionnelles, une administration parallèle – répondant au pouvoir coutumier – se met en place, de sorte que les problèmes qui ne peuvent être résolus par l'administration publique importée, le sont résolus par le droit coutumier. En tout cas, dans beaucoup de domaines, notamment en matière du droit foncier, la société traditionnelle reste étrangère à la culture bureaucratique occidentale importée. Les communautés villageoises restent prisonnières de leur propre système administratif traditionnel « qui pour l'essentiel négocie, avec l'administration centrale ou son représentant, les conditions de sa participation à l'exécution des politiques publiques » [*Ibid.* : 195].

Devenant l'exécutante de la volonté des hommes au pouvoir, c'est l'administration publique importée qui matérialise les résultats des négociations des politiques publiques importées. Alors qu'elle devrait fonctionner sur la base de mimétisme [de Gaudusson, 2009] de l'administration occidentale telle qu'elle a été théorisée par Max Weber, l'administration publique africaine s'éloigne de la rigueur, de la légalité et de la rationalité. Devenant une administration clientèle, elle se laisse entraîner dans le copinage et dans la corruption, en se soumettant aux décisions apparemment légales mais souvent illégales des gouvernants. Alors que l'administration exige le recrutement de hauts fonctionnaires par concours, ce sont les recommandations et la cooptation qui priment dans l'administration africaine. Les membres de familles des décideurs politiques qui ne peuvent pas trouver du travail ailleurs sont régulièrement versés dans l'administration publique qui devient ainsi un débouché prioritaire et pléthorique car c'est là que l'État trouve sa principale clientèle pour ses basses manœuvres. L'anarchie introduite par les décideurs politiques rend l'administration peu inclinée à l'ordre, à la ponctualité, à la discipline et à la droiture.

Après avoir été expérimentée en Amérique latine dès le XVIII^e siècle et en Asie au XIX^e siècle, l'importation de l'État s'est amplifiée en Afrique dans la seconde moitié du XX^e par le mimétisme juridique, car les Constitutions de nouveaux États africains ont été rédigées sur le modèle des Constitutions occidentales, principalement celui de la V^e République française. En Occident, l'exportation du modèle étatique a été encouragée par « la prétention universaliste dont se pare la construction occidentale du politique » [*Ibid.* : 1992 : 15].

Les efforts d'importation ont été principalement l'œuvre des élites politiques et des intellectuels des sociétés du Sud formés dans les universités occidentales. Avec l'État importé dans leur pays, les nouvelles élites socialisées dans des univers différents, principalement occidentaux, cherchaient à se donner une parcelle de pouvoir face aux déten-

teurs politiques installés à la tête de nouveaux États. Comme cela s'est passé auparavant en Amérique latine et en Asie où

« dès le début du XIX^e siècle, l'entourage des Princes traditionnels était déjà composé de conseillers, de ministres, ou de courtisans qui comprirent très vite que l'imitation des modèles et pratiques constitutionnels venus d'Europe pourrait leur permettre en même temps de ravir au Prince une part de pouvoir qu'il monopolisait, de leur garantir un minimum d'autonomie et d'acquérir une marque d'identité » [*Ibid.* : 152].

Mais en important le modèle étatique occidental, les élites des sociétés du Sud, qui retiraient l'essentiel des ressources intellectuelles de leur passage par les universités et les grandes écoles occidentales, ont superbement oublié que la logique étatique occidentale ne relève pas de la même réalité que la logique de l'État traditionnel de leurs pays respectifs. Ils ont également ignoré que

« le décalage créé par les mécanismes d'importation entre un État de droit occidental et une société faisant essentiellement usage de ses propres valeurs traditionnelles, est également producteur de tensions et de crises d'autant plus redoutables et violentes qu'elles s'inscrivent alors dans un registre qui ne rend plus possible, par définition, une quelconque rencontre entre l'État et la société. Groupes communautaires et sectes prennent alors, au nom d'une légitimité endogène, le relais des institutions politiques importées » [*Ibid.*, 1992 : 204].

L'État de droit fonctionne dans un pays où les dirigeants ont le sens des valeurs morales qui les obligent à respecter les droits humains des citoyens. Sans le respect des valeurs humaines, c'est l'anarchie généralisée qui gouverne les relations entre gouvernants et gouvernés, car chaque membre de la société poursuit et défend ses propres intérêts.

Dans un tel contexte, l'État de droit est un vilain mot qui sert à distraire les citoyens en faisant croire le contraire de ce que fait l'État.

3.7.2 Les partis politiques africains fonctionnent avec des idéologies importées

Les pays occidentaux ont des idéologies enracinées dans la culture des nations alors que les Africains fonctionnent avec des idéologies importées qui n'ont aucun enracinement dans l'histoire et dans les mœurs des citoyens [Fweley Diangitukwa, 2019]. La confrontation de deux logiques que tout oppose a donné naissance à un État hybride ou plutôt artificiel dans les pays du tiers-monde : une forme d'État qui n'est ni totalement occidental ni totalement asiatique ni totalement africain mais quelque chose qui ressemble à un tout sans grande cohérence. Producteur d'un sens différent de celui du modèle d'origine, l'État africain importé a vite aggravé le fossé qui sépare gouvernants et gouvernés. Ainsi, des royaumes, des empires et des États profondément habités par l'idéologie des pouvoirs traditionnels et par une autre manière de gouverner ont disparu au profit d'un pragmatisme qui fait d'importantes concessions aux transferts internationaux de politiques publiques, plus précisément dans le volet idéologique (modèles d'importation) : le socialisme, la social-démocratie, le libéralisme, le communisme, le marxisme-léninisme, etc. En 1962, Nasser créa l'*Union socialiste arabe* en Égypte pour afficher, en direction de l'URSS, la réorientation prosoviétique de la diplomatie égyptienne. Sous le président Marien Nguabi, le Congo-Brazzaville créa un parti marxisme-léninisme sur le modèle soviétique, etc. Partout, les traditions politiques africaines étaient ignorées dans la construction de l'État postcolonial.

Dépendant étroitement du modèle qui lui a donné naissance, l'État en Afrique est structurellement en retard par rapport à son créateur et entretient l'illusion de jouir d'une souveraineté qui n'est que d'apparence, car en servant prioritairement les intérêts du centre, l'État

africain renforce les conditions de sa domination et « sert un développement dont il ne retire aucun bénéfice » [Badie, 1992 : 18].

À bien voir, les transferts internationaux de politiques publiques (État importé, administration publique importée, idéologie importée, système éducatif importé, mondialisation, globalisation, etc.) ont empêché toute stabilisation et tout développement de la pensée politique africaine. Ils ont renforcé l'idée même de dépendance des pays importateurs envers les pays exportateurs, car les États périphériques s'alimentent tous auprès d'un même processus de diffusion de modèles ayant une structure de pouvoir qui anime les rapports internationaux des acteurs aux intérêts diversifiés. En effet, à travers l'exportation de leurs modèles, les États du Nord produisent de l'assujettissement par une recherche permanente et accrue d'accumulation de puissance. Dès lors, la volonté de sortir de la dépendance pour les pays du tiers-monde devient ambiguë. Certes, l'emprunt à l'Occident des idées de modernité, de rationalité et de souveraineté, a permis de construire des États modernes mais il a simultanément empêché le développement de ces mêmes États, car les élites politiques sont dans un dilemme permanent entre les modèles importés d'Occident et les attentes de la population qui est complètement déconnectée desdits modèles. Les autochtones restent attachés à leur univers traditionnel tout en se laissant influencer par la modernité occidentale. Cela suscite un conflit à l'intérieur de chaque individu. Les intellectuels sont tiraillés entre la tradition et la modernité. L'écrivain nigérian, Wole Soyinka, prix Nobel de littérature, a illustré parfaitement ce conflit dans sa pièce de théâtre *Le lion et la perle* [Soyinka, 1962].

En Afrique, les États sont partagés entre deux logiques ou deux types de rationalité que tout oppose : la traditionnelle et l'occidentale. Dans un tel contexte, il est difficile de désigner le lieu où peut s'accomplir le vrai pouvoir. C'est pourquoi on qualifie parfois les États africains de créations hybrides car ils sont partagés entre différentes logiques qui ont contribué à leur naissance et à leur développement désarticulé. Le fait de

tout importé d'Occident sans fournir le moindre effort crée une réelle paresse chez l'intellectuel africain qui n'invente pas mais qui se contente de copier ce qui se produit ailleurs. « L'œuvre d'invention dont il se réclame pour justifier sa professionnalisation glisse très vite vers celle d'importation. Se donner un rôle créateur dans le court terme, participer à l'événement pour définir sur-le-champ les contours qu'il épouse renforce l'activité d'emprunt aux dépens de celle de production » [Badie, 1992 : 160]. Cette facilité d'emprunter, ou ce mimétisme, rend l'intellectuel africain dépendant, paresseux, amorphe et parfois aphone, sinon inutilement arrogant. La capacité de production de ce dernier est faible, voire dérisoire sinon nulle en matière d'innovation institutionnelle. D'une part, il se plaint de l'arriération du peuple et d'autre part, il oublie sa propre dépendance qui le place dans une position d'infériorisation (arriération) par rapport aux intellectuels occidentaux qui l'inspirent dans son agir. La place sociale de l'intellectuel africain (ou de l'homme politique africain) est très ambiguë. Cela explique en partie le désordre qui règne dans les États africains et aussi dans nombreuses universités africaines.

Il est important de rappeler que le développement d'un pays dépend du niveau d'éducation des habitants, du nombre de ses penseurs, de ses inventeurs, de ses créateurs, de ses innovateurs et d'une vision claire de l'avenir partagée par les intellectuels et les gouvernants. Plus les penseurs sont nombreux, plus le pays se développe et moins ils sont, moins le pays se développe. C'est une relation proportionnellement inverse.

Le processus d'occidentalisation des sociétés africaines est à l'origine des difficultés que rencontrent les États dans leurs relations avec les gouvernés car, dans son fonctionnement, l'État africain importe plus de produits (pensées et manières d'agir ou stratégie) de l'Occident qu'il ne s'inspire de la société traditionnelle.

3.8 Le fonctionnement des partis politiques en Afrique

Les Africains élevés dans la division ethnique établie administrativement par la colonisation *via* les chefferies coutumières ont une réaction tribale dans la mesure où ils agissent selon leur groupe ethnique d'appartenance. Cet instinct ne s'efface pas du jour au lendemain sans une volonté commune de se surpasser et sans avoir un exemple à imiter.

Né sur une base ethnique et non idéologique, le parti politique africain fait allégeance à la tribu, au clan ou encore au groupe qui lui a donné naissance. D'où la forte dépendance à la tribu, au clan ou à un groupe que l'on rencontre dans les partis politiques africains qui, pour la plupart, ressemblent aux feux de paille éphémères. On trouve là, probablement, l'une des causes majeures du faible développement de l'idéologie, voire du caractère népotique et clientélaire (synonyme de clientéliste) de la plupart des partis politiques dans les pays en développement : leur appartenance tribale ou ethnique contribue non seulement à les éloigner d'une assise nationale et des acteurs venant de toutes les tribus de la nation, à les enfermer dans une scène politique régionale, mais aussi à limiter leur champ d'actions. En dehors du parti au pouvoir dans lequel l'adhésion ne relève pas prioritairement des considérations politico-idéologiques mais plutôt des visées opportunistes, il y a peu de partis qui ont des représentations au niveau national. Le parti n'est pas vu immédiatement comme le lieu où l'on défend des Idées (idéologie) mais le lieu où l'on crée des relations et où chacun cherche à trouver des solutions à ses propres problèmes.

« L'UNIP, en Zambie, a servi de relais clientélaire pour les fermiers demandeurs de crédits ; à l'intérieur du même parti, les factions Bemba et Ila-Tonga ont déployé leur propre réseau de distribution factionnelle qui s'est fait pourvoyeur d'emplois ou d'autorisation de toute sorte » [*Ibid.* : 188].

En Afrique, le parti politique n'a pas la même fonctionnalité qu'en Occident. On voit des partis politiques se transformer pour devenir des lieux de partage de pouvoir entre le père et ses enfants, entre le titulaire du pouvoir suprême et les ressortissants de sa tribu ou de sa province qu'il n'hésite pas à placer à la tête des postes stratégiques. Le népotisme est devenu une maladie incurable des partis politiques africains. Sans aucun état d'âme, le fils remplace le père à la tête du parti ou de l'État. Au Togo, après la mort du président Gnassingbé Eyadema, l'Assemblée nationale s'est réunie en urgence dans la nuit du 5 au 6 février 2005 pour modifier les articles 65 et 144. Le premier organisait une vacance provisoire de la Présidence de la République, le second interdisait toute révision de vacance ou d'intérim. Constitutionnellement, c'est Natchata Ouattara, alors Président de l'Assemblée nationale, qui était censé succéder au président défunt. Mais par une véritable ingénierie constitutionnelle, Faure Gnassingbé, le fils d'Eyadema⁹⁹, devint le nouveau Président de l'Assemblée nationale dans le but de faciliter son accession à la magistrature suprême du pays. Déjà en 2001, le même scénario s'était déroulé en République démocratique du Congo où le jeune Joseph Kabila remplaça Laurent-Désiré Kabila (qui venait d'être assassiné) grâce au soutien de la communauté internationale (États-Unis, Belgique, France, Allemagne).

Cette dérive n'est pas uniquement propre aux Africains. Il est presque universel. En Europe, « le passage de relais se fait parfois de père en fils. En Flandre, plusieurs 'dynasties démocratiques' ont ainsi vu le jour : la deuxième génération des familles De Croo, De Gucht, De Clercq, Van den Bossche et Tobback est déjà à l'œuvre » [Reybrouck, 2014 : 32], sans oublier la famille Michel (Louis le père et Charles le fils). On l'a aussi vu en France avec le Front national (FN) dont la direction est passée du père (Jean-Marie Le Pen) à sa fille (Marine Le Pen) et

⁹⁹ Dans certains pays, ce sont les membres d'une même famille qui dirigent les pays depuis les années 1960 en associant leurs clientèles.

aux États-Unis où le pouvoir suprême est passé de George Bush (père) à George Bush Jr (fils).

Partout en Afrique, les ressortissants de la famille, de la tribu du leader, de son clan ou de sa province, sont pléthoriques dans chaque parti politique africain. Le rôle social que le leader de parti aurait dû jouer au niveau national, il le joue au niveau relationnel et restreint. C'est pour cette raison que la réflexion idéologique est souvent absente dans les partis politiques africains ; c'est aussi pour cette même raison que le discours politique africain a des contours de plus en plus flous, peu profonds et de moins en moins conformes à l'idéologie d'origine occidentale.

3.8.1 Partis politiques africains et idéologie

En Afrique, les partis politiques dans l'opposition ont toujours été fragiles parce qu'il n'y a pas de vrais partis politiques, au plein sens de ce mot, en dehors du pouvoir. Les partis naissent pour conquérir rapidement le pouvoir et les militants adhèrent en masse lorsqu'un parti, encore dans l'opposition, a l'allure de gagner la future élection présidentielle. Dans la plupart des cas, les militants n'adhèrent pas dans un parti par conviction idéologique mais par opportunisme. Si le leader ne gagne pas l'élection présidentielle, beaucoup de militants le quittent pour aller chercher leur « bonheur » matériel immédiat ailleurs. Ainsi va la vie partisane en Afrique. Les partis politiques qui évoluent dans l'opposition sont, dans la plupart des cas, des associations conjoncturelles d'individus en attente de positionnement. Parce que l'idéologie n'existe pas au sein des partis politiques, elle n'est jamais au centre de la réflexion dans les rencontres périodiques entre les militants et leur leader. Ensemble, ils discutent exclusivement de la conquête du pouvoir et du partage de postes politiques après la victoire. Parce qu'ils sont pauvres et parce que les grandes idées qui devraient constituer la doctrine du parti (socle idéologique) n'existent pas et parce que les membres ne

cotisent généralement pas, sinon très maigrement. Au contraire, ils attendent que le fondateur et chef du parti distribue l'argent aux militants pour acheter leur fidélité. Si le parti échoue à l'élection présidentielle mais parvient, par bonheur, à faire élire quelques membres au Parlement, ce sont ces derniers qui alimenteront principalement la caisse du parti.

Puisque les militants les plus éduqués qui adhèrent dans les partis politiques de l'opposition sont généralement à la recherche de l'argent ou d'un poste de travail, leur situation sociale (pauvreté) les rend fragiles et surtout facilement achetables par le parti unique élargi (appelé communément parti majoritaire) qui dirige le pays. C'est ce parti qui fragilise l'opposition, qui débauche ses membres les plus en vue en les nommant à des postes ministériels ou à la tête des institutions¹⁰⁰.

Les militants sont en masse dans le parti au pouvoir parce qu'ils y ont trouvé du travail grâce à l'accès aux caisses de l'État. Si, à la fin du mandat, le parti perd le pouvoir, beaucoup de militants quittent aussi le parti pour chercher à retrouver les avantages perdus dans le nouveau parti qui accède au pouvoir. Voilà pourquoi les partis africains rencontrent des difficultés à maintenir les militants dans leur organisation. La pauvreté matérielle et l'absence d'idéologie rendent les intellectuels politiques facilement achetables.

Les relations interpersonnelles au sein des groupes primaires (famille, voisins, amis) jouent considérablement sur le choix du candidat parce que les électeurs accordent peu d'importance à leur appartenance idéologique, voire à leur identification partisane. Généralement, la formation des préférences politiques se passe ailleurs : dans les milieux familiaux, dans les relations entre copains, dans les conversations et discussions informelles, pendant la distribution des cadeaux faite par les

¹⁰⁰ En RD Congo, des membres de l'opposition (UDPS) ont été régulièrement nommés par le président Kabila (PPRD) au poste de Premier ministre, notamment Samy Badibanga, Bruno Tshibala.

candidats à l'élection et rarement pendant la campagne électorale. D'où la quasi impossibilité de prévoir le vote des électeurs parce qu'il est difficile de connaître leur orientation et l'intensité de leurs attitudes, à cause, entre autres raisons, d'un nombre insuffisant de sondages d'opinion¹⁰¹. Il est aussi difficile de définir à quel moment commence l'identification partisane chez l'Africain, parce qu'elle est rarement transmise dès l'enfance par les parents qui ne s'identifiaient pas eux-mêmes à un parti politique de façon durable. En Afrique, les partis politiques ne sont pas stables dans la durée, ils évoluent au gré de changement de régime parce que la plupart n'ont pas d'idéologie à défendre [Fweley Diangitukwa, 2019]. Dès qu'un chef d'État perd le pouvoir, certains membres de son parti politique et des partis qui lui étaient alliés vont chercher, sans état d'âme, leur adhésion dans le nouveau parti au pouvoir afin qu'ils espèrent se retrouver aux commandes de l'État. Ce n'est pas l'orientation idéologique qui prime mais les capacités du leader ou du candidat du parti où l'on adhère à l'emporter sur son adversaire lors de l'élection présidentielle. Donc, le positionnement stratégique prime sur l'idéologie. Les partis politiques qui ont pour vocation de défendre l'intérêt général privilégient exclusivement leurs propres intérêts voire uniquement les intérêts du leader (fondateur). Très peu de partis pensent gagner des sièges au niveau des provinces, à l'Assemblée nationale et au Sénat avant de présenter leur candidat à l'élection présidentielle.

Les partis politiques sont partout pléthoriques. Il y a des pays qui comptent plus de 500 partis politiques¹⁰². Plusieurs parmi eux ont un cercle de rayonnement qui ne dépasse pas 200 membres réguliers qui, en

¹⁰¹ Les sondages sont un moyen de rassembler des informations standardisées particulièrement utiles pour comprendre la conduite des individus.

¹⁰² Pourtant, il n'y a pas plus de 500 idéologies différentes dans ces pays. Or, c'est l'idéologie qui nécessite de créer un nouveau parti politique car c'est elle qui fait la différence entre les partis politiques.

plus, appartiennent tous au même groupe ethnique que le fondateur. Ces partis alimentaires connaissent une crise des effectifs, une crise de représentativité de leur électorat et une crise de légitimité. À ces différentes formes de crise s'ajoute l'absence d'une alternance à la tête des partis. C'est le fondateur qui reste le président du parti pendant des décennies et, lorsqu'il meurt, c'est l'un de ses fils qui succède au père ou qui hérite la direction du parti, comme s'il y manquait des cadres compétents¹⁰³. À cette dérive s'ajoute l'absence déjà évoquée d'idéologie. Les partis politiques qui ont une idéologie et qui y restent attachés en l'enrichissant sur le plan théorique sont rares. Les quelques partis qui ont une idéologie l'ont copiée servilement des idéologies occidentales et ne fournissent pas d'effort pour l'adapter aux réalités des pays africains. De ce fait, les idéologies pensées par les élites africaines se comptent sur le bout des doigts¹⁰⁴. La plupart des hommes politiques africains sont des grands imitateurs en matière d'inspiration idéologique. Cela prouve qu'ils ne s'élèvent pas assez haut dans la réflexion intellectuelle parce que les électeurs ne sont pas exigeants à leur endroit.

En Afrique, les partis politiques n'appartiennent pas à la communauté mais à des individus. C'est pourquoi on rencontre des présidents à vie à la tête de partis et des États. Ces évidences d'ordre sociologique expliquent le décalage entre les fonctions remplies par les partis politiques en Occident et la réalité sociopolitique des partis politiques en Afrique. Or ces réalités influencent intensément les comportements des électeurs africains.

Depuis l'indépendance des États africains, dépendance et transferts internationaux de politiques publiques se confondent totalement. Pour constater cela, il suffit de comparer la formation reçue par les futures élites en Occident et dans l'enseignement universitaire en Afrique

¹⁰³ Voir le cas de l'UDPS en RD Congo.

¹⁰⁴ *Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple* de Fweley Diangitukwa est une exception.

(or c'est par ce biais que des relations étroites sont créées entre les réseaux du Nord et du Sud) ; il suffit également de comparer la production du droit ainsi que son application par les sociétés africaines dans différents domaines. Tout est entrepris pour afficher une totale dépendance au modèle juridique occidental. Les sociétés africaines ont réussi à expulser le droit d'origine africaine (réduit aujourd'hui au droit coutumier) et les croyances traditionnelles – dont on a pourtant apprécié l'efficacité de l'expertise dans le fonctionnement des empires et des royaumes pré-coloniaux – pour préférer l'adhésion totale, parfois aveugle, à la culture juridique des anciens colonisateurs. Rien n'est valablement fait pour légitimer et promouvoir le système normatif coutumier qui avait su gouverner les sociétés africaines jusqu'à la pénétration occidentale. La cohabitation de deux logiques que tout oppose – l'une africaine et l'autre occidentale – ne permet pas aux gouvernements de répondre valablement aux crises de sociétés par l'élaboration de solutions conformes à ces deux logiques. Le recours au droit constitutionnel emprunté aux régimes occidentaux contribue à accentuer le fossé entre les élites africaines qui se conforment à la culture occidentale et celles qui se conforment à la culture traditionnelle propre aux sociétés indigènes. La dissonance cognitive dans différents domaines (social et culturel, etc.), est à l'origine des crises et des conflits perpétuels que connaissent les sociétés africaines, car un réel fossé – qui n'a jamais été mesuré – sépare les gouvernés des gouvernants ainsi que les élites de deux camps.

« Cette dépendance de fait liant les gouvernants à une culture juridique dont on a déjà vérifié l'extraversion affaiblit la capacité réactive des systèmes politiques, favorise leur dérive autoritaire et nourrit facilement et de façon hautement perverse l'argument développementaliste qui fait valoir l'inaptitude des sociétés extra-occidentales à répondre, dans des situations de crise, à des sollicitudes réformistes ainsi que leur incapacité à satisfaire les demandes de participation politique » [Badie, 1992 : 210].

3.8.2 Les autres produits importés par les États africains

En matière d'organisation de l'État et de fonctionnement des institutions politiques, les intellectuels africains ont tout importé d'Occident, d'ex-URSS ou de Chine¹⁰⁵, créant ainsi une dépendance totale aux modèles d'origine. « La dépendance ne tient pas seulement à l'importance, mais renvoie aussi au dysfonctionnement du produit importé » [Badie, 1992 : 177] car ce produit doit être intégré dans l'environnement qui le reçoit et il arrive qu'il y ait une résistance. Mais lorsqu'ils s'intègrent dans le nouvel environnement,

« les produits importés deviennent également porteurs de significations nouvelles qui tendent à reconstruire la scène politique dans laquelle ils s'insèrent selon des formes renouvelées qui, au total, la rendent encore davantage dépendante. L'observation est applicable également au système normatif, mais aussi aux expressions idéologiques et au contenu du débat politique » [*Ibid.*, 1992 : 177].

Parmi les produits importés, on compte : la théorie politique et le débat politique, le droit dans ses différents domaines (droit public, droit constitutionnel, droit administratif, droit aérien, droit maritime, droit civil, droit des obligations, droit commercial, droit des affaires, droit international, droit du travail, etc.), bref le système juridico-politique dans son ensemble, mais aussi le modèle économique, les moyens de communication, etc.

¹⁰⁵ « La recherche – surtout forcée – de l'appui soviétique a été, de ce point de vue, déterminante ; elle active parfois de curieuses surenchères dans les dynamiques d'emprunt, comme le relève l'exemple rhodésien (actuel Zimbabwe), lorsque la ZANU de Robert Mugabe dut solliciter le modèle chinois pour tenir la concurrence face au mouvement indépendantiste rival, la ZAPU de Josué Nkomo, qui avait pu bénéficier de l'aide de l'URSS », in Bertrand Badie, *L'État importé*, Fayard, 1992, p. 181.

Alors que les sociétés traditionnelles vivaient dans des communautés sans clivages idéologiques partisans, les élites politiques ont importé d'Occident la division en partis politiques selon les croyances idéologiques occidentales. Des femmes et des hommes, qui avaient les mêmes croyances au progrès social communautaire, se sont scindés du jour au lendemain, sans raisons évidentes, en socialistes, sociaux-démocrates, libéraux, radicaux, marxistes-léninistes, communistes, etc. Les partis politiques qui n'existaient pas auparavant en Afrique sont nés et sont subitement devenus un instrument de participation, de mobilisation et de division politique. À travers l'organisation partisane, des élections au suffrage universel ont été introduites dans les nouveaux États. Les sociétés africaines ont cessé d'être liées par des solidarités communautaires (tribales, claniques ou lignagères) car elles sont dorénavant liées par de nouvelles solidarités politiques qui sont, elles-mêmes, divisées en deux camps diamétralement opposés : gauche et droite, société politique et société civile. Alors que dans les sociétés d'importation, une longue histoire sociale explique cette division entre la gauche et la droite, les Africains se sont séparés en camps opposés sans aucune raison historique [Fweley Diangitukwa, 2019]. Le choix libre des idéologies occidentales a suffi pour créer des oppositions et des tensions souvent artificielles, car, dans leur for intérieur, les Africains continuaient à partager les mêmes croyances ancestrales. Du jour au lendemain, les sociétés africaines étaient divisées par des clivages partisans et par un jeu de libre concurrence pour le pouvoir. C'était quelque chose de nouveau et d'étrange car cette libre concurrence pour le pouvoir n'existait pas dans les sociétés traditionnelles. Les individus qui étaient unis dans une même communauté légendaire autour d'un même chef coutumier, vivaient sous leurs yeux le dépérissement des solidarités communautaires qui vivifiaient leur vivre-ensemble. La conquête du pouvoir n'était plus réglée par les traditions mais plutôt par la concurrence entre partis et par

la mobilisation électorale. Ces procédures étaient jusque-là inconnues dans les sociétés africaines.

Alors que le pouvoir du chef coutumier s'inscrivait sur le modèle de la démocratie consensuelle¹⁰⁶, les pays africains ont choisi la démocratie majoritaire. Un groupe excluait un autre groupe du pouvoir alors que les deux étaient tous unis auparavant. Ce choix pose problème parce qu'il ne facilite pas l'alternance au pouvoir, d'où la récurrence des violences postélectorales dans les sociétés africaines. L'Afrique centrale est la région du continent qui souffre le plus du manque d'alternance démocratique pour trois régions majeures : elle est la région la plus riche en ressources naturelles et cela suscite la convoitise des puissances étrangères et des firmes transnationales qui soutiennent les autocrates au pouvoir pour garantir leurs intérêts, enfin les peuples sont amorphes et peureux. Les dirigeants sont maintenus au pouvoir par les jeux occultes des anciennes puissances coloniales en accord avec les clientèles locales.

La guerre coloniale était essentiellement menée « dans la perspective de revendiquer l'indépendance et de cristalliser des comportements de type nationaliste : au lieu de concourir pour le pouvoir, les partis ont été créés pour rassembler contre la puissance tutélaire sur le mode unanime » [Badie, 1992 : 178]. Les citoyens, en particulier les autochtones, étaient surpris et étonnés de constater que les mêmes partis qui avaient lutté ensemble pour l'indépendance devaient, après l'accession à la souveraineté internationale, s'opposer entre eux sans raison apparente, en se divisant en partis politiques, pour la conquête du pouvoir suprême. Ces réalités ont cruellement bouleversé les sociétés africaines au lendemain des indépendances, soulignant ainsi l'histoire de la division idéo-

¹⁰⁶ La démocratie consensuelle africaine est la meilleure de toutes les formes de démocratie parce qu'elle évite l'exclusion, alors que la démocratie majoritaire ou libérale distille partout la division et la séparation.

logique des partis politiques africains qui est bien différente de celle des partis politiques en Occident.

« Dans l'histoire occidentale, le jeu partisan a été inventé, alors que s'étaient constitués, souvent depuis plusieurs siècles, des clivages sociaux complexes dont l'exaltation alimentait en même temps les dynamiques associatives et la compétition pour le pouvoir : l'ancienneté de ces clivages créait des solidarités horizontales solides, alors que la pérennité des solidarités verticales et des jeux de clientèle suscite en Afrique ou en Asie une recombinaison de la concurrence politique sur le mode du jeu factionnel qui bouleverse d'autant les principales fonctions partisanses »
[*Ibid.* : 178].

3.8.3 Tribalisme versus idéologie

Les tribus existent partout à travers le monde : en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique. Le principal défaut des Africains est de croire que les tribus n'existent que chez eux ou qu'elles n'ont de la vigueur que chez eux.

En sortant de leur emprisonnement relationnel, les peuples occidentaux ont élevé leur raisonnement. Ils ont remplacé le tribalisme par d'autres regroupements idéologiques, comme les partis politiques et les associations de toutes sortes, laissant les liens tribaux au niveau des émotions passionnelles. C'est ce qui laisse dire à certains auteurs comme Hazoume [1972] que, dans les sociétés africaines, le tribalisme prend de l'ampleur et s'élève au niveau de l'idéologie. Ainsi, en Afrique subsaharienne, le tribalisme est devenu un problème politique. Là où en Occident les partis politiques s'appuient sur l'idéologie pour recruter des militants, les leaders politiques africains s'appuient sur les affinités tribales et/ou ethniques pour mobiliser des adhérents ou des électeurs. Inversement, les tribus soutiennent les leaders de leur terroir là où ail-

leurs les militants soutiennent les leaders avec lesquels ils partagent le même fond idéologique, entraînant ainsi un dépassement de la passion tribale qui se transforme en passion idéologique. Le psychiatre congolais Pascal Nzogu Kiantede dit : « Faute de convictions idéologiques claires et de programmes défendables, plusieurs politiciens mobilisent sur la base de leurs proches, donc de leurs amis et des membres de leur ethnie. » En Afrique, les membres qui n'ont pas des liens avec les cercles concentriques (familiaux, tribaux et ethniques) sont souvent rejetés ; de la même façon, en Occident, les militants qui ne partagent pas la même idéologie sont aussi souvent rejetés par les partis.

Les individus qui restent fermement attachés à leurs milieux familiaux et/ou à leurs milieux d'enfance accordent beaucoup plus d'importance au tribalisme tandis que ceux qui ne développent pas ces liens évoluent vers les partis politiques, les associations, les *Think Tank*, etc. Chez les individus appartenant au premier groupe, les affinités politiques et les relations sociales se tissent sur la base des liens régionaux et géographiques tandis que chez les individus du second groupe les affinités politiques et les relations sociales se déterminent sur la base de rapprochement idéologique. Le tribalisme intéresse les gens qui ont une courte vue des relations sociales et humaines, alors que l'idéologie intéresse les gens qui ont une vue élargie et multidimensionnelle. En d'autres termes, les tribalistes se limitent à la distance que leurs jambes peuvent parcourir pendant que ceux qui s'intéressent à la diffusion des Idées (livres) sont à la vitesse des avions, voire à la vitesse du son (discours).

Pendant la campagne électorale, les leaders du premier groupe s'associent avec ceux qui leur sont ethniquement proches à qui ils distribuent des cadeaux ou de l'argent pour consolider les liens, tandis que les leaders du second groupe s'associent avec ceux qui leur sont idéologiquement proches, c'est-à-dire ceux avec qui ils partagent les mêmes Idées et les mêmes valeurs éthiques *via* les programmes qu'ils distri-

buent. Les programmes électoraux des leaders du premier groupe sont souvent pauvres alors que ceux des leaders du second groupe sont bien élaborés, détaillés et abondamment explicatifs afin de convaincre plus facilement les membres venant de différents horizons du pays, voire de différentes races.

Les membres du premier groupe ont tendance à refuser le débat d'Idées car ils ne se sentent à l'aise qu'avec ceux qui leur sont proches. De la même façon, dans l'exercice du pouvoir, les leaders du premier groupe ont plus confiance aux membres de leur tribu à qui ils confient les postes stratégiques les plus importants pendant que ceux du second groupe confient ces postes aux membres avec qui ils ont des liens idéologiques les plus affermis. Ceux-ci peuvent ne pas être de leurs familles, de leurs tribus ou de leur ethnie.

Les membres du premier groupe stagnent en s'enfermant dans leurs cercles primaires et tournent en rond dans leurs débats alors que les membres du second groupe évoluent grâce à l'enrichissement et à l'élargissement des discussions autour des questions idéologiques.

Plus un individu accorde de l'importance aux idées novatrices et à l'idéologie au sens large, plus il s'éloigne des penchants tribalistes et plus il est ouvert à l'autre. Un Congolais de la RD Congo, Sinaseli Kamatanda Tshibwabwa Mulongeshi, rappelle l'adage suivant à ceux qui s'intéressent à ce débat : « *c'est celui qui parle souvent du tribalisme qui le pratique* ».

3.9 Les deux logiques opposées à la construction de l'État en Occident et en Afrique

L'histoire de la construction de l'État en Occident est différente de celle de l'État en Afrique. Bertrand Badie rappelle que l'État européen a été construit sur l'affaiblissement des ressources de la société locale alors que l'État africain s'est constitué réellement *hors* de celle-ci. En Occident, l'État est né à l'initiative d'un centre dynamique détenteur

d'une légitimité, tandis qu'en Afrique, dans la plupart des cas, l'État a été imposé d'en haut par l'autorité coloniale en complicité avec les premières élites locales formées en Occident. Cette origine explique la stabilité des comportements électoraux et l'absence de violence en Occident et l'instabilité qui se manifeste dans les comportements électoraux des Africains. En Occident, les sociétés locales ont adhéré à l'État alors qu'en Afrique, l'État a été imposé aux sociétés locales et ces dernières ne s'y reconnaissent pas pleinement car leur système politique et leur organisation sociale ont été niés par l'État importé. En Occident, les idéologies ont une longue histoire alors qu'elles n'existent pas en Afrique. Pour cette raison, les membres d'un parti politique africain peuvent passer d'un parti à l'autre sans aucun état d'âme, alors qu'un tel comportement est vite jugé scandaleux en Occident. C'est aussi la raison pour laquelle il y a moins de violences postélectorales en Occident et il y a plus en Afrique, surtout au sud du Sahara, car, dans les pays occidentaux, le soutien à un candidat à une quelconque élection est basé sur un fondement idéologique qui traverse les frontières ethniques là où, en Afrique, le même soutien à un candidat trouve son fondement dans l'appartenance tribale, ethnique, régionale ou relationnelle. L'attachement à l'idéologie n'étant pas identique, les effets qu'on observe pendant la campagne électorale et après la proclamation des résultats ne se ressemblent pas entre les sociétés exportatrices et les sociétés importatrices. Cette dissemblance est illustrée dans l'exemple des premiers partis politiques africains qui ont véhiculé les idéologies apprises en Europe par les premiers députés africains siégeant au Palais-Bourbon, en France, parmi lesquels figurent des noms comme Félix Houphouët-Boigny, Modibo Keita, Hubert Maga, etc. Au lieu de puiser l'idéologie de leurs nouveaux partis politiques dans les croyances africaines dont ils étaient les héritiers ou les représentants, ils ont pris un raccourci en s'imposant simplement comme des décalques des partis de gauche français par rejet de la droite bourgeoise qui avait colonisé l'Afrique. Avec

eux, l'action politique africaine naissait par imitation, c'est-à-dire par mimétisme, et sur une base politique ignorant les paramètres socioculturels traditionnels. Un peu partout, c'est la compétence institutionnelle apprise en Occident, en ex-URSS ou en Chine, distincte de la compétence institutionnelle traditionnelle africaine, qui s'imposait sans transition dans tous les États nouvellement indépendants.

« Contrairement à l'État occidental, l'État importé s'est essentiellement construit d'en haut, hors de toute tractation avec la société périphérique ; son échec tient en grande partie à sa difficulté de pénétrer la société locale et de surmonter les résistances communautaires qu'elle lui oppose » [Badie., 1992 : 260].

Après l'indépendance, la rupture avec la société traditionnelle se faisait dans la brutalité et selon un mode organisationnel (société politique/société civile) importé d'Occident que les sociétés africaines ne connaissaient pas.

L'importation de modèles enracinés en Occident doit beaucoup au contexte historique. La science politique africaine n'existerait pas dans son état actuel sans le contact avec l'Occident.

3.10 Le mimétisme dans la dénomination des partis politiques

Pour plaire aux pays exportateurs, les élites africaines formées dans les écoles occidentales ont repris le concept de démocratie, à la fois dans le discours et dans la dénomination des partis politiques. Tous les dirigeants revendiquaient l'étiquette de parti démocratique¹⁰⁷ même dans un contexte monopartite. En 1985, le Cameroun donna naissance au Rassemblement *démocratique* du peuple camerounais, successeur du parti

¹⁰⁷ Très peu de partis politiques en Occident ont retenu l'adjectif « démocratique » dans leur appellation.

unique au pouvoir depuis l'indépendance, fondé par le premier président camerounais Ahmadou Ahidjo ; la Mauritanie créa, dans la foulée, en 1991, le Parti républicain *démocratique* et social (PRDS), l'Union pour la *démocratie* et le progrès (UDP) et le Rassemblement pour la *démocratie* et l'unité (RDU) ; la Guinée équatoriale créa le Parti *démocratique* de Guinée équatoriale ; le Gabon créa le Parti *démocratique* gabonais (PDG) ; la République centrafricaine créa le Rassemblement *démocratique* centrafricain (RDC) ; la Côte d'Ivoire créa le Parti *démocratique* de Côte d'Ivoire (PDCI) ; le Mali créa l'Union *démocratique* du peuple malien ; des Zimbabwéens créèrent le Mouvement pour le changement *démocratique*, etc. Sous le règne du Maréchal Mobutu, un parti politique fut fondé au Zaïre le 15 février 1982 par Étienne Tshisekedi, Marcel Lihau et d'autres. Ce parti fut dénommé Union pour la *démocratie* et le progrès social (UDPS). Après la chute de Mobutu, le Zaïre changea le nom du pays pour s'appeler carrément République *démocratique* du Congo (RDC). En 2002, l'ancien président de la République, Joseph Kabila créa un nouveau parti politique appelé Parti du peuple pour la reconstruction et la *démocratie* (PPRD). « Ainsi, les thèmes de la démocratie et de la *démocratisation* cristallisent l'essentiel du débat politique, sans même trouver des traductions dans les langues vernaculaire » [Badie, 1992 : 214]. La paresse intellectuelle est telle que de nombreuses élites et des dirigeants africains croient que les sociétés africaines n'avaient jamais été des démocraties, alors que la démocratie et la gouvernance avaient été inventées, il y a bien longtemps, par les sociétés africaines avant qu'elles ne soient exportées en Europe par les premiers habitants de la planète, *via* l'Égypte antique et la Grèce antique¹⁰⁸. Depuis que de nombreux intellectuels ont trouvé la facilité d'imiter et de copier les politiques publiques occidentales, ils ont arrêté

¹⁰⁸ Pour en savoir plus, se référer à Fweley Diangitukwa, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabre », *in* <https://www.erudit.org/fr/revues/gouvernance/2014-v11-n1-gouvernance02933/1038881ar/>

de réfléchir par eux-mêmes, d'innover et de créer. Le recours constant aux politiques publiques importées a évidemment pour effet de limiter, voire de bloquer, la capacité d'imagination et d'innovation politique des sociétés réceptrices. En recevant tout de l'Occident, beaucoup ignorent qu'il n'existe pas une culture démocratique unique mais qu'elle est multiple, divisée en variantes (antique, française, helvétique ou suisse, suédoise, britannique, américaine, etc.) profondément distinctes pour qu'on choisisse aisément les composantes et les fondements de ce qu'il faut importer en Afrique, sans détruire sa propre culture démocratique intrinsèque. Des intellectuels africains oublient qu'à l'intérieur même des variantes démocratiques occidentales, l'usage qui en a été fait à certaines périodes a pu se révéler tantôt despotique, tantôt tyrannique, tantôt autoritaire, sans qu'aucun conflit sémantique ne surgisse. Pendant le siècle des Lumières, en pleine démocratie, l'Europe organisait la traite négrière sans état d'âme et se lançait dans la colonisation du monde extra-européen. Des pratiques antidémocratiques, comme le mercantilisme, le libéralisme sauvage où triomphe la loi du plus fort, ont servi de vecteur pour piller les ressources naturelles des pauvres, alors qu'à la même époque le christianisme enseignait l'éthique et rependait « sa » civilisation dans le monde. Il faut donc être faible d'esprit pour croire que les bonnes institutions ne peuvent venir que des autres, de l'Occident en particulier. Il est temps que les Africains mettent fin à l'importation des idéologies étrangères et montrent qu'ils sont capables d'imagination en proposant des politiques publiques qui correspondent et répondent aux réalités de leurs sociétés.

Les sociétés africaines d'antan étaient fondées sur l'idée d'égalité, de partage, de solidarité réciproque et d'équité ; la grande tradition africaine a inspiré aussi la construction d'un dialogue permanent sous l'arbre à palabre en exigeant la rencontre des acteurs venant de différents horizons. Aujourd'hui, cette idée est revendiquée par les sociétés nord-américaines à leur compte, *via* le concept de gouvernance,

en l'insérant dans leur propre répertoire d'action politique [Canives, 2013] alors que la démocratie et la gouvernance ne sont pas des exclusivités des sociétés occidentales.

Depuis l'apparition de l'*État importé*, on parle moins en Afrique de l'institution « arbre à palabre » alors que son contenu ressemble pleinement à celui de la gouvernance¹⁰⁹. En effet, les deux concepts parlent d'une même réalité, c'est-à-dire la volonté de réunir des acteurs venant de différents horizons pour réfléchir sur les problèmes de la société et pour décider ensemble.

Avec l'emprunt au droit européen, les États africains sont désormais régis par des institutions juridiques et étatiques qui ont pour compétence de gérer les problèmes de la Cité selon le droit européen moderne, en se référant aux trois pouvoirs : exécutif (gouvernement), législatif (Parlement, Sénat, Cour constitutionnelle) et judiciaire (tribunaux)¹¹⁰. Non seulement ces institutions modernes paraissent éloignées et parfois inefficaces à résoudre les problèmes des citoyens ayant une culture différente de la culture occidentale mais, en plus, s'essouffent dans les résolutions des conflits sociaux et politiques, de sorte que le pouvoir africain est quelquefois obligé de recourir aux us et coutumes, c'est-à-

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Dans les sociétés traditionnelles, les représentants de toutes les formes de pouvoir se retrouvent sous l'arbre à palabre : les représentants du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. À l'intérieur de ce système monolithique, le pouvoir discursif rapproche les parties. À présent, l'arbre à palabre, qui est un équivalent du droit édicté européen, a été réduit au droit coutumier alors qu'il était et est toujours un droit complet dans les traditions africaines qui pratiquaient et pratiquent encore la démocratie consensuelle. Dans les sociétés modernes, il y a toujours un organe qui prédomine sur les deux autres. L'égalité des pouvoirs que prônait Montesquieu n'a jamais réellement existé sous les diverses Constitutions qui se sont succédé en France depuis 1789. Si toutes les Constitutions se fondent plus ou moins sur le principe de la séparation des pouvoirs, en réalité, elles sont loin d'observer cette égalité à la lettre. La domination du pouvoir exécutif, par rapport aux deux autres, est une réalité des États contemporains.

dire à l'arbre à palabre comme solution alternative, pour résoudre certains problèmes récurrents, notamment la question foncière et les problèmes qu'elle fait naître (voir *infra*).

Le mimétisme du modèle occidental est bien visible dans le choix de trois types de couleur que l'on trouve dans les drapeaux des anciennes colonies françaises. Ce choix est une imitation servile des couleurs du drapeau tricolore français. Seule la disposition de bandes change dans les drapeaux des anciennes colonies françaises.

L'inadaptation des sociétés africaines aux modèles importés s'extériorise pendant la période des crises sociales et lors de la proclamation des résultats des compétitions électorales. Les émeutes et les crises postélectorales qui se succèdent dans les capitales africaines sont l'expression d'un profond désaccord entre des logiques gouvernementales importées d'Occident et les cultures locales africaines. L'organisation de l'élection au suffrage universel est l'une de ses manipulations¹¹¹ qui n'ont aucune chance d'avoir une réelle emprise sur les sociétés locales. Le jeu des gouvernants, consistant à répondre aux crises par des réformes constitutionnelles et/ou par la révision de la loi électorale¹¹² sans consulter au préalable ce que pense le peuple, présente le désavantage de ne pas prendre en considération la pertinence des valeurs traditionnelles africaines. Si, par ce procédé, on trouve des solutions palliatives, on ne résout pas le problème de fond. On comprend dès lors pourquoi les crises perdurent dans ces sociétés où ni la culture ni la pratique sociale ne favorisent le partage du pouvoir et l'alternance.

¹¹¹ La manipulation consiste à modifier les règles du jeu pour augmenter les chances d'être réélu.

¹¹² En Afrique, les violations des règles constitutionnelles sont des pratiques courantes et inquiétantes.

3.11 Évaluation des théories sur les transferts de politiques publiques et sur l'État importé à l'aune des élections au suffrage universel

En Afrique, la différence des cultures et des attentes conduit les électeurs à ne pas s'appuyer sur l'appartenance idéologique des partis politiques pour opérer leur choix, mais plutôt sur leur appartenance ethnique ou tribale. Ils se positionnent ainsi au gré des opportunités et des situations en leur présence. Dans une élection, l'électeur ne défend pas une idéologie mais plutôt le candidat de son ethnie (village, territoire, district, langue maternelle, région géographique ou province d'origine). Si le candidat de son parti politique (au cas où l'électeur est membre d'un parti) correspond à ces critères d'appartenance ethnique, il l'élira ; dans le cas contraire, il élira dans l'isoloir celui de sa tribu s'il y en a un. Cela montre qu'en Afrique, l'appartenance ethnique ou tribale demeure la variable explicative majeure des comportements électoraux même si un élément intermédiaire vient s'intercaler dans la relation de causalité entre le milieu et le vote, l'identification ou l'identité partisane, et que celle-ci peut changer au fil du temps, expliquant ainsi le changement de comportement électoral d'un individu. Parallèlement à ce constat, on observe également que les électeurs du parti majoritaire sont très complaisants car ils sont capables d'organiser et de soutenir des fraudes électorales pour assurer le maintien de leur leader au pouvoir, non pas en raison de l'adéquation idéologique mais pour des raisons de prébende, de prédation et de conservation des postes politiques. C'est pourquoi les élections sur le continent riment avec des dysfonctionnements divers et variés, des soupçons de fraude, des contestations véhémentes, des bruits, de la fureur et parfois des affrontements violents. Pour Vincent Darracq et Victor Magnani, les élections en Afrique ne sont qu'un mirage démocratique [Darracq, Magnani, 2011].

3.12 Un continent qui importe tout, jusqu'à la foi religieuse et aux friperies

Il est permis d'établir une corrélation entre le succès des églises de réveil et le désintérêt pour la politique : l'afflux des fidèles aux cultes de réveil est une réponse au refus de s'intéresser à la politique qui n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux attentes des citoyens alors que les églises donnent des témoignages concrets sur le miracle (vrai ou faux est une question que nous ne traitons pas ici) et parlent de la vie éternelle après la vie terrestre (en suscitant l'espoir d'une vie meilleure après la mort), alors que les institutions politiques et les politiciens rivalisent de fausses promesses. Plus encore, les églises pentecôtistes ont d'autant plus d'audience, que leur message, leur réflexibilité et leur adaptabilité aux situations locales leur permettent d'attirer un grand nombre de fidèles. En tout cas, il est évident que les églises évangéliques captent plus de monde que les partis politiques. Un peu partout en Afrique, les églises de réveil sont pleines alors que les sièges de partis politiques sont presque vides. La désaffection dont souffre l'État en Afrique est la conséquence de la non-prise en compte des réalités traditionnelles dans l'organisation du pouvoir de l'État importé.

Les Africains oublient éperdument qu'en important tout de l'Occident, ils renforcent leur dépendance et leur soumission à l'ordre occidental qui se mixe facilement dans les affaires intérieures de leurs pays. Les États exportateurs de politiques publiques vont jusqu'à violer la souveraineté des États africains. Mais si cela arrive, c'est avant tout la faute des Africains eux-mêmes parce qu'ils ne font pas un tri dans ce qu'ils importent et parce qu'ils sont incapables d'innover afin de protéger leur souveraineté et leur dignité. Ils sont dominés à cause de leur paresse intellectuelle caractéristique. Ils veulent tout avoir par l'importation et l'imitation. Voilà pour quelle raison ils sont devenus de simples utilisateurs des idéologies, des inventions, des innovations, des technologies et des techniques venues d'ailleurs. Eux-mêmes offrent peu

aux pays exportateurs. Ils sont incapables d'exploiter leurs propres matières premières au point où ils confient la prospection, l'extraction, le transport et la transformation en produits finis aux compagnies étrangères. Avec tout ça, ils ont encore le culot de se plaindre et de se demander pourquoi les pays africains ne se développent pas.

Nous avons déjà affirmé que les Africains adhèrent dans des partis politiques importés d'Occident (et parfois d'ex-URSS ou de Chine) pour des raisons de positionnement, de mode ou par opportunisme et rarement par conviction idéologique, car les partis politiques offrent des emplois, des salaires décents et assurent un prestige et une protection à leurs membres. À un certain niveau social de la hiérarchie, le parti fait des cadres du parti majoritaire au pouvoir des intouchables qui peuvent presque tout se permettre dans le pays. Aujourd'hui, les idéologies des partis politiques africains ne reflètent pas les idées profondes des sociétés africaines. Il arrive même qu'elles soient en contradiction avec les pouvoirs traditionnels et/ou avec la foi religieuse des peuples autochtones ou indigènes.

L'Afrique est perdue car elle dépend de l'étranger. Tout est importé sur le continent : la forme de l'État, les idéologies, les partis politiques¹¹³, le système juridique, la théorie politique, le système politique, le fonctionnement de la démocratie, de la gouvernance, de la société civile (ONG), de la diplomatie, mais aussi l'architecture, les langues, la foi religieuse, le système éducatif, la structure des écoles et des universités, les livres, la culture vestimentaire, même le vin français est importé en très grande quantité, alors qu'il y a tant de fruits délicieux à base desquels il est possible de fabriquer différentes sortes de vin : mousseux, rouge, blanc, rosé, etc. Tout est importé : les voitures neuves et d'occasion, les chaussures neuves et d'occasion, même les friperies alors que nous avons le coton, la fibre, des lianes qui peuvent être valable-

¹¹³ Lire *Partis politiques d'Afrique*, n° 104, éditions Karthala, 2006.

ment transformés en habits. L'Afrique va mal parce qu'elle a perdu ses racines. La production des savoirs est pauvre.

Les Africains excellent plus en littérature et peu en sciences sociales et moins en sciences exactes. Les auteurs qui excellent en littérature oublient qu'ils font la promotion des langues étrangères et de la colonisation culturelle. Ils s'éloignent de leurs langues maternelles et deviennent, sans peut-être s'en rendre compte, des Africains qui perdent progressivement l'amour de leurs langues maternelles et de leur culture millénaire, parce qu'ils sont stupidement ouverts et maladroitement malléables à la colonisation mentale. Ces intellectuels ont arrêté de réfléchir pour tout recevoir de l'étranger. Voilà pourquoi ils n'ont plus de dignité à défendre. Devenus de simples utilisateurs des langues coloniales, des technologies importées, des inventions et des innovations des autres, ils sont fiers de ressembler à eux mais en se situant en position inférieure. Beaucoup d'Africains étudient non pas pour produire un savoir original mais plus pour jouir de leurs diplômes. La plupart d'entre eux s'inscrivent dans la perspective de paraître au lieu de se faire valoir par une production de qualité, en innovant ou en inventant.

Les États africains sont devenus des entités hybrides. Après avoir tout perdu, il ne leur reste plus que les traditions ancestrales et la musique traditionnelle mais combien de temps ces valeurs tiendront-elles encore ? Les religions africaines sont déjà en voie de disparition parce qu'elles ont été supplantées par les Églises importées par les colons (le catholicisme et les différentes formes du protestantisme). Aujourd'hui, les anciennes Églises importées d'Europe sont concurrencées par les Églises de réveil – qu'on appelle pentecôtistes – importées des États-Unis d'Amérique. Que restera-t-il bientôt d'authentiquement africain ?

Certes, il existe deux grandes divisions dans la foi chrétienne entre les catholiques et les protestants, mais à l'intérieur de cette grande division il y a une panoplie de croyances entre les Luthériens, les Pentecôtistes, les Méthodistes, les Mormons, les Adventistes, les Baptistes, les

Orthodoxes, les Kimbanguistes, sans parler des Témoins de Jéhovah. Et si on ajoute sur la liste les nouvelles églises de réveil, on arrivera à un nombre impressionnant¹¹⁴. Comme la chrétienté, l'islam qui est aussi très présent en Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est, est une mosaïque. Chez les chrétiens comme chez les musulmans, les factions sont nombreuses, tout autant que les enseignements et les interprétations que les croyants font des livres sacrés. Pourtant, ils partagent tous le même message divin. Pourquoi alors tant de divisions ?

Si en matière de foi religieuse, les Africains ont tout importé, en revanche, ils n'ont rien exporté de mémorable. Les œuvres d'art d'origine africaine qui se trouvent dans les musées occidentaux sont le résultat d'un pillage savamment organisé et orchestré par les colons.

Il faut espérer que lorsque les dirigeants africains se rendront compte de leurs mauvais choix, ils se résoudront à prendre le bon chemin ; dans le cas contraire, les peuples de ce continent seront encore sous domination étrangère pendant longtemps.

3.13 Les partis politiques africains n'ont pas créé leurs propres idéologies

Nous avons déjà affirmé qu'il y a un manque criant d'un fondement idéologique typiquement africain dans les partis politiques alors qu'en Occident, les partis politiques ont une histoire, parfois longue mais claire. L'origine d'un parti politique explique le choix de son idéologie.

¹¹⁴ Mais pourquoi tant de croyances, de religions et d'églises alors que les chrétiens comme les musulmans croient en un seul Dieu et ont les mêmes pratiques ? « Le musulman doit faire cinq prières par jour. Le chrétien en fait autant : une prière au lever, une avant chaque repas et une au coucher. Le musulman doit jeûner le jour, pendant le ramadan. Le chrétien observait le carême au cours duquel, pendant 40 jours, il devait manger 'maigre' », in Pierre H. Richard, *Terrorisme. Quand tout peut devenir une cible*, Montréal (Québec), éditions La Semaine, 2016, p. 31.

En France, le parti communiste/front de gauche n'a pratiquement aucune chance de gagner l'élection présidentielle mais ses militants restent fidèles au parti grâce à leurs affinités politiques et à leur engagement idéologique à gauche. La situation est semblable au parti libéral en Grande-Bretagne. Si des publications existent en Occident sur le sens du choix des idées de chaque parti, ce n'est pas le cas en Afrique. En Occident, les partis défendent bec et ongle leur idéologie ; en revanche, en Afrique, les membres d'un parti politique ignorent souvent si la direction de leur parti défend une idéologie.

Les partis africains se positionnent en fonction des enjeux électoraux et des postes politiques à occuper mais rarement en fonction d'un choix idéologique. Il arrive même qu'un parti politique soit créé à la veille des élections sinon l'année qui précède l'élection présidentielle, dans l'unique but de participer à la course. Il est rare de voir un leader se présentant aux citoyens-électeurs mettre en avant l'idéologie de son parti et s'appuyer sur cette idéologie pour solliciter leurs votes. Il suffit d'écouter les discours des leaders de partis pour se laisser convaincre. Lorsque ceux-ci parlent, ils déclinent leurs diplômes et les postes qu'ils ont occupés dans les ministères et jamais (sinon rarement) l'idéologie qui les a poussés à créer leur parti politique et à s'engager en politique.

Dans beaucoup de pays, la politique est instable parce que l'idéologie – qui est une idée « étrangère » aux cultures africaines – est inexistante. En effet, les idéologies authentiquement africaines sont presque rares voire absentes. Certes, il y a eu quelques penseurs qui ont tenté de forger des idéologies, comme *Ujama* de Nyerere en Tanzanie, le *panafricanisme*¹¹⁵ de Kwame Nkrumah ou le *recours à l'authenticité* du maréchal Mobutu au Zaïre (actuelle RD Congo) mais ce dernier était plus un slogan, un discours plutôt qu'une idéologie.

¹¹⁵ Mais son panafricanisme est plus une aspiration à l'unité africaine qu'une idéologie d'un parti politique.

Dans un contexte socioculturel complètement différent du contexte occidental dans lequel les idéologies sont nées, des partis politiques africains se déclarent être des partis marxistes, libéraux, communistes, etc. Ils se classent à gauche ou à droite sans connaître l'histoire qui a poussé les Français d'avant l'époque d'André Siegfried à voter pour un parti bourgeois (droite = granit) ou pour un parti communiste (gauche = calcaire) et sans chercher à connaître l'histoire anglaise et américaine qui a conduit à la création de deux grands partis qui s'affrontent régulièrement. L'importation aveugle de certaines politiques publiques sans connaître leur histoire est un danger pour l'avenir de l'Afrique, car les solutions importées ne peuvent jamais être reproduites à l'identique, du fait que le contexte d'accueil est toujours différent de celui d'origine. La création des partis politiques et leur division selon le concept occidental a montré ses limites en Afrique dans l'opération des choix électoraux. Beaucoup d'Africains votent sans tenir compte de leur appartenance idéologique (voir plus loin).

En théorie, l'idéologie se nourrit de traditions, de normes, de valeurs dominantes, de croyances, etc., c'est-à-dire de tout ce qui la distingue d'une autre et qui insuffle une certaine existence à la structure organisationnelle. Nous avons déjà affirmé qu'en Afrique, l'idéologie tend à être remplacée par le tribalisme [Hazoume, 1972], que l'Africain n'adhère pas dans un parti politique pour des considérations idéologiques. Avec la même logique, un électeur africain ne vote pas sur la base de l'idéologie que son parti défend mais sur la base d'autres variables comme la personnalité du candidat, son appartenance ethno-régionale, sa fortune. Ce sont ces critères qui influent sur son choix. Les appartenances identitaires se renforcent lorsqu'on s'éloigne des centres urbains. Dans les campagnes rurales, les comportements électoraux sont prioritairement

déterminés par la prégnance du déterminisme identitaire¹¹⁶ qui se manifeste par le vote tribal.

Les relations entre individus, ethnies, nationalités, peuples et races sont généralement revendicatives sinon conflictuelles. « La notion d'identité est là autant pour affirmer quelque chose de commun et de constant entre des individus que pour repousser à l'arrière-plan ce qui concrètement les différencie » [Hermet, Badie, Birnbaum, Braud, 2015 : 144]. Revendiquer l'appartenance à telle ethnie ou à telle autre implique de s'identifier à un certain nombre de valeurs, d'expériences historiques bref à une mémoire collective et à des pratiques culturelles spécifiques à l'ethnie d'appartenance.

L'identité est un paradoxe :

« ... quête à la fois d'unité de la personne et d'assimilation à un groupe stable aux traits réputés invariants et communs, se décline au pluriel selon les interactions vécues. L'identité est une affirmation de soi (et du groupe d'appartenance) à laquelle autrui ne reconnaît pas nécessairement le contenu que l'on souhaite y donner ; inversement elle est une assignation par autrui à assumer un rôle, une histoire et une mémoire, à partager une vision d'avenir que peuvent refuser ou ignorer les intéressés » [*Ibid.* : 144].

Le sentiment identitaire se partage entre les réveils de particularismes, les réinvestissements dans les identités originelles (je suis Fang, Nzebi, Punu, Vili, etc. dans le cas gabonais) et le surinvestissement identitaire au profit d'un seul type d'allégeance (nationalisme) ou son contraire le désinvestissement en méprisant l'unité nationale et en privi-

¹¹⁶ Dans la vidéo suivante, le professeur Bertrand Badie fournit des éléments pertinents sur la question identitaire : <https://www.coursera.org/learn/afrique-mondialisation/lecture/CAobN/l-identite-et-ses-instrumentalisations-bertrand-badie>

légiant le régionalisme. C'est bien cette polarisation qui retarde le projet d'intégration régionale en Afrique¹¹⁷.

« L'affirmation identitaire est un préalable à toute intégration dans le jeu politique. Elle répond à l'exigence de savoir qui est qui dans toute interaction. Cependant les acteurs peuvent vivre des contradictions d'identités en raison de la multiplicité des groupes d'appartenance ou de référence dans les conditions habituelles de la vie contemporaine. Les identités politiques les plus fortes, celles qui résistent à l'assimilation, supposent la mise en place de connotations valorisantes qui stimulent l'estime de soi. » [*Ibid.* : 144].

Si les hommes politiques africains courent derrière le pouvoir en cherchant constamment les postes politiques et ne privilégient pas l'idéologie, la question à se poser est celle de savoir pour quelle raison les partis politiques africains n'ont pas leurs propres idéologies à défendre, fondées sur les problèmes de leurs sociétés¹¹⁸.

En RD Congo, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) au pouvoir défend la « social-démocratie ». Ce parti devait être, idéologiquement, proche de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) qui était dans l'opposition, car les deux partis appartiennent à la même famille idéologique. Mais qu'a-t-on constaté sur le terrain ? Le PPRD est de gauche sur papier mais de droite par les faits qu'il a posés. En 2006, au second tour de l'élection présidentielle, le PPRD s'est rapproché du PALU qui est un parti nationaliste. En 2011, il s'est associé avec des partis politiques alimentaires à la recherche des postes politiques pour leur survie. Les contradictions de ce parti sont nombreuses. Cette confusion amène tout chercheur à se demander s'il

¹¹⁷ Lire Fweley Diangitukwa, *L'Afrique dans la dynamique de l'intégration régionale. À quand les États-Unis d'Afrique ?*, Paris, L'Harmattan, 2021.

¹¹⁸ Sur cette question, lire Fweley Diangitukwa, *Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple*, *op. cit.*

est possible aujourd'hui de dresser une liste des partis politiques africains et la conformité de leur appartenance idéologique. En tout cas, le pari est risqué, sinon difficile, voire impossible.

Traditionnellement, tout parti politique naît dans le but de conquérir le pouvoir en s'appuyant sur l'idéologie qu'il défend. En Afrique, plusieurs partis n'ont pas d'idéologie et lorsqu'ils déclarent une ils n'y accordent aucune importance. Il arrive même qu'un parti soit créé à la veille des élections sinon l'année qui précède l'élection présidentielle (un peu comme ce qu'a fait M. Emmanuel Macron en 2016 en France). Dans la plupart des cas, les partis politiques s'affaiblissent ou disparaissent subitement lorsque les leaders n'ont pas été élus ou n'ont pas obtenu les postes qu'ils convoitaient ou encore lorsque les militants se rendent compte que les leaders poursuivent des objectifs personnels et égoïstes. Pour cette raison, le paysage politique est très instable dans plusieurs pays et l'idéologie est absente dans les débats politiques.

En RD Congo, le parti UNC de M. Vital Kamerhe n'existerait pas aujourd'hui si celui-ci n'a pas été forcé à la démission du Parlement par le président Joseph Kabila. En 2006, le PALU était la 2^{ème} force politique en RD Congo mais il était inaudible en 2011. De la même façon, l'UREC du Dr Kashiala était la 3^{ème} force politique de ce pays en 2006 mais ce parti a disparu de la scène avant les élections de 2011. La réalité des partis politiques congolais est très semblable à celle des partis politiques dans les autres pays du continent.

Nous avons affirmé plus haut que les Africains adhèrent dans les partis où ils espèrent trouver un poste politique sinon là où ils ont quelques affinités, d'où la tendance tribale de ces partis. Chacun soutient le leader de sa tribu parce que l'idéologie est absente dans le débat. Les adhérents choisissent un homme et pas une Idée (majuscule), autrement ils choisissent la « mangeoire ». C'est pour cette raison que les programmes des candidats à l'élection sont rarement lus par les électeurs.

La plupart du temps, les Africains cherchent le pouvoir pour gagner de l'argent et tirer bénéfice des privilèges y liés. Rares sont ceux qui se battent pour améliorer les conditions de vie de ceux qui les ont élus. Les députés introduisent rarement, sinon jamais, des interpellations ou des motions allant dans le sens de revendiquer l'amélioration des conditions de vie des citoyens. C'est là la preuve que beaucoup de candidats élus au Parlement ont cherché le pouvoir pour eux-mêmes.

L'opposition à l'intérieur du Parlement ne change rien. Elle donne simplement l'illusion de vouloir changer tout en sachant qu'elle n'y parviendra pas car ses prises de position sont continuellement attaquées et détruites par le parti unique élargi appelé couramment parti majoritaire.

On voit qu'en matière de gouvernance et de démocratie, l'alignement sur les standards internationaux n'a qu'une fonction symbolique. Certains pays les acceptent pour tout simplement bien paraître et manifester leur volonté d'appartenir à la communauté internationale. Mais leur supercherie est souvent découverte lorsque les autorités nationales importatrices des politiques publiques refusent de respecter les normes transférées et ferment les yeux sur leur transgression. La preuve la plus visible de cette transgression réside dans l'organisation des élections au suffrage universel.

Lorsque les transferts de politiques publiques sont entrepris dans de bonnes conditions et selon les besoins réels du pays, les responsables politico-administratifs impliqués dans la réception desdites politiques publiques importées s'élèvent au rang des décideurs rationnels qui mettent l'intérêt national avant toute considération. Ils s'intéressent à collecter en toute objectivité un maximum d'informations sur les expériences étrangères (notion de *lesson-drawing*) afin de s'en inspirer pour mettre en place des réponses efficaces [Rose, 1991 : 3-30, 37], c'est-à-dire sans que leur jugement ne soit affecté par des œillères idéologiques, des préférences partisans, des préjugés de classe et autres sortes de « biais

cognitifs » [Meseguer, 2005 : 74-75] car les leçons tirées des expériences étrangères peuvent aussi être positives. Le cas de l'importation de jurisprudences de la Cour constitutionnelle allemande par la Hongrie, après la chute du communisme, constitue une bonne illustration de ce type de transferts initiés par un choix délibéré et soigneusement pesé de la part de l'importateur qui, pour répondre à un besoin spécifique, opte à dessein pour un modèle étranger particulier [Dupré, 2003]. C'est aussi le cas du gouvernement japonais de l'ère Meiji qui avait utilisé l'imitation de diverses institutions occidentales comme levier pour être reconnu en tant que nation civilisée par les grandes puissances, de manière à obtenir la révision de traités commerciaux défavorables au Japon [Westney, 1987 : 12]. Par contre, François Bafoil a bien montré les effets nocifs des transferts internationaux de politiques publiques en prenant le cas des transferts de normes de gestion d'origine occidentale vers les entreprises en Europe de l'Est.

« Au moment de la transition vers l'économie de marché, le rachat d'une ancienne firme publique par un investisseur privé étranger implique une stricte application des règles exogènes sans possibilité de négociation de la part des membres de la firme, dont les anciens savoir-faire et ressources constitués sous le régime communiste se voient ainsi radicalement dévalués » [Bafoil, 2006 : 219].

Covadonga Meseguer dit que le meilleur type de transfert est celui où la diffusion ne passe ni par la coercition ni par la coopération, mais par des mécanismes de dissémination de savoirs et de retour d'expérience. Dans le même sens, Mark Evans a prévenu les pays qui seraient tentés de s'engager dans les transferts internationaux de politiques publiques en leur disant :

« Un pays est d'autant plus perméable aux influences extérieures, il est d'autant moins capable de défendre sa souveraineté en

matière de fabrication des politiques publiques, qu'il est démuné de capacités d'évaluation de ses propres politiques. Certains pays périphériques sont complètement dépendants des experts extérieurs pour déterminer si les règles et les pratiques qui y sont en vigueur peuvent être conservées ou doivent être réformées » [Evans 2004 : 36-37].

L'importation des politiques publiques, notamment la Constitution¹¹⁹ et les plans de développement économique, est à l'origine de l'anarchie que l'on observe dans les pays africains, car ces importations ne sont pas adaptées aux réalités des pays et aux mentalités des dirigeants voire des nationaux. Par exemple, en RD Congo, l'ex-président Joseph Kabila n'a cessé de violer la Constitution tout au long de l'exercice de son pouvoir et, après la fin de son mandat en 2016, il a trôné à la tête de l'État sans aucune légalité et sans légitimité populaire mais il ne s'en est pas offusqué parce qu'il n'a jamais accordé de l'importance à la Constitution sur laquelle il a pourtant prêté serment à deux reprises. Ce qui se passe en RD Congo ressemble à ce qui se passe dans d'autres pays africains où les chefs d'État violent régulièrement la Constitution en l'adaptant à leurs propres intérêts.

La violation des lois du pays par les gouvernants et l'imposition des plans de développement économique par les institutions financières internationales de Bretton Wood ne permettront jamais aux pays africains de se développer, au contraire elles renforceront le désordre et la destruction du tissu social.

En se conformant à la théorie développée par Bertrand Badie dans son ouvrage *L'État importé* ou *L'occidentalisation de l'ordre politique*,

¹¹⁹ Les Constitutions des pays africains ont toujours été importées. Certaines ont été rédigées par des Constitutionnalistes occidentaux alors qu'il existe en Afrique de bons constitutionnalistes dans la plupart des pays. L'esprit d'infériorité des dirigeants et des élites au pouvoir est l'unique explication, sinon la seule justification, à l'importation des politiques publiques.

on s'attendrait à ce que les Africains imitent les comportements électoraux des Occidentaux et votent comme eux car ils procèdent constamment par mimétisme dans les modes de fonctionnement des institutions de leurs pays. Or, en observant attentivement les sociétés africaines, on se rend compte qu'en matière de comportement électoral, les théories occidentales ne fonctionnent pas comme on s'y attendrait. Quelles sont donc les raisons qui expliquent ce dysfonctionnement ?

Bertrand Badie dit dans son livre déjà cité :

« Depuis les Lumières, la domination politique exercée par l'Occident sur les 'pays du Sud' s'accompagne – quand elle ne le précède ou ne le prépare pas – d'une domination culturelle plus forte encore. La décolonisation, loin d'avoir fourni aux sociétés du tiers monde le moyen de trouver une organisation qui corresponde à leurs traditions, a même fortement accentué ce phénomène » [Badie, 1992].

TYPOLOGIE DES COMPORTEMENTS ÉLECTORAUX EN AFRIQUE

Dans ce chapitre, nous postulons que l'absence de théories empiriques sur les comportements politiques des Africains rend leur analyse difficile, car le sens donné au vote par les électeurs n'a pas la même signification sous d'autres cieux où le vote est un moyen de s'exprimer, de demander des comptes aux dirigeants et de sanctionner les gouvernants qui ont mal travaillé. En Occident, le choix des électeurs est respecté. Cela n'est pas toujours le cas dans un grand nombre de pays africains, surtout en Afrique centrale. Il faut donc recourir à d'autres procédés, comme le sondage d'opinion et l'observation des élections, pour rendre compte desdits comportements. Si les électeurs occidentaux votent prioritairement selon leur appartenance partisane (idéologie), comme cela a été démontré dans les chapitres précédents., serait-il possible de tirer la même conclusion en ce qui concerne les comportements électoraux des Africains chez qui le recours à l'idéologie est presque absent dans le fonctionnement des partis politiques. Cela laisse à penser que les Africains votent prioritairement selon leur appartenance ethno-tribale, ethnolinguistique, religieuse et pour des besoins économiques de survie. Les électeurs rationnels¹²⁰ existent-ils en Afrique ? Si la réponse à cette

¹²⁰ En Afrique, l'individualisme et le choix rationnel sont des comportements électoraux négligeables ou marginaux.

question est positive, comment se comportent-ils au moment du vote ? Quelles sont les variables lourdes qui guident leurs choix ? Telles sont les questions principales qui guident notre réflexion dans ce chapitre.

4.1 Le comportement des candidats pendant la campagne électorale

Pendant la campagne électorale, les candidats utilisent toutes les techniques nécessaires pour susciter de l'enthousiasme chez les électeurs. Ils doivent les persuader à tout prix, les séduire et les convaincre pour espérer qu'ils voteront pour lui. Ils doivent également faire des promesses en invoquant de grands idéaux. S'ils ne promettent pas un avenir radieux et un monde meilleur, personne ne le votera à part peut-être les membres de leur famille. Pendant cette période, l'honnêteté et la morale ne sont pas au rendez-vous. Les candidats disent aux électeurs ce qu'ils aimeraient entendre et ils proposent des solutions aux problèmes de société. Ils s'adressent aux électeurs comme on caresse un chien dans le sens de ses poils. Un candidat qui, emporté par un élan de sincérité, dit qu'il lui sera difficile voire impossible de développer le pays parce que l'économie est dans un état lamentable peut être certain que son score sera très médiocre. En revanche, celui qui promet qu'il a la solution de relancer l'économie du pays en un temps record parce qu'il a des projets que les autres candidats ignorent et, conséquemment, ne sont pas prêts à appliquer, non seulement il sera frénétiquement applaudi (même s'il a trompé) mais en plus son passage sera suivi d'une adhésion massive de nouveaux militants qui relaieront sa campagne en portant plus loin son message. Pendant de période exceptionnelle de campagne électorale, les candidats « adoptent des postures, excitent les passions, trompent leur monde. Ils font des promesses qu'ils savent intenables ; ils emploient une bonne part de leur énergie à attaquer leurs adversaires [...] et ils tentent d'étouffer la voix de quiconque pourrait s'opposer à eux » [Przeworski, 2019 : 141]. Les promesses servent à séduire pour

tirer le plus grand bénéfice électoral. À cause de ce recours à la démagogie et au populisme, de nombreux électeurs consciencieux et bien informés sur les limites de l'action gouvernementale se détournent des élections et cela fait augmenter le taux d'abstentions qui accroîtra au fur et à mesure que les électeurs prennent conscience des enjeux.

En observant tout électeur qui sort de l'isoloir, tout observateur éclairé se demande ce qui a motivé son choix avant de mettre son bulletin dans l'urne : est-ce l'origine ethnique du candidat, sa croyance religieuse, son appartenance au parti *X*, le programme du candidat *Y* ou la fortune de ce dernier ? Ou encore : quelle part l'émotion, la solidarité, la fidélité ethnique ou partisane, la rationalité, etc. a-t-elle occupé dans son acte de vote ? En tout cas, il est un fait qu'on ne vote pas de la même manière en Occident et en Afrique où les variables identitaires et ethniques prédominent sur le choix partisan ou rationnel.

4.2 En Afrique, le vote au suffrage universel s'inscrit dans la logique de l'État importé

L'idée de légitimité populaire, voire démocratique, n'était pas étrangère à certains systèmes politiques africains anciens mais cette légitimité fonctionnait sur un autre registre et n'était pas soumise au regard des règles de droit international d'origine occidentale. Depuis l'importation des procédures occidentales de participation politique, et plus particulièrement du vote, les dirigeants africains ont renié les anciennes procédures de désignation des autorités de contrôle du pouvoir et de prise de décision qui étaient auparavant consensuelles.

L'État africain est imparfait parce que les élections sont imparfaites ou dysfonctionnelles. L'expérience en matière électorale montre que le bilan sur le terrain n'est pas satisfaisant, car dans beaucoup de pays, les pratiques politiques sont éloignées des standards de l'élection libre, concurrentielle et transparente. Toutefois, le simple fait d'organiser des élections est déjà une bonne chose car cela ouvre la voie à une compéti-

tion qui doit progressivement s'améliorer. Avec le temps, les prétendants au pouvoir intégreront le fait que les élections créent plus de stabilité que les coups d'État et qu'elles sont le moyen le plus sûr pour le renouvellement du personnel politique.

Plusieurs raisons expliquent l'échec de l'État africain importé. D'abord, le pouvoir coutumier a été nié puis affaibli et travesti, car l'autorité traditionnelle n'était plus autonome mais reconnue et établie dans ses fonctions par les colons et, après l'indépendance, par le détenteur du pouvoir d'État importé d'Occident. Ensuite, parce que dans la confrontation entre l'ordre ancien, c'est-à-dire traditionnel, et l'ordre nouveau puisé dans l'ordre colonial, c'est ce dernier qui l'a emporté et s'est imposé malgré son inadaptabilité aux réalités locales.

Avant la pénétration arabe à l'Est du continent qui avait durablement traumatisé les peuples à cause de l'esclavage et avant la traite négrière pratiquée par l'Europe pendant trois siècles, l'Afrique avait ses propres systèmes politiques sur la base desquels les empires et les royaumes étaient gouvernés. La destruction desdits systèmes a été renforcée par la colonisation mise en place à la fin de la traite négrière. Pendant la domination coloniale, les Africains n'avaient pas le droit de s'appuyer sur leur ancien ordre juridique pour se gouverner ; ils se limitaient à exécuter les ordres des colonisateurs qui avaient détruit les principaux canons traditionnels de transmission de connaissance afin que les peuples africains n'aient plus d'histoire. Les colonisés ont fini par intégrer le droit juridique qu'ils ont appris dans les écoles coloniales, de sorte qu'aujourd'hui, en dehors des endroits qui n'ont pas été directement soumis au pouvoir colonial – les villages les plus reculés, les zones forestières et inhospitalières, etc. –, les Africains sont gouvernés par les systèmes politiques occidentaux. La greffe s'est faite progressivement par le canal de *l'État importé* et par les transferts internationaux de politiques publiques. C'est dans le refus de s'impliquer dans le paradigme électoral importé d'Occident qu'il faut comprendre les comportements

électoraux des Africains. S'ils ont importé les modes de fonctionnement des institutions politiques, ils n'ont pas intégré les comportements électoraux des Occidentaux tels que nous les avons décrits.

Les États africains postcoloniaux ont échoué à constituer des États-nations à cause du legs colonial. Au moment de la division du continent africain par les puissances coloniales, les mêmes familles, les mêmes clans, les mêmes tribus, les mêmes ethnies ont été écartelées entre plusieurs États. Alors qu'en Occident, c'est la nation qui avait créé l'État, en Afrique, c'est l'État qui a créé la nation sur la base de l'ancienne division coloniale. Cette nation est souvent consolidée grâce à la langue coloniale utilisée non seulement par les différentes ethnies comme moyen de communication entre elles mais aussi dans la formation de la jeunesse.

Par ethnie, on entend un groupe défini par l'origine commune de ses membres, une unité culturelle linguistique homogène, un mode de vie et une unité politique organisée [Menier, 1961 : 31 et 61-80]. De ce fait, la revendication identitaire, la dénonciation de l'État unitaire et la tendance au vote tribal, ethnique, régionaliste ou religieux s'imposent d'elles-mêmes comme autant de traits majeurs du vote des Africains. On observe cette revendication identitaire dans plusieurs pays comme étant le prolongement des comportements d'aliénation face à l'État importé qui contrôle les principaux accès à la richesse nationale.

Une fois la division entre groupes ethniques mise au centre de la vie politique, les politiciens ont trouvé un argument efficace pour construire des antagonismes et jouer la carte de l'oppression et parfois de la purification ethnique, en suivant la logique de la « loi d'airain de l'ethnicité » selon laquelle une différence entre ethnies engendre toujours un conflit ethnique. La défense des intérêts a permis aux élites politiques de manipuler les membres des collectivités administratives, dans le but de les affaiblir et de les soumettre plus facilement au pouvoir politique détenu par les dirigeants du parti majoritaire.

Il a déjà été affirmé que les résultats électoraux sont souvent manipulés par les dirigeants en place. Par exemple, « En 1960, lorsque les autorités électorales sud-coréennes rapportèrent un score de 100 % pour le successeur désigné du président Syngman Rhee, elles reçurent l'instruction de le réduire à 75 % » [Przeworski, 2019 : 113].

En Afrique francophone, l'autorité coutumière est toujours régie par une procédure qui n'a presque pas changé depuis la colonisation française et belge alors que les Britanniques avaient instauré le système d'administration indirecte dans leurs colonies, en reconnaissant le pouvoir traditionnel. Dans les anciennes colonies britanniques, la légitimité venait de la structure du pouvoir traditionnel que les colons s'efforçaient de respecter alors que dans le modèle français, belge et portugais (donc latin), les chefs coutumiers étaient des agents de l'État qui exerçaient leur autorité dans le strict respect des lois coloniales. En Afrique francophone, c'est le gouvernement qui investit jusqu'à présent le chef coutumier, conformément au droit juridique importé.

4.2.1 L'acte de vote à l'époque coloniale

Il est admis qu'en Afrique, l'organisation des élections a commencé bien avant l'histoire de l'*État importé* puisque les élections existaient à l'époque précoloniale. Mais le mode de désignation et l'étendue du territoire n'étaient pas semblables à ceux introduits par le droit colonial. Telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, les élections sont bel et bien un produit d'importation. Celles qui avaient été organisées à Monrovia dès 1787 ou celles organisées au Sénégal à partir de 1848 se déroulaient sur le modèle américain au Liberia et sur le modèle français au Sénégal. En effet, au lendemain de la révolution du 22 février 1848, il a été décidé d'organiser à Saint-Louis une élection dans le but d'envoyer un député sénégalais au Parlement français. Les premières compétitions électorales avaient lieu en octobre 1848 pour choisir ledit député qui devait représenter la colonie à l'Assemblée nationale française. La tradition

d'organiser des élections était née à partir de cette occasion. Mais le corps électoral était uniquement composé de Français de souche, de métis disposant automatiquement du droit de vote et aussi d'habitants des îles de Gorée et de Saint-Louis qui avaient obtenu le droit de la citoyenneté française depuis 1833. Cependant, il a fallu attendre 1957 pour que l'exclusivité du vote, accordé depuis 1868 uniquement aux quatre communes, à savoir Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque, soit levée.

4.2.2 Réfléchir à d'autres modes pour assurer une alternance pacifique

Au risque d'ouvrir des boîtes de Pandore¹²¹ difficiles à refermer, nous pouvons admettre qu'aussi longtemps que les Africains n'œuvreront pas à concilier les « concepts importés », comme l'État, la démocratie, le parlementarisme rationalisé, la gouvernance, etc., avec leur culture locale, c'est-à-dire avec leur manière de vivre, en créant des idéologies qui répondent prioritairement à leurs attentes, leurs efforts de

¹²¹ « Cette expression est une allusion à un épisode de la mythologie grecque dont l'héroïne est Pandore, la première femme de l'humanité. Créée par Héphaïstos, elle est envoyée sur Terre par Zeus pour se venger des hommes. Les dieux de l'Olympe confient à la jeune femme une jarre (transformée en « boîte » dans l'expression), mais elle ne doit en aucun cas regarder à l'intérieur. Malheureusement, Pandore, trop curieuse, ouvre la jarre d'où s'échappent alors tous les malheurs dont les hommes auront à souffrir. Comme pour Ève, et de manière aussi misogyne, la femme est à l'origine des maux de l'humanité », in <https://www.caminteresse.fr/histoire/pourquoi-dit-on-ouvrir-la-boite-de-pandore-1196335/>. Une autre explication dit que Pandore, première femme sur Terre, fut créée par Zeus pour se venger de Prométhée, qui lui avait dérobé le feu. « Elle est offerte en mariage à Épiméthée et accompagnée d'une boîte qu'elle a interdiction d'ouvrir. Mais, curieuse, elle se laisse aller à la tentation et libère tous les maux terrestres avant de refermer la boîte, emprisonnant l'espérance, qui n'a pas eu le temps d'en sortir », in <https://www.linternaute.fr/expression/langue-francaise/13912/ouvrir-la-boite-de-pandore/>

modernisation seront vains car les États continueront à se déchirer à cause des élections. Voilà pourquoi il y a peu de vrais démocrates dans les sociétés africaines. Pour asseoir la démocratie, la transparence et la reddition des comptes, on peut penser à une alternance ethnique au sommet de l'État à partir d'un vote tribal, c'est-à-dire chaque province vote un candidat qu'il propose à la nation pour un court mandat de deux ans par exemple, ainsi de suite, d'une province à une autre. De cette façon, tous les groupes ethniques, *via* la province, auront leur tour de placer leur leader à la tête de l'État¹²². Ce mode d'alternance tuera dans l'œuf les violences postélectorales à base tribale. Si « la démocratie a été inventée plus d'une fois, et en plus d'un endroit » [Dahl, 2001 : 9], pour quelle raison les Africains ne peuvent-ils pas s'autoriser à inventer la leur en s'inspirant par exemple de la gouvernance sous l'arbre à palabre ? [Fweley Diangitukwa, 2019]. Comme le dit Amartya Kumar Sen, « Négliger tout cela et considérer le combat pour la démocratie en Afrique comme une simple tentative pour importer l'*idée occidentale* de la démocratie relèverait d'une profonde incompréhension » [Sen, 2006 : 18].

4.3 Le rôle des médias dans le processus électoral

Dans tous les pays africains, les médias d'État bénéficient de moyens financiers publics et dominent les canaux de diffusion des informations : à la télévision, à la radio et dans la presse écrite. Puisqu'ils vivent avec les moyens de l'État, ils sont presque toujours favorables au parti au pouvoir et font la promotion des candidats du pouvoir de façon déguisée longtemps avant l'ouverture de la campagne électorale. Les médias

¹²² Toutefois, quel que soit le cas, le gouvernement reflètera toujours l'équilibre des régions qu'on appelle maladroitement « géopolitique » au Gabon. La Suisse procède ainsi en se basant sur l'équilibre linguistique entre les Suisses allemands (germaniques), les Romands (francophones) et les Suisses italophones.

exercer une grande influence sur les comportements politiques et surtout sur les comportements électoraux. Cette influence a des effets négatifs parce que le vote des Africains n'est pas stable dans le temps du fait qu'ils ne s'appuient pas sur une base idéologique, comme en Occident. Or, au-delà des médias d'État, de nombreux médias alternatifs reçoivent un financement direct du Gouvernement, en argent ou en matériel (par exemple du papier pour la presse écrite) et, sachant qu'au moindre dérapage, l'État leur coupera les subsides sans aucun état d'âme, les médias alternatifs soutiennent le pouvoir en place sans le déclarer publiquement.

Beaucoup de nouvelles sources d'information appartiennent aux hommes fortunés du pouvoir ou proches du pouvoir et ont un parti pris dans l'information qu'elles livrent au public. En fin de compte, il ne reste pas grand-chose pour les partis politiques de l'opposition. « Les reportages partiels, communs sur le continent, volent la population d'une information exacte requise pour prendre des décisions fondées le jour du scrutin. La rhétorique partisane amplifiée par les médias peut aussi alimenter les conflits¹²³. » À cause des tortures ou des menaces qu'ils ont reçues ou que leurs collègues ont subies dans le passé, beaucoup de journalistes ont peur de dire la vérité au peuple de ce qu'ils savent sur les hommes politiques détenant le pouvoir. À la place, ils édulcorent l'information pour ne pas s'attirer des foudres.

4.4 Les facteurs explicatifs des comportements électoraux des Africains

Il existe plusieurs facteurs explicatifs qui structurent les comportements électoraux des Africains, parmi lesquels il y a : le vote ethn tribal, le vote identitaire ou socio-collectif, le vote économique pour la survie, le vote géospatial, le vote rationnel. Ces différents facteurs jouent

¹²³ https://www.ndi.org/sites/default/files/African_Elections_Best_Practices_FRE.pdf

un important rôle politique à l'approche des élections. Parce que ces différents facteurs affectent le vote des électeurs, les élections en Afrique n'ont pas le même sens que sous d'autres cieux.

4.4.1 Un comportement ethno-tribal

Incapables de transcender les rivalités ethno-régionales, beaucoup d'Africains se laissent facilement influencer plus par l'idéologie ethnique que par l'appartenance partisane, même si le fait de parler la même langue maternelle ne conduit pas nécessairement à penser de la même manière et à partager les mêmes idées politiques.

« L'importance de l'appartenance ethnique est historiquement enracinée dans la politique coloniale de division fondée sur l'idéologie ethnique. Le colonialisme a réifié les identités ethniques, fabriqué des 'citoyens ethniques' et aiguïté la concurrence et les rivalités ethniques dans de nombreux pays. L'Afrique postcoloniale a été façonnée par son héritage colonial de telle manière que la formation des partis politiques, les campagnes électorales et la mobilisation politique y ont été fortement marquées par des calculs ethniques. À titre d'exemple, les partis politiques de nombreux pays ont leur 'base' ou sont 'chez elles' dans un certain groupe ethnique, même s'ils ont un certain nombre de partisans dans d'autres bases ethniques¹²⁴. »

¹²⁴ Rapport sur la gouvernance en Afrique III. Élections et gestion de la diversité en Afrique, in <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/22287/b10729847.pdf?sequence=1>, pp.70-71. Sur ce sujet, lire les publications de Mahmood Mamdani. *Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*, Princeton University Press, 1996, 353p. et Said Adejumobi, *State, Economy, and Society in post-military Nigeria*, Palgrave MacMillan US, 2011.

Plusieurs États africains sont confrontés à la question de la concurrence et de la méfiance interethnique¹²⁵.

« Les grands États, comme la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Nigéria et le Soudan ont souffert de guerres civiles en partie causées par les conflits ethno-régionaux. Les petits pays n'ont pas été épargnés non plus, notamment le Burundi, le Lesotho et le Rwanda. Plus récemment, des pays comme la Côte d'Ivoire et le Kenya ont connu des violences postélectorales considérables, alimentées par les conflits ethniques et la lutte pour le pouvoir. Pendant les élections, les facteurs ethniques et régionaux alimentent les tensions interethniques et interrégionales de longue date¹²⁶. »

Dans les pays africains, beaucoup de citoyens n'ont jamais soutenu un leader qui n'est pas un membre de leur communauté tribale ou régionale. Quelles que soient les compétences que possèdent un tel leader, les tribalistes le rejettent automatiquement pour privilégier un homme de leur terroir. Comment construire l'unité nationale avec un tel comportement ? Les méfaits du vote tribal sont incommensurables. Cette réalité concerne même de nombreux universitaires qui n'ont jamais voté un leader d'une autre province (c'est-à-dire d'une autre ethnie) car ils estiment que cela reviendrait à trahir l'attachement à leur ethnie. Pour cette raison, le vote tribal l'emporte sur le vote partisan, économique, géospatial et rationnel.

Avec le vote ethno-tribal, chaque électeur choisit le candidat de son terroir, car il croit qu'on est mieux servi que par un politicien de sa propre région. La thèse du vote ethno-tribal est très répandue en Afrique. Le choix des électeurs obéit prioritairement au mobile ethnique, tribal ou

¹²⁵ Pour le vote ethnique au Togo et à Madagascar, se référer au lien suivant : <http://www.diacronia.ro/ro/indexing/details/V1813/pdf>

¹²⁶ *Rapport sur la gouvernance en Afrique III. Élections et gestion de la diversité en Afrique, op. cit.*, pp. 92-93.

régional. En règle générale, dans chaque pays, les candidats à l'élection présidentielle sont majoritairement mieux votés dans leurs fiefs qui correspondent à leur province d'origine. Les cas des candidats qui enregistrent de meilleurs scores en dehors de leurs propres fiefs électoraux existent mais ils sont rares. En effet, c'est la manipulation malveillante de la fibre ethno-tribale qui est à l'origine des dérives ethniques. La préférence ethnique est retenue par de nombreux analystes comme étant la cause principale des crises postélectorales.

Le vote ethno-tribal est mieux expliqué en recourant aux *approches compréhensives* qui mettent l'accent sur « l'humain » et non sur un système, un besoin ou une fonction. Ces approches s'intéressent aux subjectivités d'un acteur social et non pas d'un individu quelconque. Elles se proposent de comprendre l'humain par l'interprétation de l'action sociale et par là expliquer causalement son déroulement et ses effets.

Le tiraillement entre les ethnies affecte en profondeur le degré d'empathie ou de confiance que les individus partagent entre eux et affaiblit simultanément la capacité du corps social à définir des objectifs nationaux communs.

En Guinée Conakry, l'élection 2010 qui porta Alpha Condé à la présidence de la République entraîna des violences ethniques entre partisans des deux protagonistes¹²⁷ (Alpha Condé est malinké et Cellou Dadiel Diallo est peul). Les élections législatives de 2013 connurent aussi des violences. Dans ce pays, l'ethnisation du vote remonte au début des années 1970 lorsque le président malinké, Ahmed Sékou Touré¹²⁸, avait orchestré une cruelle répression qu'il appela « le complot » parce que les peuls de la moyenne Guinée voulurent le renverser du

¹²⁷ Plusieurs dizaines de morts furent enregistrées durant cette crise.

¹²⁸ En Guinée-Conakry, le président Sékou Touré, qui a gouverné le pays de 1958-1982, s'est entouré d'une ethnie, celle des Malinkés à laquelle il appartenait. Il opposait les Malinkés aux Peuls et aux Soussous.

pouvoir. Depuis lors, les Malinkés et les Peuls se regardent en chiens de faïence. Dans ce pays, les élections sont régulièrement colorées des choix ethniques parce que chaque camp vote le fils de son terroir.

4.4.1.1 L'origine et le développement de l'ethnicisme ou du tribalisme

Le tribalisme, tel qu'il se manifeste aujourd'hui dans les sociétés africaines, trouve son origine dans l'héritage colonial. Pour gérer leurs colonies, les colonisateurs avaient séparé les groupes ethniques en les enfermant dans leurs territoires ou en les divisant entre deux voire trois colonies appartenant aux différents occupants pour mieux les surveiller, pour contrôler leurs institutions traditionnelles et affaiblir la solidarité réciproque entre les ethnies qui pouvaient se coaliser contre eux.

Chaque pays africain est composé d'une mosaïque d'ethnies distinctes les unes des autres par leur nom, leur langue, leur filiation commune, leur culture, leurs us et coutumes, etc. Malgré cette diversité, les colonisateurs avaient minutieusement étudié les traits de caractère de chaque ethnie. C'était l'époque où l'ethnologie et la sociologie avaient le vent en poupe. La langue parlée par chaque groupe devenait automatiquement le nom de l'ethnie. Avec le temps, ces traits distinctifs ont éloigné les groupes les uns des autres au lieu de les rapprocher.

Dans la colonie belge du Congo, l'appartenance ethnique était indiquée sur la carte d'identité de chaque indigène [Young, 1968/1965 : 131]. Cette mesure servait à renforcer les liens sociaux à l'intérieur de chaque groupe ethnique tout en isolant les ethnies au niveau national. Les us et coutumes n'étaient pas élevés au niveau du droit national pour marquer l'infériorité du droit africain par rapport au droit du pays colonisateur. Les activités politiques étaient strictement interdites dans la colonie et les autochtones n'étaient pas autorisés à circuler en dehors de leur territoire, sans une permission délivrée par une autorité coloniale. La création des associations ethno-culturelles était la seule activité socio-politique autorisée par les colons.

Le mariage se faisait dans le cercle restreint, à l'intérieur de l'espace où chaque tribu était confinée. Épouser un homme ou une femme d'une autre ethnie était presque un délit. L'organisation de la société coloniale prouve suffisamment que les colonisateurs avaient renforcé sciemment le sentiment de l'appartenance ethnique et la volonté de rejeter les groupes qui ne partageaient pas les mêmes coutumes. Alors qu'auparavant, les Africains avaient la possibilité de voyager librement à l'intérieur du continent (ils pratiquaient le sédentarisme suivant les lieux où ils trouvaient les meilleures conditions de vie, puis ils se déplaçaient lorsque ces conditions se détérioraient ou disparaissaient), en obligeant les autochtones à vivre à l'intérieur de leur ethnie, les colonisateurs créaient ce que l'on appelle aujourd'hui : l'ethnicisme¹²⁹. La séparation des populations en ethnies avait empêché le développement du sentiment national. Le départ précipité des colonisateurs avait vite plongé les jeunes nations africaines, devenues indépendantes sans aucune préparation, dans un chaos total car les leaders de chaque ethnie voulaient prendre la place des Administrateurs coloniaux pour favoriser leurs membres. Le chaos voulu par les anciens occupants a été à l'origine des rébellions et des guerres que les nouveaux États africains ont connues pendant les années 1960, c'est-à-dire au lendemain des indépendances nominales. Les nouveaux dirigeants se sont très vite comportés comme les anciens colons en ne pensant qu'à eux-mêmes et aux membres de leur tribu.

L'absence d'idéologies transversales dans lesquelles les ressortissants de différentes ethnies pouvaient adhérer a renforcé le népotisme, le tribalisme, l'appartenance ethnique et le régionalisme selon les règles

¹²⁹ Les sociologues nous rappellent que l'expression ethnicisme ou tribalisme désigne « un phénomène de solidarité autour d'un certain nombre de valeurs caractéristiques du terroir dont on est issu », in G. P. Tchivounda, *Essai sur l'État africain postcolonial*, Paris, LGDJ, 1982. L'ethnicité et la tribalité expriment le sentiment légitime d'une irréductible appartenance à une communauté historiquement constituée.

traditionnelles de l'entraide familiale. Dans ces conditions, l'antagonisme ethnique se manifeste rapidement en cas de conflit. Ainsi, le leader africain n'est pas reconnu par l'idéologie qu'il défend mais par son appartenance ethnique parce que l'identité nationale n'a pas été développée autant que l'identité tribale. En Afrique, l'homogénéité – qu'on appelle aussi tribalisme – est élevée au même rang que l'idéologie. En d'autres termes, l'Africain privilégie les membres de sa tribu là où l'Occidental privilégie les membres appartenant à la même idéologie que lui. Dans beaucoup de pays africains, il arrive que les intérêts d'un individu se confondent avec ceux de son ethnie là où en Occident, c'est l'idéologie qui prime. Il devient ainsi facile de comprendre pourquoi une institution ou une entreprise publique dirigée par le ressortissant d'un groupe ethnique *x* tend à être considérée comme la propriété des membres de cette communauté ou de ce groupe. C'est ainsi qu'on assiste à la diffusion des pratiques rétrogrades où des cadres s'adressent parfois aux employés et aux visiteurs dans leur langue tribale pour reconnaître facilement les leurs. Le comportement politique – voire électoral – demeure, de ce fait, de nature collective, groupale ou encore ethnique.

Pendant le vote, c'est la conscience tribale qui résonne dans le for intérieur de chaque électeur. L'individu milite pour le triomphe de son groupe d'appartenance avant de penser au triomphe de sa nation. Vu sous cet angle, les partis politiques africains sont des partis ethniques avant d'être des partis nationaux. Puisque l'idéologie ne prend pas le dessus sur l'ethnie, l'adhésion dans un parti politique ne se fait pas sur la base d'une cohérence idéologique mais sur la base tribale, pécuniaire (la fortune du leader) ou sur la réputation du fondateur (leader). Les membres d'un parti politique se reconnaissent dans la personnalité du leader et non dans l'idéologie du parti qui n'existe pas ou qui, si elle existe, n'est qu'un prétexte ou un paravent qui sert à se rapprocher des partis politiques étrangers, en se réclamant être de la même famille idéo-

logique. Les politiciens africains sont donc avant tout des représentants de leur ethnie au lieu d'être des représentants d'un idéal, d'où la personification du jeu politique dans presque chaque pays. La politique est vue comme un moyen servant à atteindre des intérêts matériels immédiats, pour soi et pour son groupe, plutôt qu'une aspiration à améliorer le bien-être commun par le développement de la nation. C'est cela qui explique la permanence du caractère néo-patrimonial dans le comportement politique des dirigeants africains. En tout cas, cette psychologie sociale est dans la mentalité de beaucoup d'Africains.

Dans certains pays, il règne une confusion entre l'État qui est une entité abstraite et permanente, le gouvernement qui est une institution d'exécution de la volonté étatique et l'ethnie qui est une entité sociologique concrète, durable ou pérenne. Chaque fois qu'un individu arrive au pouvoir, l'État est utilisé par les membres de son ethnie comme une instance qui doit être mise au service des intérêts ethniques. Chaque ministre est considéré comme un représentant de son ethnie au gouvernement et il doit, de ce fait, servir les intérêts des siens. Sa cote sociale baisse s'il n'agit pas dans ce sens. C'est cette logique qui conduit les groupes ethniques, auxquels appartient le chef de l'État et plusieurs gouvernants, à s'emparer des rouages du pouvoir en se disant « c'est maintenant notre tour ».

4.4.1.2 La concurrence entre les ethnies

C'est lorsque les groupes ethniques se concurrencent que tout change. Cela arrive par exemple lorsque les contextes politiques sont marqués par l'exacerbation des tensions sociales ou sont prédominés par des rapports antagonistes violents liés à la recherche des intérêts individuels, familiaux ou tribaux. Avec l'introduction de l'appât du gain (idéologie libérale) dans les rapports sociaux des peuples africains, la concurrence pour l'enrichissement rapide et illicite a ouvert les portes de la compétition économique qui, faute de lucidité et de précautions, a

donné naissance à la course au profit et à diverses manipulations idéologiques.

Lorsque les sociétés traditionnelles africaines entrèrent en contact avec le capitalisme international, *via* la colonisation de leurs territoires par les puissances européennes, les ethnies se trouvèrent dans un contexte où elles devaient choisir entre servir les nouveaux maîtres et résister. La colonisation divisa les ethnies qui poursuivaient un même idéal auparavant (voir *supra*). C'est à ce moment historique que les ethnies glissèrent inexorablement de la cohésion sociale élargie vers un ethnocentrisme de type régionaliste. Au lieu de se soutenir, elles commencèrent à se surveiller et à se combattre selon les intérêts des uns et des autres.

Pendant la colonisation, les principaux enjeux étaient liés au contrôle du grand commerce transafricain des ressources naturelles (matières premières et produits agricoles). Grâce à la manipulation des populations, la domination capitaliste et la division des solidarités ethniques ont conduit à la reproduction extravertie et violente des rapports sociaux. Cette division en tendances entre les pro et les anticolonisation fut à l'origine de l'ostracisme et, parfois, des massacres entre groupes ethniques. De nouveaux rapports sociaux s'établirent et cimentèrent les relations. Cela dura jusqu'à la lutte pour l'indépendance qui recolla les morceaux car la conquête de la liberté perdue nécessitait une mise en commun des efforts. Dans différents pays, ce sont des luttes pluriethniques qui ont marqué les mouvements de décolonisation.

Depuis les premiers coups d'État qui réintroduisirent la division entre les ethnies qui avaient la faveur des nouveaux dirigeants et celles qui ne bénéficiaient pas d'avantages du pouvoir tyrannique, les médias occidentaux ramènent toutes les guerres africaines à des conflits ethniques et religieux¹³⁰. Mais expliquer les guerres, les conflits et les

¹³⁰ D'une façon générale, les médias occidentaux ont pris l'habitude de traiter l'actualité africaine sous un angle simpliste et économe en explications contex-

crises actuelles par le seul facteur de l'ethnicité comme tentent de le faire accroire certains médias et certains auteurs occidentaux, revient à occulter l'origine réelle des guerres africaines qui sont plutôt économiques.

Au Congo-Brazzaville, Denis Sassou Nguesso est arrivé au pouvoir pour la seconde fois, en octobre 1997¹³¹, au terme de cinq mois d'une guerre civile sanglante entre ses miliciens et ceux du président Pascal Lissouba élu démocratiquement et du premier ministre Bernard Kolelas.

La guerre qui a été menée dans ce pays par le groupe pétrolier français Elf-Total-Fina pour soutenir la mise au pouvoir de Denis Sassou Nguesso a fait plus de 100 000 morts (cent mille). Ces morts sont le résultat du capitalisme mafieux et non des guerres ethniques. De la même façon, l'instabilité structurelle entretenue en RDC (ex-Zaïre), qui a fait plus de 10 000 000 (dix millions) de morts, cache le pillage organisé des ressources naturelles de ce pays par les multinationales occidentales en lien avec les élites locales, depuis l'assassinat de Patrice Lumumba en 1961.

uelles, dans le but de cacher les vrais enjeux des guerres et des conflits en Afrique. Stephen Smith est celui qui s'est le plus illustré par cette simplicité car il a réussi à réduire l'analyse de tout un continent par des préjugés et des clichés éculés déroutants. Son livre *Négrologie : Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Ed. Calmann-Lévy, 2003 en est l'illustration. Du reste, Boubacar Boris Diop, Odile Tobner, François Xavier Verschave, lui ont répondu vertement, en le mettant à sa place, dans un autre livre intitulé *Négrophobie* Paris, éditions Les Arènes, 2005.

¹³¹ Le Français Jean-François Probst a aidé Denis Sassou Nguesso à revenir au pouvoir, en 1997, non seulement en lui offrant son carnet d'adresses mais aussi en le conseillant : « L'aider, c'était le conseiller sur les contacts nécessaires. J'ai organisé le système autour de Sassou. Je lui ai présenté des hommes politiques français et des journalistes. Je l'ai aussi aidé dans la guerre avec beaucoup de matériel », in *Les Cahiers du journalisme n° 9* – Automne 2001, in http://www.cahiersdujournalisme.net/pdf/09/15_Champin.pdf

Les opérations de prédation n'épargnent aucune ethnie et aucun pays possédant des minerais stratégiques rares et indispensables aux industries occidentales. En échange de minerais, les puissances occidentales font signer des contrats de ventes d'armes et apportent leur soutien aux tyrans.

En qualifiant les guerres africaines de conflits ethniques et religieux, les puissances occidentales refusent d'assumer une quelconque responsabilité dans tout ce qui arrive de fâcheux aux Africains, car seuls les acteurs africains apparaissent et ce sont eux seuls qui sont accusés d'être violents et « sauvages » alors que les vrais commanditaires sont tapis ou cachés derrière les rideaux, comme c'est le cas de Jean-François Probst qui a aidé Sassou Ngouesso, avec l'aide de la compagnie Elf-Total-Fina, à renverser le président Pascal Lissouba démocratiquement élu au suffrage universel direct.

Les guerres menées par les firmes et les puissances occidentales sont évoquées parce qu'elles attisent la haine entre les ethnies et radicalisent les comportements des électeurs ; elles opposent les ethnies qui bénéficient de la dictature soutenue par une puissance occidentale et celles qui en sont les victimes.

Les grands médias travaillent pour anéantir la réflexion et le sens critique. Il leur arrive souvent de diffuser des mensonges pour cacher la vérité aux lecteurs, aux électeurs, aux auditeurs et aux téléspectateurs. Voilà pour quelle raison il devient difficile de construire un monde équitable et de pacifier les relations entre les groupes ethniques.

Il y a chez nombre de leaders occidentaux d'opinion une volonté délibérée à cacher la véritable origine des crises politiques africaines qui est plutôt d'ordre économique et stratégique¹³², c'est-à-dire sans fondement ethnique. Les spécialistes de l'histoire africaine savent que les racines de « ces crises plongent dans les modalités d'articulations des

¹³² En réalité, les conflits en Afrique ne sont pas d'ordre politique mais plutôt d'ordre économique et se manifestent à travers les préoccupations ethniques.

sociétés africaines aux différentes phases d'expansion du capitalisme historique et néo-impérial »¹³³. En effet, la volonté d'occulter l'origine des conflits en Afrique revient à cacher d'abord les enjeux et les acteurs qui les provoquent et les entretiennent à distance que sont les élites criminelles et mafieuses extérieures et à cacher ensuite le rôle joué par les institutions financières internationales et les multinationales occidentales intéressées à la prédation et au pillage des ressources minières stratégiques¹³⁴. C'est en prenant en compte les intérêts poursuivis par les élites étrangères et locales mais aussi par les États étrangers et les firmes transnationales, que les crises africaines qualifiées d'éthniques

« apparaissent véritablement, pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des crises d'articulation extravertie au capitalisme, avec en prime l'épanouissement d'un sous-développement structurel. Sans une analyse critique de ce procès historique, on s'interdit de comprendre les réactions ethnicistes qui adviennent en Afrique »¹³⁵ ainsi que les comportements politiques des Africains.

Il est évident qu'il y a trop d'interférences dans la gestion des affaires de l'État et dans l'organisation des élections. Ces interférences viennent des dirigeants en place qui agissent *via* l'organe qui organise les élections et parfois *via* des puissances extérieures parmi lesquelles il faut compter les États occidentaux (rapports de force), les firmes transnationales¹³⁶ (corruption par la captation de l'État et par le vote des lois

¹³³ Harana Paré *in* <http://www.reperes-antiracistes.org/article-guerres-et-crisis-politiques-en-afrique-pour-une-lecture-historicisee-et-non-ethniciste-harana-125231783.html>

¹³⁴ Se référer à Jean-François Bayart, « Les sociétés africaines face à l'État » *in* « Les Pouvoirs africains », Revue *Pouvoirs*, n° 25, Paris 1985.

¹³⁵ Harana Paré, *op. cit.*

¹³⁶ Les firmes transnationales et les multinationales pratiquent ce que l'on appelle maintenant la « corporatocratie ». Ce nouveau terme n'est pas encore reconnu dans les dictionnaires mais existe bel et bien dans les faits. Cette nou-

au Parlement en leur faveur), par les Nations unies et des ONG internationales qui envoient des observateurs internationaux souvent complaisants qui confirment les résultats des fraudes électorales sans aucun état d'âme (Côte d'Ivoire, RD Congo, etc.). Toutes ces interférences créent l'instabilité des États africains. Les pratiques délinquantes des commis de l'État ont toujours de lourdes conséquences sur la légitimité des pouvoirs publics et sur la qualité des échanges entre gouvernants et gouvernés. La « corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales constitue une grave menace pour le développement et la préservation des institutions démocratiques » [OCDE, 200 : 3].

En effet, après l'installation de nouveaux dictateurs au pouvoir, les conflits qui opposaient jadis les ethnies entre celles qui soutenaient la colonisation et celles qui s'y opposaient et la combattaient se sont transformés en opposition radicale entre les tribus qui bénéficiaient de beaucoup d'avantages de la dictature et celles qui ont choisi de la combattre directement ou indirectement. Cette opposition s'extériorise maintenant

velle gouvernance se réfère à un système économique et politique contrôlé par les firmes transnationales ou par les représentants de leurs intérêts. Etant parfois plus riches que les États, les finances de ces derniers dépendent de plus en plus des dites firmes transnationales ou des multinationales et il arrive que les finances publiques des États (qui sont souvent discrètement détachés de l'administration publique) soient contrôlées par ces firmes à cause de l'endettement public des États. C'est déjà le cas de la Cour des comptes française. Les relations incestueuses entre États et firmes transnationales sont à l'origine des mutations et des bouleversements sociologiques actuels. Avec le contrôle des finances publiques par des firmes transnationales fortunées, le peuple cesse progressivement d'être « le seul détenteur légitime de la souveraineté », comme le déclara Jean-Jacques Rousseau ou comme Jean Bodin (1530-1596) l'avait défini en ces termes : la souveraineté est « la puissance absolue et perpétuelle d'une République ». Pour plus d'information sur le concept de « corporatocratie », lire l'article dans ce lien : <https://www.legrandsoir.info/la-corporatocratie-eclipse-la-democratie.html>.

pendant les crises postélectorales. Les groupes ethniques soumis aux déchirements électoraux et/ou aux crises urbaines défendent chacun son candidat et accusent l'autre d'avoir triché. En observant attentivement les pays africains, on constate que les États où la dictature perdure, en particulier ceux d'Afrique centrale, sont plus concernés par les violences postélectorales que les autres.

Une mauvaise gestion de l'État réduit les fonctions régaliennes au strict minimum et ne permet pas de mettre en place des projets d'émancipation collective. Dans ces conditions, les tensions sociales ne peuvent que s'accroître et donner lieu au développement du tribalisme ou de l'ethnisme qui entraîne l'effritement du patriotisme. La cohésion nationale s'affaiblit inévitablement et l'État-nation se retrouve exposé non seulement à des crises sociales sans fin mais aussi à la tendance sécessionniste de type régional-ethniste.

Les acteurs de la mondialisation sont relayés localement par des élites nationales ou locales qui travaillent de connivence avec les classes sociales dominantes qui sont partout au sommet des États (in)dépendants¹³⁷. Les États qui osent redresser la tête pour sortir de la dépendance chronique sont carrément humiliés par les puissances étrangères qui les soumettent à l'embargo afin de les mettre à genoux à cause de leur entêtement. L'organisation mise en place est telle que les masses populaires n'ont plus des lieux d'expression de leurs mécontentements. Les élections restent le seul moment qui les rassemblent et où elles peuvent exprimer collectivement leur ras-le-bol des injustices qu'elles subissent. Elles sont aussi le seul moment où les masses extériorisent leurs relents ethnistes générés par les contradictions du capitalisme néo-impérial. Contrairement à ce que disent les médias occidentaux, on

¹³⁷ En réalité, les quelques pays dits stables, comme la Côte d'Ivoire (sous Houphouët-Boigny et sous Ouattara) et le Sénégal, pour ne citer que ces deux exemples, constituent les zones d'influence directe des politiques néocoloniales et des réseaux francophones en Afrique francophone.

n'assiste pas à des confrontations interethniques imposées par des distances identitaires et culturelles, mais à des crises qui expriment plutôt la violence des distances socio-économiques entre les ethnies qui tirent profit du pouvoir et celles qui n'en tirent pas. Les élections sont l'occasion tout indiquée de dénoncer les injustices sociales que les ethnies défavorisées subissent.

Dans un contexte où les préoccupations des ethnies et leur développement socio-économique ne sont pas pris en compte par les dirigeants étatiques, il n'est pas étonnant que des processus de replis identitaires ou régionalistes voient le jour et se développent. La cohésion nationale se fendille par manque de conviction. L'envie d'un développement séparé s'accroît à cause des contradictions sociales entre les ethnies.

Depuis la période des coups d'État, en Afrique subsaharienne, plus dans les pays francophones qu'anglophones, le pouvoir se fonde sur les rapports de force, souvent avec la bénédiction des puissances occidentales qui font croire qu'elles contribuent à la promotion de la démocratie là où, en coulisse, elles soutiennent les hommes politiques forts qui leur livrent les matières premières à vil prix sans le consentement du peuple. Les groupes qui s'emparent du pouvoir par un coup d'État organisent régulièrement des fraudes électorales pour conserver le pouvoir. L'État devient une simple *satrapie* où des bandes criminelles gèrent les affaires publiques à leur guise et à leur seul profit. Pour mater les révoltes des populations, les hommes au pouvoir s'appuient sur des enracinements locaux ou régionaux de type ethniciste par la corruption et les nominations à des postes politiques des notables qui représentent les ethnies dans les hautes sphères de l'État. Une telle gestion ne peut que créer des tensions sociales qui affaiblissent l'ardeur de construire l'unité et la cohésion nationales.

« L'ethnicisme prend alors corps et fonctionne idéologiquement comme un micro-nationalisme de dissidence de type réactionnaire. Il fonde l'illusion de l'unité ethnique incarnée par des per-

sonnalités et des mythologies et occulte les intérêts de classe sociale à l'échelle locale. Sur le plan instrumental, un tel ethnicisme, se présente comme la capacité des élites à satisfaire des demandes locales de modernité et de développement, hors État ou contre celui-ci, des régions d'où elles sont originaires. L'exemple même est donné par les sommets de l'État central. Ce dernier est caporalisé comme fief et mis au service exclusif de la région ethnique d'origine du satrape au pouvoir. Une telle caporalisation de l'organe central, conjuguée avec les attentes exogènes de la domination néo-impériale, rendent le pouvoir inapte et impuissant à opérer, de façon égalitaire et équilibrée, l'équipement en infrastructures collectives et socio-économiques de l'espace de la nation. Voilà pourquoi, on peut affirmer, sans se tromper, que les politiques inégalitaires d'États inscrits dans des logiques néocoloniales, sont aux fondements de l'ethnicisme¹³⁸ ».

Ce sont les inégalités sociales ou régionales nées des injustices politiques dans la répartition des biens publics et dans l'aménagement intégré des territoires qui participent directement ou indirectement à l'éclosion des logiques ethnicistes à tendances régionalistes. La dictature en Afrique est devenue un instrument destructeur de capacités d'épanouissement social. Tout en le reconnaissant, il faut aussi admettre que l'expression de l'ethnocentrisme étroit est dangereuse dans la mesure où elle est porteuse d'oppositions identitaires qui freinent l'élan de la construction nationale censé cimenter la cohésion de l'ordre social républicain.

Les déchaînements de violences postélectorales atteignent souvent des sommets inattendus, dans les contextes sociaux marqués par une volonté inébranlable de vivre ensemble. Instrumentalisés par des lo-

¹³⁸ Harana Paré *in* <http://www.reperes-antiracistes.org/article-guerres-et-crises-politiques-en-afrique-pour-une-lecture-historicisee-et-non-ethniciste-harana-125231783.html>

giques capitalistes, les conflits ethniques ont détruit des rapports sociaux séculaires et des États comme la Somalie, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Congo Brazzaville, etc. Dans ces pays, l'idéologie tribale a servi à déguiser, sur la longue durée, des ethnies en oppositions pseudo-ethniques.

« Réappropriées sous la forme cristallisée de consciences identitaires partagées, ces oppositions pseudo-ethniques se sont révélées très virulentes dans les moments de tensions sociales et d'instabilité politique alimentée par les distorsions d'enjeux néocoloniaux. Elles ont, de la sorte, conduit au démembrement étatique de la Somalie ou au génocide au Rwanda par exemple. »¹³⁹

Le problème d'instabilité est au cœur des politiques africaines. Le recours à l'ethnie et à l'ethnicité cache les enjeux de la prédation et de la domination des puissances occidentales néocoloniales qui s'appuient sur les élites nationales criminelles en lien avec les structures du grand capital international pour piller les ressources naturelles. Une telle gestion irresponsable et injuste ne peut que conduire à des crises explosives de guerres ethnico-civiles meurtrières de masse¹⁴⁰ dont les crises postélectorales en deviennent l'expression la plus visible.

En considérant que le vote est d'abord ethnique en Afrique, il est clair que les Tutsi minoritaires ne peuvent pas gagner une élection organisée dans un contexte véritablement démocratique face aux Hutu majoritaires, car la répartition en pourcentage, de cette population rwandaise qui se déteste au point de s'appuyer sur l'idéologie tribaliste pour le contrôle du pouvoir, est très défavorable aux Tutsi et aux Twa. C'est donc en organisant des élections parodiques que le président Paul Kagame gagne régulièrement l'élection présidentielle. Seule la proportion-

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Il est nécessaire de rappeler les massacres au Rwanda en 1994 vite qualifiés de génocide et aux violences des guerres civiles au Nigéria, au Soudan, en Sierra-Leone, au Libéria, en Somalie, etc.

nalité, pratiquée sagement par les Suisses, pourrait sauver ce pays des conflits interethniques perpétuels, en permettant aux uns et aux autres de se partager le pouvoir et de gouverner le pays ensemble dans le cadre de la démocratie consensuelle. Autrement, le cycle des conflits de nature ethnique se poursuivra.

« En Afrique noire, l'examen du jeu politique depuis le retour du multipartisme montre une prégnance du fait ethnique de plusieurs États. Si l'ethnicisme est une donnée effective dans ces démocraties nouvelles ou rétablies, ses formes et ses manifestations sont diverses. [...], l'intensité du phénomène ethnique, tribal, régional varie d'un État à l'autre. Au Bénin, au Cameroun, en Guinée et au Gabon, elle revêt un caractère plus prononcé. Le fait ethnique modèle, façonne dans une large mesure les choix politiques des citoyens notamment l'appartenance partisane, le vote, les comportements électoraux, etc. Si dans ces États le fait ethnique constitue une menace, au Sénégal et au Mali les velléités sécessionnistes des rebelles casamançais pour le premier et touareg pour le second peuvent mettre en cause l'intégrité territoriale et au-delà le processus de démocratisation. » [Diop : 2006 : 216]

Les rivalités tribales se développent dans la mesure où chaque chef de parti tribal s'efforce de démontrer au candidat soutenu par des puissances étrangères l'ampleur des voix qu'il peut rassembler en sa faveur. Ce faisant, il espère pouvoir les monnayer contre l'attribution de fonctions ministérielles pour des cadres issus de ses rangs. Le résultat de cette stratégie de courte vue se reflète souvent dans la composition du gouvernement.

Puisqu'en Afrique, les partis politiques sont souvent créés sur une base ethnique ou régionale, là où les leaders ne peuvent pas s'appuyer directement sur leur tribu, ils s'appuient sur les ressortissants de leur province. L'ethnie, la région d'origine et parfois la religion prennent une part importante dans la vie politique des citoyens. En Afrique subsaha-

rienne, les fraudes électorales sont assez élevées lorsque le groupe minoritaire au pouvoir (par exemple les Tutsi au Rwanda après 1994) cherche à se maintenir à tout prix au pouvoir. L'inverse est tout aussi vrai. Le groupe majoritaire peut également chercher à se maintenir indéfiniment au pouvoir sans fraude électorale, grâce à sa supériorité numérique (par exemple les Hutu au Rwanda avant 1994 ou l'ANC en Afrique du Sud). Dans de telles sociétés, seule la proportionnalité peut résoudre les conflits nés du partage inégalitaire du pouvoir.

Un fait reste évident, les communautés ethniques auxquelles les individus appartiennent constituent le facteur décisif de leur comportement électoral. De ce fait, le vote africain est simple. En RD Congo, un Luba préfère voter pour le candidat luba de son ethnie ; au Gabon, un Fan préfère voter pour le candidat fan de son ethnie ; au Cameroun, un Beti préfère voter pour le candidat beti de son ethnie, etc. Voilà la réalité africaine où l'enjeu politique est une question d'honneur de la tribu et/ou du clan. Dans la plupart des cas, l'appartenance ethnique de l'électeur détermine son vote.

Dans l'instrumentalisation de l'identité ethno-régionale, le candidat tribal trouve le moyen privilégié de mobiliser plus efficacement l'électorat de chez lui, sans prendre en considération le danger que son choix partisan peut avoir sur l'éclatement de la cohésion nationale. Ce souci est souvent secondaire.

4.4.1.3 Le cas camerounais

Au Cameroun, le président Ahmadou Ahidjo (1960-1982) attisait les rivalités ethniques. Les populations non islamisées du Nord, appelées, avec beaucoup de mépris *Kirdi* par les populations musulmanes, détestaient les Foulbé présents dans toutes les strates du pouvoir. Le président Paul Biya s'est entouré des membres de son ethnie beti en les opposant insidieusement aux autres ethnies. Aujourd'hui, sur une autre dimension, les provinces anglophones s'opposent aux provinces francophones. La minorité anglophone, qui représente environ 20 % de la population,

réclame un retour du fédéralisme parce qu'elle se sent de plus en plus marginalisée face à la population francophone majoritaire.

« On peut citer la tribalisation des élections, avec notamment des concepts tels que : l'axe Nord-Centre-Sud et Est, ou encore l'axe anglo-bami, pour faire allusion à la prétendue collusion entre anglophones et Bamileké. Lorsqu'on regarde avec objectivité comment est organisé le système électoral du Cameroun, on constate qu'il est construit autour du socle tribal, puisque les électeurs sont le plus souvent 'écartelés et tirillés de part et d'autre par les différentes forces politiques en présence et de contre-pressions'.

Les consignes et les contre-consignes de vote qui sont données aux électeurs sont le reflet des rapports essentiellement clientélistes entre les partis politiques et l'électorat camerounais. Les développements politiques (alliances entre partis politiques, jeu électoral, redistribution des postes politiques et administratifs) et économiques (distribution inégale des ressources de l'État, disparités régionales dans l'octroi des infrastructures de développement : écoles, routes, dispensaires, électrification et téléphonie rurales, etc.), depuis la restauration du multipartisme en décembre 1990, donnent la nette impression que l'art du politique se gère encore dans un 'réfectoire' [...] dans un contexte de compétition politique où les politiques sont face aux électeurs, la redistribution des ressources de l'État semble s'effectuer exclusivement à la tête du client électoral¹⁴¹. »

¹⁴¹ <http://www.leffortcamerounais.info/2011/07/notre-societe-le-vote-tribal-un-fl%C3%A9au-qui-d%C3%A9truit-l'unit%C3%A9-nationale-et-la-bonne-gouvernance.html>

4.4.1.4 Le cas mauritanien

En Mauritanie, il y a une opposition entre les Arabo-Berbères et les Négro-Africains à laquelle se superpose le sujet tabou de l'esclavage qui représente une des verrues de la société mauritanienne. Ces antagonismes s'extériorisent dans les comportements électoraux et contribuent non seulement à reproduire mais aussi à pérenniser les phénomènes identitaires et clientélares pendant les élections.

Dans son élan de bâtir une hypothétique unité nationale, le président Moktar Ould Daddah, considéré comme le père de la nation mauritanienne s'est efforcé de construire un État moderne sur le modèle occidental en s'appuyant sur un parti unique, le Parti du peuple mauritanien (PPM). Il a pu conserver le pouvoir pendant dix-huit ans, en instrumentalisant le jeu subtil du dosage tribal, ethnique et régional. « L'émergence du pouvoir militaire entre 1978-1991 a renforcé la recrudescence du phénomène tribal sur la scène politique entraînant l'instabilité au sommet de l'État »¹⁴². C'est à partir de ce moment que

« les considérations tribales, familiales et régionales constituent l'aune à partir de laquelle s'effectuent les nominations aux postes clés dans toutes les sphères étatiques. Les pratiques patrimoniales, relevant de la gestion personnalisée des ressources publiques en fonction de ces allégeances, aiguïssent la compétition entre les principales tribus cherchant à occuper des fonctions importantes dans les institutions politiques et bureaucratiques. [...] l'exclusion du champ politico-bureaucratique des autres groupes va exacerber les luttes pour le contrôle du pouvoir [...] Dans le même temps, les conflits communautaires culminent avec la crise

¹⁴² Pour une meilleure connaissance de principales tribus en Mauritanie, se référer au livre de Philippe Marchesin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, édition Karthala, janvier 2014. Voir aussi le lien suivant : <http://medseib.mondoblog.org/2014/01/12/tribus-ethnies-et-pouvoir-en-mauritanie-de-philippe-marchesin-en-arabe/>

interethnique de 1989 mettant en cause l'existence d'un État bi-culturel et ses frontières avec les voisins du sud. Cette situation de tension permanente renforce l'autoritarisme du régime, enfermé dans une logique répressive. L'opération sera habilement cautionnée par les nationalistes arabes (baassistes et nassériens, alliés du pouvoir à l'époque), qui trouvent là l'occasion de régler à leur manière le problème de cohabitation entre Arabo-Berbères et Négro-Africains »¹⁴³.

4.4.1.5 Le cas gabonais

Au Gabon, l'ambassadeur Flavien Onongoue situe l'origine de la fracture entre les ethnies en 1957. Dans ce pays, le clivage partisan est désigné sous le vocable de *géopolitique*¹⁴⁴. Ce clivage entre les ethnies est donc daté dans l'histoire de ce pays. Reprenant les propos de M. Sima, un proche de Jean-Hilaire Aubame, leader de l'UDSG, Onongoue explique l'origine du vocable de *géopolitique* en ces termes :

« 'Les premières élections qui se sont déroulées au Gabon ont permis qu'un Fang soit élu député au Gabon. Depuis lors, c'est-à-dire en 1957, notre groupe politique (UDSG) évitait l'orgueil d'endosser toute la responsabilité politique de tout un territoire comme le nôtre où les groupes ethniques sont divers, nous nous sommes tracés une conduite politique dans la répartition normale. Nous avons donc conseillé celui-ci de réserver le poste du Sénat aux Mienés et celui de l'Union française aux groupes ethniques de la Ngounié et de la Nyanga'. On aura ainsi remarqué que l'UDSG revendiquait déjà la paternité d'une pratique de la représentation politique que l'on désignera plus tard sous le vocable de *géopolitique*. » [Onongoue, 2015 : 46].

¹⁴³ <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/071156.pdf>

¹⁴⁴ Les Gabonais ont dénaturé le sens même du concept de *géopolitique* en le tropicalisant.

Donner une représentation politique à un peuple ignorant les identités ethno-régionales mais privilégiant les programmes des candidats est la meilleure voie. Flavien Onongoue pense que c'est cette conduite que doit adopter une nation *melting-pot* dont la représentation politique est le reflet de la diversité de sa composition ethno-régionale. En tout cas, en Afrique, les acteurs se perçoivent eux-mêmes comme les représentants attirés des groupes ethniques dont ils prétendent défendre les intérêts politiques et économiques. D'où l'origine des conflits car chaque groupe ethnique voudrait voir le sien remporter l'élection présidentielle pour s'emparer ensuite du pouvoir au nom de son leader. Une expression fait fureur partout : « *c'est maintenant notre tour de manger* » [Branch, Cheeseman et Gardner : 2010].

Comment dépasser le syndrome que les Gabonais appellent *géopolitique* afin de construire un État-nation plus stable obéissant à des alternances apaisées ou, en d'autres termes, comment construire la stabilité du vivre-ensemble ? Cette grande question reste sans réponse¹⁴⁵.

La différence entre le vote en Occident et en Afrique réside dans le fait que l'Occident est une société composée d'individus tandis que l'Afrique est une société composée de groupes ethniques ou tribaux. En Occident, le vote est individuel, partisan ou idéologique alors qu'il est collectif, tribal et solidaire en Afrique. Flavien Onongoue explique ce choix en ces termes :

« Chacun de nous peut par exemple constater le pouvoir tyrannique qu'exerce au quotidien le préjugé ethnique dans nos façons de penser et d'agir, en privé comme dans l'espace public. C'est que, enveloppé complètement dans la chaleur maternelle du préjugé ethnique, nous avons du mal à nous en extirper pour laisser place à l'indépendance du jugement. Le jour venu d'accomplir

¹⁴⁵ Pour un début de réponse, se référer au livre de Lamine Cissé intitulé : *Carnets secrets d'une alternance : un soldat au cœur de la démocratie*, Gideppe, 2001, 198p.

notre devoir civique d'électeur, les représentations qui configureront notre regard sur les autres, considérées avant tout du point de vue de leur appartenance tribale, ethnique ou régionale, vont davantage nous inciter dans l'isolement à préférer d'emblée le choix d'un vote de sang ou de cœur, plutôt que de raison. » [Onongoue, 2015 : 52].

4.4.2 Un comportement clientéliste conduisant à un vote identitaire ou socio-collectif

Il y a une forte prégnance du fait identitaire dans les élections en Afrique. Cette prégnance se fonde sur l'ethnie (dans la plupart des pays africains), la religion (comme au Nigeria entre les chrétiens majoritaires au Sud et les musulmans majoritaires au Nord), la langue (comme au Cameroun entre les francophones et les anglophones) ou la proximité régionale (comme en RD Congo entre l'Est, le Centre et l'Ouest), sans oublier la puissance de l'argent. L'électeur africain vote prioritairement la personne qu'il connaît ou qui lui est proche. « L'identité est devenue une ressource politique que les acteurs en lutte pour le pouvoir utilisent en vue d'obtenir des soutiens » [Gazibo, 2009 : 189]. Ce sont ces éléments qui font souvent basculer les membres des communautés dans des passions émotionnelles et mortelles à la faveur des crises postélectorales que connaissent nombre de pays africains.

Le choix identitaire ou socio-collectif est plus large que le vote ethno-tribal. Ici, l'électeur vote non pas en fonction de son appartenance ethnique ou tribale mais plutôt en fonction de son appartenance sociale. Certes, ce comportement peut se combiner ou se superposer avec le comportement ethno-tribal mais il peut également être associé à l'appartenance religieuse ou sociale. En Afrique, le vote de l'électeur n'est pas un choix individuel mais il obéit aux exigences de son groupe social d'appartenance dont il devient le représentant attiré devant l'urne. L'électeur opère son choix en fonction de son appartenance à un

parti, à une association, à un groupe ou une organisation. Par le vote, il confirme son adhésion à la catégorie sociale ou politique à laquelle il appartient. Il peut s'agir d'un parti politique, d'une église, d'un syndicat, d'une organisation féminine ou de tout autre mouvement associatif. Très souvent, il ne réfléchit pas, il cherche et choisit le candidat qui appartient à la même organisation sociale que lui, conformément au contexte culturel spécifique dans lequel il baigne et évolue. Le vote sert uniquement à confirmer publiquement son identité. Ce type de vote peut être valablement qualifié de vote aveugle qui sert à renforcer l'identification au groupe d'appartenance. Les électeurs votent par solidarité à leur parti ou à leur association, etc. En effet, l'affirmation de leur identité leur procure un sentiment de satisfaction, car, par ce geste, ils assurent leur cohésion au groupe d'appartenance et prouvent leur degré de loyauté et/ou d'obéissance à leurs valeurs identitaires communes. Le vote partisan ressemble au vote identitaire mais aussi au vote rationnel parce que l'électeur croit être mû par la volonté d'agir par auto-consentement. Le choix de l'électeur étant conforme au groupe social d'appartenance, l'explication du comportement électoral doit être comprise et analysée sur le modèle holistique qui est une étude fondée sur le tout ou sur l'ensemble.

Parfois, la question de l'identité, qui se manifeste souvent au moment de l'élection, a une cause lointaine liée à l'accès aux ressources du pays.

« L'identité et l'accès aux ressources ont attisé des conflits dans au moins trois pays. En raison de ses revendications séparatistes trouvant ses racines dans sa marginalisation, la Casamance est depuis longtemps un problème qui préoccupe atrocement le Gouvernement sénégalais. Au Burkina Faso, les tensions sociales et politiques latentes, reposant sur l'appartenance ethnique, ont trait à l'accès aux terres et autres ressources naturelles, ainsi qu'aux perspectives économiques. Pourtant présenté comme un modèle

de démocratie émergente au cours des dix dernières années, le Mali a vu éclater début 2012 les velléités séparatistes qui couvaient depuis longtemps chez les Touaregs au nord, notamment après le coup d'État de Bamako. Dans ce contexte, les séparatistes et les militants d'AlQaïda au Maghreb ont profité de la vacance du pouvoir pour déclarer l'État séparatiste d'« Azawad », sans en obtenir la reconnaissance internationale¹⁴⁶. »

4.4.2.1. Le choix du repli identitaire

En cas de conflit ou de crise, le repli identitaire est le premier réflexe pour trouver une sécurité auprès des siens. Cette solidarité spontanée est souvent exploitée par les leaders de communautés. C'est pourquoi le raccourci identitaire tend à devenir le principal mode d'expression des tensions et, lorsque l'appartenance identitaire est exploitée à outrance, elle débouche sur des violences et des massacres, comme en 1994 au Rwanda entre Hutu (84 %), Tutsi (15 %) et Twa (1 %). En tout cas, l'identité a toujours été vue comme une plate-forme prééminente d'expression et de refuge en cas de difficulté.

Le bipartisme que l'on trouve aux États-Unis entre les Républicains et les Démocrates et en France entre la gauche et la droite, mais aussi en Grande-Bretagne entre les *Tories* ou Conservateurs et les Travaillistes du *Labour Party* n'existe pas en Afrique. Tous les raccourcis qui disent, dans la littérature électorale occidentale, que « plus on est catholique, plus on vote à droite » ou « plus on est ouvrier, plus on vote à gauche » ou encore « les 'indépendants' travaillant à leur compte votent en majorité pour la droite, tandis que les salariés soumis aux ordres d'un patron votent à majorité pour la gauche » ne sont d'aucune application en Afrique dans l'analyse du vote identitaire. Il faut donc recourir à d'autres approches pour étudier le comportement électoral des Africains

¹⁴⁶ *Rapport sur la gouvernance en Afrique III. Élections et gestion de la diversité en Afrique, op. cit.*, pp. 92-93.

car les partis politiques sont pléthoriques, souvent alimentaires, complaisants et trop changeants. En plus, ils évoluent sans une cohérence idéologique.

Au Bénin, des divisions religieuses et ethnico-régionales se greffent sur des rivalités politico-identitaires.

Dans nombre de pays, les revendications identitaires ont entraîné des bouleversements sociaux et des changements de comportement importants. Au Sénégal, les divisions s'extériorisent dans les revendications des Casamançais ; au Congo-Brazza, entre les Nordistes (Bangala) et les Sudistes (Bakôngo ou Lari), en RD Congo, dans les revendications de Ne Muanda Nsemi qui luttait pour la séparation de la province du Kongo central du reste de la République ; en Angola, avec le cas de Cabinda. En Somalie, les clans du Nord se sont toujours opposés aux clans du Sud, « chacun incarné dans un parti politique différent et jouant sa propre carte programmatique afin de mieux préserver son autonomie » [Badie, 1992 : 262].

4.4.2.2 La revendication identitaire s'explique aisément hors des institutions nationales

On croit souvent que le développement est d'autant plus réussi et légitimé qu'il se substitue à une démarche utilitaire, à l'appel au séparatisme (notamment de type identitaire) pour renforcer l'intégration des électeurs dans un jeu sociopolitique qui ne les mobilise plus dans un ensemble national où ils ne se reconnaissent plus. Dans ce cas, l'action contestataire, quel que soit son degré, tend à s'accomplir en termes d'expression identitaire, comme si tous les malheurs des contestataires qui revendiquent l'autonomie étaient directement associés à leur appartenance à l'État unitaire dans lequel ils se sentent exclus. Ils rejettent un État – voire des autorités de l'État unitaire – dans lequel ils ne sont pas suffisamment intégrés et qui ne leur offre pas un cadre de sociabilité capable de prendre en charge leurs attentes. En cela, les acteurs s'efforcent à proposer en échange une légitimité de substitution face à la

légitimité contestée de l'État importé. Cristallisée en termes d'identité, l'action contestataire conduit à un divorce profond entre les gouvernants et les défenseurs de l'identité. Les contestataires qui désavouent la légitimité sur laquelle s'appuient les dirigeants de l'État créent parallèlement les conditions de repli dans lesquelles leurs adhérents trouvent les sources d'une légitimité de substitution. Dans de tels espaces, le populisme devient le raccourci inévitable permettant aux défenseurs d'une identité particulière de se réinsérer dans le mythe fondateur de leur terroir. Ce populisme identitaire constitue la dernière chance de légitimation pour des contestataires qui ne peuvent plus compter sur les capacités d'un État unitaire qui méprise des minorités qui ne peuvent pas s'affirmer en tant que telles dans une entité plus englobante.

Dans ce contexte, chaque leader, qui crée un parti politique, se taille un fief électoral dans sa région d'origine et prétend être le meilleur défenseur des intérêts de ses membres. Le type de mouvement identitaire basé sur la langue d'emprunt (français/anglais) qui ressurgit au Cameroun anglophone ne revendique pas un discours sur l'État unitaire mais sur le projet séparatiste qui conduirait à la création d'un Cameroun fédéral. C'est généralement dans les sociétés plurinationales qu'on rencontre, de façon plus nette, le vote identitaire et la contestation directe du monopole de l'État central.

Cette forme de cristallisation identitaire ne concerne pas que les nations africaines, on la trouve aussi dans les démocraties occidentales, notamment dans les cas de l'Irlande en Grande-Bretagne, du Québec au Canada, du Catalan en Espagne, de la Corse en France, du Tibet en Chine, de l'enclave de Cabinda en Angola, etc. L'ancienne République de Yougoslavie est la meilleure illustration de la revendication identitaire, couronnée par la négation explicite de l'État qui a fini par éclater dans un ensemble d'États indépendants.

« Fondamentalement donc, le parti identitaire est différent des autres : son projet ne s'inscrit pas dans une lutte concurrentielle

pour le pouvoir politique mais essentiellement dans un effort de socialisation et de mobilisation alternatives, promouvant une identité politique autre que celle qui est officiellement proclamée » [Badie, 1992 : 237].

En Afrique, la socialisation de l'enfant et de l'adulte se fait au milieu de sa famille qui appartient à une tribu et à une ethnie. Elle ne s'accomplit ni dans un parti politique ni dans un autre milieu. L'identité de l'Africain a donc un lien direct avec son appartenance familiale, tribale et ethnique.

Partout où ils se manifestent, les particularismes identitaires, culturels ou religieux font éclater la nation de l'intérieur par manque de cohésion sociale car les leaders tribaux utilisent les particularismes pour augmenter leur popularité au détriment de l'État central et des institutions nationales qu'ils affaiblissent. Ce comportement irresponsable débouche souvent sur des conflits violents qui affaiblissent davantage les institutions et rendent l'État incapable d'assurer la sécurité de tous les citoyens sur le territoire national parce qu'il rencontre de la résistance partout.

4.4.3 Un comportement économique conduisant au vote pour la survie

Le vote qui s'appuie sur l'approche institutionnelle est un vote de survie ou une aspiration au *statu quo* institutionnel. Ce type de vote est pratiqué par les membres du parti au pouvoir et leurs alliés. Ce vote est non seulement le plus courant mais surtout le plus généralisé depuis la fin du parti unique et le retour au multipartisme. En effet, dans leur majeure partie, les dirigeants africains n'ont pas totalement perdu le réflexe du parti unique et chaque fois qu'un parti s'empare du pouvoir par la voie électorale, il se conduit comme un parti unique. Il s'allie avec quelques partis politiques alimentaires et tente de conserver le pouvoir par la ruse (fraudes électorales) ou par la force. Pour agir, le parti

au pouvoir s'appuie sur les institutions du pays. Ce sont les représentants du parti qui, à la veille d'une nouvelle élection, demandent aux membres de leurs familles et de leurs relations de voter pour le président sortant ou pour le candidat du parti. Pour s'assurer du résultat en faveur du parti, ils vont jusqu'à corrompre les électeurs. Grâce à la dynamique institutionnelle qui est le centre de la vie politique, persuader les fonctionnaires et les usagers de l'administration publique (électeurs) à voter pour le parti au pouvoir afin de maintenir le *statu quo* et les postes des dirigeants est une activité facile qui explique aisément le vote pour la survie qui prend tout son sens grâce au dispositif institutionnel. Il est permis de parler d'un vote utile pour les électeurs institutionnels qui cherchent à garantir la stabilité de leurs postes et les gains économiques issus de la transaction avec les autorités étatiques. L'intérêt financier et matériel influence et modifie le comportement des électeurs. Dans un tel contexte, le vote dans les urnes se prépare à coup de négociations, de rencontres et d'arrangements pécuniaires obscurs.

Pour les hommes politiques fortunés, la période électorale devient l'occasion de tenter de transformer le scrutin en un marché où les termes de l'échange sont l'argent et les voix des électeurs. À cette occasion, les bulletins sont échangés comme de la marchandise sur un marché normal (se souvenir de la théorie du choix économique d'Anthony Downs développée plus haut). Avec ce type de vote, le comportement électoral obéit essentiellement à des facteurs subjectifs d'ordre matériel. Le lecteur est rationnel uniquement en finalité et non en valeur¹⁴⁷. À la question de savoir s'il est mauvais ou totalement irrationnel que des populations complètement démunies marchandent et votent pour un candidat qui fait montre de générosité à leur égard en leur distribuant des T-shirt, des

¹⁴⁷ Il existe différents niveaux de rationalité dont les plus essentiels sont la rationalité en finalité (poursuite d'un intérêt égoïste), la rationalité en valeur (poursuite d'un intérêt communautaire ou éthique) et la rationalité affective ou émotionnelle.

vivres, des enveloppes (c'est-à-dire de l'argent en nature), etc., seuls les électeurs eux-mêmes peuvent répondre. Mais sur le plan éthique, ce choix est mauvais car l'électeur ne choisit pas le meilleur, c'est-à-dire le plus méritant mais le plus offrant qui peut être un candidat incompétent ou un ancien voleur de deniers publics.

Le vote économique étant basé sur l'achat des voix des électeurs et sur la stabilité des institutions étatiques, l'explication du vote doit être comprise et analysée sur l'approche fonctionnaliste au sens sociologique (c'est-à-dire en tant qu'organe ou organisation), car le fonctionnalisme est une explication par les buts. On part de l'idée que si quelque chose existe, c'est parce que cela a une fonction. L'université sert à former les étudiants. Le Parlement sert à voter des lois, etc. Ce principe simple réside dans l'affirmation suivante : « la fonction crée l'organe ». Une fonction répond à un besoin. Le fonctionnalisme est une vision conservatrice. Donc, l'achat du vote des électeurs par les autorités politiques ou par les candidats fortunés entre dans l'analyse du comportement économique conduisant à un vote pour la survie.

4.4.4 Un comportement sectaire conduisant à privilégier un vote géospatial et à créer un clivage régional Est-Ouest, Nord-Sud, ou encore un clivage religieux entre Musulmans et Chrétiens

Le comportement électoral qui s'inscrit dans le choix géospatial est différent du vote ethno-tribal dans la mesure où l'accent est mis sur l'origine géographique et culturelle du candidat. C'est un comportement qui englobe les habitants ou les ressortissants d'une région géographique quelle que soit leur appartenance ethnique ou tribale. Par exemple, les électeurs de l'Est, de l'Ouest, du Nord, du Sud ou du Centre du pays choisissent prioritairement un fils de leur terroir. Avec la même logique, les croyants votent le candidat qui représente leur foi religieuse. Les habitants de chaque région géographique du pays voulant voter le leur, on aboutit à une confrontation entre les régions géographiques ou entre

les croyants de différentes religions. Dans le choix géospatial, la langue et la culture l'emportent souvent sur tous les autres critères de choix. Ici, c'est la culture politique paroissiale¹⁴⁸ qui prédomine. Le choix géospatial peut parfois être couplé avec le vote ethno-tribal ou avec le vote identitaire. Ce choix est souvent une source de violences postélectorales, car, après le scrutin, chaque groupe prétend que son candidat a gagné. Le cas togolais l'illustre à merveille à partir des résultats officiels de l'élection présidentielle de 1998 où on a observé une polarisation entre le Nord et le Sud : le président Eyadema Gnassingbe a obtenu ses meilleurs scores (77, 94 % des suffrages) dans les régions nordiques du pays habitées par des populations Kabyè (ethnie d'origine du président), Losso et Bassar ainsi que dans la région centrale où il y a une forte implantation de la population Kabyè qui y a immigré à la recherche de terres cultivables. Cependant, il a été rejeté dans la région maritime qui n'a pas accueilli des migrants Kabyè. En revanche, son adversaire, Gilchrist Olympio, originaire du Sud, a réalisé son meilleur score dans sa région, même s'il a perdu. En 2005, cette même répartition géographique du vote (opposition entre le Nord et le Sud) a été maintenue malgré l'absence de l'un des deux principaux challengers de 1998 remplacés par Faure Gnassingbe (fils du président décédé) élu massivement dans le Nord et le même Gilchrist Olympio élu massivement dans le Sud. Donc, au Togo, la région du Nord vote pour le candidat au pouvoir qui est originaire de cette partie du pays¹⁴⁹, tandis que le Sud vote pour

¹⁴⁸ La culture politique paroissiale se caractérise par le fait que les membres du système politique se tournent pour l'essentiel vers des sous-systèmes politiques plus limités tels que : le village, le clan, la tribu, l'ethnie, la région, etc. Ce phénomène se trouve surtout dans les nouveaux États bâtis sur des collectivités hétérogènes. Dans ces États, la culture politique nationale n'est que la juxtaposition des cultures politiques locales ou sous-cultures. Cette forme de culture politique est à l'origine de la division nationale.

¹⁴⁹ L'élection présidentielle de 2005 remportée par Faure Gnassingbe avec 60,22 % fut fortement contestée par l'opposition et les violences postélectorales

le candidat de l'opposition originaire de cette région. On observe la même logique dans les élections législatives de 1994 et de 2007¹⁵⁰.

L'analyse des résultats officiels du Bénin, du Gabon, du Cameroun indiquent les mêmes répartitions. Le cas camerounais est renforcé par la division entre la partie francophone (majoritaire) et la partie anglophone (minoritaire).

« Pour la Brookings Institution, l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo, le Kenya, le Nigéria et le Zimbabwe comptent parmi les pays où les élections ont aggravé les divisions sociales et les violences politiques. Les sociétés divisées et les zones dévastées par les guerres peuvent devenir des 'endroits dangereux' si des élections y sont tenues, ajoute l'institution¹⁵¹. »

Le choix selon la vocation religieuse est un facteur sociologique à inscrire dans la division géospatiale.

« Au Sénégal, une étude réalisée dans la région de Saint-Louis auprès d'un échantillon de trois mille personnes inscrites sur les listes électorales montre que le lien ethnique avec le candidat est moins décisif dans le choix de l'électeur que la consigne du marabout qui rivalise avec celle du chef de famille¹⁵². »

causèrent des centaines de morts et des dizaines de milliers d'exilés. L'élection présidentielle de 2010 entraîna également une crise majeure.

¹⁵⁰ <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-novembre-2016/de-l%E2%80%99art-des-%C3%A9lections-en-afrique>

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² https://www.memoireonline.com/10/11/4909/m_Processus-electoraux-en-Afrique-noire-francophone13.html. Voir M. Monjib, « Comportement électoral, politique et socialisation confrérique au Sénégal », *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, p. 57.

L'instrumentalisation de la religion est un comportement politique qui peut entraîner des dérives, comme elle peut être la cause de la division d'un pays.

« Au Soudan, la question religieuse a alimenté une guerre civile selon une ligne de séparation ethno-religieuse qui a abouti à la création de l'État indépendant du Soudan du Sud, en 2011. Au Nigéria, la secte Boko Haram, qui se donne la mission de refonder l'État nigérian dans une entité islamique, mène une insurrection terroriste contre le Gouvernement. Dans le Nord du Mali, des groupes radicaux tentent, en particulier parmi les Touaregs, d'islamiser l'ensemble du pays par la force des armes, annulant par là-même les avancées tant vantées du pays vers la démocratie¹⁵³. »

4.4.5 Le comportement d'un électeur rationnel en Afrique

Le choix rationnel, très en vogue en Occident, a peu d'impact dans la conduite des électeurs africains. Nous avons expliqué, dans les chapitres précédents, comment un électeur rationnel se comporte avant de choisir un candidat et nous avons mis l'accent sur la nécessité de bien connaître les programmes des candidats, de les comparer afin de procéder au choix qui se conforme aux attentes de l'électeur et de minimiser ainsi la marge d'erreur. En votant de manière rationnelle, l'électeur vote avec la raison, en ce sens qu'il fait un choix utile, c'est-à-dire rationnel. Son choix étant individuel, l'explication de son comportement électoral doit être comprise et analysée sur le modèle de l'individualisme méthodologique qui est une explication par les intérêts. En Occident, la société existe à partir des intérêts des individus. Le chercheur postule que la politique est le résultat d'actions individuelles. Ce sont les intérêts des

¹⁵³ *Rapport sur la gouvernance en Afrique III. Élections et gestion de la diversité en Afrique, op. cit.*, pp. 72.

individus qui font naître des actions qui, à leur tour, donnent des résultats collectifs.

Dans le cas du vote africain, nous avons déjà démontré que l'électeur ne s'encombre pas de trop d'informations avant de choisir un candidat, que son utilité est prioritairement d'ordre ethno-tribal, identitaire ou économique (la politique du ventre). À ces comportements s'ajoutent d'autres pesanteurs, comme l'attachement à la religion et la prégnance du sacré qui vont à l'encontre d'un comportement rationnel. La non-importance accordée à l'idéologie ne favorise pas les conditions d'existence d'un véritable marché d'Idées politiques contradictoires défendues par les partis politiques en compétition, ayant chacun une offre politique (en termes de programmes de parti) différente des autres offres politiques présentées par les partis adverses dans la course électorale. En Afrique, l'absence d'une bonne circulation de l'information sur les programmes de partis politiques appauvrit le marché électoral. À cela s'ajoute l'analphabétisme et l'illettrisme très manifestes chez un grand nombre d'électeurs.

Pour que le vote soit rationnel et fondé sur les programmes et les convictions des candidats, il faut non seulement travailler à faire tomber les préjugés ethniques ou tribalo-régionaux, mais œuvrer aussi parallèlement à inscrire les électeurs dans une dynamique individualiste que l'on trouve dans les sociétés démocratiques et pluralistes du Nord, car voter est un acte individuel. C'est par cette double action que l'on peut parvenir à changer la mentalité des Africains. Mais cela prendra du temps car il n'est pas facile à faire tomber des préjugés séculaires. Il faut agir au niveau de la socialisation des masses, de l'éducation permanente à la citoyenneté, des programmes télévisés et radiodiffusés, mais aussi au niveau des pouvoirs traditionnels au sein des tribus et des clans, au niveau de la famille nucléaire, de l'école et du lieu de travail, etc. Oui, c'est un travail herculéen, titanique.

« En s’y attelant, l’État doit parallèlement renforcer son impartialité et son efficacité dans son action quotidienne. Garant à titre principal de l’égale dignité des citoyens, il doit pouvoir se montrer juste dans son action consistant à prendre en compte leurs attentes, de sorte à ôter à chacun, pour son propre bien, la perspective ruineuse de tenter d’aller trouver refuge dans la revendication identitaire ou exclusivement partisane pour avoir voix au chapitre. L’État doit également faire montre de plus d’efficacité dans la mise en place des conditions optimales de création de richesses, et de leur juste distribution. » [Dormagen et Mouchard, 2015 : 53].

4.5 Les avantages et les désavantages du système politique africain basé sur l’anarchie organisée

Pour une meilleure compréhension des comportements électoraux des Africains, il est nécessaire de prendre en considération les avantages et les désavantages du système politique africain qui sont attribuables à la volonté des organisateurs.

4.5.1 Les avantages des électeurs vivant dans les provinces ou les régions du candidat pré-choisi

Pour favoriser l’élection d’un candidat pré-choisi par les appareils institutionnels, des choix sont faits longtemps avant la votation elle-même. Les organisateurs recensent plus longuement la population dans les provinces favorables au candidat qui sera propulsé et ils fournissent plus d’explication aux électeurs sur la nécessité et l’importance d’aller voter le jour de l’élection. L’information sur la campagne et sur le programme du candidat favori est non seulement disponible mais surtout circule plus longtemps. Cela se passe dans les pays où la Commission électorale souhaite délibérément organiser des fraudes électorales,

comme on l'a vu au Tchad et en RD Congo [Fweley Diangitukwa, 2007]. Dans les zones favorables au candidat pré-choisi, les bureaux de vote, parfois en surnombre, sont placés à proximité des électeurs.

4.5.2 Les désavantages des électeurs vivant dans les provinces ou les régions de l'opposant au régime

Pour défavoriser l'élection d'un opposant au régime en place, les appareils institutionnels mettent des mécanismes en sa défaveur longtemps avant la votation elle-même. Les organisateurs recensent brièvement la population dans les provinces favorables au(x) candidat(s) de l'opposition et ils fournissent moins d'explication aux électeurs sur la nécessité et, dans les provinces ou les régions de l'opposant au régime, l'importance d'aller voter le jour de l'élection. Ils passent donc moins de jours dans les provinces hostiles au candidat du pouvoir. Les bureaux de vote, souvent en nombre insuffisant, sont placés à dessein loin des lieux d'habitation des électeurs. Des bulletins de vote peuvent manquer le jour de votation. Les appareils de campagne du candidat ou des candidats de l'opposition peuvent être bloqués pour, prétendument, des raisons administratives, comme cela est arrivé en RD Congo en 2006 avec l'avion du Dr Kashala, candidat à l'élection présidentielle, qui a été bloqué à l'aéroport pour empêcher, sinon retarder, la campagne du candidat.

Si malgré toutes les précautions prises au départ, il arrive que l'opposant gagne l'élection présidentielle, les résultats sont tout simplement inversés. Le gagnant devient le perdant et le perdant devient le gagnant, comme cela s'était ainsi passé en RD Congo en 2006, 2011 et en 2018. Le problème lié à la différence entre la vérité des urnes et la vérité des résultats, c'est-à-dire entre la véracité et l'honnêteté des résultats, est récurrent dans les expériences électorales africaines.

À ces désavantages du système s'ajoutent les contraintes internes qui sont spécifiques aux électeurs eux-mêmes en tant que votants, par exemple : ne pas savoir lire et écrire, manquer de culture politique et

démocratique, rester attaché à ses propres schèmes cognitifs, culturels, identitaires, etc. Tous ces désavantages ne permettent pas d'avoir un comportement électoral cohérent.

La différence est notable entre le comportement électoral des citadins et celui des ruraux. Le vote ethno-tribal est plus prononcé dans les zones campagnardes que dans les zones urbaines. Des distinctions peuvent être faites selon qu'il s'agit des électeurs du parti au pouvoir beaucoup plus conformistes (ils suivent souvent la consigne du parti) ou les électeurs des partis d'opposition qui s'éparpillent dans leur choix en privilégiant soit le candidat de leur ethnie, de leur groupe associatif, de leur région ou encore de leur aire culturelle. L'influence de l'environnement immédiat pèse lourdement dans le vote des électeurs africains.

4.6 Les pesanteurs qui conditionnent les comportements électoraux des Africains

4.6.1 Le recours aux fraudes électorales

Les partis politiques recourent aux fraudes électorales lorsqu'ils envisagent un échec. À cause des fraudes électorales courantes, il faut admettre que voter n'est pas synonyme d'élire, car les résultats proclamés ne correspondent pas toujours aux votes des électeurs. Cela revient à dire que les dirigeants présentés comme les « élus » ne sont pas toujours les candidats que les électeurs ont vraiment choisis en glissant les bulletins dans les urnes. Cette triste réalité explique pourquoi les fraudes électorales ont cours à chaque élection.

Il existe des formes variées de fraudes électorales. Au-delà de la falsification des résultats électoraux sortis des urnes en proclamant le perdant gagnant et le gagnant perdant, il existe d'autres fraudes qui s'organisent en amont, comme changer les règles à l'avantage du parti au pouvoir, modifier les modalités d'inscription des électeurs en baissant

par exemple l'âge électoral ou en autorisant les nationaux vivant à l'étranger de participer aux élections s'ils sont favorables au régime en place, redéfinir le découpage électoral¹⁵⁴, influencer la composition des membres de la Commission électorale, désigner les scrutateurs, grossir les listes électorales par des inconnus et des étrangers, « acheter » des voix contre rémunération pour modifier les préférences des électeurs indécis ou influençables, faire voter des morts, mobiliser autant d'électeurs que possible le jour du scrutin, déplacer les bureaux de vote à la veille de l'élection, introduire le vote électronique si ce système peut avantager le parti au pouvoir qui organise les élections, invalider certains résultats gênants pour le candidat favori du pouvoir, comme le Gabon l'a fait lors de l'élection présidentielle tenue le 27 août 2016.

Il est difficile voire impossible d'empêcher les candidats en compétition de chercher les moyens d'augmenter leurs chances de l'emporter et, dans ce combat des gladiateurs, tout est possible.

« En France, au début du XX^e siècle, les électeurs recevaient la moitié d'un billet de banque avant le vote, et l'autre moitié si le bon candidat l'emportait ; à Chicago, ils recevaient une chaussure avant, et l'autre après [...] Dans les années 1970, à Palerme, la Démocratie chrétienne offrait des emplois publics, ainsi que des pattes et des chaussures gratuites, en échange de soutiens électoraux. En 1993, à Taïwan, le Kuomintang s'acheta pas moins de 14 090 voix, au prix unitaire de 300 dollars locaux. En 2001, aux Philippines, 10,1 % des électeurs déclaraient avoir reçu des cadeaux ; la même année, en Argentine, 12 % des électeurs avaient reçu un encouragement financier ; au Mexique, en 2000, cette proportion s'élevait à 26,1 %. En 2004, dans l'est du Kentucky, un candidat au poste de juge de district a été accusé d'avoir versé

¹⁵⁴ Il suffit de se souvenir des bourgs misérables en Angleterre où les plus fortunés remportaient régulièrement les élections.

des sommes de 50 dollars à ses électeurs. » [Przeworski, 2019 : 125-126].

La fraude est toujours clandestine, secrète. Pour cette raison, elle est condamnable. Toute loi électorale interdit le recours à cette pratique honteuse. Malheureusement, « selon une estimation, entre 19 et 36 % des élections qui se sont tenues à travers le monde entre 1975 et 2000 étaient ‘viciées’, ‘corrompues’ ou ‘frauduleuses’. » [*Ibid.* : 128]. La tendance générale de nombreux dirigeants politiques consiste à **avoir une mainmise sur la Commission électorale** et à influencer les résultats en leur faveur, indépendamment des choix des électeurs, tout en tolérant une concurrence de façade qui ne doit pas les inquiéter.

L’histoire des élections montre que les défaites de candidats sortants sont plutôt rares. Comme les gouvernants n’obéissent pas toujours aux demandes (*inputs*) des citoyens et utilisent parfois la force pour faire taire les opposants qui contestent les gouvernants à cause de leur mauvaise politique, les dirigeants politiques en place qui craignent d’être poursuivis par la justice s’ils perdent les élections s’organisent pour se mettre à l’abri de la défaite par tous les moyens possibles, entre autres, en recourant aux fraudes électorales ou en renonçant à organiser les élections, comme l’a fait le président Joseph Kabila en 2016 en RD Congo, en faisant arrêter le/s leader/s de l’opposition, en les emprisonnant, en les forçant à l’exil ou, comme l’avait fait Eyadema du Togo et Mugabe au Zimbabwe (voir plus loin), en interdisant le principal opposant à prendre part à l’élection présidentielle ou encore en réduisant la chance de gagner aux partis de l’opposition.

« En Côte d’Ivoire, au Kenya et en Zambie, on a introduit de nouveaux critères d’éligibilité relatifs à la nationalité dans le but d’empêcher les opposants les plus populaires de se porter candidats [...] L’opposition symbolique, sans danger, est souvent tolérée, parfois même encouragée, parce qu’elle donne un peu de crédibilité aux victoires des dirigeants en place » [*Ibid.* : 115].

Il existe plusieurs moyens qui permettent aux gouvernants d'augmenter leurs chances de gagner et de rogner les ailes des opposants pour leur priver l'accès au pouvoir suprême.

« Ce qui se passe le jour de vote n'est que le résultat final d'un long processus de persuasion, mais aussi, et souvent, de manipulation et de répression. Le déroulement du scrutin peut être influencé par des intimidations et des fraudes. Et ce qui se passe après le scrutin n'est pas toujours conforme aux résultats annoncés : parfois, le pouvoir sortant refuse de reconnaître sa défaite ; dans d'autres cas, c'est l'opposition qui, battue, s'empare tout de même du pouvoir par la force. Pour bien comprendre les élections, il faut comprendre ce qui se passe avant, pendant et après » [Ibid. : 91].

Les mauvaises pratiques électorales se manifestent encore dans de nombreux pays du tiers-monde où les crises postélectorales sont très courantes entraînant la mort des manifestants.

Le jour du vote, la Commission électorale peut s'organiser pour que des bulletins manquent dans les provinces, les zones et les quartiers qui sont réputés mener une opposition féroce au régime en place : elle peut fermer certains bureaux pour décourager les électeurs qui finiront par rentrer chez eux au lieu de se présenter dans un autre bureau de vote placé à un lieu plus éloigné. Elle peut faire voter des inconnus qu'elle a fait inscrire préalablement sur les listes électorales. Elle peut pratiquer le clientélisme, procéder à l'achat des voix, faire élire deux fois voire trois fois les mêmes électeurs favorables au parti au pouvoir en inversant l'ordre de leurs noms ou en utilisant des prête-noms.

Le clientélisme qui caractérise la participation dans les démocraties en construction serait le véritable fondement de la participation électorale lors des échéances politiques. Il serait difficile de faire une analyse de la participation en délaissant cet aspect.

Pour cacher les fraudes, la Commission électorale et les scrutateurs, appelés aussi observateurs, ne manquent jamais d'utiliser cette formule classique : « Malgré les irrégularités observées ici et là, les élections se sont déroulées dans des conditions optimales et les résultats que nous déclarons correspondent à la vérité des urnes ». En cas de doute, ce sont les membres proches du gouvernement, notamment les juges de la Cour constitutionnelle ou ceux de la Cour suprême de justice, qui examinent les revendications du perdant. Ces institutions confirment généralement les résultats proclamés par la Commission électorale dite « indépendante ». Comme elle est le dernier recours au niveau national, le tour est joué et les fraudes se muent en vérité des urnes.

« Répression, intimidation, manipulation des règles, abus de l'appareil de l'État et fraude sont autant d'instruments typiques de l'ingénierie électorale. Même si les dirigeants en place ne disposent pas d'un contrôle total sur l'issue des élections, ils peuvent réduire leurs chances de perdre au minimum – et ils ne s'en privent pas [...] Les détails qui peuvent ainsi influencer sur les résultats sont innombrables » [*Ibid.* : 93-94].

La violence physique est une pratique courante pendant la période électorale. Les leaders de l'opposition ainsi que les citoyens-électeurs qui les soutiennent sont régulièrement menacés. Avant les élections, les détenteurs du pouvoir politiques recourent à la répression pour

« prévenir l'émergence d'une opposition collective organisée, pour écraser une opposition déjà organisée, pour dissuader certaines forces politiques d'entrer dans la compétition électorale, pour exclure certaines idées ou certains opposants de la sphère politique » [*Ibid.* : 113].

Dans les pays où l'autoritarisme règne, il n'est pas rare que le président en exercice obtienne des scores proches des pays communistes comme dans le cas du Rwanda où Paul Kagame a obtenu 98 % de votes

des électeurs qui auraient voté pour lui et pour son parti¹⁵⁵. Ce genre de rituels est devenu une partie de la routine dans de nombreux pays où les dirigeants en place cherchent à tout prix à se maintenir au pouvoir. Pour ne pas attirer la critique des pays étrangers, certains dirigeants réduisent simplement leur score à un taux raisonnable variant entre 55 et 70 %, car l'essentiel pour eux est de gagner les élections en faisant taire l'opposition. En quoi donc les voix des électeurs déterminent-elles les résultats des élections ? Si les détenteurs du pouvoir politique sortants gagnent régulièrement (à part ceux qui ont un bilan positif) malgré les atrocités qu'ils commettent, c'est la preuve qu'ils disposent de moyens d'influer sur les résultats, moyens dont sont dépourvus les opposants notoires. Les détenteurs du pouvoir politique disposent déjà d'une majorité au Parlement (au niveau national et au niveau provincial). Ils peuvent mettre en place des instruments législatifs qui les avantageront face à l'opposition. Les représentants du parti majoritaire se trouvent à la tête des administrations publiques¹⁵⁶ et des entreprises publiques. En plus,

¹⁵⁵ Bien sûr que personne au Rwanda n'a cru à ce score propre à la dictature communiste du parti unique qui ne reflétait pas les véritables préférences des électeurs. Il est impossible de croire que 98 % d'électeurs s'étaient déplacés le jour du scrutin pour élire Paul Kagame. Par ce pourcentage, le régime en place a simplement cherché à intimider les opposants en leur disant qu'il est inutile de vous opposer aux 98 % de la population rwandaise. Cela est absolument absurde.

¹⁵⁶ En Afrique, l'administration a été politisée et elle se met régulièrement au service des dirigeants politiques en place. Elle ne reste pas neutre comme le souhaitait ardemment Max Weber. Si l'administration publique a l'obligation d'appliquer les décisions prises par le gouvernement composé des politiciens élus, elle n'est pas normalement appelée à devenir partisane en acceptant de défendre les objectifs de survie politique poursuivis par les dirigeants en place. Idéalement, elle n'applique que des politiques publiques qui défendent l'intérêt général. Elle n'est pas censée servir les intérêts purement partisans des gouvernants, même lorsqu'ils sont les agents des politiciens élus du parti au pouvoir. Les agents de l'administration qui ne se soumettent pas aux intérêts partisans des politiciens en place sont généralement écartés de leurs postes. Pour ne pas subir

ils gèrent l'argent du Trésor public. La police et les services de renseignement qui sont des moyens de répression sous leur ordre peuvent être utilisés pour affaiblir l'opposition. Avec l'argent de l'État, les représentants peuvent s'acheter des services (conseils) auprès des officines des puissances étrangères plus expérimentées, sans compter sur la fraude électorale qui est leur dernier recours. En tout cas, dès que les dirigeants le peuvent, ils utilisent leur position pour influencer l'issue des élections. En novembre 1822, au moment des élections, une circulaire de Villèle disait ceci : « Tous ceux qui dépendent de mon ministère doivent, pour conserver leurs emplois, contribuer dans la limite de leurs droits au choix de députés sincèrement attachés [sous entendu au gouvernement] » [Charléty, 1921 : 195].

Les arguments développés ci-dessus montrent clairement que : « Quoique très rarement assumée de façon claire, l'instrumentalisation de l'appareil d'État à des fins électorales a toujours été une pratique fort répandue » [Przeworski, 2019 : 106]. Un peu partout à travers le monde, les politiciens utilisent les postes politiques pour satisfaire des ambitions qui leur sont propres.

Tout en sachant que le peuple ne dirige pas, les détenteurs du pouvoir politique continuent d'affirmer que c'est lui, le peuple, qui gouverne et eux ne sont que des intermédiaires. Cette logique entre dans la volonté de tromper et d'endormir le souverain primaire en lui faisant croire le contraire de la réalité. Contrairement, ils affirment qu'ils agissent autant que possible dans l'intérêt du peuple qui les avait choisis par l'élection. Mais quand le même peuple ne veut pas d'eux, ils organisent vite la résistance pour qu'ils ne soient pas chassés du pouvoir. Dans toutes les circonstances, les dirigeants veulent circonscrire le rôle de l'opposition tout en laissant croire au peuple que le pouvoir vient de lui.

ce mauvais sort, ils se soumettent tout simplement. Ce mauvais comportement des gouvernants et des agents de l'administration publique est à l'origine du manque de stabilité des États africains.

Partout où les élections sont marquées par des abus de pouvoir, on observe des crises postélectorales, voire des rébellions armées. Des manifestants contestent les résultats qu'ils jugent peu fiables. Ces crises et ces rébellions créent l'instabilité des institutions et retardent le développement des pays.

4.6.2 Les violences postélectorales chroniques

À l'exception de quelques-uns, tous les pays au sud du Sahara basculent dans la violence au lendemain de l'annonce des résultats car, dans la plupart des cas, on constate un écart entre la vérité des urnes et la vérité des résultats. Les crises postélectorales successives s'expliquent par le manque de culture civique et démocratique des dignitaires du parti présidentiel qui continuent à se comporter comme s'ils évoluaient toujours dans le contexte du parti unique. L'absence d'un environnement démocratique sain et de partis politiques forts dans l'opposition rend quasiment impossible l'organisation de scrutins acceptables par tous.

En RD Congo, la violence politique est devenue un outil de campagne du parti au pouvoir qui l'utilise à dessein pour réprimer les opposants jugés trop intransigeants et les habitants des provinces qui n'ont pas voté massivement le candidat du PPRD au cours de précédentes élections présidentielles (2006 et 2011).

Les élections législatives et l'élection présidentielle de mars et avril 2011 au Nigeria ont été marquées par une violence meurtrière entraînant plusieurs centaines de morts (voir *supra*).

Au Zimbabwe, des violences ont éclaté après un premier tour de l'élection présidentielle de 2008 qui donnait perdant la Zimbabwe *African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF) au pouvoir et présageait la victoire de l'opposant du *Movement for Democratic Change*-Tsvangirai (MDC-T). Le parti au pouvoir s'est appuyé sur l'appareil sécuritaire de l'État pour réprimer Morgan Tsvangirai, les membres de son parti et ses électeurs, au point où cet opposant a été contraint

d'abandonner la partie, laissant ainsi la voie libre au président Mugabe de gagner l'élection présidentielle au deuxième tour.

4.6.3 La composition et le rôle de la Commission électorale sont une source de contestation permanente

Selon Ismaila Madior Fall, « l'élection est un facteur conflictogène » [Fall & Hounkpe, 2008 et Fall, Hounkpe, Jinadu et Kambale, 2011] à cause de l'absence d'un consensus dans la négociation des règles du jeu électoral entre parties prenantes. La recherche du consensus sert de guide à la vie politique d'une nation. Dans les pays où il existe une Commission électorale, le chef de l'État et le parti au pouvoir ont toujours un nombre supérieur à la moitié des membres qui composent cette Commission. Cette répartition inégale (voir *infra*) enlève toute sa crédibilité et son impartialité. Or, c'est bien cette Commission électorale qui supervise les élections, qui s'assure que les listes électorales sont à jour et c'est encore elle qui contrôle le dépouillement des votes et proclame les résultats. C'est à travers elle que les élections déterminent qui aura le pouvoir et qui dirigera le pays. On voit clairement qu'elle a trop de pouvoir et son indépendance est un sujet à caution. De ce fait, à la moindre erreur, elle peut devenir le déclencheur de conflits et de violences postélectorales¹⁵⁷. Les causes des crises sont liées au fichier électoral non crédible, à l'administration de la Commission électorale, à son manque de neutralité face au pouvoir en place, aux tripatouillages des dispositions juridiques relatives aux élections, aux missions d'observations (locales ou internationales), au bourrage et au dépouillement des urnes, à la proclamation des résultats ainsi qu'au contentieux électoral : bref à tous les épisodes du cycle électoral. En 2015, lors de l'élection présidentielle nigériane, le parti du président sortant Goodluck Jonathan du parti

¹⁵⁷ Voir l'article « Élections et instabilités politiques en Afrique de l'Ouest » dans le lien suivant : http://classiques.uqac.ca/contemporains/Faye_Saliou/elections_instabilites_Afrique_ouest/elections_texte.html

People's Democratic Party s'affronta au parti *All Progressives Congress* de l'ancien militaire Muhammadu Buhari. Comme ailleurs, ces élections ont été entachées de violences alimentées par les accusations de fraude.

« Les relations entre la commission électorale et les partis politiques au Ghana étaient meilleures. Des réunions régulières entre les diverses parties prenantes en vue de discuter d'élections libres de toute violence ont été un facteur important de tolérance politique accrue. En outre, les partis se sont réunis régulièrement pour discuter des questions d'intérêt national et trouver un consensus. Les partis politiques se sont accordés sur un code de bonne conduite instaurant un mécanisme de mise en application au niveau national et régional. Des réunions mensuelles se sont tenues pour étudier les enfreints (violations) au code de conduite et publier les noms des coupables. Par conséquent, les enfreints au code de bonne conduite ont été peu nombreux. Néanmoins, les tensions étaient très élevées au second tour des élections au Ghana. L'appel du président sortant au respect par tous des règles et réglementations en vigueur et du mandat de la commission électorale a été essentiel au maintien de la paix lorsque le candidat de l'opposition a remporté les élections avec une petite avance¹⁵⁸. »

Au Kenya, lorsque les neuf membres de la Commission électorale étaient désignés par le président, les porte-parole de l'opposition avaient exigé la modification de sa composition. C'est dans ce sens que le candidat Odinga (opposition) posa cette question simple mais pertinente, à savoir : « Les membres de l'IEBC (Commission indépendante kényane chargée des élections et du dépouillement électoral) peuvent-ils être impartiaux dans le cadre d'élections où mon parti est candidat ? ». Le

¹⁵⁸ https://www.ndi.org/sites/default/files/African_Elections_Best_Practices_FRE.pdf

Kenya connut son lot de violences postélectorales en décembre 2007 et au début de 2008. Les médias ont contribué à des flambées de violence après les élections de 2007. Les affrontements postélectoraux en 2007-2008 ont causé la mort d'au moins 1 500 personnes et le déplacement de centaines de milliers d'autres.

« En effet, en attente de la proclamation des résultats qui tardaient de sortir, un dirigeant du *Mouvement démocratique orange* (ODM), par une pure propagande, affirma que Raila Odinga a remporté l'élection. Ainsi des émeutes éclatèrent dans l'Ouest du pays et dans les bidonvilles de Nairobi pour protester contre la lenteur du processus de dépouillement et les accusations de fraudes. D'un autre côté le 30 décembre 2007, Raila Odinga accusa le Président sortant Mwai Kibaki du *Party of National Unity* (PNU) de fraude sur 300 000 voix. [...] Ce qui déclencha de lourdes émeutes à Kibera, le plus grand bidonville de Nairobi ainsi que dans les grandes villes de l'Ouest. Ce conflit postélectoral s'est transformé en un conflit politico-religieux. Ainsi plusieurs personnalités internationales comme Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis, ou le Secrétaire Général des Nations unies Ban Ki-moon intervinrent pour appeler les deux candidats à la négociation afin de mettre un terme aux violences. L'Union Africaine restait impuissante. L'ancien Secrétaire Général des Nations unies, Koffi Annan, connut un grand périple avant que la crise ne trouvât une issue avec un partage du pouvoir entre les deux protagonistes, Mwai Kibaki et Raila¹⁵⁹. »

¹⁵⁹ Voir l'article « Élection et instabilités politiques en Afrique de l'Ouest », *op. cit.*

4.6.4 La composition de la Commission électorale n'est pas souvent équilibrée

Pour éviter la contestation des résultats proclamés par la Commission électorale qui peut entraîner le déclenchement des violences postélectorales dans le pays, sa composition doit refléter un choix du peuple et respecter l'équilibre des partis, aussi la diversité ethnique ou géospa-tiale (équilibre des régions politiques) afin de renforcer la confiance des citoyens et de garantir un processus électoral pacifique assurant la transparence des urnes. Les élections étant devenues une source de conflit, il est nécessaire et urgent de trouver un consensus pour une meilleure gestion des Commissions électorales en impliquant toutes les parties prenantes et en évitant que les représentants d'un parti ou d'une plate-forme électorale soient majoritaires. Ce choix permet d'annihiler toute tendance à la tricherie lors de la proclamation des résultats, dans la mesure où les organisateurs des scrutins ne sont pas les bénéficiaires directs des résultats.

« Au Kenya, par exemple, le mécontentement a surgi lorsque la Commission électorale n'a plus consulté les partis politiques sur la nomination des commissaires, ce qui se faisait auparavant de façon informelle. Par conséquent, les partis sont devenus de plus en plus méfiants pendant le déroulement du processus électoral, ce qui a abouti à un conflit lorsque des questions ont été soulevées à propos de l'annonce précoce des résultats des élections. À la suite de la crise, le Kenya a créé une commission électorale intérimaire au moyen d'un processus transparent, concurrentiel, par lequel les candidatures des futurs commissaires étaient approuvées par le Parlement avant que les commissaires ne soient

nommés par le président. La nouvelle Commission a consulté les partis politiques pour se convenir à des réformes éventuelles¹⁶⁰. »

D'après M. John Mukum Mbaku, du programme *Africa Growth Initiative* de la Brookings Institution (un groupe de réflexion basé aux États-Unis),

« Un organisme de gestion électorale n'est efficace que lorsqu'il se compose de personnes disposant des compétences nécessaires à la gestion d'élections d'une manière loyale et crédible. Pour qu'il soit crédible, cet organisme devrait disposer de cinq éléments : une indépendance décisionnelle pour décider librement, une indépendance institutionnelle pour exercer ses fonctions sans ingérence indue du gouvernement, des ressources suffisantes, un système de responsabilisation, ainsi que d'une procédure permettant à la société civile de déposer plainte contre les membres de l'organisme en cas de comportement illégal ou contraire à l'éthique. En outre, il faudrait un système disciplinaire impartial permettant de sanctionner les actes répréhensibles des commissaires électoraux et des membres du personnel, notamment en les destituant. Ceci est important parce que depuis 20 ans les élections et les transitions politiques figurent parmi les principales menaces à la paix et à la sécurité en Afrique, selon l'Union africaine (UA). Si des incidents se produisent le jour du vote, il peut en résulter des violences politiques, des conflits et parfois de véritables guerres¹⁶¹ ».

¹⁶⁰ https://www.ndi.org/sites/default/files/African_Elections_Best_Practices_FRE.pdf

¹⁶¹ <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-novembre-2016/de-l%E2%80%99art-des-%C3%A9lections-en-afrique>

Il est admis que « le principal obstacle à la mise en place d'organismes électoraux crédibles consiste à assurer leur indépendance, notamment en ce qui concerne la nomination et la révocation de leurs membres, la gestion de la diversité ethnique, le financement, l'ingérence du pouvoir exécutif et l'image négative de ces organismes »¹⁶². À ces préoccupations s'ajoutent, selon le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, les questions liées à la professionnalisation et au pouvoir réel de ces organismes, au rôle des parties prenantes en tant que partenaires, au règlement des litiges électoraux, ainsi que la sécurité des élections et leur coût élevé.

4.6.5 Les partis au pouvoir utilisent abusivement les moyens de l'État pour mener la campagne électorale

Malgré la répétition des élections depuis les années 2000, dans beaucoup de pays, sinon dans quasiment tous les pays d'Afrique centrale, ce sont les mêmes familles régnantes et les mêmes réseaux qui se succèdent à la tête des États parce que nombre de scrutins au suffrage universel direct sont émaillés de fraudes qui entraînent des crises postélectorales violentes.

Si les présidents des partis dans l'opposition mettent leur fortune à contribution, le parti majoritaire au pouvoir et ses alliés fonctionnent avec des ressources publiques. Cette situation crée un déséquilibre lors des joutes électorales entre le parti au pouvoir qui bénéficie de moyens financiers de l'État et ceux de l'opposition qui en ont moins ou qui n'en ont carrément pas. En plus des ressources publiques, le parti au pouvoir monopolise les locaux, les bureaux de l'État et les médias pour mener sa propagande, sans payer des frais, afin de prendre un avantage sur les partis de l'opposition [Fweley Diangitukwa, 2007 : 32-38].

¹⁶² *Ibid.*

En Occident, c'est pendant la campagne électorale et les quelques semaines qui précèdent l'action que les attitudes des électeurs à l'égard des partis, des candidats et des enjeux se cristallisent et leur décision se précise. En Afrique, c'est dans la capacité de distribution des biens matériels (argent, T-shirts, nourriture, boisson alcoolisée, etc.) mais aussi dans la capacité de promettre des « miracles » (notamment des postes politiques dans le futur gouvernement à ceux qui contribueront à l'élection de l'un ou l'autre des candidats) que les choix des électeurs se précisent. La publicité dans les médias (radio, TV, journaux), Internet, etc. n'a pas le même impact en Afrique. Ce n'est pas la télévision ni les programmes des candidats pendant la campagne électorale qui font l'élection mais c'est plutôt l'argent et les promesses de répartition de postes politiques après la proclamation des résultats qui jouent ce rôle. Le contact direct avec les électeurs, lors des meetings, est le moyen le plus direct qui permet de convaincre les publics les plus divers. D'où la tendance au détournement des fonds publics et à l'enrichissement rapide et illicite de la part des membres du Gouvernement ou des acteurs politiques qui se préparent à être candidats à une future élection afin d'être à mesure de pouvoir corrompre de très nombreux électeurs¹⁶³. Ce comportement est une dérive qui devient difficile à stopper, car la corruption et l'impunité généralisée sont déjà entrées dans les mœurs¹⁶⁴. Mais l'Afrique n'est pas le seul continent concerné par ces fléaux qui sont universels.

¹⁶³ Voir le détournement des fonds publics opérés par Vital Kamerhe (RD Congo), directeur de cabinet du chef de l'État et candidat à l'élection présidentielle de 2023. Le 20 juin 2020, il a été condamné à 20 ans de prison.

¹⁶⁴ Sur la corruption, se référer au combat mené contre ce fléau à travers le monde par Eva Joly. Lire entre autres cet entretien : « Ils donnent 100, 120 millions aux dirigeants corrompus et moyennant quoi ils peuvent continuer à piller le pays », in <https://www.agencececofin.com/hebdop2/2208-68556-entretien-avec-eva-joly-ils-donnent-100-120-millions-aux-dirigeants-corrompus-et-moyennant-quoi-ils-peuvent-continuer-a-piller-le-pays>

Partout au monde, l'argent exclut les pauvres de toute compétition électorale et favorise les riches. En Afrique, les moyens de l'État sont mis au service d'un candidat longtemps avant la campagne électorale et parfois pendant la campagne (logistique, publicité à la radio et à la télévision, articles de promotion dans les médias, détournement de l'administration publique en faveur du candidat du parti au pouvoir, utilisation des finances publiques, des véhicules et des bâtiments de l'État, etc.). La corruption touche même les membres de la Cour constitutionnelle inféodés au pouvoir qui refusent de prendre en considération le recours des opposants ou qui l'acceptent mais sans le prendre en considération (cas de l'élection présidentielle en 2018 en RD Congo).

En effet, dans des pays où les conditions matérielles et humaines sur le plan éthique ne sont pas réunies, la démocratie se réduit à l'organisation d'élections tronquées. Beaucoup de chefs d'État et de gouvernement oublient souvent que la démocratie nécessite un espace de liberté pour permettre son fonctionnement. En tout cas, dans des pays où il y a un contentieux électoral, la Cour constitutionnelle ne peut pas et ne doit pas être la seule et la dernière instance à garantir la crédibilité de l'élection présidentielle (ou de toute autre élection), car cette Cour est souvent partielle. Les juges qui ont été nommés par un chef d'État souvent illégitime (c'est-à-dire non valablement élu) ont tendance à proclamer celui-ci victorieux s'il est candidat à sa propre succession, sinon à fabriquer la victoire du candidat soutenu par le chef d'État sortant. Dans la plupart des pays, les juges de la Cour constitutionnelle (sinon la majorité des juges) sont au service du pouvoir en place afin de garder leurs postes. Pour éviter ce favoritisme, il est impérieux **que les juges de cette Cour soient élus au suffrage universel dans le but de garantir leur impartialité**¹⁶⁵ et qu'ils soient poursuivis en cas de compromission.

¹⁶⁵ Cette proposition a été faite dans le livre de Fweley Diangitukwa, *Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple*, op. cit.

Il existe un problème juridique qui n'a jamais trouvé de solution : que faire lorsqu'une Cour constitutionnelle prend une décision fondamentalement injuste ? À qui s'adresser pour obtenir justice puisqu'il n'y a aucune instance au-dessus de la Cour constitutionnelle ? Donc, tout en prônant la supériorité du droit, les juristes doivent reconnaître humblement les limites de leur discipline. En réalité, là où le droit accuse des limites, c'est le peuple qui prend le relais en s'appuyant sur sa souveraineté populaire. Peu de nations appliquent cette notion qui est à l'origine de la révolution.

4.6.6 Des dépenses grandioses pour une élection qui ne dure qu'un jour

À la demande des commissions organisatrices des scrutins, les Africains ont pris l'habitude de se rendre régulièrement aux urnes suivant les dates prévues pour choisir leurs gouvernants, mais ces élections se déroulent souvent dans un contexte social et politique délétère qui ne privilégie pas l'alternance au pouvoir.

Des économies fragiles se ruinent à se doter des kits à prix d'or pour un usage unique le jour du scrutin. En plus, ces millions de dollars dilapidés servent à fausser les résultats pour proclamer « vainqueur » celui qui défend les intérêts des puissances étrangères et des élitocrates locaux.

Le Mali a choisi de faire simple. À la place des kits à prix d'or, les électeurs accomplissent leur rituel électoral dans des lieux sans équipements sophistiqués : par exemple, ils placent le bureau de vote sous un arbre trônant dans la cour d'une habitation privée ou dans le bâtiment d'une école.

En France, un pays pris comme modèle en matière d'importation électorale, on voit encore des bureaux de vote sous « des planches montées sur de vulgaires tréteaux où sont disposés bulletins et enveloppes, une frêle armure métallique enrobée de vagues rideaux par laquelle, en

théorie, chaque électeur doit transiter, une urne enfin – obligatoirement transparente depuis 1988 – dans laquelle chaque votant introduit lui-même une enveloppe » [Lehingue, 2011 : 3]. En revanche, en Afrique, l'opération de vote est une occasion pour le pouvoir organisateur et pour les membres de la Commission électorale indépendante de brasser des millions et de s'enrichir. Sinon, pour quelle raison des pays économiquement pauvres peuvent-ils se permettre d'organiser des élections parmi les plus coûteuses au monde ?

En Suisse, les élections se déroulent tout simplement dans les bureaux de chaque commune où les électeurs sont déjà connus par les autorités administratives. L'État fédéral ne dépense presque rien pour cela.

Un pays sérieux ne crée pas une Commission électorale indépendante car cette tâche est une responsabilité du ministère de l'Intérieur ou de celui qui a la charge de l'Administration du territoire, comme cela se passe ainsi au Mali. Toutes les opérations relatives aux élections sont remplies par ce ministère jusqu'à la transmission des résultats à la Cour constitutionnelle. Seuls les pays peu sérieux où les dirigeants cherchent soit à s'enrichir soit à tricher créent une Commission électorale qui n'est indépendante que le nom car elle est souvent – sinon régulièrement – noyauté par le gouvernement (pouvoir exécutif) et, de ce fait, rencontre beaucoup de peine à conserver son autonomie et sa neutralité.

L'idée d'organiser les élections par le ministère de l'Intérieur est bonne dans les pays qui ont réussi à implanter une gouvernance territoriale crédible, comme les pays d'Europe du Nord, aussi la Suisse, le Botswana, etc. Dans ces pays, la transparence et la reddition des comptes sont une préoccupation quotidienne des dirigeants politiques (secteur public) qui agissent sous le contrôle des citoyens (secteur privé et milieux associatifs). Dans les pays africains où dominent l'appartenance tribale et la corruption, il n'est pas indiqué de confier la gestion des élections au ministère de l'Intérieur qui est au service des

intérêts de son parti politique mais plutôt à un organe contrôlé par tous : secteurs public et privé réunis ainsi que les milieux associatifs pour garantir la transparence et éviter les crises postélectorales.

Si le peuple cherche à créer une *Commission électorale citoyenne*, c'est-à-dire neutre ou apolitique, deux étapes préalables doivent absolument être remplies pour son meilleur fonctionnement : l'audit et la réforme. Il faut sortir d'un partage où le parti au pouvoir a plus des membres dans ladite Commission que l'opposition et la société civile réunies. Pourquoi ne penserait-on donc pas à créer une *Commission électorale citoyenne* dirigée uniquement par les acteurs de la société civile ? Cette Commission électorale citoyenne rendra régulièrement compte au peuple qui est le souverain primaire et non aux décideurs politiques. C'est une utopie raisonnable et réalisable dans un pays qui cherche réellement à stabiliser ses institutions et à éviter à tout prix les conflits postélectorales qui freinent le développement.

Les États africains doivent parvenir à affaiblir les politiciens malhonnêtes pour faire monter en puissance les savants, les inventeurs, les innovateurs, les médecins, le corps médical, les professeurs des universités, les enseignants du primaire et du secondaire, les soldats, c'est-à-dire tous ceux qui, au quotidien, assurent la sécurité collective et qui contribuent au développement de la nation. Dans un tel cas, **la Commission électorale sera composée uniquement de citoyens ordinaires** qui n'ont pas de liens avec les partis politiques afin de souligner sa neutralité.

Au Mali, la Loi électorale (art. 3) ne reconnaît à la Commission électorale indépendante que le rôle de supervision et de suivi des opérations, en amont comme en aval. Elle est également l'interlocuteur privilégié des observateurs nationaux et internationaux. C'est tout. Cette manière de faire permet à ce pays d'organiser des élections peu coûteuses. Un dispositif technique très rudimentaire a permis d'organiser une élec-

tion qui a été reconnue par le monde entier comme étant crédible, juste et démocratique.

Aujourd'hui, malgré la mise en place d'éléments normatifs, les États ne parviennent pas à renforcer la crédibilité des élections sur le continent parce qu'il manque encore la transparence et la vérité des urnes à cause des fraudes régulières. On ne peut parler de transparence, de démocratie, d'électorat dans un pays où la situation de l'état civil ouvre la porte à toutes les malversations durant les élections. L'absence de transparence électorale porte atteinte à l'opposition car, pendant le processus électoral, rien de bon n'est appliqué sinon tout est mal appliqué pour permettre au pouvoir sortant de conserver le pouvoir ou de le confier à qui il veut, sans tenir compte des résultats des urnes¹⁶⁶. Donc, dans beaucoup de pays africains, telles qu'elles sont organisées, les élections ne servent à rien sinon à semer le désordre et l'anarchie dans le pays à cause de fraudes électorales. C'est pourquoi tout ce qui est entrepris incite moins à l'optimisme. Ceux qui s'impliquent dans l'organisation des élections érigent l'intérêt particulier en principe. En fin de compte, le peuple est toujours desservi.

Pour garantir plus de transparence, chaque bureau doit diffuser publiquement les résultats par la voie des ondes, après le dépouillement et avant la fermeture. La transmission de ces résultats au siège de la Commission électorale ne sera qu'une confirmation de ce qui a été précédemment annoncé devant les scrutateurs après le dépouillement de tous les bulletins. En agissant ainsi, on évite les fraudes au niveau national. Malheureusement, jusqu'à présent, la vérité des urnes est toujours un sujet à caution dans la plupart des pays. Dans ce cas, l'élection n'est pas à être considérée comme une technologie sociale et politique de sélection des représentants.

¹⁶⁶ Dans ces conditions, est-il vraiment nécessaire d'organiser des élections lorsque celles-ci sont pilotées par des gouvernants qui sont arrivés au pouvoir par des fraudes et qui dictent leur volonté à la Commission électorale ?

« Aujourd’hui, bien des élections présidentielles dans les pays du Sud, où la décolonisation a favorisé l’accès au pouvoir d’élites restreintes, s’apparentent au plébiscite de Louis-Napoléon Bonaparte dans la France de 1848, c’est-à-dire au triomphe dans les urnes d’un ‘bienfaiteur patriarcal’ qui dispense sans compter des promesses de gloire et capitalise sur son nom les aspirations au retour à l’ordre. Loin d’être apaisées, les élections sont souvent l’occasion de violences exacerbées par la compétition entre les candidats et leurs soutiens. » [Cohen, Lacroix, Riutort, 2009 : 404].

4.7 Les fraudes par la loi électorale

En Côte d’Ivoire, l’ivoirité est un sujet d’exclusion des étrangers qui vivent dans ce pays depuis de nombreuses années. Le second tour de l’élection présidentielle de 2010 a connu un enlèvement sans précédent. La victoire du président sortant, Laurent Gbagbo, fut reconnue par le Conseil constitutionnel et celle de son adversaire Alassane D. Ouattara fut reconnue par la Commission électorale indépendante et par la communauté internationale. Après deux ans de guerre (2010-2012) qui a entraîné une masse importante des pertes humaines¹⁶⁷, matérielles et le déplacement de populations¹⁶⁸, la victoire d’Alassane D. Ouattara fut

¹⁶⁷ Le nombre de morts a été estimé à 3 248 dont 1 452 morts imputés au camp Gbagbo, 727 au camp Ouattara et 1 069 non attribués à un camp ou à un autre en raison de problèmes d’identification des victimes. La justice internationale a puni sévèrement Gbagbo en l’envoyant en prison à la Haye et a lavé Ouattara en l’installa au pouvoir, alors que les crimes ont été commis dans les deux camps et plus dans le camp de Ouattara. Après plusieurs années de prison à la CPI, Laurent Gbagbo a été totalement lavé de toute implication dans la guerre civile. Ceux qui ont été à l’origine de cette guerre n’ont jamais été poursuivis et condamnés.

¹⁶⁸ Ce conflit entraîna le déplacement de plus d’un million de personnes vers l’intérieur du pays et vers les pays limitrophes.

reconnue et Laurent Gbagbo a été traduit devant la Cour Pénale Internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité, alors qu'il n'a pas commis des crimes nécessitant son transfert à la CPI. À travers ce cas isolé, on peut mesurer les conséquences dramatiques d'une élection mal organisée.

Les élections sont devenues non seulement un vecteur de violence et de polarisation de la société mais également un vecteur d'instabilité institutionnelle, pouvant déboucher sur une guerre civile, comme dans le cas de l'élection présidentielle ivoirienne entre Laurent Gbagbo et Alasane Ouattara

Dans beaucoup de pays, la Loi électorale est rédigée dans le sens d'affecter aux législatives moins de sièges aux fiefs de l'opposition afin de réduire le volume de candidats éligibles. D'autres techniques consistent à déposer peu de bureaux de vote dans les zones acquises à l'opposition. On les installe dans des endroits éloignés géographiquement afin que les électeurs aient beaucoup de peine à les atteindre et se découragent d'aller voter. C'est une façon délibérée de ne pas enregistrer les électeurs acquis à la cause de l'opposition, car l'emplacement des bureaux de vote ne se situant pas à proximité du lieu de résidence des électeurs implique des déplacements coûteux en temps et en argent. En agissant ainsi, on réduit le nombre de votes de l'opposition (voir *supra*). Au Mozambique, le Frelimo au pouvoir a fait usage de cette technique dans les provinces du Nord favorables à la Renamo. Dans d'autres pays, la Commission électorale distribue des cartes électorales aux faux électeurs et fait voter des mineurs, des étrangers, voire des morts. Après le vote, les agents de la Commission électorale falsifient les comptes rendus des bureaux de vote en modifiant directement les résultats sur le serveur (système informatique). Il arrive même que des membres des missions internationales d'observation des élections participent à ces basses manœuvres moyennant des prébendes. C'est ainsi

que les États africains organisent des élections peu crédibles et sujettes à contestation.

Parallèlement aux tactiques décrites ci-dessus, il existe d'autres qui servent à gonfler à suffisance le nombre de sièges dans les fiefs du candidat soutenu par le pouvoir dans le but d'augmenter le nombre de votants. Multiplier le nombre de bureaux pour faciliter le vote des partisans est la tendance la plus courante du parti au pouvoir qui cherche à se maintenir. En 2010, en Guinée Conakry, il y avait 10 bureaux de vote de moins dans les fiefs de l'opposition rendant ainsi impossible sa victoire aux votations locales.

L'argent¹⁶⁹ empêche d'avoir des élections honnêtes et non entachées de fraudes car les candidats fortunés achètent les voix en corrompant les électeurs qui votent pour eux sans aucune conviction et sans adhérer à leurs idées et à leur parti. Les plus fortunés achètent les scrutateurs (représentants des candidats) qui acceptent le bourrage des urnes et la falsification des procès-verbaux contre rétributions financières. Il arrive aussi qu'ils « achètent » les scrutateurs internationaux afin qu'ils ferment les yeux devant des rapports complaisants sur le déroulement des élections.

Partout au monde, lorsqu'elles ont été accompagnées de fraudes, les élections privent les vainqueurs de la caution démocratique que l'on attend du verdict des urnes. Ces élections truquées deviennent alors le déclencheur de protestations et de troubles à l'origine des crises post-lectorales. La crispation autoritaire du pouvoir qui s'ensuit permet aux dirigeants de museler les principaux opposants et de confirmer leur propre choix.

¹⁶⁹ Dans certains pays, il faut déposer une somme d'argent importante pour être accepté comme candidat à l'élection présidentielle et aux élections législatives. Mais rien ne prouve que le chef de l'État sortant ou son « dauphin » verse le même montant dans la caisse de l'État (Trésor public).

La fraude électorale ne se résume pas au vote des mineurs, des morts et des étrangers, au tripatouillage des bulletins par le recours aux doublons ou à l'alchimie des compteurs de voix qui proclame le perdant à la place du vainqueur et le vainqueur à la place du perdant. Au bourrage des urnes peut s'ajouter la volonté de museler l'opposition et les journalistes en les menaçant voire en assassinant l'un d'eux pour faire taire les autres.

En organisant des élections factices¹⁷⁰, les dirigeants et les réseaux fermement installés aux commandes de l'État s'appuient sur la fortune qu'ils ont amassée en gérant le pays comme leur bien privé pour conserver le pouvoir. Ainsi, l'accession au pouvoir est devenue une lutte entre les candidats qui possèdent des ressources financières colossales et ceux qui en ont peu ou qui n'en ont pas. Le débat ne porte plus sur les idées (programmes des candidats) mais sur la capacité de mener une campagne électorale qui nécessite la possession d'importantes prébendes.

Si l'élection est idéalement un mode démocratique, elle cesse de l'être du fait qu'elle est entourée de beaucoup de contraintes, comme celles liées à la connaissance, à la compétence, au financement de la campagne, à l'appartenance à un parti à travers lequel le candidat est choisi, aux intimidations policières, aux bourrages d'urnes, aux arrestations des adversaires politiques, à la corruption du personnel électoral, à l'ethnicité, au tribalisme, etc. En effet, l'élection exclut ceux qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité, comme le *cens* ou le montant imposé dans certains pays pour être candidat aux élections législatives ou à l'élection présidentielle.

Le manque de moyens financiers adéquats est une difficulté récurrente qui ne favorise pas une large représentativité des partis politiques d'opposition dans les sphères du pouvoir. Sans moyens financiers,

¹⁷⁰ De nombreuses élections sont entachées de fraudes importantes de nature à remettre en cause leur crédibilité.

l'implantation d'un parti politique dans des régions autres que celle du leader devient un réel problème.

Cette tendance qu'ont les élus à représenter les intérêts de ceux qui financent leur campagne électorale, pousse certains électeurs instruits à refuser d'aller voter. Parmi les nombreuses raisons invoquées, celle qui revient couramment tient à la conviction que les élus ne représentent pas les intérêts de leurs électeurs. Et c'est justement ce désintérêt, que l'on observe dans certains milieux et dans certaines couches sociales, qui contribue à augmenter le nombre d'abstentionnistes.

Le déséquilibre dans le financement des partis politiques est à l'origine des fraudes électorales car il entraîne la montée de l'influence partisane et perturbe le jeu électoral entre les concurrents.

4.8 Du parti unique au parti hégémonique

Le parti hégémonique a toutes les allures d'un parti unique élargi, à la seule différence que des petits partis (des alliés) sont venus se greffer au parti présidentiel pour tirer le dividende du pouvoir. Le pluralisme politique est encore un acquis constitutionnel imparfait puisque la République fonctionne selon les principes du parti hégémonique. La démocratie pluraliste n'est qu'une façade et les partis politiques ne sont que des écrans qui servent à aligner des candidats qui n'ont aucune chance – sinon très peu – de gagner face au parti présidentiel très souvent haï par le peuple. En effet, quelle est l'utilité fonctionnelle de la plupart des partis politiques sans idéologie de concourir valablement à l'expression du suffrage universel ?¹⁷¹

Dans beaucoup de pays, l'émiettement partisan tend à devenir la règle. Au Kenya, lors des élections législatives de 2007, 153 partis

¹⁷¹ Par sa définition, un parti politique vise la conquête du pouvoir ou la participation à sa gestion. Il doit, de ce fait, avoir une assise nationale et s'efforcer de refléter l'image composite du peuple.

étaient officiellement répertoriés. En RD Congo, il existe plus de 500 partis politiques qui se disputent quelques sièges à l'Assemblée nationale et le fauteuil présidentiel. Ce surnombre de partis politiques montre clairement la place qu'occupe la *res publica* dans la vie des Africains mais c'est aussi une preuve irréfutable qu'en dehors des postes politiques il n'y a presque pas de vie ailleurs. Dans la réalité, beaucoup de partis sont des coquilles vides composées de quelques amis. Nombreux sont les partis politiques limités aux seuls membres de la famille du leader. Ces partis disparaissent lorsqu'ils n'ont pas atteint leur objectif immédiat, sinon ils se bousculent au portillon du parti hégémonique ou « parti unique élargi » (c'est-à-dire du parti présidentiel) pour en devenir des alliés sans grand poids et sans grande audience.

La fragmentation de partis dans l'opposition, voulue par le parti au pouvoir, traduit leur fragilité et amoindrit toute chance de gagner dans la confrontation électorale qui débouche sur la conquête du pouvoir suprême. Devant l'impossibilité de mettre en œuvre une stratégie commune efficace, certains partis se détachent de leurs partenaires de l'opposition pour rejoindre le parti présidentiel afin d'assurer leur survie politique¹⁷².

Pierre Rosanvallon dit : « Si une élection vient à opposer des personnes ou des groupes, c'est, pense-t-on, signe que la communauté est gravement en crise » [Rosanvallon, 2008 : 47]. À cette idée, il est nécessaire d'ajouter que l'élection peut opposer des personnes ou des groupes

¹⁷² En 2018, l'UDPS de Félix Tshisekedi et l'UNC de Vital Kamerhe ont quitté la coalition de l'opposition qui a été mise en place pour présenter un seul candidat à l'élection présidentielle de décembre 2018. Le parti présidentiel, qui était à l'origine de cet éclatement, a saisi cette opportunité pour nommer Félix Tshisekedi (qui n'a pas gagné l'élection présidentielle) au poste de chef de l'État à cause de l'échec cuisant de M. Shadary Ramazani, le candidat du pouvoir. Martin Fayulu, le vrai vainqueur de l'élection, a tout simplement été ignoré par la Commission électorale et par la Cour constitutionnelle qui a rejeté son recours. Une anarchie organisée règne en RD Congo.

en cas de fraudes électorales organisées en faveur d'un candidat et au détriment d'un autre qui a réellement gagné le scrutin. N'ayant pas de moyens militaires de s'opposer aux organisateurs de l'élection qui sont soutenus par les hommes au pouvoir, les membres des communautés dont la victoire a été volée s'en prennent aux membres des communautés de celui qui a volé la victoire de l'autre. Ces réactions violentes sont régulières en Afrique centrale où les votes des électeurs n'ont jamais été respectés par la Commission électorale qui n'obéit qu'aux injonctions des hommes du pouvoir. Dans ce pays, les élections sont une véritable mascarade, une farce pour donner l'impression d'être une République qui respecte les normes internationales alors que rien n'est respecté, à part la volonté des dirigeants.

Certes, les élections ne sont plus des plébiscites comme par le passé et les résultats à la soviétique avec une victoire écrasante de plus de 99 % ne sont plus possibles (à l'exception du Rwanda où le président Paul Kagame a été élu le 4 août 2017 avec 98,6 % des voix). Il reste beaucoup à faire dans la voie de démocratisation des régimes tyranniques, car certains pays organisent des échéances électorales en trompe-l'œil, pour tout juste rassurer les bailleurs de fonds. Même si, dans quelques pays du continent, les élections ne déclenchent plus des crises majeures, dans beaucoup d'autres, les violences ponctuent encore les joutes électorales et causent la mort de nombreux citoyens. Dans des pays où il y a eu des fraudes qui ont visiblement remis en cause les résultats du scrutin, quelques partis d'opposition ont introduit des recours auprès de la Cour constitutionnelle mais celle-ci a régulièrement confirmé les résultats précédemment annoncés. Aucune Cour constitutionnelle n'a émis des doutes ou a remis en cause l'organisation des élections et les résultats. Le cas de la Cour constitutionnelle du Kenya en 2017 est la seule exception jusqu'à présent.

Lorsqu'un dirigeant est resté trop longtemps au pouvoir et a passé presque toute sa vie à diriger ses semblables, il éprouve beaucoup de

peine et de gêne à être gouverné par ceux qu'il a dirigés. Cette réalité explique la raison pour laquelle beaucoup de dirigeants s'éternisent au pouvoir pour ne pas se retrouver brusquement dans la position d'être gouvernés (voire d'être poursuivis) et d'obéir aux ordres des autres. Ils s'imaginent mal perdre tous les avantages et privilèges du pouvoir alors que dans une réelle démocratie tout citoyen doit accepter de gouverner et d'être gouverné. C'est le principe d'alternance au pouvoir qui s'impose. Certains parmi les anciens barons du régime qui ont refusé d'être gouvernés utilisent souvent l'opposition comme un tremplin ou un raccourci leur permettant de retourner aux affaires par la voie royale de l'élection. Ce retour au pouvoir est surtout ressenti par les dictateurs qui n'ont pas été sanctionnés à la fin de leur mandat. Ceux-ci ne se font pas de reproche même si leur gestion des affaires publiques a été lamentable. D'où la nécessité de limiter le nombre de mandats et de sanctionner les mauvais gouvernants.

Dans sa signification latine *res publica* ou « chose publique », la République doit être gérée alternativement par différents citoyens et non pas par les mêmes personnes ou les mêmes familles ou encore les mêmes réseaux, quelles que soient leurs compétences. Un dirigeant croit toujours être plus compétent que ses concitoyens car il a tendance à mettre son acquis d'expérience en avant. Mais c'est là une grosse erreur car la meilleure façon de porter un jugement sur soi et sur son règne revient à se soumettre au vote du peuple et à accepter l'alternance en cas d'échec pour voir ce que les autres sont capables de réaliser.

En RD Congo, le régime tue ses propres citoyens et ne respecte pas le principe de l'égalité devant la loi et de l'alternance au pouvoir. Malgré toutes les atrocités commises par le régime de M. Joseph Kabila, le monde entier ferme les yeux. Dans ce cas précis, ne doit-on pas parler d'une non-assistance à un peuple en danger ? Dans ce pays, les prisons sont remplies de détenus politiques et l'exercice de la liberté d'opinion est un motif d'arrestation pour outrage au chef de l'État. Malgré cet état

des faits, les soldats des Nations unies en RD Congo n'apportent pas assez de soutien au peuple congolais qui est démuni face à un régime cynique, lourdement armé, qui tue au su et au vu du monde entier.

Si le pluralisme politique veut que la majorité gouverne dans le respect du droit, celle-ci doit aussi accepter que l'opposition s'oppose librement aux orientations et décisions prises par la majorité lorsqu'elles sont attentatoires à l'intérêt général. Or, il s'est rarement manifesté dans les actes politiques accomplis par les gouvernants une réelle volonté de privilégier l'intérêt général : une exigence pourtant cardinale en démocratie. Presque partout, surtout en Afrique centrale, la majorité parlementaire méprise l'opposition qu'elle empêche de faire passer au Parlement ses revendications, ses interpellations et ses motions. En tout cas, un nombre important de régimes africains semblent regimber devant l'idée du pluralisme politique et préfèrent s'appuyer sur un pluralisme de façade.

4.9 L'ancrage des clivages entre les ethnies et entre les zones géographiques

Au Rwanda, il est une tradition de voir les ethnies se rejeter les unes les autres, comme dans un jeu de balançoire. Lorsque les Tutsi sont au pouvoir, ils rejettent les Hutu et lorsque ceux-ci sont au pouvoir, ils rejettent ceux-là. Les Twa (pygmées) qui constituent la troisième ethnie n'ont rien à dire sur les affaires nationales car ils ne sont pas consultés par ceux qui les considèrent comme des sous-hommes.

En Côte d'Ivoire, la division est construite autour de la question de l'ivoirité qui cristallise la division entre les Ivoiriens et les non-Ivoiriens, c'est-à-dire les étrangers venus principalement du Burkina-Faso.

En RDC, la fracture se situe dans la division entre les habitants de l'Est et de l'Ouest. Cette opposition construite de toutes pièces par les hommes au pouvoir, originaires du Rwanda et ceux de l'Est de la République, ne peut être considérée comme un clivage géospatial. Les ressor-

tissants de l'Est estiment qu'ils ont été exclus sous le régime du maréchal Mobutu (ce qu'ils ne parviennent pas à prouver en dehors des ressortissants de la province de l'Équateur qui étaient pléthoriques) et pensent que le règne de Joseph Kabila est leur tour de s'emparer de tous les rouages du pouvoir, dans la logique évoquée plus haut : *c'est maintenant notre tour de manger*. Depuis janvier 2019, les ressortissants du Grand Kasai (centre du pays) sont dans cette même logique parce qu'un des leurs est devenu président de la République.

Au Nigéria, l'élection du président sortant, Goodluck Jonathan, a avoisiné les 90 % des suffrages dans certains États du Sud, alors que l'élection de son rival, Muhammadu Buhari, a tourné autour de mêmes résultats.

Au Zimbabwe, les Shona s'opposent aux Ndebele.

En République centrafricaine, le clivage est religieux entre les chrétiens et les musulmans. On peut multiplier les exemples pour illustrer l'origine des clivages dans chaque pays et la volonté de se maintenir au pouvoir.

4.10 Les dirigeants africains sont réfractaires à l'alternance au pouvoir

Au Niger, le président Mamadou Tandja dont le mandat a été renouvelé en 2004 voulait briguer un troisième mandat alors que l'article 36 de la Constitution du 18 juillet 1999 le lui interdisait, car le nombre de mandats était limité à deux quinquennats consécutifs et, en plus, cette norme ne pouvait « faire l'objet d'aucune révision ». L'article 36 de ce pays stipule : « Le Président de la République est élu pour cinq (5) ans au suffrage universel libre, direct, égal et secret. Il est rééligible une seule fois ». Malgré cette interdiction, le président décide de dissoudre successivement le Parlement et la Cour constitutionnelle

« qui s’opposaient à ses projets et s’arroge des ‘pouvoirs exceptionnels pour gouverner par décrets. Il organise un référendum¹⁷³ le 4 août 2009 portant sur l’instauration d’une nouvelle Constitution, lui permettant d’élargir ses prérogatives et prolonger son mandat de 3 ans pour achever certains chantiers essentiels’ »¹⁷⁴.

Son image est vite ternie à cause de cette révision et le Général de corps d’armée Salou Djibo lui fait un coup d’État pour rétablir l’ordre constitutionnel.

Dans le même ordre de précaution, en RD Congo, l’article 220 de la Constitution a prévu une « clause d’éternité » en interdisant à tout président sortant la possibilité de briguer un troisième mandat. L’article 70 de la même Constitution énonce que le président est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Et l’article 220 dispose : « La forme républicaine de l’État [...], le nombre et la durée des mandats du Président de la République [...] ne peuvent faire l’objet d’aucune révision constitutionnelle [...] ». En dépit de cette interdiction constitutionnelle, le chef d’État sortant a organisé deux dialogues (prétendument inclusifs même s’ils ne l’étaient pas) pour trouver le moyen de garder le pouvoir jusqu’à 2018, alors que son mandat était fini en novembre 2016.

Au Congo-Brazzaville, l’article 57 de la Constitution de la République dispose : « Le Président de la République est élu pour sept ans au suffrage universel direct. Il est rééligible une fois » et l’article 185,

¹⁷³ Le référendum est considéré par certains comme l’instrument idéal de la démocratie directe du fait qu’il permet aux citoyens d’opiner directement sur le fonctionnement de la société, sans passer par leurs représentants (démocratie représentative). Mais le référendum a ses prores limites. On répond par Oui ou par Non, sans aucune possibilité d’argumenter. En plus, l’opinion publique est souvent manipulée par ceux qui cherchent à conserver le pouvoir.

¹⁷⁴ Voir l’article « Élections et instabilités politiques en Afrique de l’Ouest » dans le lien suivant : http://classiques.uqac.ca/contemporains/Faye_Saliou/elections_instabilites_Afrique_ouest/elections_texte.html

alinéa 2 dit : « la forme républicaine, le caractère laïc de l'État, le nombre de mandats du Président de la République [...], ne peuvent faire l'objet de révision ». En dépit de cette interdiction constitutionnelle, le chef d'État sortant a violé les règles constitutionnelles afin de se maintenir au pouvoir, en procédant à la modification des dispositions intangibles de la Constitution¹⁷⁵. Détenant une majorité au Parlement, il était facile pour son parti au pouvoir de demander au peuple de s'exprimer par voie référendaire pour obtenir son autorisation de réviser la Constitution lui permettant de briguer un troisième mandat. Interrogé sur cette question, le président Sassou Nguesso répondit : « [...], s'il y a référendum populaire, je ne vois pas quelle est la force de la démocratie qui pourrait être au-dessus de la volonté du peuple exprimée par référendum [...] », tout en sachant que l'avis du peuple ne sera pas pris en compte.

Au Togo, l'article 65 de la Constitution dit : « En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le Président de l'Assemblée nationale ». Mais après la mort du président Eyadema Gnassingbé qui a gouverné le Togo pendant 38 ans, ce n'est pas le Président de l'Assemblée nationale qui l'a remplacé mais bien son fils qui était jusqu'alors ministre de l'Équipement (voir ce qui a été dit plus haut). Après l'élection présidentielle, le mercredi 27 avril 2005, Habibou Bangré a publié un article intitulé : « Togo : la victoire de Faure Gnassingbé est un hold-up électoral ! »¹⁷⁶ Ces quelques cas mon-

¹⁷⁵ Céline Thiriot, *Transitions politiques et changements constitutionnels en Afrique*, Presses de l'Université de Toulouse 1 capitol, 2017.

¹⁷⁶ La preuve du hold-up électoral se trouve dans la vidéo suivante qui montre que l'interlocuteur qui a commencé à parler de résultats de l'élection présidentielle a été perturbé et ensuite contraint à quitter le plateau après une coupure de l'émission : <http://www.icilome.com/articles/?idnews=805717&t=VIDEO/-Video-temoin-du-hold-up-electoral-par-Taffa-Tabiou>. Aussi dans : <http://www.afrik.com/article8337.html#VAiuFCzbBOjhmwBH.99>

trent clairement le manque de respect des règles constitutionnelles dans beaucoup de pays africains.

Les propos tenus par différents chefs d'État et les crises postélectorales successives montrent que les dirigeants africains sont réfractaires à l'alternance démocratique. Dans certains pays, principalement dans les pays d'Afrique centrale, les élections créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Les violences postélectorales qui causent des centaines de morts et des violations de droits humains en sont la preuve évidente. La violation des articles intangibles de la Constitution empêche cette alternance au pouvoir.

Partout où il existe, le contentieux électoral est manifestement mal géré. Le principe de l'alternance au pouvoir n'est pas respecté car le pouvoir est personnalisé. Ainsi, ils sont nombreux les accords des négociations qui enrichissent davantage le musée des textes remplis de bonnes intentions [Chomsky, 2006]. Or, pour qu'elles soient bénéfiques, les négociations bien menées doivent déboucher sur des compromis dynamiques. Refuser d'appliquer les décisions prises de commun accord appauvrit les acquis conquis au moyen d'âpres négociations. Mais qu'est-ce que le parti au pouvoir et les laudateurs du régime ne disent-ils pas pour assurer le culte de la personnalité de leur leader et discréditer les opposants qu'ils accusent de bravade de l'autorité étatique, de non-respect des règles du jeu et de pratique de l'exclusion ? Tout est entrepris pour assurer la conservation du pouvoir par la force.

En guise de conclusion sur ce chapitre, nous retenons que les habitants de provinces et de campagnes ainsi que les citoyens qui restent attachés à leur culture tribale votent prioritairement le candidat de leur terroir (vote tribal), tandis que les citoyens qui ont étudié sont partagés entre le vote partisan, le vote rationnel (vote de raison) et le vote tribal (vote du cœur). Les élites qui sont dans le parti au pouvoir ont tendance à privilégier le *statu quo* (vote économique ou vote pour la survie) afin de garantir leurs postes politiques. Même s'ils ne sont pas convaincus

par l'idée de soutenir le maintien d'un régime dictatorial au pouvoir, ils votent le candidat de leur parti pour leurs propres intérêts (politique du ventre). Ceux qui ne sont pas au pouvoir sont partagés entre le vote rationnel et le vote tribal.

Puisque les prétendants au pouvoir suprême savent qu'il est très difficile de réunir la majorité des voix dans un système de comportement électoral éclaté, ils préfèrent organiser des tricheries électorales pour garantir leur succès électoral et ce sont ces fraudes qui sont à l'origine des crises postélectorales et qui empêche l'alternance au pouvoir.

4.11 Comparaison entre les comportements électoraux des Occidentaux et des Africains

L'École de Columbia a mis l'accent, selon ses partisans, sur certaines prédispositions, principalement le statut social, la religion, le lieu de résidence et l'influence de la famille. En Afrique, l'influence du milieu familial est remplacée par l'influence de la tribu/ethnie d'appartenance ou de la province d'origine¹⁷⁷. Pour les tenants de l'École de Columbia comme pour les tenants du comportement électoral des Africains, il y a un déterminisme social qui explique le comportement électoral. En raison de ce déterminisme, la campagne électorale ne conduit pas – sinon très peu – à influencer le choix des électeurs qui élisent de préférence un candidat de leur terroir quelle que soit la teneur des discours des autres candidats. L'électeur africain confirme son orientation tribale qui vient plus de son appartenance à un groupe qu'à son orientation politique ou à son rationalisme. Chaque ethnie est considérée comme assez cohérente, et toutes les relations sociales contribuent à produire et reproduire un vote conforme aux attentes du groupe social

¹⁷⁷ En matière de vote, en Afrique, la socialisation est faite au niveau de la tribu et de la langue. L'électeur se sent plus proche avec un candidat de sa tribu ou de son ethnie mais aussi avec celui qui parle la même langue maternelle ou tribale que lui (les deux aspects étant proches sinon consubstantiels).

d'appartenance. D'après la vision tribale du vote africain, les discours tenus pendant la campagne électorale n'ont pas d'effet direct ni immédiat sur le vote. Dans ce cas, la communication politique, par les différents canaux sur lesquels elle passe, sert à renforcer l'identité tribale et à confirmer le rejet de l'autre candidat ou des autres candidats, ce qui en limite la portée qualitative.

L'École de Michigan qui a mis l'accent sur l'identification partisane n'a pas beaucoup d'emprise sur les comportements électoraux des Africains parce que ceux-ci n'adhèrent pas dans un parti politique pour une raison de cohérence idéologique comme en Occident mais pour d'autres raisons (nouer des relations avec les grands décideurs du pays, possibilité de trouver rapidement un poste politique, etc.). En Afrique, l'idéologie partisane, qui est le résultat d'une importation, n'influence pas prioritairement le choix électoral dont les déterminants immédiats du comportement de l'électeur résident plus clairement dans ce qu'il attend du parti que dans la cohérence idéologique à laquelle il n'accorde en réalité aucun intérêt, sinon très peu.

Le choix de vote des électeurs africains est conjoncturel. En d'autres termes, ils ne fixent pas leur choix très tôt, comme dans le cas de l'École de Michigan, en lien direct avec l'influence de leur appartenance partisane. La fidélité à une idéologie donnée est absente dans le choix électoral des Africains. Ceci revient à dire que l'identification partisane, qui induit un vote réflexe, n'influence pas – sinon rarement – les perceptions des faits et gestes des candidats en lice et des électeurs. Du reste, en Afrique, l'allusion à l'idéologie est rare voire absente dans le discours de campagne électorale. En clair, le candidat élu n'est pas choisi pour sa cohérence idéologique ou pour la pertinence de son programme, mais surtout en raison des attentes des électeurs qui procèdent par rejet des candidats qui ne répondent pas prioritairement à leurs attentes (une forme d'élection de déviance marquée par une mauvaise image d'un des deux partis ou d'un des deux candidats en lice). En règle géné-

rale, les Africains ne choisissent pas un candidat en raison de son appartenance à un parti car très peu d'électeurs restent fidèles à un parti pour une raison de cohérence idéologique. Ceux-ci ont tendance à adhérer au parti qui gagne l'élection présidentielle et ils quittent ce parti s'il perd l'élection présidentielle. De ce fait, l'instabilité des électeurs est permanente. À part les cadres qui profitent du parti et les membres de leur famille ou de leur province, les électeurs sont constamment mouvants. Ils partent d'un parti vers un autre suivant les enjeux du moment. Les partis politiques eux-mêmes ne sont pas stables dans le temps. Les plus permanents sont les partis hégémoniques qui ont le pouvoir étatique qu'ils s'efforcent à conserver pour garder les privilèges matériels qui y sont associés. Il n'y a donc pas en Afrique des grandes « familles idéologiques » de gauche et de droite comme en France ou des « grandes familles idéologiques » républicaines et démocrates comme aux États-Unis. Cette identification partisane qui fournit à l'électeur occidental un filtre suffisant dans l'exercice de son droit de vote est inexistante dans le contexte africain. Vu sous cet angle, l'électeur africain peut être qualifié de « rationnel » dans le sens où son choix change selon le contexte et les enjeux, sans toutefois s'inscrire dans la même logique que l'électeur rationnel occidental qui prend sa décision après une analyse des forces en compétition. Si, dans les apparences, la démarche est la même, dans les deux cas (électeurs rationnels en Afrique et électeurs rationnels en Occident), la rigueur n'est pas la même. Il faut dire que les deux démarches poursuivent le même but mais elles diffèrent par l'exigence de rassembler des informations avant de voter. On trouve cette exigence dans le modèle occidental qui est presque absente dans le comportement des électeurs africains. Toutefois, dans les deux cas, on assiste à la conduite d'un électeur peu impliqué dans la cohérence partisane et qui fait son choix suivant les enjeux du moment.

Toute chose étant égale par ailleurs, en Occident comme en Afrique, des éléments comme l'échec du candidat précédent, un événement histo-

rique particulier comme les massacres à répétition dans l'Est de la RD Congo, un taux de chômage élevé, etc. peuvent faire bouger les critères sociologiques et expliquer une certaine volatilité du vote¹⁷⁸. On dirait en quelque sorte que les électeurs occidentaux tendent à rejoindre ou rattraper les électeurs africains dans le sens de ce qu'a déclaré Gosselin en 1995 en disant : en Occident,

« On s'éloignerait de plus en plus du modèle de l'acteur captif, dépendant des grands partis politiques, impliqué dans une identification partisane forte, durable et générationnelle, prisonnier de ses relations interpersonnelles immédiates et soumis aux déterminismes de ses conditions socio-économiques, voire contradictoires, et peu intéressé finalement par la politique. Autrement dit, l'identification à un parti ou à une catégorie sociale détermine de moins en moins directement le vote, le niveau moyen de cohérence et de conceptualisation idéologique de l'électorat s'élève, les attitudes politiques sont plus nettement constituées et tranchées, une sensibilité nouvelle aux enjeux sociaux (toujours changeants), aux programmes des partis et aux bilans des gouvernements sortants s'exprime, de telle sorte que le comportement des électeurs n'est plus aussi prévisible qu'avant » [Gosselin, 1995 : 25-33].

Depuis la fin des partis uniques, cette réalité est présente aussi dans des univers électoraux africains. Les analyses de Gosselin ont conduit les chercheurs occidentaux en science politique vers l'abandon des modèles déterministes pour s'orienter vers des modèles plus complexes, dans lesquels la campagne électorale (et le programme des candidats) joue un rôle important au détriment de facteurs déterministes latents. En tout cas, de part et d'autre, en Occident comme en Afrique, les électeurs

¹⁷⁸ Lire Pascal Perrineau, « Électeurs dissonants et électeurs fidèles », *Revue Française de Science Politique*, vol. 57, n^{os} 3-4, juin-août, 2007, pp. 343-352.

se laissent conduire par l'influence de la campagne sur leur choix électoral. Dans les deux cas, nous pouvons postuler que les électeurs tendent à devenir stratèges mais pour des objectifs différents. En Occident comme en Afrique, les résultats montrent une augmentation du niveau de volatilité électorale. Si en Occident les facteurs sociaux structurant le comportement électoral perdent de prégnance, en Afrique, la prégnance du vote tribal (ethnique, régional ou encore linguistique) demeure et prend de l'ampleur. Comme le modèle français du comportement électoral qui a été qualifié de « sociologique » par Nonna Mayer et Pascal Perrineau [1992], le modèle africain est aussi sociologique parce que, comme pour le cas français dont il s'inspire, il fait des communautés, auxquelles les individus appartiennent, le facteur décisif de leur comportement. En Afrique, les facteurs sociologiques sont explicatifs et/ou prédictifs du comportement électoral. Il n'est pas déterministe comme le modèle américain (Columbia et Michigan). Il y a des membres à l'intérieur des groupes tribaux ou ethniques qui ne votent pas exclusivement les candidats de leur tribu comme en France,

« Les variables lourdes n'entraînent que des probabilités, plus ou moins fortes, de voter pour la gauche ou pour la droite. Aucun groupe social n'est politiquement homogène et aucun individu ne se définit par référence à un seul groupe. Il y a des ouvriers conservateurs, il y a des catholiques de gauche. Il ne s'agit pas d'un modèle objectiviste. Les variables lourdes ne jouent qu'à travers le prisme de l'identification subjective à un groupe ou à une classe de référence, à travers l'adhésion à des systèmes symboliques de norme et de valeurs qui rendent compte des choix politiques. » [Mayer et Perrineau, 1992].

Aujourd'hui, les chercheurs tournent plus leur regard vers les modèles stratégiques pour expliquer les choix des électeurs. Ils certifient que les attitudes et les comportements électoraux sont influencés par les campagnes, plus précisément par les programmes des candidats et leur

capacité à persuader les électeurs qui restent manipulables, car leur rationalité est limitée par leur incapacité à recevoir et à contrôler toute l'information nécessitant d'opérer un choix raisonné ou un vote utile, en tenant compte des forces et des faiblesses des candidats, ce qui est la condition même de la rationalité. En Occident, l'électeur rationnel cherche à devenir un acteur réfléchi, voire calculateur mais il est limité par le temps disponible et l'impossibilité d'obtenir l'information nécessaire lui permettant d'accroître l'efficacité de son vote et d'éviter ainsi de commettre des erreurs dans le cadre d'un vote sur enjeux.

« Le critère repose cette fois sur un problème à résoudre et les réponses proposées par les candidats. Ceci pourrait expliquer le phénomène observé dans les démocraties, du *split-ticket* qui est un vote panaché tantôt envers un parti, tantôt envers le parti adverse en fonction des réponses portées par l'offre. La mobilité électorale peut donc être vue comme rationnelle et s'ajuster sur des événements également structurels et sociaux. En effet, des électeurs voteront en tenant compte non pas de la couleur partisane de l'offre, comme le suggérait l'Ecole de Michigan, mais de l'appréciation de ces nouvelles données sociétales portées par les candidats. » [Dosquet, 2012 : 91]

Pour exister, les classes dominées (en Occident) et les couches sociales dominées (en Afrique) doivent continuellement lutter contre la violence et l'exploitation de la classe dominante. C'est bien cette violence, souvent cachée dans les textes de loi et dans la répartition des revenus, qui permet la reproduction d'un ordre social établi dans ses inégalités et transmises souvent d'une génération à l'autre. En Afrique où le minimum vital n'est pas assuré par l'Etat, la pauvreté emprisonne l'individu socialement.

4.12 Enquêtes par sondages d'opinion et composition des échantillons

Si les résultats de l'École de Columbia ne se basaient pas sur un échantillon probabiliste de toute la population américaine mais sur l'échantillon du comté d'Érié dans l'Ohio, le modèle de Michigan concerne l'ensemble de la population américaine. En ce qui nous concerne, devant l'impossibilité de mener notre recherche dans tous les pays africains et devant les difficultés financières d'initier une telle recherche, mais aussi pour privilégier une éthique de la recherche empirique, nous avons soumis un questionnaire à un échantillon composé de 100 personnes dans quelques pays arbitrairement choisis. Dans cette matière complexe de sondages d'opinion, il faut toujours réunir un grand nombre d'éléments, dont à peine quelques-uns fournissent la réponse, mais dont le faisceau apporte de multiples clartés. En effet, ces enquêtes permettent de mieux comprendre non seulement les électeurs, mais aussi le système politique lui-même à partir duquel ils raisonnent.

Nous reprenons ci-dessous les résultats de nos enquêtes. Le questionnaire par sondage soumis aux répondants est reproduit à la fin, dans l'Annexe 3. Les résultats présentés plus bas ont été obtenus en suivant un processus de recherche, un *itinéraire* comme on dit dans le jargon. Nous avons d'abord rédigé un questionnaire que nous avons soumis à quelques collègues pour vérifier la pertinence de nos questions et savoir s'il n'y a pas quelques biais qui peuvent être à l'origine d'une mauvaise compréhension d'une question quelconque. Nous avons ensuite choisi les pays et les enquêteurs (des étudiants en Master I de l'Université panafricaine de Yaoundé II-Soa au Cameroun). Ce sont ces derniers qui ont récolté, dans chaque pays, les données qualitatives auprès des personnes qui ont répondu à nos questions. Nous avons compté pour chaque question le nombre de réponses. Parfois, à une question ouverte, les enquêteurs ont demandé aux enquêtés de commenter leur réponse en expliquant la raison pour laquelle ils ont choisi telle réponse et pas une

autre. Dans l'ensemble des réponses, il a été prouvé que l'identification ethnique l'emporte sur l'identification partisane. Ces données qualitatives ont été transformées en données quantitatives.

À ce niveau, la démarche n'a plus été hypothético-déductive mais inductive dans ce sens qu'« elle a cherché à explorer le réel, sans hypothèse de départ forte, avec seulement un thème d'enquête, mais sans présupposés sur les résultats » [Alami, Desjeux, Garabuau-Moussaoui, 2013 [2009] : 26]. Le but premier n'était pas d'analyser les corrélations statistiques, mais de comprendre les principaux mécanismes sous-jacents aux comportements des électeurs et l'interprétation qu'ils font de leurs propres comportements.

Nous avons procédé par étape et par sélection. Comme dit plus haut, dans les pays retenus, nous avons choisi un échantillon arbitraire de 100 électeurs à qui le même questionnaire a été soumis. Chaque répondant a été librement invité à être le plus sincère possible pour le besoin de la recherche. Notre but consistait à appréhender les critères de la relation entre électeur et candidat à l'élection présidentielle afin de découvrir les comportements des électeurs qui nous servent de base de compréhension pour identifier les critères de sélection sur lesquels les électeurs se basent pour choisir un candidat. Ce sont ces données qui nous ont permis d'obtenir, dans différents pays, les résultats ci-dessous de nos enquêtes à visée exploratoire. Ils sont la somme d'une expérience de contact direct avec le terrain, relativement diversifiée, basée sur plus de 600 enquêtes à raison de 100 par pays. Ces enquêtes à forte domination qualitative ont été menées dans quelques pays d'Afrique francophones, notamment la RD Congo, le Gabon, le Cameroun, le Mali, le Sénégal et le Bénin¹⁷⁹.

¹⁷⁹ Les résultats de ces sondages reflètent des tendances des échantillons qui ont répondu à nos questions et ne représentent pas les votes de l'ensemble de la population dans chaque pays. Donc, la réalité peut varier d'un pays à un autre mais ces tendances sont présentes et vérifiables partout, en Afrique francophone plus particulièrement.

Elles ont été exclusivement menées pour le besoin de cette publication dans le but de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse de recherche. Elles sont le fruit d'une passion qui lie l'exploration méthodologique, la découverte intellectuelle et les résultats de la recherche.

La découverte de notre recherche par rapport à celles de Columbia et de Michigan réside dans la notion d'attachement affectif durable de l'électeur africain à son appartenance ethnique ou tribale qui influence largement son vote. Le comportement de l'électeur africain est proche du modèle d'Antony Downs présenté plus haut qui postule que l'électeur ne se comporte pas nécessairement de manière rationnelle pour différentes raisons¹⁸⁰. Certes, les raisons avancées par Antony Downs diffèrent de celles évoquées dans le cas de l'électeur africain. En effet, en Afrique, à cause de la multiplicité du nombre d'ethnies, il en résulte une plus grande volatilité électorale au moment des élections car chaque électeur souhaiterait voter le fils de son ethnicité ou de sa tribu. Cette volatilité entraîne fatalement une insécurité pour les partis politiques dont les candidats ne peuvent représenter les préférences de toutes les ethnies et de la difficulté de les amener toutes à s'entendre sur un candidat qui rassemble l'intérêt national, car chaque ethnicité/tribu souhaiterait la victoire du candidat de son terroir. D'où l'anarchie que l'on observe à l'issue de chaque élection et les violences qui s'ensuivent.

Les enquêtes qualitatives ont un avantage sur les enquêtes quantitatives parce qu'elles expliquent mieux les changements de comportements des électeurs et les conditions qui les poussent à faire tel choix et pas tel autre. Elles permettent surtout d'appréhender plus finement l'écart entre ce que dit le commun des mortels dans les lieux publics et

¹⁸⁰ « Entre autres : tous les systèmes politiques ne sont pas bipartisans : dans certains systèmes, la multitude des partis peut rendre l'exercice difficile ; l'importance d'un enjeu n'est pas nécessairement la même entre les électeurs et le parti dont ils sont le plus proches en termes de positionnement » [Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al*, 2014 : 380].

ce que pensent et font en silence les électeurs face aux candidats qui se présentent à eux. En effet, avec les enquêtes qualitatives, nous comprenons mieux les effets de situation, les interactions sociales sous contraintes, la place de l'appartenance ethnique dans l'imaginaire collectif – un jeu des contraintes de l'action collective dans lequel l'individu est inséré – ou le jeu des électeurs face à leurs attachements partisans.

C'est dans la finalité de la recherche que nous apprécions la pertinence des approches qualitatives dans la mesure où elles permettent de faire apparaître des dimensions qui ne sont pas directement visibles par le biais des approches quantitatives, comme les facteurs qui favorisent le choix d'un candidat à l'élection présidentielle, le meilleur moyen (selon les électeurs) pour mener une excellente campagne présidentielle, les raisons qui poussent les électeurs à aller voter, etc. Les approches qualitatives permettent de faire ressortir, par petites touches, l'ensemble du tableau social de ce que pensent les électeurs au moment du vote. Or ce tableau social ne peut pas apparaître avec les approches quantitatives. Certains mécanismes invisibles comme les effets d'appartenance ethnique ne peuvent ressortir qu'avec les approches qualitatives car elles isolent l'individu dans son processus cognitif.

S'agissant des commentaires à certaines questions, nous avons constaté une certaine redondance de la part des répondants. Pour éviter cette redondance, nous n'avons retenu que les arguments singuliers, c'est-à-dire ceux qui diffèrent de l'ensemble, tout en nous limitant à l'essentiel.

Réponses aux questions

Êtes-vous membre d'un parti politique ?

Oui le même parti que le candidat chef d'État sortant ? = 16 %.

Oui le même parti que le candidat de l'opposition ? = 0,33 %.

Oui mais un parti autre que les deux = 13,3 %.

Non, je ne suis dans aucun parti politique = 66 %.

Sur quelle base avez-vous opéré votre choix ?

À cette échelle, les effets d'appartenances sociales (voire ethniques) deviennent des variables explicatives intéressantes des pratiques de

choix. L'individu comme sujet disparaît complètement avec son rationalisme. Il porte les pesanteurs de son groupe d'appartenance qui possède des pratiques et des valeurs communes. Mais il arrive que la rationalité a priori s'oppose à une en situation. C'est la contrainte du jeu social dans lequel se trouve l'électeur qui définit le choix.

- Sur la base de mon appartenance partisane car je suis dans le même parti politique que le candidat à l'élection présidentielle = 13,6 %.
- Sur la base de mon appartenance ethnique car le candidat à l'élection présidentielle est de la même ethnie que moi = 13,6 %.
- Sur la base du projet de société présenté pendant la campagne électorale = 63,6 %.
- Si c'est sur une autre base, laquelle ? Veuillez préciser au verso pour expliquer votre idée = 9 %.

Commentaire :

- Sur la base de la personnalité du candidat.
- J'ai suivi la majorité et je le regrette fortement.
- Sur la base du nombre d'années passées au pouvoir par le candidat.

Entre le candidat de votre ethnie et celui qui n'est pas de votre ethnie, qui avez-vous naturellement voté ?

À ce niveau, la mise à distance des émotions est plus difficile. Soit que l'électeur est sincère avec ses émotions et dit ce qu'il pense sincèrement dans son for intérieur, ou il ment en disant le contraire du choix qu'il a fait.

- J'ai naturellement voté le candidat de mon ethnie = 68,9 %.
- J'ai voté celui qui n'est pas de mon ethnie = 31,1 %.

Pour quelle raison l'avez-vous choisi ?

Ici l'enquête qualitative souligne l'intérêt même de l'approche car elle met l'accent sur la diversité des réponses, en démontrant l'existence de différentes raisons dans le choix, et ce faisant, elle souligne des éléments qui peuvent apparaître marginaux en termes quantitatifs mais décisifs dans le choix électoral. La réponse à cette question traduit la complexité de la réalité sociale.

- Parce qu'il est sympathique = 30 %.
- Sans vraiment réfléchir = 21,7 %.

- Parce qu'il est plus riche = 4,3 %.
- Pour que ma voix ne soit pas perdue = 43,4 %.

Commentaire :

- 1) Généralement, on choisit la personne idéale pour le pouvoir de par son expérience.
- 2) Entre le mauvais et le pire, il faut toujours voter pour le mauvais afin d'éviter le chaos dans un pays comme le nôtre (Mali).

Pour vous, qu'est-ce qui est plus important ou prioritaire ?

Avec cette question, la force des approches qualitatives sert à montrer l'ambivalence du comportement humain. L'important et/ou le prioritaire est relatif, il change d'un individu à un autre. Seules les approches qualitatives peuvent exprimer correctement cette ambivalence des choix. L'existence de cette ambivalence tient autant à l'attachement au groupe, à la culture, au sens d'indépendance individuelle et/ou de maturité politique mais aussi à l'intérêt et au sens que chaque électeur donne à son appartenance à l'ethnie ou au parti ou encore au projet de société dont le candidat à l'élection présidentielle est porteur.

- Voter pour un candidat de son parti = 3,4 %.
- Voter pour celui qui présente le meilleur projet de société = 93,3 %.
- Ni pour l'un ni pour l'autre = 3,3 %.

Commentaire :

On choisit celui qui dégage une certaine confiance au-delà de ce qui existe.

Quelles sont les raisons qui poussent les électeurs à aller voter ?

Avec cette question, nous avons cherché à comprendre les implications sociales et culturelles des comportements électoraux. Les raisons des électeurs d'aller voter sont encastrées dans des motivations peu visibles, voire invisibles. Il faut forcer l'individu à répondre pour le savoir.

- 1) Parce que c'est une obligation du Gouvernement = 14,2 %.
- 2) Pour encourager le candidat sortant à poursuivre le travail déjà commencé = 0 %.
- 3) Pour sanctionner le candidat sortant qui a mal travaillé = 14,2 %.
- 4) Pour encourager le candidat de l'opposition à matérialiser ses promesses = 8,5 %.

- 5) Pour permettre une alternance au pouvoir et vivre une autre façon de gouverner la République = 60 %.
- 6) Si c'est pour une autre raison : laquelle ? Utilisez le verso pour expliquer votre idée.
- 7) Je ne sais pas = 2,8 %.

Commentaire :

On choisit le candidat susceptible de réaliser les projets que le candidat sortant n'a pas pu réaliser lors de son quinquennat ou de son mandat.

Quel est, pour vous, le meilleur moyen pour mener une excellente campagne présidentielle (vous pouvez cocher jusqu'à trois réponses) :

- La radio = 14 %.
- La télévision = 20,3 %.
- Les journaux = 4,6 %.
- Les meetings publics (contact direct avec les électeurs) = 39 %
- Les discours = 14 %.
- L'Internet = 7,8 %.

Commentaire :

En Afrique, l'Internet n'est pas le bon moyen pour mener une campagne électorale parce que les foyers ne sont pas suffisamment connectés et il y a beaucoup plus d'analphabètes et d'illettrés. La campagne électorale et les meetings populaires influencent plus le comportement de vote en Afrique parce que c'est pendant cette période que les électeurs voient les candidats de près, les touchent parfois et échangent avec eux. C'est encore pendant cette période qu'ils reçoivent des cadeaux voire de l'argent qui déterminent en grande partie leur choix électoral. Pour le dire autrement, en Afrique, les meetings (rencontre directe entre candidats et électeurs) affectent plus l'évolution des intentions de vote mais on ne décèle pas l'impact direct sur le comportement électoral. En Occident, ce sont les médias qui jouent ce rôle.

Quels sont les facteurs qui favorisent le choix d'un candidat ? Vous pouvez cocher jusqu'à trois réponses.

Cette question nécessite la combinaison de quelques facteurs pour avoir une idée complète du candidat qui pourrait influencer le choix des électeurs.

- Sa tenue vestimentaire = 0 %.
- Son appartenance ethnique = 7 %.
- Son âge = 4,7 %.

266 Les élections en Afrique

- Sa probité (honnêteté) = 20 %.
- Son degré de nationalisme = 21,1 %.
- Son parcours ou son bilan = 22,3 %.
- Son éloquence = 4,7 %.
- L'idéologie qu'il défend = 20 %.

À quel moment précis avez-vous choisi votre candidat ?

- Au début de la campagne = 40 %.
- Pendant la campagne = 50 %.
- Le jour même du vote = 10 %.

Dans quelle situation un candidat à l'élection présidentielle a-t-il le plus de chance de gagner ? (vous pouvez cocher jusqu'à trois réponses)

- Lorsqu'il est chef d'un parti politique = 28,8 %.
- Lorsqu'il est riche = 13,4 %.
- Lorsque qu'il/elle est intelligent/e = 7,7 %
- Lorsqu'il est président sortant = 40,3 %.
- Lorsqu'il s'oppose au président sortant = 7,7 %.
- Si autre situation, laquelle ? = 0 %.

Commentaire :

Lorsqu'il présente la meilleure alternative.

- Pour vous, est-il utile de voter ?
- Oui = 96,4 %.
- Non = 0 %.
- Pas vraiment = 3,6 %.
- Je ne sais pas = 0 %.

Commentaire :

- 1) Parce que les résultats des votes sont toujours truqués.
- 2) Les résultats correspondent rarement à la vérité des urnes.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

LES CAUSES À L'ORIGINE DES VIOLENCES POSTÉLECTORALES ET DE L'INSTABILITÉ DES PAYS

Ce que nous avançons dans cette partie est essentiellement basé sur une analyse documentaire, sur l'observation et sur des entretiens, car il y a une absence criante de recherches sérieuses en matière d'analyse des comportements électoraux des Africains. Dans les rares documents qui existent sur le vote, l'observation ethnographique n'est jamais mise à contribution.

Les différentes raisons évoquées ci-dessous sont les principales causes de mauvaise gestion des opérations électorales et les sources de conflits postélectorales qui entraînent des morts, car les citoyens-électeurs remettent en cause, et souvent avec raison, la fiabilité des résultats. La transparence n'est pas totale dans la gestion des élections qui se déroulent souvent sans aucun respect des conditions éthiques requises.

5.1 Des régimes prédateurs à la tête des États

Le néo-patrimonialisme est la logique qui caractérise le fonctionnement des États du tiers-monde. La gestion des ressources nationales par les membres du parti au pouvoir ainsi que l'exclusion des partis politiques dans l'opposition et des membres de la société civile des moyens

d'accéder à la scène politique entravent profondément le projet de démocratisation du régime. Le « parti unique élargi » (parti présidentiel) est dans une logique de conservation du pouvoir. Pour y parvenir, il pille les moyens de l'État et vide stratégiquement l'opposition de son contenu, en débauchant ses membres parmi les plus contestataires.

Jean-François Médard dit : « La construction néo-patrimoniale du pouvoir est en même temps un trait majeur des sociétés en développement et un élément décisif de la connexion entre princes du Sud et princes du Nord » [Médard, 1992].

Dans les sociétés néo-patrimoniales,

« la stratégie du prince consiste à s'appropriier l'espace politique, et à partir de celui-ci, les principales ressources que comptent les espaces sociaux privés. Personnelle d'abord, cette pratique devient rapidement collective, pour bénéficier également aux entou-rages et à l'ensemble de cette bourgeoisie d'État dont la survie dépend, à titre principal, de sa capacité à s'insérer dans cette logique de patrimonialisation » [Badie, 1992 : 23].

Dans un tel contexte, les titulaires du pouvoir s'emparent de tous les réseaux clientélistes qui leur permettent de traverser sans encombre la ligne qui sépare le privé du public. Donc, en Afrique, la « science électorale » se construit et s'explique sur la base du patronage, du néo-patrimonialisme¹⁸¹ et du clientélisme. Pour gagner une élection, il faut

¹⁸¹ « L'hypothèse du néo-patrimonialisme, forgée dans cet esprit, part de la catégorie wébérienne de patrimonialisme, décrivant un mode de domination traditionnelle, exercé par le prince 'en vertu d'un droit personnel absolu'. Dans cette situation, l'espace politique devient le patrimoine de ce dernier, le personnel politico-administratif ses obligés, voire des clients, et le processus de décision est intégralement soumis à son pouvoir discrétionnaire. Le néo-patrimonialisme serait, dans ces conditions, le prolongement de cette logique patrimoniale de domination dans le contexte contemporain. Il prétend décrire un système politique essentiellement structuré autour de la personne du 'prince',

en plus des cadeaux, établir des alliances, nouer des amitiés solides, construire des réseaux, corrompre les représentants des communautés et les différentes classes sociales (nobles, bourgeois, riches, pauvres, etc.) sans oublier de s'attirer les faveurs des chefs spirituels – les prêtres et les pasteurs –; il faut approcher régulièrement les syndicats, les responsables des secteurs privés, les patrons d'entreprises, sans oublier les élites politiques et la classe intellectuelle.

5.2 Des peuples mis ensemble sans un passé commun

En remontant loin dans l'histoire du continent, les causes de nombreux conflits politiques trouvent leur origine dans le découpage des frontières entrepris par les colonisateurs qui n'avaient pas pris en compte les réalités ethniques locales (voir *infra*). Des peuples sans un passé commun – et parfois des peuples qui se combattaient auparavant – avaient été mis ensemble sans demander leur avis. Parce que ces peuples n'ont jamais appris à vivre ensemble (la dictature tribale ayant renforcé le rejet de l'autre), chaque tribu souhaite voir le sien à la tête de l'État pour se sentir à l'aise et se mettre à l'abri de la menace des autres tribus jugées plus belliqueuses, plus égocentriques ou plus tribalistes.

5.3 Les variables lourdes influençant le vote des Africains

En Afrique, on compte parmi les variables lourdes : l'appartenance tribale ou ethnique, la langue, l'identité, la religion, la région ou la pro-

tendant à reproduire un modèle de domination personnalisée, essentiellement orientée vers la protection de l'élite au pouvoir et cherchant à limiter au maximum l'accès de la périphérie aux ressources détenues par le centre. Le jeu de cette élite consiste alors à s'assurer du monopole de la représentation et à contrôler à son profit le processus de modernisation économique », in Bertrand Badie et Guy Hermet, *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 177.

vince d'origine, l'argent (ou la fortune). Ce sont ces variables sociologiques qui déterminent le vote. L'appartenance à une ethnie au pouvoir et/ou à un parti majoritaire, les affinités avec les candidats à l'élection, les attentes en termes d'emploi, etc. sont les critères parallèles qui conditionnent et motivent le vote chez les Africains. Nous avons déjà affirmé qu'en Afrique le vote est d'abord tribal, clanique, régional avant qu'il ne soit partisan, alors qu'il est d'abord idéologique et partisan en Occident.

5.3.1 Le vote par rejet d'un candidat

Comme cela a été précédemment évoqué, dans beaucoup de pays, l'abstention et le vote par rejet ont leur origine dans la lutte pour l'indépendance. L'exemple angolais est, de ce point de vue, révélateur. Le parti politico-militaire MPLA, qui a vaincu le colonisateur portugais et qui s'est emparé du pouvoir, a rejeté le parti politico-militaire UNITA de Jonas Savimbi jusqu'à l'assassinat de celui-ci.

Dans des pays divisés en groupes ethniques, les électeurs soutiennent le(s) candidat(s) de leur ethnie et rejettent généralement celui ou ceux des autres ethnies. Yves Faure a montré, à propos de la Côte d'Ivoire, que

« les élections compétitives ou semi-compétitives ont connu un taux d'abstention beaucoup plus élevé que les consultations plébiscitaires proposant des candidatures uniques. Il note même que pour les législatives de 1990, la participation oscillait entre 21 % dans les circonscriptions où les listes étaient nombreuses et 99 % lorsque le candidat du PDCI n'avait pas de concurrent » [Faure, 1991 : 33].

Lorsque l'électeur ne trouve pas un candidat de son ethnie ou lorsque l'offre électorale n'est pas satisfaisante, l'électeur choisit souvent de s'abstenir. L'électeur rationnel africain cherche à voter l'homme ou la femme qui concrétisera ses attentes. Autrement dit, il est rarement con-

duit, comme dans les démocraties occidentales, par une motivation idéologique dans le but de faire triompher le programme du candidat *X* ou du parti *Y*. L'effet de ce comportement est redoutable, car, au-delà du vote, l'électeur ne s'inscrit pas dans un débat d'idées pour le développement de la nation mais dans un positionnement tribal. Lorsque chaque citoyen s'inscrit dans cette logique, le pays stagne parce qu'aucune autorité ne s'occupe pleinement du développement national.

5.3.2 L'élection sans enjeu et le vote rationnel

Dans une élection sans enjeu, les Africains procèdent par rejet. Ils rejettent le candidat qu'ils qualifient de dictateur et/ou de conservateur¹⁸² – généralement le candidat sortant – pour porter leur dévolu sur l'opposant qui vient avec un discours novateur – parfois populiste – de développement du pays et d'introduction d'une nouvelle classe politique dans le système. Dans un tel contexte, le vote tribal disparaît pour laisser place à ce que l'on peut qualifier de vote « sur enjeu ». Ce comportement ressemble au modèle proposé aux États-Unis, au milieu des années 1960, par Valdimer O. Key qui s'était employé à démontrer que

« l'électeur produirait son vote principalement à partir d'une évaluation des conséquences, pour lui et pour le pays, des politiques menées par le gouvernement sortant. Si l'électeur considère que ces politiques se sont révélées bénéfiques, il récompense les sortants en votant en leur faveur. À l'inverse, s'il considère que ces politiques ont eu des effets négatifs, il punit les sortants en donnant sa voix à l'opposition » [Key, 1966].

Comme les postes politiques sont généralement considérés comme des lieux d'enrichissement rapide et illicite [Bayart, 1989 et 2008],

¹⁸² Pris ici dans le sens de celui qui veut conserver son pouvoir.

l'électeur africain punit généralement les sortants qui ont mal géré en donnant sa voix à l'opposition. En agissant ainsi, il procède par rejet.

Conformément aux théories sur les transferts internationaux de politiques publiques, de nombreux électeurs africains ont la conviction qu'une fois élus les candidats travailleront pour défendre les intérêts des grandes puissances et non pour défendre les leurs (voir *supra*), d'où le désintérêt dans les mobilisations des votes et l'augmentation du nombre d'abstentions.

Les débats, les meetings, les discours de campagnes, etc. intéressent de moins en moins les électeurs peu qualifiés, car les problèmes de leur vie quotidienne n'ont jamais été pris en charge par les candidats qu'ils avaient élus auparavant, comme le chômage, la création d'emplois, les produits vivriers bon marché, la fourniture régulière de l'eau et de l'électricité, l'ouverture des points de santé communautaire, les écoles, les centres de formation pour adultes, les bibliothèques publiques. Ils disent : « Ceux d'aujourd'hui promettent comme ceux d'hier l'ont fait sans tenir leurs promesses, alors à quoi bon leur prêter foi ». En conséquence, ils s'excluent eux-mêmes car ils se sentent incompetents pour comprendre les enjeux politiques qui ne sont accessibles qu'aux initiés. Pour eux, les discours très technocratiques des hommes politiques ne prennent pas suffisamment en compte leurs préoccupations quotidiennes. Cette déception est à l'origine de l'abstentionnisme qui se développe en Afrique depuis quelques années. Mais ce phénomène existait déjà dans les démocraties occidentales depuis les années 1960¹⁸³.

¹⁸³ Se référer à Lipset Seymour Martin, « Les élections : participants et abstentionnistes », in *L'homme et la politique*, Paris, Seuil, 1963, 448 p. Voir aussi : *Revue économique*, Année 1964, Volume 15, Numéro 2, pp. 307-308.

5.3.3 Le vote tribal, ethnique ou solidaire

Lorsque le président Omar Bongo voulut savoir quel était l'impact identitaire dans son pays, on procéda par sondage pour le savoir. Les sondés étaient appelés à répondre à la question suivante : « Vous sentez-vous avant tout Gabonais, fang, ou téké, etc. ? ». Les Gabonais avaient répondu : « J'appartiens d'abord à mon groupe ethnique avant de me sentir Gabonais ». Malgré leur appartenance à la nation gabonaise, l'appartenance aux différents groupes ethniques l'emporte sur la nation.

Dans presque chaque nation africaine, les habitants ont tendance à s'identifier d'abord à leur groupe ethnique avant de s'identifier à leur nation. En RD Congo, une journaliste a posé la question suivante à une jeune fille pour connaître son degré d'appartenance à la nation. À la question posée en lingala : « ozali Congolaise (= êtes-vous Congolaise) ? », la jeune fille répondit : « Te, nazali muluba (= Non, je suis muluba) », c'est-à-dire : « Non, j'appartiens à l'ethnie luba ». Ceci revient à dire qu'en Afrique, l'adhésion à son ethnie est plus importante que l'appartenance à la nation. En cas de difficulté, l'individu se replie plus sur son ethnie que sur sa nation. La nation est encore une idée lointaine qui mérite d'être enseignée et vulgarisée davantage pour intégrer socialement dans la pensée collective et, pour y arriver, les dirigeants doivent prouver qu'ils sont au service de leur nation.

Le vote de classe et l'identification partisane que l'on trouve dans la sociologie électorale occidentale, et qui ont expliqué pendant longtemps le comportement des électeurs en Occident, peuvent être remplacés, en Afrique, par le vote ethnique.

Le caractère multiethnique de la plupart des États d'Afrique est à l'origine du vote ethnique ou tribal. Au Cameroun, les Bemileke souhaitent voir l'un des leurs à la tête du pays. Au Gabon, les Fans souhaitent voir un Fan à la tête du pays même si le premier président – Léon Mba – était un Fan. Au Congo-Brazzaville, les Bakôngo du Pool appelés Balari

(Sud du pays) souhaitent voir l'un des leurs à la tête du pays après la longue durée au pouvoir du président Denis Sassou Ngouesso ; en RDC, les Baluba souhaitent voir un président luba à la tête du Congo (ce rêve a été réalisé avec l'arrivée de Félix Tshisekedi Tshilombo à la tête de l'État), etc. On trouve cette connotation ethnique en Algérie entre les Arabophones et les Berbérophones (problème kabyle) et en Mauritanie entre Arabophones et Négrophones.

En Libye, les tribus ont été structurées jadis par leur proximité avec la dictature. Il a suffi que Kadhafi, qui était le garant de l'unité nationale, disparaisse pour que la violence entre les tribus réapparaisse et prenne le devant de la scène. Maintenant, les gens votent selon leur tribu parce que c'est leur seul repère. Les représentants de la tribu kadhafi qui, jadis régnait en maître, votent le candidat de leur tribu. Les tribus touaregs libyennes, qui se battent pour leur territoire, votent le candidat touareg non seulement parce qu'ils le connaissent mais parce qu'ils n'ont pas confiance dans les autres tribus. Les membres de la puissante tribu Zintane (qui tient le haut du pavé dans la Libye nouvelle) qui n'entendent pas limiter leur influence à leur région d'origine du Nord-Ouest, renforcent leur cohésion en soutenant un candidat zintane. Comme les Libyens refusent de se laisser tromper par des promesses mirobolantes, les membres de chaque tribu s'appuient sur la protection de leurs semblables. Il est de notoriété publique que la « Libye est un pays de tribus » comme la plupart des pays africains.

Le vote tribal, ethnique ou communautaire n'est pas une spécificité africaine, il existe aussi dans les autres pays. André Siegfried l'avait déjà évoqué dans sa recherche en parlant de l'ethnie celte.

« Les citoyens qui se rendent aux urnes se déterminent selon deux modèles principaux. Leur choix peut s'inscrire dans la logique d'un *vote de transaction*. On entend par là le fait que l'électeur calcule les profits qu'il attend ou croit pouvoir attendre du soutien accordé à tel candidat, de préférence à tel autre.

Il est courant aujourd'hui de parler alors d'électeur stratège, se comportant à la manière d'un consommateur qui évalue les avantages respectifs des différentes offres disponibles sur le marché électoral, c'est-à-dire les programmes des candidats dont il juge la crédibilité respective. Le choix des citoyens peut aussi s'inscrire dans une logique, toute différente, celle d'un *vote identitaire*. En plaçant son bulletin dans l'urne, l'électeur cherche avant tout à réaffirmer son appartenance à un groupe (le vote communautaire au sens de Max Weber), à un parti ou à une famille politique (vote de gauche, vote de droite...) » [Hermet, Badie, Birnbaum, Braud, 2015 : 60].

À ces deux types idéaux (*vote de transaction* et *vote identitaire*), Max Weber a ajouté un troisième : le *vote de conviction*, ou vote d'opinion, c'est-à-dire que le candidat ne fait aucun calcul mais confirme simplement son appartenance à son groupe ou son adhésion totale au programme (grandes idées) du candidat qu'il choisit.

Notre monde est plein de travers. Si le culte de la race produit le racisme et la xénophobie, les nations produisent les nationalités et le nationalisme, les ethnies secrètent l'ethnicité et l'ethnisme¹⁸⁴, voire le tribalisme. Le nationalisme donne naissance au chauvinisme tandis que l'ethnisme secrète le rejet de l'autre. Ces fléaux se manifestent plus dans certains pays que dans d'autres. En Afrique, le Rwanda est le meilleur exemple pour illustrer le rejet de l'autre. Dans ce pays, les Tutsi rejettent les Hutu et les deux ethnies rejettent les Twa. Cet antagonisme a conduit aux massacres de 1994 que les Tutsi ont vite qualifiés de génocide [voir *supra*].

Dès leur implantation en Afrique, les colonisateurs occidentaux avaient profité des tensions sociales pour opposer les ethnies qui bénéfici-

¹⁸⁴ Se référer à <http://www.reperes-antiracistes.org/article-guerres-et-crises-politiques-en-afrique-pour-une-lecture-historicisee-et-non-ethniciste-harana-125231783.html>

ciaient de quelques avantages en récompense de leur soumission contre les autres qui revendiquaient leur liberté et/ou leur autonomie. Ils avaient profité de ces rapports antagonistes entre groupes sociaux pour instiller, à travers des manipulations idéologiques minutieuses, le sentiment d'appartenance ethnique, d'ostracisme ou de guerres tribales. Aujourd'hui l'ethnicisme qui perdure sous de nouvelles formes est devenu un prétexte récurrent aux crises et aux violences. Le nationalisme étroit que l'on a observé au cours de l'Histoire dans les sociétés occidentales trouve son pendant en Afrique dans le tribalisme ou l'ethnicisme à tel point que les guerres économiques menées par les pays occidentaux pour piller les ressources naturelles des pays africains sont régulièrement qualifiées de guerres tribales pour cacher les vrais mobiles. C'est ainsi que l'Occident véhicule, à travers ses médias, l'idée selon laquelle les crises africaines sont le fait de guerres ethniques et/ou religieuses alors qu'en réalité ces guerres opposent les groupes au pouvoir qui soutiennent le représentant des intérêts occidentaux aux groupes sans pouvoir qui sont soutenus par les nationaux [voir *supra*].

5.3.4 les guerres africaines et les violences postélectorales sont d'ordre économique

À bien des égards, les guerres africaines et les violences postélectorales sont d'ordre économique. Elles sont principalement liées à la manière dont les sociétés africaines ont été construites par les colonisateurs et aux différentes phases d'expansion du capitalisme historique et néo-impérial¹⁸⁵. Si les médias ne le disent pas clairement, ce sont les res-

¹⁸⁵ « Il ne faut pas oublier que celui-ci s'est historiquement développé à partir d'une accumulation primitive servie par un colonialisme exterminateur d'Amérindiens et un esclavagisme de traite négrière. Ce sont ces économies esclavagistes aux USA et au Brésil qui servent de point de départ à la formation du grand capital dans les Amériques », in <http://www.reperes->

sources minières, énergétiques et agricoles dont regorge l'Afrique qui intéressent les États occidentaux et les firmes transnationales (appelées aussi entreprises ou sociétés transnationales ou encore entreprises multinationales¹⁸⁶), qui sont à l'origine des guerres africaines et des violences postélectorales, car, dans chaque État les puissances militaires et financières occidentales cherchent à placer au pouvoir l'affidé qui leur garantira l'accès aux matières premières stratégiques. Les violences postélectorales ne sont en réalité que les parties visibles des enjeux économiques internationaux. C'est bien ce qu'affirme l'historien Harana Paré dans son article dont le contenu a déjà été exploité plus haut.

« Dans sa phase actuelle, il n'échappe à aucune analyse lucide le constat banal suivant : le capitalisme reste aujourd'hui, porté par des multinationales tentaculaires et un impérialisme de recolonisation globale du monde, basée sur la privatisation des biens publics et le contrôle brutal des ressources stratégiques et énergétiques. Les grandes firmes transnationales et les grands États capitalistes à leur service et de concert, savent tout mettre en œuvre et par tous les moyens de la désinformation, la coopération illusoire ou l'occupation-ingérence brutale, sans oublier les bases militaires domiciliées, pour imposer aux sociétés locales, des politiques de déterritorialisation privatives et d'inspirations néocoloniales. À ces fins, devient indispensable, le truchement des élites de connivence et des classes sociales dominantes qui tiennent les sommets des États dépendants. Et c'est sur ce terreau que prospèrent les prétendues crises ethniques africaines. À bien des égards donc, ces poussées de relents ethnistes, ressemblent plutôt à des crises d'expressions sociales, générées par les contradic-

antiracistes.org/article-guerres-et-crisis-politiques-en-afrique-pour-une-lecture-historicisee-et-non-ethniciste-harana-125231783.html

¹⁸⁶ Il s'agit des groupes de sociétés exerçant leurs activités économiques dans deux ou plusieurs pays par le biais de la filialisation principalement.

tions du capitalisme néo-impérial dont les effets sociaux destructurants sont à l'œuvre dans les formations sociales périphériques et dominées des États dépendants. *Loin d'être des crises de confrontations qu'imposeraient d'éventuelles distances d'identités et de cultures, elles expriment plutôt la violence des distances socio-économiques au sein des États [...]* D'une certaine manière, le plombage de la construction nationale, le sous-développement structurel, imposé par les logiques d'expansion du capitalisme en périphérie et les choix politiques de prédation mafieuse et d'intimidation des esprits lucides opérés par les éléments les plus brutaux des élites au pouvoir, finissent inéluctablement, par favoriser, en réaction, l'émergence de courants régionalistes, ethnici-sants, et rétrogrades. Ceux-ci s'affirment concomitamment à l'échec politique des bandes organisées au sommet des États. Et c'est ainsi que le dépérissement de la nation entraîne l'affirmation des identités ethniques voire d'entités régionalistes rarement progressistes et servant de bases d'appui à des opérations malhonnêtes au profit du capitalisme généralisé. L'approfondissement inégalitaire de la ponction mafieuse opérée sur les biens publics, renforce donc les tentations de glissements vers l'ethnisme et le régionalisme politique. Et c'est aussi pratiquement dans ce décor de ruine sociale de la nation que s'élèvent et se consolident des carrières politiques de satrapes africains, peu soucieux de leurs peuples et décidés à moisir au pouvoir. »¹⁸⁷

En réalité, l'impérialisme n'a jamais disparu mais, comme un vieillard, il a tout simplement fait la mue. L'écrivain et journaliste britannique, John Wight, l'a déclaré au cours d'une conférence sur la destruc-

¹⁸⁷ <http://www.reperes-antiracistes.org/article-guerres-et-crisis-politiques-en-afrique-pour-une-lecture-historicisee-et-non-ethniciste-harana-125231783.html>

tion de la Libye par les armées occidentales, sous le commandement américain et français.

Neil Clark, journaliste, écrivain et blogueur, a reconnu, le 06 février 2018, que si l'impérialisme, selon le récit dominant de l'*establishment*, prit fin lorsque les empires européens accordèrent l'indépendance à leurs colonies dans les années 1950 et 1960, il faut admettre que l'*ancien impérialisme* a été vite remplacé par une nouvelle variante encore plus destructrice et certainement plus malhonnête.

« Aujourd'hui, l'empire néolibéral dirigé par les États-Unis, dont la Grande-Bretagne est le partenaire junior, ne fait rien de tel. Des pays entiers ont été détruits, des millions tués, et le tout accompli sous une bannière 'progressiste' qui clame sa préoccupation pour les 'droits de l'homme' et le 'renforcement des libertés' »¹⁸⁸.

Depuis la fin de l'ex-URSS et la chute du mur de Berlin, le monde est soumis à la propagande pro-impériale. Pour le vérifier, il suffit de constater les guerres menées par l'OTAN et la coalition des armées occidentales pour s'emparer des ressources des États jugés faibles mais riches en ressources naturelles, notamment le pétrole [Fweley Diangitukwa, 2009, 2018]. Les troupes de l'OTAN progressent sans arrêt. Elles se trouvent maintenant « aux frontières de la Russie, alors que les troupes russes combattent en Syrie les mêmes groupes terroristes de Daech/Al-Qaïda qui tuent des citoyens britanniques chez eux ? » Citant Marx, John Wight rappelle comment les idées de la classe dirigeante deviennent les idées dominantes, et la diabolisation de la Russie en est un exemple classique. Le monde entier est embarqué par les discours de nouvelles puissances impériales occidentales qui détestent la Russie parce qu'elle a contrarié leurs ambitions impériales en Syrie. Or,

¹⁸⁸ <https://www.legrandsoir.info/l-imperialisme-moderne-juge-et-reconnu-coupable-rt.html>

la confrontation entre les États puissants et la compétition entre les armées occidentales ont une grande influence sur l'économie africaine.

5.3.5 Le tribalisme est un reflet de l'ordre économique

Depuis les années 1990, qui coïncident avec la fin des conférences nationales souveraines et l'entrée dans le multipartisme, le modèle de vote tribal, ethnique ou solidaire domine dans les sociétés africaines. Dans ces pays, les électeurs expriment un vote de solidarité lors des élections au suffrage universel direct pour marquer leur loyauté et leur allégeance à leur groupe d'appartenance. Il ne s'agit pas d'un vote qui exprime une préférence individuelle mais qui s'inscrit plutôt dans la logique de vote de groupe par solidarité tribale. La solidarité tribale est presque l'équivalent de la solidarité idéologique que l'on trouve en Occident. Si en Occident les leaders politiques se battent pour défendre leur idéologie, en Afrique, les ethnies se battent encore pour placer l'un des leurs au pouvoir. Les tribalistes rejettent les autres dans le but de mieux se servir.

L'électeur est souvent prisonnier de ses solidarités objectives, telles que la tribu, l'ethnie ou encore la région d'origine, mais ne peut-il pas concilier son appartenance tribalo-régionale avec la rationalité en se prononçant en son propre nom en tant que sujet pensant plutôt qu'au nom d'une solidarité tribale légendaire ? [Mbonimpa, 1994]. Il est courant que la solidarité tribale remette en cause le principe de la liberté de l'électeur. C'est pourquoi, gagner une élection en dehors de la solidarité tribale et ethnique devient un pari. Il faut reconnaître que souscrire au réflexe de solidarité tribale, ethnique ou régionale revient à nuire au substrat de l'État qui défend le vouloir vivre-ensemble.

Dans la plupart des cas, les partis politiques africains pratiquent l'« idéologie du fils du terroir ». En RDC, la formation des partis poli-

tiques suit fidèlement le schéma tribalo-ethnique. Après la mort du parti unique – le Mouvement populaire de la Révolution (MPR) du maréchal Mobutu –, la configuration du champ politique congolais est divisée en deux clivages, entre l'Est et l'Ouest¹⁸⁹. Lors du second tour de l'élection présidentielle en 2006, les habitants de chaque zone géographique ont choisi le fils du terroir. Ce choix est une preuve éloquente de relents régionalistes dans le choix des dirigeants politiques en RDC. Les élections législatives ont suivi la même logique. Le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) de Joseph Kabila et ses partis satellites ont réuni plus de 2/3 de leurs élus dans la partie Est du pays en raflant la quasi-totalité de sièges dans la province du Katanga, dont le président est prétendument originaire. La majorité des députés du Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean Pierre Bemba ont été élus dans la province de l'Équateur, dont son président est issu. Le Parti Lumumbiste Unifié (PALU) d'Antoine Gizenga Fundji a obtenu la majorité de ses sièges dans la province de Bandundu d'où est originaire Gizenga, tandis que le Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD) d'Azarias Ruberwa a recruté dans le Kivu principalement.

En 2011, lors des élections législatives et de l'élection présidentielle, les partis politiques ont suivi le même schéma tribalo-ethnique. L'UDPS, parti cher à Étienne Tshisekedi wa Mulumba, originaire du grand Kasai, a remporté la plupart de ses sièges dans cette partie du pays qui est la province d'origine de son président. Les autres partis, comme l'UNC, l'AFDC, l'UNAFEC, l'ABAKO, le MSR, etc. n'ont été performants que dans les circonscriptions où leurs leaders sont originaires.

Le penchant tribaliste s'explique par le fait que l'idéologie n'est pas la raison qui milite à la création des partis politiques africains et, conséquemment, les partis politiques n'obéissent pas à la même logique

¹⁸⁹ En 2006, le professeur Thierry Nlandu, de la faculté des Lettres de l'Université de Kinshasa, a qualifié cette division de « fracture » entre l'Est et l'Ouest.

d'agrégation d'opinions pour l'intérêt national. Partout, les partis visent prioritairement des intérêts économiques. C'est pour cette raison qu'ils correspondent le plus souvent à la volonté du fondateur ou à celle du leader fortuné qui assure la survie du parti. Il est exclusivement un outil de conquête immédiate du pouvoir, qui s'appuie sur les militants de son groupe ethnique ou de sa province d'origine, lesquels constituent le noyau dur du parti.

Au lieu d'être un lieu où les députés discutent sur des idées d'intérêt commun, les Parlements africains sont avant tout un lieu de rencontre des volontés tribales et régionales, car l'idéologie ne motive pas les élus et ne dirige pas les débats. D'après ce modèle, le vote est une façon de souligner son appartenance et son affiliation au groupe social d'origine. Malheureusement, ce genre de vote traduit et politise davantage les clivages communautaires, régionaux, ethnolinguistiques et religieux déjà actifs dans chaque pays. Ce type de vote renforce la dimension identitaire dans la mesure où cette tendance montre clairement que le vote est d'abord ethnique par solidarité avant d'obéir à d'autres critères. S'agissant du Cameroun, Luc Sindjoun affirmait en 1996 :

« Le clientélisme n'a jamais été aussi actuel dans un contexte de théâtralisation du discours technocratique et légal-rationnel. La société de clientèle qui se généralise au Cameroun est une forme de 'revanche' de l'État sur la crise'. C'est dire que la pratique du 'don électoral' est devenue une réalité massive des développements politiques et qu'elle gouverne désormais les rapports entre marchands politiques et clientèle électorale, voire ethnique » [Sindjoun, 1996 : 64-66].

Le même auteur affirme dans ses autres travaux que le groupe ethnique est l'unité de base du fait politique en Afrique [Sindjoun, 2000a et b].

Avec le vote ethnique, les médias [Frère, 2009] n'ont pas une grande influence sur les orientations électorales et sur les choix des électeurs

parce que ce sont les solidarités entretenues au sein de l'environnement d'origine qui prédominent. Ainsi, l'une des conclusions fortes de ce modèle est le fait que l'électeur vote en conformité avec son groupe ethnique, c'est-à-dire par solidarité, de la même façon que l'électeur occidental vote en conformité avec l'idéologie de son parti¹⁹⁰. Mais comment passer du vote ethnique au vote éthique ?

Le Dictionnaire [*Le Petit Robert*, 1983] définit le tribalisme en ces termes :

« organisation sociale prenant la tribu comme critère de vie, de promotion sociale ou de développement, elle vise la coordination des activités et des tâches en vue de la tribu tant sur le plan politique, social que culturel. On parlera ainsi du tribalisme ethnique, politique, économique, social, etc. ».

Le tribalisme, qui a plusieurs manifestations, entraîne généralement l'exclusion de tous ceux qui n'appartiennent pas à la même tribu, à la même structure familiale, qui ne parlent pas la même langue et qui ne partagent pas le même noyau culturel ; il conduit ainsi à la marginalisation de l'autre. À un niveau plus élargi, le népotisme, le racisme, le sectarisme et le régionalisme, ne sont rien d'autre que l'expression d'une discrimination tribale.

Le vote tribal est un fléau qui détruit l'unité nationale et la bonne gouvernance parce que les gens votent, non pas pour le candidat le plus compétent ou pour celui qui est susceptible de travailler pour le bien du pays, mais pour celui qui défendra les intérêts de son groupe tribal d'appartenance.

Pour le développement de leurs pays et de leur continent, les Africains doivent avoir le courage de regarder le tribalisme et d'interroger ses méfaits car le tribalisme freine la cohésion nationale en excluant les autres. Un homme tribaliste reste cloisonné à l'intérieur de sa tribu.

¹⁹⁰ Nous ne prenons pas en compte le comportement de l'électeur rationnel.

Ce qui se passe en dehors de sa sphère l'intéresse peu sinon pas du tout. Dans sa vie publique ou privée, un homme tribaliste se préoccupe exclusivement du développement de sa famille, de sa tribu, de sa région d'origine et de sa province ou de son département. La modernisation des autres régions ou du pays dans son ensemble ne l'intéresse pas, sinon très peu¹⁹¹.

Le tribalisme « a défavorisé l'éclosion du sentiment national. Il a ouvert la voie aux cloisonnements ethniques et favorisé le développement de la conscience tribale au détriment de la conscience nationale. Il a fait que la souveraineté nationale est devenue tout simplement un mythe qui couvre l'anarchie et l'abandon certain de notre indépendance entre les mains habiles des puissances étrangères. » [Mabika Kalanda, 1967 : 15].

Dans ce sens, le tribalisme constitue un frein au développement car « l'Africain reste très attaché à son clan et à son milieu social. Il vit dans une dépendance totale et aveugle. Il ne peut rien entreprendre sans l'intervention des siens. Il est très soumis, très dépendant des autres sur qui il compte plus que sur lui-même » [*Ibid.* : 131].

En date du 01 juillet 2018, M. Michel Bwami de la RD Congo a affiché, à 12 heures, sur le mur Facebook, le message suivant :

« Le 23 décembre 2018, jour des élections, tous les swahiliphones (population habitant à l'Est du Congo) doivent voter les swahiliphones malgré les petites faiblesses des uns et des autres

¹⁹¹ Le tribalisme est une déviation de l'unité familiale au sens large. Un homme tribaliste regarde le monde à partir de sa famille, de sa tribu, de son ethnie ou de sa province natale. Il ne va pas au-delà.

(il a montré les visages de trois candidats). Ndugu ni ndugu¹⁹². Ne soyons pas distraits car 90 % de Bangala voteront pour Bemba et 99 % de Baluba-Kasaïens voteront Tshilombo (Félix Tshisekedi). Voilà la vérité ».

En guise de protestation, nous lui avons répondu sur sa page Facebook :

« En matière de vote, c'est l'idéologie qui devrait primer. Ah la RD Congo ! C'est un tribalisme primaire que vous recommandez. Nous exploiterons votre message dans notre manuscrit sur les élections en Afrique. Vous donnez là une très bonne indication du niveau de tribalisme dans notre pays. Triste et honteux ! Merci pour votre sincérité et bonne journée ».

La dépendance tribale pousse le détenteur du pouvoir à préférer s'entourer des siens même lorsque ceux-ci ne sont pas compétents. Les membres d'une même coterie ont tendance à privilégier la dépendance à leur chef sous prétexte de protéger le leur même s'ils travaillent moins. En rendant hermétique l'entourage du chef, les femmes et les hommes compétents qui ne peuvent pas évoluer dans de bonnes conditions finissent par se décourager ou ils deviennent indifférents aux affaires publiques et à l'intérêt de la nation. D'autres décident de quitter définitivement le pays pour aller s'épanouir ailleurs. À cause de l'importance que l'Africain accorde à son appartenance tribale, il tend à juger négativement les idées et les propositions qui viennent de membres d'une autre tribu, du camp adverse ou de l'opposition, alors qu'il est réceptif sinon complaisant lorsqu'un acte quelconque est posé par un membre de sa propre tribu ou de son propre parti. Tous ceux qui n'appartiennent pas à sa tribu ou à sa coterie sont pris en ennemis sinon

¹⁹² Traduction littérale : « Un ami est un ami ». Mais dans ce contexte précis, on traduira « un frère (au sens africain, c'est-à-dire un membre de sa tribu, de son ethnic ou de sa province) est un frère ».

ils sont tenus à distance par méfiance. Pour la même faute, un non-membre de la tribu, du clan ou de la région, est puni beaucoup plus sévèrement qu'un membre qui en fait partie. Les tribalistes sont des égoïstes.

La question de l'ethnie en Afrique a fait l'objet de débats dans les années 80 dans les sciences de l'homme. Jean-Loup Amselle, Elikia Mbokolo, Jean-Pierre Chrétien et Gérard Prunier ont alimenté ce débat par des publications intéressantes¹⁹³. Dans un pays où règne le tribalisme, les membres du gouvernement ne sont pas au service de la collectivité nationale mais au service de leurs clans, de leurs ethnies ou de leurs provinces (régions ou départements) tout en faisant croire qu'ils travaillent pour l'intérêt de la nation. L'ethnicisme mal employé ou mal exploité peut tuer la cohésion sociale et nationale car il donne une assise au tribalisme (voir Annexe 4).

Beaucoup d'intellectuels africains ignorent que les conflits entre les ethnies sont une fabrication récente inoculée en Afrique par les colons pour opposer les groupes sociaux les uns contre les autres.

« Les ethnies se sont formées en Afrique depuis fort longtemps. Globalement, elles ont coexisté de manière pacifique jusqu'à l'arrivée des colons sur le continent noir. Le problème s'est davantage complexifié à la suite du découpage colonial qui a éloigné des ethnies qui vivaient jadis ensemble et rassemblé des ethnies dont la coexistence était problématique »¹⁹⁴.

¹⁹³ Jean-Loup Amselle, Elikia M'Bokolo (sous la direction de), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 227 p ; Jean-Pierre Chrétien et Gérard Prunier, *Les ethnies ont une histoire*. Paris, Ed. Karthala, 2003.

¹⁹⁴ « Le racisme et l'ethnicisme. Etude comparative (Burkina, Bénin, France, Espagne et Rwanda) », in <http://conventiondiasporagabonaise.org/actualite/C3%A9s/actu-internationales/228-le-racisme-et-l-ethnicisme-etude-comparative-burkina-benin-france-espagne-et-rwanda.html>.

Le vote ethnique est le comportement électoral le plus courant sinon le plus commun des Africains. En recourant au populisme, certains dirigeants ne se gênent pas de manipuler les ethnies en les divisant pour régner plus longtemps ou ils opposent les nationaux aux étrangers vivant dans le pays (ivoirité, togolité, congolité). Au Rwanda, la manipulation de l'identité est devenue un instrument efficace de maintien au pouvoir. Les massacres de 1994 sont utilisés comme un fonds de commerce pour justifier la mainmise sur le pouvoir de l'ethnie minoritaire tutsi, qui a peur de se laisser broyer par l'ethnie majoritaire hutu. Or, si on faisait jouer le principe majoritaire cher à la théorie sur la démocratie, ce sont les Hutu qui devraient être au pouvoir (voir ce que nous avons dit plus haut). Mais voilà, le chef d'État rwandais, Paul Kagame, qui sert les intérêts des grandes puissances et des firmes transnationales en facilitant le pillage des ressources naturelles dans l'Est de la République à démocratiser du Congo, reçoit le soutien nécessaire des Anglo-saxons pour organiser des fraudes électorales qui l'autorisent à diriger le Rwanda des mains de maître. Le président Paul Kagame a cessé d'être le protecteur de son peuple pour se réduire au rôle de protecteur de son ethnie. Tant qu'il sert les intérêts des grandes puissances, la communauté internationale (aile occidentale) ne l'inquiète pas parce qu'elle n'ose pas le déposer (par intérêt), malgré les crimes économiques et politiques que son armée commet dans l'Est de la RD Congo. Pour se maintenir au pouvoir, il organise régulièrement les fraudes électorales.

5.3.6 Le vote ethnique dans les pays occidentaux

Le vote ethnique n'est pas un comportement propre aux Africains. Il est universel. La différence avec les électeurs africains se trouve dans le nombre qui est largement supérieur aux électeurs des autres peuples, à cause de l'appartenance tribale et de la forte pression que le groupe communautaire exerce sur l'individu. À cause du poids social, même les électeurs rationnels (parmi ceux qui ont étudié, qui ont beaucoup

voyagé et qui élèvent leur niveau de compréhension des faits politiques) deviennent irrationnels et privilégient le vote ethnique. En réalité, le vote ethnique se trouve partout. On observe le même phénomène dans les démocraties occidentales où les candidats font leurs meilleurs scores dans leur région d'origine,

« là où ils sont connus, dans leur ville natale, celle où ils ont fait leurs études ou celle où ils habitent [...] C'est l'appartenance à ces réseaux où se mêlent étroitement liens de parenté et stratégies matrimoniales qui détermine sinon l'élection du moins la qualité éligible [...] Même lors d'élections nationales comme l'élection présidentielle, les 'enfants du pays' sont plébiscités. À toutes les élections présidentielles où il se présente depuis 1965, c'est dans la Nièvre que François Mitterrand fait ses meilleurs scores. De même, Valéry Giscard d'Estaing en Auvergne, Jacques Chirac en Corrèze et à Paris, Jacques Chaban-Delmas en Aquitaine, Jean Royer en Touraine, dépassent largement leur moyenne nationale » [Mayer & Perrineau, 1992 : 95].

L'Occident a tout simplement remplacé le vote tribal par le vote partisan car là-bas le parti est l'équivalent de la tribu en Afrique. Il a remplacé les croyances par l'idéologie. Seul le lien de sang et l'appartenance régionale diffèrent du contexte africain. Les États du monde sont donc gouvernés par la dictature du parti majoritaire au pouvoir. De ce fait, les sociétés qui refusent le tribalisme doivent, avec la même logique et la même rigueur, refuser le règne d'un parti, car, dans les deux cas, le fondement de base est le même : le partage des intérêts fondés sur une croyance qui peut être l'idéologie ou la tribu. En tout cas, dans les deux cas, les membres défendent prioritairement les intérêts de leur groupe d'appartenance : l'idéologie pour le parti en Occident la tribu (liens de sang) en Afrique. Or, le peuple est plus qu'un parti politique, plus qu'une tribu. Il ne peut être dirigé ni par l'un ni par l'autre. Critiquer l'emprise d'une tribu sur l'appareil gouvernemental revient

logiquement à critiquer aussi, avec la même verve, l'emprise d'un parti politique sur l'appareil gouvernemental. Les régimes occidentaux et africains sont donc sectaires et dictatoriaux. Les partis occidentaux, comme les tribus qui règnent en Afrique (par exemple les Tutsi au Rwanda ou les Mboshi au Congo-Brazza), sont des minorités qui ne peuvent pas représenter le peuple dans son ensemble. Donc, dans une véritable démocratie, c'est l'ensemble des partis politiques et l'ensemble de tribus qui doivent prendre la place des minorités gouvernementales pour que la volonté générale du peuple triomphe [Rousseau, 1966 et Fweley Diangitukwa, 2019].

Dans les pays occidentaux, comme la France et la Belgique, où il y a une forte immigration, les traditions de vote sont quelque peu perturbées par les électeurs d'origine étrangère qui ne partagent pas la même culture politique que les nationaux par le fait qu'ils n'ont pas été socialisés dans le même contexte. En France, le vote des étrangers est qualifié de vote ethnique¹⁹⁵ parce qu'il prend en considération les appartenances religieuses ou ethnoculturelles. On a ainsi vu en 2007 de pieux musulmans choisir Nicolas Sarkozy et des étudiants d'origine africaine voter Jean-Marie Le Pen alors que les deux ont tenu des discours racistes. Ce sont là des comportements électoraux surprenants qui n'entrent pas dans les modèles classiques d'analyse. Dans l'ensemble, les étrangers ont voté Ségolène Royal afin de sanctionner les deux candidats ayant fait le plus référence, dans leur programme et dans leurs discours, aux thèmes de l'immigration et de l'identité nationale, à savoir Nicolas Sarkozy et Jean-Marie Le Pen. Le secrétaire général de l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF) a déclaré le 14 avril 2007, lors de la Rencontre Annuelle des Musulmans de France (RAM) : « J'espère

¹⁹⁵ Pour plus de détails sur le vote ethnique en Occident, lire cet article : <http://archives.polemia.com/article.php?id=1762>, <http://therese-zrihen-dvir.overblog.com/2017/03/la-france-va-decouvrir-le-vote-ethnique.html> et <https://riposte.laique.com/la-france-va-decouvrir-le-vote-ethnique.html>

que Nicolas Sarkozy prend conscience du mal qu'il a causé à des millions de Français musulmans ; M. Sarkozy, vous nous avez fait mal¹⁹⁶. » En effet, pendant sa campagne, le candidat Nicolas Sarkozy traitait les immigrés de « racaille », qu'il proposait de réduire au « Kärcher ». En guise de riposte contre son comportement, la plupart des immigrés ont choisi de ne pas voter pour lui. Même si Ségolène Royal a perdu cette élection présidentielle, les immigrés ont réussi à envoyer un message clair au candidat élu, Nicolas Sarkozy, sur ses déclarations anti-immigrés.

En 1995, au Québec (Canada), Jacques Parizeau a été battu par l'argent et le « vote ethnique » essentiellement, comme il le témoigne lui-même dans les deux vidéos en note de bas de page¹⁹⁷.

5.3.7 Les États africains et la politique du ventre

Les Africains adhèrent dans les partis politiques où ils espèrent trouver un poste sinon là où ils ont déjà quelques affinités, d'où la tendance tribale qui règne dans lesdits partis. Chacun soutient le sien parce que l'idéologie est absente du débat. On choisit un homme mais pas une Idée (idéologie), autrement on choisit le parti qui a plus de chance de gagner l'élection présidentielle. Il est rare de rencontrer un Africain qui adhère à un parti politique sur la base d'une cohérence idéologique avec les idées politiques qu'il défend. L'adhésion se fait souvent par opportunisme ou par affinité. L'Africain va là où il connaît déjà quelqu'un (clientélisme politique) ou encore là où il espère trouver un poste politique ou un emploi (opportunisme). Rares sont les Africains qui privilégient la cohérence entre leur croyance politique et l'idéologie du parti dans lequel ils sollicitent l'adhésion. En d'autres termes, les nomades

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Voir J. Parizeau : <https://www.youtube.com/watch?v=c2my8ikBQMY> et <https://www.youtube.com/watch?v=Y61a2Vh-NdY>

politiques n'ont pas d'adresse idéologique permanente [Fweley Diangitukwa, 2007 : 102]. Le nomadisme politique renforce les pratiques du clientélisme, du tribalisme et du régionalisme dont sont taxés les acteurs politiques africains. Ce sont les valeurs africaines de consensus, de solidarité et de partage qui sont à l'origine du nomadisme et de l'instabilité de l'homme politique africain qui, quelle que soit son appartenance partisane, peut, à tout moment et en toute circonstance, négocier avec l'autre camp et partager le pouvoir avec lui sans aucun état d'âme¹⁹⁸. Au lieu de travailler pour les Idées, les Africains, dans leur majorité, travaillent pour leur ventre [Bayart, 1989] et pour le prestige que le pouvoir procure à ceux qui le possèdent.

5.3.8 L'achat des voix des électeurs

La logique de considérer la campagne électorale comme un marché dans le jeu démocratique autorise la marchandisation du vote. L'électeur est considéré comme une marchandise à acheter sur un marché [voir théorie d'Anthony Downs développée plus haut] où s'affronte l'*offre* politique et la *demande* constituée d'attentes des électeurs.

¹⁹⁸ Après une longue observation de la société africaine, il est aujourd'hui permis de dire que la plupart des intellectuels africains sont sans idéal et lorsqu'il leur arrive d'en avoir un, ils ne l'observent guère et ils ne le respectent pas. Ils sont capables de critiquer, de s'opposer diamétralement à un homme politique un matin et d'accepter le soir, sans état d'âme, de partager le pouvoir avec lui, tout en oubliant complètement ce qu'ils ont déclaré la veille. Beaucoup d'entre eux sont des opportunistes, des nomades politiques. Ce sont uniquement les postes politiques, l'argent immédiat, l'honneur ou la réputation, qui les intéressent. Voilà pour quelle raison la plupart des États peinent à sortir des conflits et du sous-développement. En ce qui concerne la République « démocratique » du Congo, voir les accords de Lusaka, de Pretoria, de Sun City, les alliances au second tour de l'élection présidentielle de 2006 et 2011 et les Accords de la Saint-Sylvestre de décembre 2016. Quand un acteur quitte un parti politique pour adhérer à un autre, il évoque rarement l'idéologie dans ses explications.

C'est pourquoi, à la veille des élections, les candidats coulent à boire à flots aux électeurs ; ils donnent à manger et distribuent des T-shirts, voire de l'argent. C'est pour eux une façon déguisée d'acheter leurs voix.

Mais sans relation contractuelle qui rendrait possible la transaction entre le candidat à l'élection et les électeurs, la rencontre entre l'offre politique et la demande repose sur un marché de dupes, car il n'y a aucune contrainte légalement établie entre les deux parties.

Au Cameroun,

« il faut distinguer les pressions alimentaires des pressions de types ethniques, même si elles se complètent. Les 'pressions ethniques' consistent à demander aux électeurs de voter pour leur *frère* ou pour celui qui les parraine. Quant aux 'pressions alimentaires', elles se résument soit à offrir à manger et à boire à son électorat, soit à promettre la nomination d'un fils de la localité à un poste important dans les hautes sphères de l'État, soit encore à entrevoir la réalisation d'une infrastructure de développement afin d'obtenir ses suffrages. En somme, la 'pression ethnique' utilise la stratégie de la corruption morale alors que la 'pression alimentaire' déploie l'arme de la corruption matérielle. Le fait de donner de la nourriture est devenu une arme électorale d'appoint à l'appel ethnique »¹⁹⁹.

Le cas camerounais est très semblable à ce qui se passe dans les autres pays subsahariens.

Pour les candidats à l'élection, la période électorale est un moment où toutes les formes de mensonge sont permises. Pour paraître sérieux, ils nourrissent les électeurs de promesses en prétextant qu'ils travaille-

¹⁹⁹ <http://www.leffortcamerounais.info/2011/07/notre-societe-le-vote-tribal-un-fl%C3%A9au-qui-d%C3%A9truit-l'unité-nationale-et-la-bonne-gouvernance.html>

ront dans le sens de leurs demandes. En effet, les élus sont les seuls acteurs à même de décider pour le peuple dès lors qu'ils ont reçu des électeurs l'autorisation, par la magie du suffrage universel, d'agir en leur nom. Mais après élection, ils oublient souvent ce qu'ils ont promis pendant la campagne et prétendent qu'ils n'ont plus le temps parce qu'ils sont trop occupés avec leurs nouvelles responsabilités.

Pour sanctionner les mauvais dirigeants, les électeurs doivent attendre les nouvelles élections. Devant ces spectacles qui se répètent d'une élection à l'autre, les électeurs se sentent désabusés et perdent le sens du rituel parce qu'ils n'ont plus foi aux promesses des candidats.

5.3.9 La place de l'argent dans le financement électoral

Il est presque impossible de faire de la politique sans argent car les élections coûtent excessivement cher : « il n'existe sans doute pas d'élection dont l'argent soit totalement absent » [Przeworski, 2019 : 123]. Un parti politique ou un individu sans argent ne peut pas mener une campagne électorale car il lui sera impossible de jauger l'opinion publique, de fidéliser ses membres et les sympathisants qui voteront pour lui, de convaincre les électeurs indécis par des spots publicitaires ou pendant les meetings ou encore « d'acheter » des voix pour modifier les préférences des électeurs influençables. « Des différentes études sur le financement électoral, il ressort tout de même un fait important : ce sont les candidats qui reçoivent et dépensent le plus d'argent qui l'emportent » [*Ibid.* : 119].

Pour mener une bonne campagne électorale, il faut un personnel affecté à cette tâche, des affiches, des pancartes, des tracts ; il faut se déplacer constamment pour rencontrer les électeurs là où ils vivent, louer des salles de réunion, motiver le public à venir assister aux meetings, intervenir dans les médias, payer la publicité à la radio, à la télévision, dans les journaux (tout cela coûte de plus en plus cher), mettre des moyens de transport à disposition des électeurs le jour du vote pour

faciliter leur déplacement lorsque cela est indispensable. Tout cela nécessite d'avoir de l'argent. Voilà pourquoi il n'y a plus que ceux qui ont des fortunes colossales qui gagnent l'élection présidentielle et pour quelle raison les prétendants, qui sont au pouvoir ou dans l'opposition, cherchent frénétiquement à s'enrichir démesurément pour préparer les prochaines élections. Cette frénésie pécuniaire est à l'origine de certains scandales de corruption et de détournement des fonds publics de la part des détenteurs de pouvoir politique²⁰⁰.

« Les scandales en la matière ne manquent pas : on retrouve une mallette pleine de billets dans le bureau d'un Premier ministre ; on découvre que les partis politiques ont un compte caché en Suisse ; on s'aperçoit que les élus locaux perçoivent systématiquement des pots-de-vin de leurs prestataires privés – la liste serait encore longue » [*Ibid.* : 117]. Il est admis que « les candidats sortants reçoivent plus de fonds privés que leurs opposants » [*Ibid.* : 119], [...] « soit parce qu'il a plus de chances de l'emporter, soit parce qu'il est déjà acquis à la cause de certains groupes d'intérêts privés, lesquels souhaitent donc son maintien au pouvoir » [*Ibid.* : 122].

La corruption a plusieurs formes : un parti au pouvoir peut se servir dans les caisses de l'État, il peut gonfler les factures des travaux publics, il peut s'approprier les commissions payées par les compagnies pétrolières – comme le fit le Parti des travailleurs au Brésil, à travers la compagnie pétrolière nationale Petrobras –, il peut être financé par des entreprises privées ou par des firmes transnationales, etc. Par la corruption,

²⁰⁰ La RD Congo s'est distinguée dans ce domaine avec la question de rétro-commission. 15 millions de dollars américains payés par les compagnies pétrolières à l'État congolais en guise de commission ont été détournés par le Directeur de cabinet du Chef de l'État – Vital Kamerhe. Il y a aussi eu le détournement de fonds publics destinés à la construction des maisons préfabriquées. Ce dossier a conduit Vital Kamerhe à écoper 20 ans de prison.

les entreprises privées et les firmes transnationales cherchent à s'attirer les faveurs des partis politiques en influençant l'issue des élections afin d'obtenir des parts de marché en cas de victoire du parti qu'elles ont soudoyé²⁰¹, en se montrant généreux envers ce parti qui part avec plus de chance de gagner l'élection présidentielle. « L'argent s'infiltré dans le monde politique, et ce phénomène est inhérent à tout système électoral » [*Ibid.* : 118]. La corruption est illégale en politique parce que les contributions financières occultes détournent la politique de l'intérêt général. Pour cette raison, les moyens utilisés sont opaques. C'est pourquoi aussi « on ne dispose que de peu d'informations détaillées sur le financement des partis ou des campagnes électorales. Le financement des partis politiques répond à des logiques extrêmement opaques » [*Ibid.* : 119].

5.4 La mainmise des puissances étrangères sur les États africains

Les pays africains ne sont pas les seuls responsables des violences postélectorales, car les puissances étrangères se mêlent dans le processus électoral pour préserver leurs intérêts sur le continent. Ils soutiennent généralement le parti qui accepte de faciliter le pillage des ressources du pays. Du reste, dans la plupart des cas, le soutien d'une puissance étrangère est plus important dans l'annonce des résultats que la vérité des urnes. Ce soutien sournois des pays étrangers est la source principale de l'affaiblissement et du manque de crédibilité des institutions politiques en Afrique. Lors des élections de 2006, les puissances occidentales ont non seulement envoyé des militaires en RD Congo pour surveiller le déroulement des élections mais elles ont en plus financé ces élections

²⁰¹ Pour plus d'informations sur l'influence électorale de l'argent aux États-Unis, se référer au livre de Gene M Grossman et Elhanan Helpman, *Special Interest Politics*, Cambridge, MA : MIT Press, 2001.

à hauteur de 431 millions d'euros [Fweley Diangitukwa, 2007 : 114]. À ce montant s'ajoutent d'autres frais non officiellement déclarés. Comment dans un tel contexte, la commission électorale peut-elle prononcer des résultats défavorables aux puissances occidentales qui se sont impliquées dans l'organisation des dites élections ? En plus des puissances étatiques extérieures au continent, les firmes transnationales ou multinationales se mêlent de façon sournoise aux débats sur les élections. Elles financent le parti qu'elles veulent favoriser. Par ailleurs, les commissions électorales reçoivent souvent une aide internationale avec des directives qui ne sont pas connues des citoyens-électeurs.

5.5 Le basculement dans la violence

Les élections qui se déroulent sans transparence ne peuvent pas donner de bons résultats car les partis au pouvoir s'organisent pour les truquer afin de garder le pouvoir à tout prix. C'est à travers le concept d'opacité qu'il faut lire et comprendre le système électoral en Afrique. Certaines dictatures qui tiennent à se maintenir au pouvoir organisent une élection de complaisance pour donner à la communauté internationale l'illusion d'un régime démocratique. Dans la plupart des pays, l'élection présidentielle se déroule dans un contexte de grandes tensions sociales et politiques, comme dans le cas de la Côte d'Ivoire qui a organisé l'élection présidentielle en 2010 après une guerre civile atroce²⁰². En 2016, l'élection présidentielle au Congo-Brazza s'est déroulée dans des conditions de grandes tensions sociales et politiques rappelant la guerre civile qui a précédé le retour au pouvoir de Denis Sassou Nguesso. Dans les régimes autoritaires, les élections sont toujours remportées par le parti au pouvoir parce que ce dernier organise des

²⁰² Les élections en Côte d'Ivoire de 2010 : <https://eburnienews.net/constitution-du-hold-up-electoral-au-hold-up-constitutionnel/>

fraudes électorales, intimide les électeurs et viole la Constitution²⁰³. En décembre 2016, l'élection présidentielle a tout simplement été annulée en RD Congo pour permettre au président sortant, Joseph Kabila, et à son régime de se maintenir au pouvoir. Dans de telles conditions, la mobilisation identitaire se révèle particulièrement efficace pour alimenter la violence.

Les violences postélectorales s'expliquent par le non-respect des textes légaux, par la mauvaise foi des organisateurs des scrutins et à cause des recours réguliers aux tricheries et aux fraudes électorales. Il est évident que le non-respect de l'alternance ouvre la voie à la violence, aux conflits armés, aux massacres des populations civiles, aux viols et à l'instabilité politique.

Les déchaînements de violence politique, après l'annonce des résultats, constituent le phénomène le plus marquant mais aussi le plus inquiétant parce qu'ils sont incompatibles avec les exigences de la démocratie où la violence des idées s'exprime dans les urnes alors que les Africains préfèrent l'exprimer avec leurs mains et leurs pieds. L'idéal de l'élection, comme confrontation entre les idées politiques et les programmes présentés par les candidats, est absent du débat pour se muer en une compétition entre des réseaux clientélistes et/ou ethniques. La tenue d'élections déclenche régulièrement des affrontements entre les pro-pouvoir en place et les anti-pouvoir, mais parfois aussi des violences entre les communautés pro-gagnant et anti-gagnant.

S'il faut situer l'origine des difficultés que rencontrent les organisateurs des élections, nous dirons qu'elles sont avant tout d'ordre juridique. Dans la plupart des cas, les pays se sont donné une mauvaise

²⁰³ Le Burkina Faso fait exception car le président Blaise Compaoré n'a pas réussi à se maintenir au pouvoir en 2015. Malgré l'amendement de la Constitution l'ayant autorisé à briguer un autre mandat après 26 ans de règne, la société civile a réussi à contrer son ambition. Le Sénégal est un autre cas qui mérite d'être rappelé. Le président Abdoulaye Wade n'a pas réussi à être réélu malgré la modification de la Constitution en sa faveur.

Loi électorale. Les institutions chargées d'organiser les élections ne parviennent pas à instaurer un sentiment de confiance entre les acteurs au pouvoir, les acteurs dans l'opposition et les citoyens-électeurs. En plus, les tractations politiques et le déroulement ne donnent pas les garanties d'une sincérité des résultats. Or, la réussite d'une élection dépend prioritairement de la confiance que les citoyens-électeurs ont sur les organisateurs. Lorsque cette confiance est nulle, les résultats annoncés par la Commission électorale ne peuvent pas être jugés crédibles.

Tout le monde sait que la fraude est une pratique contraire au droit, à l'éthique et à l'esprit démocratique. Elle est une pratique anormale qui doit être combattue par tous les moyens : par la dénonciation et par la sanction.

Les causes sont nombreuses parmi lesquelles il y a en premier la volonté de tricher, l'imperfection du cadre normatif et institutionnel, le soutien des grandes puissances et des firmes transnationales à un candidat au détriment d'un autre, le manque d'éducation politique des électeurs, l'environnement socioculturel dans lequel les élections se déroulent. Il est donc nécessaire de réfléchir prioritairement aux causes et pas aux effets car en supprimant les causes on supprime *ipso facto* les effets.

5.6 La baisse de confiance est la cause principale de la crise de légitimité

Dans cette sous-partie, nous défendons l'idée suivante : les fondements de l'éthique électorale résident essentiellement dans l'établissement de la confiance et dans la recherche de la vérité.

Si on s'inscrit dans la définition d'Abraham Lincoln, le pouvoir doit plutôt être ce « lieu vide », selon l'expression de Claude Lefort [1994], où les hommes politiques se succèdent, en ne faisant que passer, afin de laisser la place à une alternance sans fin. Le pouvoir ne devait appartenir de droit à aucune catégorie sociale afin qu'il soit un lieu sacré revenant à tous, géré ou occupé par tous à tour de rôle. L'appropriation du pouvoir,

via la démocratie représentative [Azzolini, 2016 : 87-105], entraîne inévitablement la crise de confiance, la désaffection des citoyens pour le devoir civique, la méfiance accrue envers les élus qui gèrent souvent mal les biens publics.

Dès que la confiance est rompue, l'insécurité règne dans les relations entre gouvernants et gouvernés. Le déroulement des élections ne peut pas être bien compris si l'on ne mesure pas l'importance que les responsables de la Commission électorale accordent à la nécessité de réagir à la crise de confiance qui s'installe dans nos sociétés, à l'égard des institutions publiques, et qui mine le système politique. Le recours à l'éthique réflexive est ce qui permet aux individus d'assumer pleinement la responsabilité de leurs décisions et de leurs actes, Donc, à cause du manque de confiance, la méfiance tend à devenir permanente et la crise profonde de la démocratie se fait ressentir à chaque élection présidentielle à travers les violences postélectorales. Le rétablissement de cette confiance est plus que nécessaire pour supprimer la rupture entre les citoyens et les responsables publics, à tous les niveaux de la hiérarchie.

« Les citoyens doivent pouvoir faire confiance aux services publics. Ils attendent des agents de la fonction publique qu'ils veillent à l'intérêt public en toute équité et gèrent correctement les ressources de l'État au quotidien. S'ils sont équitables et fiables les services publics inspirent confiance à la population et créent un climat propice aux activités des entreprises, contribuant ainsi au bon fonctionnement des marchés et à la croissance économique. Le respect d'une éthique est une condition préalable implicite pour que l'opinion publique accorde sa confiance à l'administration. C'est aussi un élément capital de la bonne gouvernance [OCDE, 2000 : 9] »

La primauté de l'intérêt public est le principe qui guide l'éthique électorale et c'est sur la recherche de cet intérêt qu'on fonde les valeurs de la culture électorale structurée autour de l'honnêteté, de la transpa-

rence, de l'intégrité, de l'impartialité et de la recherche de la vérité. Or, seul un bon encadrement des comportements des agents des services publics et la promotion d'un système de valeurs peuvent redonner la crédibilité nécessaire à la Commission électorale et à l'État. Il est donc indispensable de relancer le débat public sur les valeurs fondamentales, les principes qui marquent l'organisation et sur la gestion publique de la vie collective.

Dans presque tous les pays, on observe que les acteurs politiques et les fonctionnaires sont secoués par la crise de confiance qui frappe les institutions publiques. Cette crise de confiance s'apparente à une perte de légitimité qui frappe les autorités et les institutions politiques modernes²⁰⁴.

En Afrique, la confiance dans les résultats électoraux prononcés par la Commission électorale a fortement baissé, entraînant parallèlement la baisse de confiance dans le Parlement qui accueille des élus dont l'élection n'est pas reconnue par les électeurs, ainsi que la baisse de confiance envers celui qui a été élevé au rang de chef de l'État. Autrefois, les candidats à une quelconque élection faisaient tout pour convaincre les électeurs en montrant qu'ils ont toujours travaillé pour l'intérêt de la communauté avant de se présenter devant les électeurs, mais il suffit d'être un homme ou une femme fortuné/e et de distribuer des enveloppes d'argent, des T-shirts, de la nourriture et de la boisson pour avoir aujourd'hui la quasi certitude d'être élu/e. Contrairement au passé, les voix des électeurs sont simplement achetées comme on achète des produits au marché. Voilà pour quelle raison la confiance dans les institutions (Commission électorale, Parlement – Assemblée nationale et

²⁰⁴ Pour en savoir plus sur cette question, lire le très intéressant article de Yves Boisvert, *Crise de confiance et crise de légitimité : de l'éthique gouvernementale à l'éthique publique*, in: <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2478>.

Sénat –, Gouvernement, Présidence de la République) a sensiblement diminué et cela est visible à l'œil nu.

En Occident, les partis politiques sont confrontés à la crise de confiance la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. De plus en plus de membres quittent leur parti ou votent pour le candidat d'un parti autre que le leur à l'élection présidentielle.

« Depuis le changement de siècle, ces pertes atteignent 8 pour cent ou plus. Aux dernières élections ayant eu lieu en Finlande, aux Pays-Bas et en Irlande, les partis au pouvoir ont perdu respectivement 11, 15 et 27 pour cent de leurs électeurs »²⁰⁵.

Pendant que la confiance baisse, inversement l'intérêt pour la politique augmente car de plus en plus de personnes parlent politique et suivent des émissions politiques à la télévision. Cette baisse de confiance et cette augmentation d'intérêt sont la conséquence de la diffé-

²⁰⁵ Communication à la conférence 2005 de la Nordic Political Science Association (NoPSA), Reykjavik, 11-13 août 2005, cité par David van Reybrouck, *Contre les élections*, op. cit., p. 23. « Il y a une perte de légitimité lorsque le doute à l'égard de l'autorité établie se généralise et que la population commence à remettre en question la confiance qu'elle avait placée dans les autorités et les institutions qu'elles représentent. Cette profonde remise en question du politique s'exprime par le manque de respect que les citoyens affichent de plus en plus ouvertement à l'égard des institutions démocratiques qui faisaient pourtant jadis toute la fierté des peuples occidentaux ; par la multiplication des critiques à l'endroit des organismes publics et la culture bureaucratique qui oriente le comportement des fonctionnaires ; par la contestation permanente des privilèges que s'accorde la classe dirigeante ; par une indifférence accrue des citoyens à l'égard de la fraude fiscale et autres formes de « délinquances » civiques ; ou par la multiplication des partis populistes de droite radicale qui font campagne contre l'élite politique. Cette perte de la légitimité prend aussi la forme de la désaffection des partis politiques, le déclin de la participation électorale et l'augmentation des poursuites à l'égard des représentants de l'État ou de l'État lui-même, etc. », in <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2478>, consulté le 02 août 2020 à 07h55'.

rence entre ce que font les décideurs politiques et ce que les électeurs estiment indispensable pour la vie collective que les hommes politiques négligent d'accomplir. « Quelle peut être la conséquence pour la stabilité d'un pays, lorsque de plus en plus de citoyens suivent avec passion les faits et gestes de détenteurs de l'autorité en qui ils ont de moins en moins confiance ? » [Reybrouck, 2014 : 15]. Rien d'autre que de la frustration suivie d'une crise de légitimité.

« La crise de légitimité se manifeste à travers trois symptômes indéniables : tout d'abord, de moins en moins de gens se dérangent pour aller voter [...] L'absentéisme électoral est en passe de devenir le principal courant politique en Occident, mais on n'en parle jamais [...] En deuxième lieu, parallèlement à l'abstention, il y a l'inconstance des électeurs. Non seulement les électeurs européens vont moins voter, mais le vote est de plus en plus capricieux. Ceux qui vont encore voter reconnaissent peut-être encore la légitimité de la procédure, mais montrent de moins en moins de loyauté à un seul et même parti [...] L'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et la Suède ont battu de nouveaux records, avec la montée soudaine de l'extrême droite (Pays-Bas en 2002) ou son repli tout aussi soudain (Autriche en 2002), produisent des résultats électoraux qui comptent parmi les plus instables de l'histoire de l'Europe occidentale. En troisième lieu, il y a de moins en moins de gens qui adhèrent à un parti politique. Dans les États membres de l'Union européenne, seuls 4,65 pour cent des électeurs sont encore affiliés à un parti [...] le déclin régulier du militantisme est sensible partout. Une étude scientifique récente qualifie le phénomène de 'sidérant'[Reybrouck, 2014 : 18-20]. »

Pour convaincre facilement les électeurs, les leaders populistes « proposent un remède simple au syndrome de fatigue démocratique : une meilleure représentation nationale, ou plutôt, une représentation nationale *plus populaire*, obtenue de préférence en multipliant les votes

en faveur de leur propre parti populiste » [Reybrouck, 2014 : 30]. Cette démarche simpliste ressemble ni plus ni moins à de la propagande, car au lieu que la demande vienne des électeurs eux-mêmes,

« le dirigeant de ce type de parti se présente comme le porte-parole direct du peuple, le porte-voix de la base, l'incarnation du *sens commun*. Contrairement à ses homologues, il affirme être proche de l'homme et de la femme de la rue. Il dit ce qu'ils pensent et fait ce qu'il faut. Le politicien populiste fait corps avec le peuple, prétend la rhétorique partisane » [Reybrouck, 2014 : 30].

Malheureusement, dans la plupart des cas, sinon dans presque tous les cas, lorsque le parti populiste arrive au pouvoir, il y a une forte montée de l'extrémisme et de la xénophobie contre les étrangers.

Il est admis que la démocratie occidentale souffre de plusieurs maladies dont les symptômes se résument en ces termes :

« abstentionnisme, instabilité électorale, hémorragie des partis, impuissance administrative, paralysie politique, peur de l'échec électoral, pénurie de recrutement, besoin compulsif de se faire remarquer, fièvre électorale chronique, stress médiatique épuisant, suspicion, indifférence et autres maux tenaces »²⁰⁶.

L'ensemble de ces maux fait apparaître le syndrome de *fatigue démocratique*. D'où la nécessité de redynamiser la démocratie en rendant le pouvoir au peuple²⁰⁷, car la démocratie est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple (Abraham Lincoln), c'est-à-dire le pouvoir de la majorité dans le respect de la minorité. Si la démocratie devient le pouvoir de la majorité uniquement, elle se couvrira inévitablement des habits de la dictature contre la minorité. Voilà pourquoi il est indispensable de résister contre la montée du populisme partout où il s'annonce.

²⁰⁶ *Ibid.*, pp. 27-28.

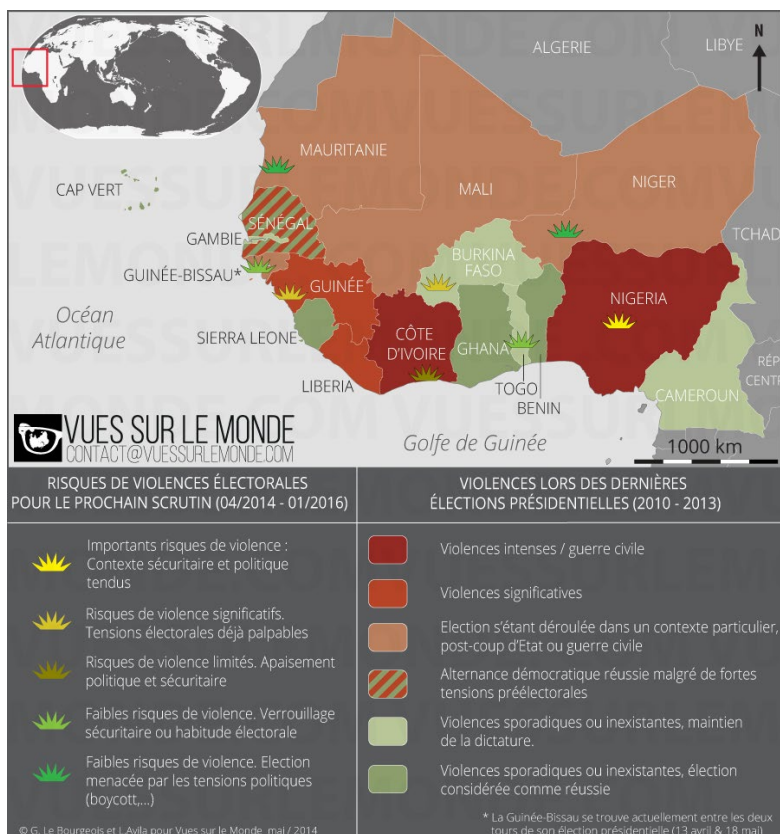
²⁰⁷ Lire Fweley Diangitukwa, *Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple*, *op. cit.*

5.7 L'annonce des résultats dans des conditions catastrophiques

Il arrive que l'annonce des résultats se passe dans une cacophonie totale. En 2010, la Commission électorale indépendante ivoirienne (CEI), largement acquise à l'opposition, a annoncé la victoire d'Alassane Ouattara sans attendre la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel qui est la seule institution habilitée à annoncer les résultats. Le Conseil constitutionnel, en sa qualité d'institution étatique, a également proclamé la victoire du président sortant, Laurent Gbagbo, tout en annulant les résultats annoncés par la CEI. Les deux présidents ont ensuite prêté serment en se considérant chacun comme étant le président élu²⁰⁸. Le même scénario s'est produit en 2011 en RD Congo : le président sortant, Joseph Kabila, s'est proclamé vainqueur et son adversaire, Étienne Tshisekedi, s'est, lui aussi, proclamé vainqueur. Les deux présidents ont ensuite prêté serment en se considérant chacun comme étant le président élu. Dans de telles conditions, les violences postélectorales deviennent inévitables et plongent le pays dans une instabilité durable. Le régime qui prend le pouvoir par la force est généralement contesté par les citoyens-électeurs qui estiment que leur victoire a été volée. Lorsque les résultats d'une élection sont contestés, la légitimité des gouvernants devient fragile et bancal, car le nouveau pouvoir ne peut pas satisfaire les attentes des électeurs lésés. La violence qui s'ensuit compromet durablement la paix sociale et la cohésion nationale parce qu'une partie de l'électorat a été frustrée.

²⁰⁸ La vidéo dans le lien suivant nous renseigne davantage sur la situation chaotique de la Côte d'Ivoire à cette époque : <https://www.youtube.com/watch?v=AJbwx7KMesY>

Violences postélectorales en Afrique de l'Ouest²⁰⁹



L'élection qui assure l'alternance est l'un des critères de la bonne santé démocratique. Malheureusement, en Afrique, cette échéance demeure une des sources des conflits internes. Lorsqu'elle est entachée d'irrégularités, l'élection devient un problème au lieu d'être une solution. Ainsi, on constate que chaque élection est suivie d'une crise aiguë caractérisée par le désordre, le pillage, la perturbation et un dysfonctionnement des relations sociales entre gouvernants et gouvernés. En réalité,

²⁰⁹ Image tirée du blog *Vues sur le monde* : <http://www.vuessurlemonde.com/2014/05/06/violences-electorales-en-afrique-de-louest/>

la crise qui naît après une élection n'est que le résultat d'une accumulation de frustrations non exprimées et le peuple profite de cette circonstance pour manifester publiquement son ras-le-bol contre ceux qui sont la cause de ses frustrations.

Camille Belsoeur et Paul Verdeau ont présenté en onze points ce qui arrive souvent à chaque élection dans certains pays d'Afrique subsaharienne :

- « 1. Les candidats revendiquent la victoire avant le vote.
2. La police se déploie dans les rues le jour de l'élection.
3. Le leader de l'opposition est souvent un ancien ministre.
4. Le président sortant qui détourne l'argent du pétrole promet plus d'égalité.
5. Le nombre de votants dépasse le nombre d'inscrits dans certaines circonscriptions.
6. La télé nationale diffuse des documentaires animaliers le jour de l'élection.
7. Internet ne fonctionne plus pendant l'élection.
8. La commission électorale est composée de proches du président.
9. L'annonce des résultats est repoussée de trois jours.
10. Le résultat ne correspond pas au PV.
11. Les membres de l'ONU rapportent qu'il y a eu 'quelques irrégularités qui ne changent pas les résultats dans son ensemble'²¹⁰. »

En Afrique, les résultats de l'élection présidentielle sont souvent maquillés. Celui qui est proclamé gagnant est rarement celui que les électeurs ont effectivement choisi dans les urnes.

²¹⁰ Se référer à : <http://www.slateafrique.com/685715/onze-trucs-election-dictature-africaine>

5.8 Les nouvelles stratégies des dirigeants africains pour se pérenniser au pouvoir

Les fraudes électorales commencent toujours par une volonté des autorités de réviser intempestivement la Constitution afin de se maintenir au pouvoir de façon illégale²¹¹. La plupart des chefs d'État, dont le mandat touche à la fin, ont révisé la Constitution pour supprimer carrément les dispositions constitutionnelles limitant le nombre de mandats présidentiels afin d'ouvrir la voie à leur maintien au pouvoir au-delà des mandats autorisés. Les États d'Afrique centrale sont plus touchés par cette dérive que ceux d'ailleurs. Ces pratiques rétrogrades sont encouragées par les firmes transnationales qui financent les élections du président sortant et qui pillent, avec son accord, les ressources naturelles du pays. On l'a vu au Congo-Brazzaville avec la compagnie française ELF Aquitaine, en RD Congo avec les firmes anglo-saxonnes, américaines, canadiennes [Deneault & Abadie, 2008] et sud-africaines ; on l'a également vu en Côte d'Ivoire et au Cameroun avec Bolloré et dans plusieurs autres pays, en Afrique francophone, anglophone et lusophone. Les firmes multinationales agissent ainsi par peur de voir révisés les contrats léonins qu'elles ont singés avec l'équipe du chef de l'État sortant par la nouvelle équipe. À cause du climat des affaires incertain et précaire, les entreprises étrangères ont généralement une vision court-termiste dans leurs investissements car elles cherchent à minimiser le risque qui est une conséquence de la mauvaise gouvernance étatique.

²¹¹ La tentative de révision constitutionnelle a échoué au Burkina Faso grâce à la volonté populaire qui a refusé de voir Blaise Compaoré rempiler pour un nouveau mandat. À la différence du peuple burkinabè, les pays qui ont connu de longues guerres, comme l'Angola, la RD Congo, le Congo-Brazzaville, éprouvent plus de difficultés à s'opposer à la révision constitutionnelle parce que les autocrates sont soutenus par les puissances étrangères à cause de nombreuses ressources naturelles que possèdent ces pays.

Chez beaucoup d'Africains, l'émotion l'emporte souvent sur la raison car l'environnement – qui joue sur la socialisation des masses – est prioritairement affectif. C'est ainsi qu'il arrive qu'une loi de la Constitution soit modifiée pour l'adapter à l'âge du candidat chef de l'État, comme cela est arrivé en RD Congo (en 2006, l'âge pour accéder à la magistrature suprême a été subitement réduit de 40 ans à 30 ans parce que le candidat Joseph Kabila n'était âgé que de 30 ans à l'époque). Il arrive également que la Constitution soit modifiée (durée du mandat présidentiel entre autres) pour permettre au parti au pouvoir de rester « éternellement » alors que la Constitution abrogée n'autorisait que deux mandats successifs (cas du Congo-Brazzaville). Lorsque les résultats officiels leur sont défavorables, certains chefs d'État sortants utilisent l'armée et la police pour se maintenir au pouvoir (Gabon). Ils coiffent tout et se pavanent en vainqueurs, grâce aux rapports de force défavorables à l'opposition et au peuple.

Après la révision de la Constitutions dans le sens de prolonger le mandat présidentiel par l'abrogation des articles intagibles, la tendance qui se profile maintenant pour ceux qui n'ont pas abrogé les articles intagibles conduit à réviser les mêmes Constitutions pour organiser, cette fois, l'élection présidentielle par un scrutin indirect (c'est-à-dire que le chef de l'État sera élu par l'Assemblée Nationale où il détient déjà une majorité écrasante des députés) car ils ont déjà épuisé les deux mandats initialement prévus et ne peuvent plus se présenter devant les électeurs. En plus, ils savent qu'ils sont très impopulaires et ne peuvent pas être réélus au suffrage universel direct. Souvent mal conseillés, ils ignorent que le scrutin indirect est pratiqué principalement par des États fédéraux [voir *infra*].

Pendant les deux premières décennies après l'indépendance, les militaires accédaient au pouvoir par un coup d'État et ils se maintenaient en menaçant le peuple par la violence. La transition démocratique n'a pas duré parce que les dictateurs sont vite revenus au pouvoir par la voie des

urnes, grâce à leur fortune. Comme les coups d'État (recours à la force brutale) ne sont plus à la mode, les tyrans gardent maintenant le pouvoir en se donnant les apparences de démocrates là où ils ne le sont pas. Les astuces actuelles pour conserver le pouvoir ont quelque chose d'inhabituel et de cynique. Pour durer, les nouveaux tyrans s'appuient sur des méthodes douces, entre autres la révision de la Constitution, le discours populiste, la propagande et la démagogie. Ils s'appuient sur les institutions qui ont toutes les apparences de démocratie formelle mais qui ont été vidées de leur contenu et qui sont dirigées par des femmes et des hommes acquis aux ambitions de survie de l'autocrate. Dans plusieurs pays, les élections sont préparées non pas pour assurer l'alternance mais pour garantir le maintien du parti au pouvoir qui domestique les institutions. Les réformes constitutionnelles s'inscrivent dans la logique de conservation du pouvoir. Cette démarche est facile parce que les autocrates au pouvoir s'appuient sur des populations crédules, pauvres et illettrées en grand nombre, aussi sur une élite assoiffée d'argent facile. Avec des subterfuges alambiqués et des discours à la fois tronqués et pleins de promesses, les régimes tyranniques parviennent à manipuler les populations. Ils contrôlent les médias du peuple en les muselant pécuniairement. Par cette voie, les journalistes de la télévision nationale sont d'office acquis aux causes défendues par le pouvoir, sinon ils sont retenus parmi les membres effectifs du parti majoritaire afin qu'ils ne remettent pas en cause les stratégies de survie mises en place par le pouvoir. C'est par un long détour que les nouvelles dictatures parviennent à réunir les éléments nécessaires à leur pérennité du régime, parmi lesquels se trouvent l'achat des opposants, l'entretien volontaire de la pauvreté des masses, la crédulité de la population, la diffusion à la télévision des émissions ludiques plus que des émissions culturelles, les injustices sociales qui éloignent les populations des questions essentielles parce qu'elles doivent lutter quotidiennement pour leur survie, la domination des médias, la corruption de la société civile, la

perturbation des études primaires, secondaires, professionnelles et universitaires, l'achat de l'élite intellectuelle qui s'intéresse plus à la conquête des postes politiques qu'aux stratégies de développement de la nation, le discrédit jeté sur les intellectuels qui travaillent pour l'éveil de la conscience collective. Tous ces mécanismes mis au service du régime tyrannique conduisent à avoir des élites de pacotille, des partis politiques de complaisance et des chefs spirituels corrompus qui font la promotion de la dictature camouflée dans leurs églises, en traitant l'homme politique au sommet de l'État d'envoyé de Dieu auquel les croyants doivent se soumettre, de la même façon qu'ils se soumettent à Dieu. Ce fatalisme organisé conduit à la démission collective et au *statu quo* qui permettent au régime dictatorial de durer au pouvoir. Nicolas Machiavel a dit : « Une société corrompue est une société dans laquelle les hommes ne savent plus exercer leur liberté ».

Lorsque les partis politiques sont discrédités, qu'ils cessent d'être des passeurs d'idées et d'idéologies, qu'ils ne servent plus que des tremplins pour des chefs en mal de positionnement qui se battent, sans stratégies cohérentes, plus pour obtenir un poste ministériel que pour détrôner un chef de l'État tyrannique, tout le monde se détourne du combat politique. Il devient alors facile d'organiser des élections factices qui servent à donner l'illusion d'un régime démocratique là où c'est la tyrannie qui gouverne. C'est par ces artifices, c'est-à-dire des élections arrangées d'avance, que les tyrans d'aujourd'hui se perpétuent au pouvoir en se faisant passer pour des démocrates là où ils sont plutôt des démonocrates.

L'une des principales causes de cette dérive réside dans la mise en place de la Commission électorale dite « indépendante » chargée d'organiser des scrutins. Dans un pays normal et stable qui respecte le droit, la responsabilité d'organiser les élections revient au ministère de l'Intérieur. Mais comme les régimes sont visiblement dictatoriaux en Afrique, le pouvoir en place a jugé bon de créer une Commission électo-

rale. Mais cette Commission – qualifiée d'indépendante – pose problème car elle n'est jamais neutre. Elle travaille avec l'intention de favoriser la candidature du président sortant ou le candidat soutenu par le parti au pouvoir. *Le président de la Commission électorale, nommé par le chef de l'État, croit qu'il doit son poste à celui qui l'a nommé. En guise de reconnaissance, il se sent obligé de lui rendre l'ascenseur en organisant une fraude en sa faveur ou à la faveur du candidat de son parti ou encore de son choix.*

Parce que les structures de gestion des élections ne sont pas politiquement neutres ni financièrement autonomes, la transparence et la fiabilité deviennent *ipso facto* douteuses, car l'organisation des élections dépend toujours, dans son ensemble, des structures de l'État, c'est-à-dire du pouvoir sortant.

La Commission électorale qui recense la population s'engage à cet exercice dans l'unique but d'organiser le triomphe du dirigeant au pouvoir qui « commande » les élections. Dans nombre de pays, les élections ne sont pas organisées pour amener le changement mais pour détourner l'attention de l'opinion publique et l'amener à « accepter l'inacceptable »²¹², c'est-à-dire le maintien du régime tyrannique. Comme les institutions politiques du pays sont complices, elles s'organisent pour s'opposer juridiquement à tous les chefs de file de l'opposition qui les accusent d'être inefficaces, indolentes et au service de la tyrannie. Les institutions entre les mains du pouvoir se lient toutes pour discréditer et réprimer les opposants.

Dans la stratégie de la manipulation de l'opinion publique, les régimes tyranniques promettent toujours plus de liberté d'expression, plus de démocratie, plus de sécurité, plus de développement humain, plus de

²¹² Cette expression a été utilisée en 2006 par Jean-Pierre Bemba (RD Congo) qui a bel et bien gagné l'élection présidentielle mais à qui les parrains étrangers de la RD Congo ont demandé de renoncer à sa victoire en faveur de Joseph Kabila.

ceci et de cela pendant qu'ils sont occupés à torpiller toutes sortes de droits nécessaires à l'exercice de la liberté et de la citoyenneté. En fin de compte, les régimes tyranniques usurpent et conservent ce qui ne leur appartient pas : le pouvoir du peuple. Noam Chomsky dit : « Si la liberté d'expression se limite aux idées qui nous conviennent, ce n'est pas la liberté d'expression ». Les peuples africains doivent se donner les moyens de sauver le seul bien qui leur appartient collectivement : la souveraineté, en invoquant Montesquieu qui a dit : « c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ». Pour arrêter les abus du pouvoir, Montesquieu a fait appel à des contrepoids. La démocratie représentative ne peut véritablement exister en l'absence des partis politiques dans l'opposition qui ont la mission d'arrêter les abus du pouvoir commis par le parti majoritaire au pouvoir.

Plusieurs défaillances sont observées pendant la préparation des élections, parmi lesquelles on compte l'établissement de fausses listes électorales, la distribution parfois peu orthodoxe des cartes d'électeurs, le manque de neutralité de la Commission électorale dite « indépendante », le déroulement de la campagne électorale en faveur d'un camp et en défaveur d'un autre, l'absence d'un dispositif rigoureux de garde-fous contre la fraude, la création des bureaux de vote fictifs, l'acheminement calamiteux des urnes vers le bureau de tri, la proclamation de faux résultats, etc. Toutes ces défaillances sont des sources de frustrations que les citoyens-électeurs expriment sous forme de revendications après la publication des résultats. Beaucoup de violences postélectorales naissent à cause d'une mauvaise application des règles constitutionnelles et d'un mauvais fonctionnement des institutions. Malgré les irrégularités répétitives et les fraudes graves, à part le Kenya, aucun pays africain n'a annulé l'élection présidentielle. La permanence du désordre a pris partout le dessus sur l'aspiration à l'ordre [Gnanguênon, 2012].

5.9 Les dirigeants africains violent les Constitutions nationales

Les Constitutions africaines sont violées de façon flagrante parce que le peuple (les élites y comprises) manque de culture civique et démocratique ainsi que le courage d'affronter le régime dictatorial.

Des dispositifs ont été pris pour faire des élections des périodes paisibles au cours desquelles les citoyens-électeurs choisissent en toute liberté les représentants appelés à gouverner la République. Parmi ces dispositifs se trouvent la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance adoptée le 30 janvier 2007 à Addis-Abeba, la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000 et le protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance. Malheureusement, ces dispositifs ne sont pas respectés par les États qui organisent les fraudes électorales. Le manque de respect de ces dispositifs est à l'origine des violences postélectorales. À quoi un pays peut-il s'attendre lorsque le cadre normatif est controversé et lorsque les élections ne sont pas organisées dans un climat de contrôle permanent et de sincérité des urnes ? En tout cas, l'organisation de l'élection présidentielle a cessé d'être une compétition loyale entre candidats pour se muer en un banditisme électoral où le plus riche, le plus brutal ou encore le plus rusé et le plus cynique l'emporte sur le moins fortuné ou le plus pacifique. Comme disait le président gabonais Omar Bongo : « En Afrique, on n'organise pas les élections pour les perdre ». Cette assertion explique l'origine des violences postélectorales qui déstabilisent continuellement les pays d'Afrique. Prétendre qu'un chef d'État en exercice, qui organise l'élection présidentielle, ne peut pas perdre revient à encourager les fraudes électorales.

La Loi électorale est souvent réfléchie et définie par la majorité parlementaire sans associer la société civile. Or, dans la plupart des pays africains, cette Loi sert de plus en plus à trouver les moyens d'écarter les candidats de l'opposition les plus gênants, en les mettant hors course.

Cela commence par une volonté délibérée de menacer les adversaires en mettant leur vie en insécurité afin qu'ils quittent le pays et choisissent de vivre à l'étranger. Puis, la Loi électorale leur interdit de se présenter à l'élection présidentielle parce qu'ils ont vécu à l'étranger. C'est de cette façon qu'au Togo, Gilchrist Olympio de l'UFC a toujours été éliminé à l'élection présidentielle par le parti majoritaire au pouvoir. Pour y parvenir aisément, le Parlement togolais a d'abord modifié l'article 159 du code électoral et, dans sa reformulation, la Loi dit : « Peut faire acte de candidature à l'élection du Président de la République, tout citoyen remplissant les conditions fixées à l'article 62 de la Constitution et qui réside sur le territoire national depuis douze mois au moins ». Or, les conditions de résidence dans le pays ne sont jamais réunies pour les opposants mis constamment en situation d'insécurité physique par le pouvoir. C'est ainsi qu'à deux reprises la candidature de Gilchrist Olympio et celle des autres dans la même situation que lui ont été rejetées par la Commission électorale. En 2005, la même question de la durée de résidence au pays des candidats à l'élection présidentielle a divisé la classe politique au Bénin car la Loi électorale a exigé la justification de la présence de futurs candidats à cette élection pendant « la période allant de l'installation de la Commission électorale nationale autonome à la proclamation des résultats définitifs du scrutin ». Malgré les protestations des candidats, la Cour a maintenu la Loi modifiée. La Constitution gabonaise du 26 mars 1991 dit dans son article 10 : « sont éligibles à la Présidence de la République, tous les Gabonais des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques, âgés de quarante ans au moins et résidant au Gabon depuis 12 mois au moins ». Avec la révision constitutionnelle de décembre 2009, les candidats à l'élection présidentielle sont toujours soumis à une présence continue de 12 mois sur le territoire national gabonais. Sans cette présence, leur candidature ne pourrait être acceptée. En Côte d'Ivoire, la Loi exige que le candidat

à l'élection présidentielle doit être Ivoirien de père et de mère, eux-mêmes Ivoiriens d'origine.

5.10 Le viol des valeurs éthiques

Depuis la sortie des régimes dictatoriaux et autoritaires, les candidats officiels ont toujours bénéficié non seulement de la propagande d'État, des locaux d'État et de l'argent public, mais aussi de la mise au pas des médias publics en leur faveur. Dans beaucoup de pays, longtemps avant l'ouverture de la campagne électorale, les médias publics (télévision et radio nationales) battent campagne pour le candidat du parti au pouvoir et ses alliés.

Le président de la République sortant instrumentalise le personnel administratif et utilise les offices publics ainsi que l'argent de l'État pour organiser l'élection en sa faveur ou en faveur de son candidat. Une constance est observable partout : à quelques rares exceptions, le candidat du parti au pouvoir – quel que soit son degré d'impopularité – est toujours privilégié par rapport aux candidats de l'opposition. Les explications à cette constance sont simples : la majorité parlementaire composant le parti au pouvoir avec ses alliés s'emploient à organiser des fraudes pour garder leurs privilèges. C'est pour cette raison que le parti au pouvoir bénéficie d'un accès favorable en argent liquide auprès du Trésor public et d'un traitement préférentiel dans les médias publics (publicité, temps de parole, image positive, etc.). Les moyens de l'État sont mis au profit du parti au pouvoir tout au long de la campagne électorale. Ces abus permettent au parti unique élargi au pouvoir (qualifié de parti majoritaire) de gagner régulièrement les élections provinciales, législatives, sénatoriales et l'élection présidentielle. C'est ainsi qu'il existe en Afrique des partis politiques au pouvoir qui n'ont jamais perdu leur majorité au Parlement depuis le temps qu'ils contrôlent le pouvoir politique (Congo-Brazzaville, Gabon, Cameroun, Angola, etc.). L'inégalité des ressources ou des moyens dont disposent les concurrents fausse

inévitablement le jeu électoral [Fweley Diangitukwa, 2007 : 32-38]. Par ailleurs, il arrive souvent que le parti au pouvoir utilise abusivement les ressources, les locaux et le parrainage du gouvernement pour prendre un avantage sur les partis politiques de l'opposition (voir ce que nous avons dit plus haut).

Avec la culture de l'impunité qui règne dans les pays africains, le parti au pouvoir prend non seulement une avance mais encore la liberté d'accorder des faveurs diverses aux partis alliés et d'octroyer des contrats aux compagnies privées étrangères qui exploitent les ressources naturelles sans que l'argent n'entre dans la caisse du Trésor public. Ces compagnies étrangères contribuent au financement de la campagne électorale de « leur » candidat favori afin de garder leurs avantages. Or, les firmes transnationales et les États étrangers qui financent une campagne électorale attendent toujours en retour des avantages « législatifs »²¹³ ou une attribution des marchés juteux ou d'autres formes de récompense. Ce copinage politique porte atteinte au processus démocratique car le Parlement est appelé à rédiger des lois suivant les attentes de ces firmes. L'argent versé par des firmes puissantes pour le financement d'une campagne électorale sape la confiance du public en l'intégrité du gouvernement. Il faut donc éviter que l'argent *intéressé* prime sur l'égalité de droits des électeurs²¹⁴ et sur l'intérêt national.

Le candidat qui ne distribue pas des dons en produits vivriers, en enveloppes (argent), en T-shirts, en boisson, en pagnes, etc. n'a aucune chance de gagner quelle que soit la qualité des idées qu'il défend. Ces pratiques violent gravement le code électoral. En tout cas, la fortune et la générosité du candidat ont remplacé la force des idées. Même sans verve oratoire et sans grande capacité à persuader l'électorat, des candidats les plus fortunés deviennent vite populaires. Ces candidats fortunés

²¹³ Des lois en leur faveur.

²¹⁴ *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle. Guide des bonnes pratiques*, Union parlementaire, 2006, pp. 112-113.

veulent visiblement gagner en utilisant leur argent, c'est-à-dire en achetant les votes des électeurs. Donc, plus le candidat dispose de ressources financières, plus il a la chance de se faire élire. En Afrique, l'idéologie est rarement mise en avant pendant la campagne électorale.

Même lorsque certains électeurs très peu moraux acceptent de se faire payer pour donner leur vote, la récompense qu'ils reçoivent des prétendants à une fonction élective reste très en deçà de ce que gagnent ceux qui sont élus. Courtisés par les prétendants aux fonctions politiques qui rivalisent de promesses et de libéralités de toutes sortes, les électeurs immoraux ont tendance à donner leur vote aux candidats plus fortunés et plus généreux, sans vraiment se rendre compte du tort qu'ils causent à la démocratie. En plus, ils ignorent que la générosité du candidat sortant vient souvent du pillage des ressources du pays, c'est-à-dire de l'argent qui aurait dû normalement revenir au peuple. Tout en étant des artisans de la victoire des candidats, les électeurs ne doivent pas se laisser corrompre en contrepartie de leur vote, car plus ils se laisseront corrompre et plus les élus récupéreront l'argent dépensé pendant la campagne en « volant » davantage l'État. En plus, les électeurs qui « vendent leur vote » ne peuvent pas avoir les mains libres pour contrôler efficacement les élus. La contrepartie qu'ils attendent comme une juste rémunération de leur soutien doit plutôt venir des politiques publiques mises en place par les élus qui créent des emplois, des écoles, des universités, des routes, des hôpitaux, des centres de recherches, des laboratoires, etc.

5.11 Des exemples encourageants du multipartisme

L'expérience électorale africaine est plus négative que positive parce qu'il y a beaucoup de ratés qui font naître de la violence. Toutefois, le continent recèle d'authentiques réussites démocratiques qui suscitent beaucoup d'espoir sur la consolidation de la démocratie électorale, la stabilité et l'alternance au pouvoir.

La démocratie multipartiste rencontre beaucoup d'embûches à s'enraciner à cause de l'emprise du fait ethnique. Dans les pays qui réussissent leur transition démocratique, les élections se déroulent sans heurt, sans violence et le multipartisme, consécutif à l'évanescence des régimes monolithiques caractérisés par des élections à choix unique, tend à devenir une réalité. Parmi les pays où les élections sont indiscutablement libres, ouvertes, transparentes et pacifiques, on compte : le Sénégal, le Mali, le Ghana, le Bénin en Afrique de l'Ouest²¹⁵ et l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie, la Zambie en Afrique australe. Dans ces pays, des élections régulières se succèdent sans coup fêter et la démocratie électorale y est vivante parce que la Constitution est respectée. Le pacte social et la stabilité des institutions y sont en voie de consolidation. L'exemple du Sénégal est emblématique dans la mesure où le peuple sénégalais a réussi à déjouer les ambitions démesurées du président sortant Abdoulaye Wade. En 2012, celui-ci, âgé de 86 ans et au pouvoir depuis 2000, a sollicité et obtenu du Conseil constitutionnel la validation de sa candidature pour un troisième mandat, malgré l'interdiction de briguer un troisième mandat consécutif. Au second tour, les électeurs ont massivement voté son challenger Macky Sall qui a emporté la victoire avec 65,8 % des suffrages. Le président sortant, Abdoulaye Wade, a immédiatement reconnu son échec et la victoire de son adversaire qu'il a félicité. Il a ainsi évité de justesse une violence postélectorale inutile. Depuis le départ volontaire du pouvoir du président Léopold Sédar Senghor, l'alternance est devenue une évidence au Sénégal [Badara Diop, 2009].

L'élection en Afrique est loin d'être une copie conforme au modèle de démocratie occidentale. Certes, il y a des pays qui font un grand

²¹⁵ Se référer à André-Michel Essoungou, « Élections en Afrique, entre progrès et reculs », *Afrique Renouveau*, août 2011, in <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-2011/elections-en-afrique-entre-progr%C3%A8s-et-reculs>

effort pour rendre les élections transparentes, mais ce sont des exceptions par rapport au grand nombre qui s'inscrit encore dans une pratique différente du système électoral occidental, car, dans ces pays, l'élection est plus une simulation qu'une réelle compétition. D'où la succession des crises politiques, des violences, des fraudes électorales, de destruction des biens publics et privés et l'accroissement du nombre de victimes.

5.12 Sortir l'Afrique de la gangrène des fraudes électorales

Dans l'Afrique d'aujourd'hui, les élections au suffrage universel sont régulièrement entachées de tricheries. Or, la démocratie exige que les autorités dirigeantes soient régulièrement élues pour qu'elles jouissent d'une légitimité totale et pour qu'elles soient obéies. Les élections doivent être organisées au suffrage universel et elles doivent être transparentes. En démocratie, les fraudes électorales ne sont pas tolérées. Elles sont combattues. Or, en Afrique, le candidat à l'élection présidentielle est souvent choisi longtemps avant l'échéance par les élites locales qui acceptent l'imposition des puissances étrangères qui gèrent les économies de la plupart des pays du tiers-monde ou des firmes transnationales qui exploitent, à leur profit, les ressources naturelles de ces pays. Les élections ne servent plus qu'à maquiller ou plutôt à confirmer le choix déjà fait par les puissances occidentales protectrices du pouvoir local et par des réseaux clientélistes divers qui tirent profit de l'économie du pays ou de sa position géostratégique (Djibouti est un exemple intéressant). Il s'est ainsi constitué sur le continent de nombreux réseaux clientélistes spécialisés dans le captage des ressources naturelles et le détournement des deniers publics.

Les institutions qui ont été importées en Afrique (dans beaucoup de pays, la première Constitution a été souvent rédigée par une puissance étrangère) ont rarement fait l'objet d'un consensus minimum de la part

des citoyens. Les contre-pouvoirs – expression des sans-voix – qui garantissent les libertés sont rares sinon absents. Dans ce cas, l'application de la gouvernance doit être perçue comme un contre-pouvoir.

5.13 Le scrutin indirect renforce la dictature

La question relative aux modes de scrutin, direct ou indirect, est éminemment juridique et elle mérite d'être traitée par des constitutionnalistes (juristes et politologues). Or, en Afrique, ce sont des journalistes et des laudateurs du régime qui viennent avec cette question au-devant de la scène. Au lieu d'être juridique et politique, leur approche est plutôt de l'ordre émotionnel pour mener la propagande de leur candidat.

Voici ce que quelques éminents Constitutionnalistes ont écrit sur cette question brûlante. Dans son livre *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Guillaume Bernard a écrit ceci au chapitre IV intitulé « Les principaux régimes étrangers occidentaux » :

« Des légitimités politiques en fonction de la forme de l'État.

1. Un scrutin direct pour un État unitaire.
2. Un scrutin indirect pour un État fédéral. » [Bernard, 2009 : 248]

En général, le scrutin direct est lié au fonctionnement d'un État unitaire car le chef de l'État doit être élu au suffrage universel direct par l'ensemble du peuple pour obtenir la légitimité que le suffrage universel direct lui confère. Le scrutin indirect est lié à la forme d'un État fédéral dans lequel il y a un Gouverneur à la tête de chaque État fédéré. Les grands électeurs des partis politiques dans chaque État élisent le chef d'État au scrutin indirect. Celui-ci représente les États fédérés dans la politique étrangère de son pays. Ce détail est capital car il détermine le reste de la réflexion sur les modes de scrutin et sur leur déroulement. En effet, il y a plus d'inconvénients dans le scrutin indirect que d'avantages pour l'élection d'un chef d'État dans un État unitaire.

Dans son livre intitulé *Institutions politiques & Droit constitutionnel*, Philippe Ardant explique la différence entre le scrutin direct et indirect de la manière suivante :

« Dans le scrutin direct, l'élu est directement désigné par les électeurs sans intermédiaire. Dans le scrutin indirect, l'élu est désigné par des électeurs qui ont été eux-mêmes élus pour procéder à son élection. Ce n'est pas le corps électoral dans son ensemble qui choisit son représentant : un collège électoral restreint – qui peut avoir d'autres attributions – issu d'un premier scrutin choisit à son tour l'élu. On dit aussi que l'élection est à deux, ou à plusieurs degrés (un premier collège électoral en effet, peut en désigner un deuxième, qui lui-même en élira un troisième, qui à son tour... etc.). » [Ardant, 1993 : 209]

Dans les démocraties modernes, le scrutin indirect est très peu utilisé. Ce mode était « largement utilisé autrefois à une époque où les communications étaient difficiles. L'électeur de base délèguait ainsi son droit de suffrage à quelqu'un qu'il connaissait bien, qui était près de lui » [*Ibid.* : 209].

5.14 Les conséquences sur la légitimité si le chef d'État est élu au scrutin indirect

« Selon que l'on adopte un mode de scrutin direct ou indirect, on modifiera l'image de la nation donnée par ses représentants. Le suffrage indirect favorise généralement les candidats modérés, les notables. Le filtrage qu'il opère a pour but de dégager une élite à la fois plus capable et plus pondérée. En même temps, le scrutin indirect ne confère pas autant d'autorité. L'origine du pouvoir est plus lointaine. C'est l'une des faiblesses du Sénat et cela explique que le général de Gaulle ait souhaité en 1962 tenir ses pouvoirs directement du peuple » [*Ibid.* : 209].

Le scrutin indirect favorise les notables qui, par des filtrages, arrivent à retenir l'élite modérée. Il s'écarte donc de l'origine du pouvoir du fait de la présence d'un intermédiaire entre l'électeur et son élu. Ce mode a été utilisé dans certains régimes marxistes (Chine, Cuba jusqu'en 1992) pour désigner des délégués aux assemblées à l'échelon national. Dans l'Occident du XIX^e siècle, le recours à l'élection du chef d'État au scrutin indirect se justifiait pour certaines raisons, entre autres : la faible formation civique des masses, la volonté de favoriser les notables sûrs.

De nos jours, le scrutin indirect a disparu dans le monde et ne subsiste que dans quelques très vieilles démocraties, comme les États-Unis d'Amérique pour l'élection du président des États, la Suisse pour l'élection des sept conseillers fédéraux (= ministres). En France, ce mode a été définitivement abandonné et ne subsiste plus que pour la désignation des sénateurs qui sont choisis par les représentants élus des collectivités locales. C'est ainsi qu'en 1962 le Général de Gaulle a voulu donner au Chef de l'État, qui est la clé de voûte du nouveau régime, une plus « grande » légitimité en étant élu « directement » par « tous » les Français et sur « tout » le territoire national. Le pays entier devenait ainsi sa circonscription électorale dans le but de se donner une assise populaire plus large que celle de tout autre élu pris individuellement. Le passage au scrutin direct fut pour les Français une « modernisation » de la vie politique de leur pays.

Pour pratiquer aisément le scrutin indirect, non seulement le pays doit être une très vieille démocratie mais en plus il doit avoir la forme de l'État fédéral (la démocratie helvétique date du XIII^e siècle et sa Constitution date de 1845 tandis que la démocratie américaine date de 1787 et l'année 1824 est généralement considérée comme le début de l'élection présidentielle. Ce sont les Pères fondateurs (les États aux États-Unis) qui se gardent de faire du président l'élu du peuple. Ils créent un collège électoral chargé d'élire un président. Avec le scrutin indirect, les candi-

datés à l'élection présidentielle ont, généralement, d'abord été des gouverneurs dans un État fédéré.

Contrairement à ce que pensent les laudateurs des régimes africains qui suggèrent le recours au scrutin indirect, ce mode est non seulement très complexe mais aussi coûteux. En plus, le candidat doit naître dans le pays, être citoyen de ce pays et résident. Les États-Unis exigent quatorze ans de résidence sur le sol américain. Le scrutin indirect est surtout favorable dans le système bipartite et défavorable dans le système multipartite car le scrutin indirect discrimine les petits partis.

Le débat sur le scrutin indirect soulève plusieurs questions, entre autres :

1. Pour quelle raison, dans les pays africains la question du mode de scrutin n'est-elle pas posée par les députés qui ont en charge le pouvoir législatif ? Pourquoi ce sont quelques «troubadours» du pouvoir exécutif et des journalistes directement chargés de la propagande du chef de l'État qui la posent ?
2. Quels sont les États unitaires, dans les vieilles démocraties, qui pratiquent le scrutin indirect pour l'élection du chef de l'État ?
3. Pourquoi ce sont des États unitaires et non des États fédéraux qui cherchent à passer au scrutin indirect ?
4. Un chef d'État élu au scrutin indirect par l'Assemblée nationale et le Sénat réunis, sans culture démocratique, habitués à la corruption, à l'immoralité et à la cupidité, qui ont déjà révisé la Constitution à plusieurs reprises en faveur du président en place, sera-t-il légitime, populaire et crédible ?

En Afrique, la gouvernance ne fonctionne pas pleinement pour plusieurs raisons. Nous en avons épinglé trois :

1. Le peuple ne vote plus les lois. Il a confié ce travail aux élus – aux parlementaires plus précisément – qui entrent dans un conflit d'intérêt car ils ne votent pas des lois qui vont contre leurs propres intérêts. C'est une démarche contre nature car les par-

lementaires ne peuvent pas mordre les doigts de la main qui les nourrit. La preuve réside dans le fait qu'il y a très peu de lois qui les concernent et les contraignent directement.

2. Le partage du pouvoir entre la majorité et l'opposition crée des conflits parce que la majorité écrase la minorité sans privilégier la coopération pour l'intérêt de la nation. Cette démarche tue la démocratie que le pouvoir politique cherche à sauver.
3. Le vote nécessite d'avoir des compétences intellectuelles (formation) et d'engager des dépenses. Or, la majorité du peuple ne possède pas ces atouts. Le vote n'est donc pas une démarche démocratique, il est plutôt antidémocratique.

Un ensemble de mécanismes empêchent que le droit constitutionnel soit un outil au service de la gouvernance du peuple. Ce sont ces mécanismes qui méritent d'être corrigés pour éviter des crises postélectorales à répétition.

DOUZE PROPOSITIONS POUR SORTIR L'AFRIQUE DES VIOLENCES POSTÉLECTORALES

Les chercheurs disent que pour trouver des solutions aux problèmes sociaux, il faut d'abord poser de bonnes questions qui permettent de faire de bonnes analyses et d'établir un bon diagnostic. Les sociétés africaines sont traversées par trois problèmes majeurs : le manque de confiance, la crise de légitimité politique²¹⁶ et l'impunité. Tant que chaque pays ne rétablira pas la confiance placée sur les dirigeants des institutions politiques, ne cherchera pas à sortir de la crise de légitimité en punissant les auteurs de chaque crise majeure et ne luttera pas contre l'impunité à tous les niveaux, toutes les réformes superficielles qui ne réparent pas les causes à l'origine des conflits seront vaines, et les contestations persisteront²¹⁷. Par exemple, la Commission électorale et la Cour constitutionnelle sont rarement indépendantes, contrairement à l'affirmation des dirigeants politiques, car elles dépendent des forces politiques qui les dominent. Pour cette raison, chaque détenteur de pou-

²¹⁶ Lire ce lien : https://www.oeildafrique.com/analyses_et_opinions/rd_congo_57_ans_de_crise_de_legitimit ; <https://www.7sur7.cd/2019/06/06/rdc-voici-les-4-principales-causes-de-la-crise-de-legitimite-du-pouvoir-selon-fayulu>

²¹⁷ Dans ce travail, nous nous limitons à la résolution de conflits liés aux fraudes électorales et aux crises postélectorales.

voir cherche toujours à contrôler ces institutions en plaçant des femmes et des hommes qui lui sont favorables, non pas pour assurer la transparence mais pour s'assurer que ces derniers œuvreront pour sa victoire et/ou sa stabilité.

La réalité montre que les élections apportent peu de changement dans la société car, dans la plupart des cas, nous assistons à la perpétuation du règne de l'*establishment*, c'est-à-dire que ce sont les mêmes personnes, les mêmes familles, les mêmes partis, les mêmes élites, qui reviennent au pouvoir. Dans les cas où l'on assiste à des changements apparents de régime, ce sont des partis bourgeois, autoritaires, populistes, xénophobes voire racistes, qui s'emparent du pouvoir suprême au grand dam des électeurs. Pour séduire les citoyens, les candidats populistes prétendent que le pouvoir usurpé par les élites reviendra au peuple qui le contrôlera dans le but de renforcer la démocratie. Mais la réalité de leur régime est souvent plus autoritaire, plus xénophobe et cela accentue la déception des électeurs. Malgré le signe de mécontentement qui se généralise à l'égard de l'institution électorale, les électeurs continuent d'aller voter en fondant un nouvel espoir après un règne de déception ou d'insatisfaction. La persistance de la crise a conduit Yascha Mounk à écrire son livre : *Le peuple contre la démocratie* (2018). C'est cette persistance de l'insatisfaction qui est à l'origine du phénomène d'abstention. En Occident, de moins en moins d'électeurs font le déplacement vers l'urne le jour d'élections, car le nombre d'adhérents des partis politiques est en baisse et beaucoup de citoyens-électeurs sont déçus du fait qu'ils ne voient pas toujours poindre à l'horizon une nouvelle réflexion qui se prononce sur l'abandon des élections telles qu'elles se déroulent actuellement pour asseoir un nouveau mode de désignation ou de sélection des gouvernants. Pour combler la « fatigue démocratique » et l'insatisfaction issue de cette démocratie représentative qui se trouve aujourd'hui dans une impasse, le Belge David van Reybrouck « préconise de remettre à l'honneur un grand principe de

démocratie qui a connu son apogée dans l'Athènes classique : celui du tirage au sort » [Reybrouck, 2014]. Les Grecs considéraient cette méthode de sélectionner les dirigeants comme la meilleure du fait que le hasard ne subissait aucune influence des humains, car c'est la providence qui choisissait le candidat. Pour ce politologue,

« ce principe de tirage au sort pourrait être efficace pour donner un nouvel élan à nos démocraties essouffées. Car il s'agirait bien, en associant des citoyens représentatifs de toutes les strates professionnelles et sociales, de rendre au peuple les moyens d'agir sur ce qui le concerne au premier chef » [*Ibid.*].

L'idéal que les citoyens apprécient le plus dans les élections correspond non seulement à la volonté de voter pour les candidats de leur choix mais, en plus, de voir ceux qui représentent leurs opinions être élus. Un pays, la Suisse, a réussi un pari en envoyant au pouvoir les candidats des partis qui gagnent au-delà d'un seuil fixé au préalable et en distribuant les sièges en fonction du pourcentage récolté par chaque parti. Toujours en Suisse, le parti socialiste qui est traditionnellement dans l'opposition partage le pouvoir au Parlement avec les autres partis dans le but d'éviter la résurgence des conflits postélectoraux. Ils savent qu'aucun parti ne représente les opinions de tous les citoyens, au-delà des opinions partisans défendues par les adhérents.

Si les élections ne sont pas parfaites, elles restent un moindre mal dans la mesure où elles évitent que l'anarchie s'installe dans la République, car, sans cette organisation, chacun aurait souhaité se gouverner lui-même et cela aurait créé une cacophonie totale. Mais en sachant que nous pouvons choisir collectivement ceux qui nous gouvernent temporairement et que nous pouvons nous débarrasser d'eux à tout moment au cas où ils n'obéiraient pas aux lois que nous leur avons imposées dans la Constitution, on a réussi à soumettre les uns à la volonté des autres et à installer ainsi la paix sociale. À ce sujet, Adam Przeworski dit : « puisque nous gardons collectivement le pouvoir de choisir nos gou-

vernements par les élections, l'idée que la volonté du peuple est l'arbitre ultime du pouvoir demeure suffisamment plausible » [Przeworski, 2019 : 37]. La liberté de choisir librement les gouvernants est ce qui a créé la paix civile. Malheureusement, ce choix est plus qu'une illusion parce qu'il est conditionné par plusieurs critères ou barrières qui enlèvent toute indépendance des électeurs qui n'ont pas la liberté de choisir leurs candidats, de définir les programmes électoraux, d'organiser le scrutin, de participer au comptage de voix et de proclamer les résultats. L'élection elle-même ne permet pas à tout citoyen de se présenter ; elle confirme plutôt la supériorité de ceux qui possèdent le *cens* (argent ou caution à payer), l'intelligence de persuader les faibles d'esprit et ceux qui ont de solides relations avec d'autres décideurs influents. Ce sont ceux-là qui sont jugés aptes à gouverner les autres sur la base de leur fortune, de leur intelligence (savoir et/ou connaissance) et de leurs relations aux niveaux national et international. Aux pauvres, on fait savoir que leurs intérêts sont protégés et défendus par ceux qu'ils élisent « librement ». C'est ainsi qu'on a abouti au règne des quelques-uns sur tous les citoyens qui ont simplement été réduits au rôle d'électeurs.

« Même lorsqu'on finit par devoir inclure les couches les plus pauvres au processus politique, on met en place une série de mécanismes qui, plus ingénieux les uns que les autres, limitèrent la portée de leurs nouveaux droits » ([*Ibid.* : 44]).

En 1889, lors d'un débat sur le suffrage universel, un parlementaire espagnol déclara : « Nous allons établir le suffrage universel, et en quoi cela modifiera-t-il le cours de notre histoire politique ? En rien »²¹⁸.

Réfléchir aux limites des élections doit conduire les citoyens à concentrer leurs efforts sur les solutions, et à envisager des réformes qui

²¹⁸ Aurora Garrido, "Electors and Electoral Districts in Spain, 1874-1936", in Raffaele Romanelli (dir.), *How Did They Become Voters? The History of Franchise in Modern European Representation*, La Haye: Kluwer, pp. 207-226, cité par Adam Przeworski, *À quoi bon voter ?*, *op. cit.*, p. 45.

soient réalistes afin de supprimer tout ce qui est à l'origine du favoritisme, source des conflits. De nombreuses réformes ne sont pas engagées parce qu'elles sont ressenties comme des menaces des intérêts particuliers des gouvernants.

Dans les réformes à engager, il faut **créer une Commission électorale citoyenne** dans laquelle les détenteurs du pouvoir politique ne disposent pas d'outils pouvant influencer les résultats des élections. Si les élections sont organisées par des instances autonomes et réellement indépendantes et si les résultats sont soumis à la vérification et à l'approbation des institutions indépendantes ayant à leur tête des juges votés par les électeurs au niveau national – qui peuvent être défaits en cas de complaisance et/ou de tricherie –, il deviendra possible d'espérer des résultats probants car la marge de manœuvre des détenteurs du pouvoir qui souhaiteraient se maintenir au pouvoir s'en trouvera limitée. Dans chaque pays, les représentants du peuple doivent sortir de la logique qui consiste à croire qu'une fois élus, l'action politique devient leur seule affaire et non plus celle de ceux qui les ont élus, c'est-à-dire les citoyens-électeurs. Ces derniers doivent revendiquer le droit d'avoir un œil sur le fonctionnement de toutes les institutions républicaines, notamment la Commission électorale.

Des réformes doivent être menées pour améliorer l'organisation des élections, entre autres :

- éviter que le pouvoir exécutif administre les élections, soit par la Commission électorale soit par le ministère de l'Intérieur, et le législatif en valide les résultats, car il est difficile qu'il soit totalement neutre ;
- si le pouvoir exécutif **administre** les élections, il faut qu'un organe judiciaire, spécialisé en la matière, en valide les résultats avec l'assistance de la société civile ;

- une Commission électorale citoyenne, sans membre de partis politiques, administre les élections, et un organe judiciaire valide les résultats sans les modifier.

Il faut éviter la situation actuelle où une Commission électorale, qualifiée « indépendante », administre les élections et valide les résultats qu'elle transmet à la Cour constitutionnelle qui confirme les mêmes résultats. Ce mode d'organisation est une source de conflits récurrents parce qu'il est à l'origine des fraudes électorales. On ne doit jamais perdre de vue le fait que, dans toute circonstance, un organe exécutif ou judiciaire peut aussi avoir ses préférences partisans. Le cas de nombreux scandales électoraux montre qu'une plus grande manœuvre a été offerte aux dirigeants en place. Les membres du parti majoritaire qui travaillent dans la Commission électorale, gérée par le pouvoir exécutif, et qui subissent l'influence des dirigeants du parti au pouvoir n'auront aucun intérêt à valider et à transmettre les résultats où le candidat de leur parti est perdant. La présence des observateurs internationaux qui viennent aux derniers jours pour confirmer que les électeurs se sont réellement déplacés et ont voté ne sert à rien car, au moment où ils arrivent dans le pays, le décor de la fraude a déjà été planté. Pour cette raison, ils sont souvent incapables de découvrir les méandres des fraudes. Leur présence peut être utile si seulement s'ils se donnent les moyens de détecter les irrégularités et de fournir une évaluation crédible. Or, cela demande une longue présence dans le pays et des moyens financiers plus conséquents. De trois réformes proposées ci-dessus, la dernière est plus valable.

L'observation des sociétés africaines montre, d'une part, que l'occidentalisation imposée à l'État africain n'a pas réussi dans tous les domaines et, d'autre part, que les orientations de vote ne respectent pas les canons des comportements électoraux des Occidentaux, non seulement parce que la greffe est culturellement difficile voire impossible mais surtout parce que les Africains n'ont pas la même quintessence

idéologique que les Occidentaux et ne poursuivent pas les mêmes buts en matière d'orientations électorales. La théorie de transferts internationaux de politiques publiques ne fonctionne donc pas en matière de vote. **Si les Africains ont importé les modalités d'organisation des élections, ils n'ont pas copié les Occidentaux dans leurs orientations de vote.** Il faut donc tenir compte des réalités africaines pour analyser et comprendre les comportements électoraux des Africains afin de proposer des solutions pertinentes de sortie des crises.

Les solutions à retenir pour renouer les liens de confiance entre gouvernants et gouvernés, entre représentants et représentés ne manquent pas, par exemple : recourir à la proportionnalité pour tisser de bonnes relations entre groupes sociaux, redonner de la crédibilité à l'État, soumettre le comportement des agents publics à des règles strictes, respecter les normes et les valeurs précises comme la transparence, l'intégrité, la probité, etc. qui suppriment la fragilisation importante de la cohésion sociale. L'intégrité est la valeur centrale de la fonction publique ; c'est elle qui doit orienter le comportement de tous les agents de l'État en fonction du respect absolu du bien commun. Les agents de la Commission électorale, comme du reste les fonctionnaires de l'administration publique, ne peuvent pas exercer leurs fonctions sans se préoccuper du respect des valeurs essentielles qui doivent guider leur conduite.

Si, malgré les efforts consentis sur le continent, la démocratie n'a pas donné jusqu'à présent les résultats escomptés parce qu'elle a buté sur différentes réalités, il est temps que des solutions adéquates soient données sur la stabilité des États, la gestion des deniers publics, la transparence, la reddition de comptes, la lutte contre la corruption et l'impunité, etc.

Il faut aider l'État africain à sortir de la dépendance et de la domination étrangère car, s'il n'y a pas une contre-stratégie de la part des nationaux, il sera difficile de promouvoir la démocratie et la gouvernance.

6.1 Les deux grandes divisions de la démocratie

Il existe *grosso modo* deux types de démocratie : la démocratie majoritaire dans laquelle le parti politique ou la coalition qui gagne le plus grand nombre de voix aux élections gouverne et écarte le parti ou la coalition qui a perdu et qui se replie dans l'opposition (c'est le modèle français qui prédomine dans les États du Sud), et la démocratie consensuelle ou consociative dans laquelle tous les grands partis politiques partagent le pouvoir et travaillent ensemble pour l'intérêt général du pays (c'est le modèle suisse et néerlandais).

Le défaut de la démocratie majoritaire est dans la centralisation du pouvoir exécutif et l'exclusion des partis qui ont perdu aux élections car les idées des candidats battus sont perdues d'office et cela peut paraître antidémocratique dans la mesure où les partis perdants ne trouvent pas dans le nouveau pouvoir exécutif une place correspondant aux idées qu'ils ont défendues pendant la campagne électorale. Dans ce sens, la nouvelle majorité au pouvoir devient tyrannique. Dans un tel cas, le recours à la subsidiarité et à la gouvernance doit corriger les imperfections de la démocratie majoritaire.

De ces deux modèles, c'est la démocratie consensuelle qui convient aux pays africains parce que, dans ce continent, les sociétés ne sont pas divisées en deux grandes familles idéologiques (la gauche et la droite, les démocrates et les républicains), à cause de nombreuses divisions ethniques et linguistiques, à cause d'une absence de stratification sociale et d'une culture privilégiant le choix majoritaire. En Suisse, grâce à la démocratie consensuelle, les postes politiques et les sièges au Parlement sont répartis proportionnellement au nombre de voix obtenues par les partis politiques aux élections [voir plus loin].

La démocratie majoritaire qui écarte les partis minoritaires de l'exercice du pouvoir peut être à l'origine de frustrations et de conflits voire des violences. Dans ce modèle, le parti qui gagne avec 51 % des voix ignore le parti (et son électorat) qui a perdu avec 49 % des voix.

Issiaka Mandé et Blandine Stefanson ont écrit : « Il convient de reconnaître que certaines de ces luttes sont dues à la confiscation du pouvoir par quelques-uns, au hold-up électoral, à la dénaturation de la démocratie. Une telle situation, génératrice de frustrations, conduit dans certains cas aux guerres civiles, avec leurs conséquences. » [Mandé & Stefanson, 2005 : 125]. Cette assertion se confirme concrètement dans le cas algérien où la guerre de 1992 tire sa source du hold-up électoral réalisé par l'armée. Mais lorsque le pouvoir est réparti équitablement entre les partis qui ont été portés par les électeurs, les risques de conflits se trouvent réduits, car le pouvoir est légitimé et accepté par tous. La participation de tous au pouvoir par la démocratie consensuelle favorise la paix sociale et contribue au développement du pays. Ne vaut-il pas mieux, pour la paix sociale, que toutes les forces vives de la nation s'unissent et participent à la direction du pays ?

Si la démocratie consensuelle, qui ressemble aux pratiques de la gouvernance traditionnelle africaine, est plus difficile et si elle demande plus de maturité politique, elle est plus sûre parce qu'elle évite des alternances inutiles où la politique a tendance à ignorer le travail accompli par le parti qui n'est pas au pouvoir. C'est ce modèle que les sociétés africaines doivent privilégier parce qu'il permet de :

- représenter et protéger les minorités dans la nouvelle politique de décentralisation ;
- tenir compte des minorités nationales (l'élection au suffrage universel direct basé sur le vote majoritaire a tendance à négliger les minorités) et des spécificités régionales (régions arides, désertiques, forestières, maritimes, etc.) dans la nouvelle technique de délimitation des circonscriptions administratives ;
- veiller à ce qu'une province, une culture/une langue ne domine pas les autres ou ne s'impose pas sur les autres.

6.2 Nécessité de recourir à la proportionnalité pour réduire les tensions entre les groupes identitaires

La proportionnalité est la relation dans laquelle se trouvent des quantités proportionnelles entre elles. En d'autres termes, elle est le fait de répartir (quelque chose) selon une juste proportion ou encore la capacité voire la nécessité d'intégrer des éléments dans un groupe ou dans un Gouvernement selon une juste proportion. On peut dire par exemple que le nombre de ministres ou de soldats ou encore d'agents dans les services de sécurité ou de renseignement doit être proportionnel à la population de chaque province. Ce nombre peut être fixé en pourcentage. On agirait de la même façon au niveau de chaque province face à la représentativité des grandes composantes tribales. Une telle contrainte évite tout sentiment de tribalisme, de népotisme et de favoritisme. C'est bien ce qu'on appelle trivialement « équilibre régional » que l'on trouve chez les Suisses qui pratiquent la proportionnalité avec bonheur.

L'imposition de la proportionnalité dans la répartition des postes politiques serait une façon de réduire le vote tribal. Les fonctionnaires seront nommés dans les cabinets ministériels non pas en fonction de leur lien tribal avec le Ministre mais de leurs compétences et de leur appartenance tribale autre que celle du Ministre. Il sera pareil à la présidence de la République. Si chaque tribu trouve son compte dans la répartition équitable des postes politiques, le sentiment identitaire n'aura plus sa raison d'être et le vote pourrait devenir rationnel.

Il est nécessaire de s'engager dans un consensus général et, pour en avoir la nette mesure, il importe de se référer au moins au discours des électeurs, en l'occurrence après la période électorale, tant le fossé est parfois abyssal entre leurs attentes et la réalité vécue au lendemain de la déclaration des résultats.

Partout en Afrique, à chaque élection, la rhétorique est restée la même : les observateurs internationaux dénoncent les fraudes massives, le bourrage d'urnes, la falsification des procès-verbaux, mais

précisent rapidement que toutes ces anomalies ne contribuent pas à changer l'ordre des résultats²¹⁹. Une façon indirecte de reconnaître celui qui a été élu et qui, en réalité, avait été choisi par les états-majors des pays occidentaux, en entente avec les élites nationales du pouvoir, longtemps avant l'organisation du scrutin.

Dans certains pays d'Afrique centrale, les pays occidentaux sont peu désireux de remettre ouvertement en cause les résultats d'un scrutin, par réalisme politique et pour protéger leurs avantages économiques²²⁰ qu'ils tirent de ces pays. Dans cette partie du continent, l'élection (ou la réélection) du président de la République est régulièrement émaillée de truquages divers commis par le pouvoir sortant et par la Commission électorale qui organise le scrutin. Ces truquages sont souvent couverts par des observateurs nationaux et internationaux. En 2006, le Commissaire européen au développement, de nationalité belge, Louis Michel pour le nommer, s'est mixé dans l'élection présidentielle de la RD Congo au nom de l'Union européenne (UE) et a qualifié le président sortant, Joseph Kabila, de « chance » pour le Congo, dans le but de conditionner l'opinion publique des électeurs.

Devant toutes ces difficultés, le recours à la proportionnalité reste la meilleure solution pour réduire les tensions entre les groupes identitaires et les partis politiques.

6.3. Les États africains ne doivent rien attendre de l'Occident pour défendre leur souveraineté

En Afrique, le contrepois ne sert que d'ornement démocratique. Au Parlement, les propositions émises par les partis minoritaires dans leurs interpellations et dans leurs motions sont régulièrement rejetées par le

²¹⁹ Alors, pourquoi dénoncent-ils les anomalies ?

²²⁰ Ces avantages économiques sont mesurables au nombre d'avions cargo qui font la liaison entre l'ancienne colonie et l'ancienne métropole.

parti majoritaire et ses alliés, plus par solidarité que par conviction. La présence de l'opposition au Parlement ne sert à rien sinon à donner l'illusion d'une ouverture démocratique, car toutes les propositions des députés de l'opposition sont systématiquement contrecarrées par les députés de la majorité.

Les résultats qui sortent des urnes sont rarement l'expression des aspirations profondes des électeurs mais plutôt dictés par les gouvernants qui s'emploient à garder le pouvoir. Dans un tel contexte, le pouvoir législatif se transforme en une simple caisse de résonance de l'Exécutif et le pouvoir judiciaire en un outil qui se met au service de ce même pouvoir exécutif. La séparation de trois pouvoirs cesse de se manifester et de protéger les intérêts du peuple. Les juges de la Cour constitutionnelle, le Procureur général de la République et les hauts magistrats, inféodés au pouvoir exécutif, agissent comme des cadres du parti politique majoritaire appelés à assurer la survie du régime. C'est pour cette raison que les cadres du parti au pouvoir, qui commettent des irrégularités dans la gestion des deniers publics, sont rarement poursuivis. Par contre, les partis et les intellectuels qui s'opposent à la tyrannie sont sans cesse victimes d'atrocités et d'accusations intempestives montées de toutes pièces afin qu'ils soient poursuivis par la justice. Ils sont souvent faussement accusés de viols sur mineures, de troubles à l'ordre public, de manque de respect à l'autorité, etc.

Les élites africaines ont tendance à adresser leur requête de changement démocratique dans leurs pays à la communauté internationale, c'est-à-dire aux grandes puissances occidentales qui ont leurs propres intérêts à défendre dans les pays du tiers-monde. Évidemment, les élites africaines qui agissent dans ce sens n'ont jamais eu gain de cause de façon significative, car les grandes puissances et les firmes transnationales refusent de couper les arbres sur lesquels est assise leur source d'enrichissement. La solution – la vraie – se trouve dans l'organisation des peuples africains qui doivent s'opposer à la tyrannie en accordant

leurs voix. La démocratisation de l'Afrique ne viendra jamais des pays occidentaux qui avaient colonisé l'Afrique et le reste du monde pour s'enrichir et qui avaient refusé de décoloniser leurs anciennes colonies. Si les pays occidentaux sont incapables de résoudre leurs propres problèmes, nous ne voyons pas comment ils chercheront à résoudre les problèmes d'un continent qu'ils ont toujours envié et pillé. La politique du développement du sous-développement de l'Afrique est l'exemple le plus épatant en la matière. Mais comment parvenir à faire passer ce message aux élites africaines pour qu'elles comprennent une fois pour toutes que l'avenir du continent est avant tout leur responsabilité et non pas celle des pays étrangers ?

Si les pays occidentaux agissaient réellement dans le sens d'accompagner véritablement les pays africains dans leur développement, la RD Congo, qualifiée de « scandale géologique » à cause de ses immenses richesses, serait aujourd'hui un pays développé sinon émergent car ce pays a sauvé l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale en donnant à l'Amérique, *via* la Belgique, l'uranium avec lequel le pays de l'Oncle Sam a préparé les bombes qui ont été larguées sur Nagasaki et Hiroshima pour hâter la fin de la guerre et donner la victoire aux Occidentaux opposés à l'Allemagne nazie. L'ingratitude était la seule récompense dont a bénéficié le Congo. Malgré ses immenses ressources naturelles, la RD Congo compte parmi les pays les plus pauvres du monde. Alors, qu'est-ce que l'Afrique doit-elle encore attendre si l'Europe qu'elle a sauvée de la mort en lui envoyant ses plus braves soldats pendant les deux guerres mondiales est incapable de reconnaître les sacrifices consentis par les Africains ?

Pour changer la réalité des faits, les partis politiques dans l'opposition et les organisations de la société civile doivent parvenir à développer des parades qui annihilent progressivement la fraude. Les élites intellectuelles doivent s'employer à donner par osmose une culture politique aux électeurs en leur expliquant correctement les

modes de participation à l'élection. Or, ces modes paraissent encore lacunaires et éloignés de l'idéal démocratique. Le manque de culture politique des masses populaires conduit à des dérives démagogiques qui ouvrent la voie à la manipulation d'un électorat immature.

Ce sont les actions des peuples qui dissuaderont les chefs d'État à briguer de nouveaux mandats non constitutionnels. Les différentes déclarations des Occidentaux sur l'Afrique leur servent à se faire une bonne conscience et à faire croire aux Africains qu'ils se soucient de l'avenir de notre continent. Il ne faut s'attendre à aucune concrétisation, sinon celle qui va dans le sens de garantir leurs intérêts.

Lors de sa première visite en Afrique, en sa qualité de chef d'État américain, le président Barack Obama a déclaré que l'Afrique avait besoin d'institutions fortes et non d'hommes forts. Qu'a-t-il fait, avant de quitter la présidence des États-Unis, pour soutenir les Africains à avoir des institutions fortes dont ils ont grandement besoin ? Réponse : rien. Qu'a-t-il fait pour débarrasser l'Afrique d'hommes forts ? Réponse : rien. Lors du XV^e Sommet de la Francophonie à Dakar, le président français, François Hollande, a déclaré :

« [...] Là où les règles constitutionnelles sont malmenées, là où la liberté est bafouée, là où l'alternance est empêchée, j'affirme ici que les citoyens de ces pays sauront toujours trouver dans l'espace francophone le soutien nécessaire pour faire valoir la justice, le droit et la démocratie [...] ».

Un discours plein de promesses et d'espoir. Mais qu'a-t-il fait, avant de quitter la présidence de la République française, pour que les citoyens africains trouvent dans l'espace francophone le soutien nécessaire pour faire valoir la justice, le droit et la démocratie ? Réponse : rien. Aux Africains, nous disons : **l'espoir de compter sur les Occidentaux pour changer l'avenir de l'Afrique n'est plus permis**. Il appartient au passé car ils ont leurs propres problèmes à résoudre en priorité.

Nous devons agir et chercher nous-mêmes les solutions à nos problèmes, y compris des réponses adéquates contre les fraudes électorales.

Ce sont les Africains eux-mêmes qui doivent faire en sorte que les textes fondamentaux, régissant la vie politique de leurs nations, résultent d'un large consensus national, tout en étant conformes aux normes internationales, tout en étant également l'objet d'une adaptation et d'une évaluation régulière. Il faut reconnaître que l'anarchie des États africains aide les États occidentaux à s'enrichir davantage. C'est lorsque la situation économique est très mauvaise en Afrique qu'elle est bonne en Occident et jamais le contraire.

La question de l'alternance au pouvoir se pose depuis les années 1960 et 1970. Ce sont les Occidentaux qui avaient conseillé les dirigeants politiques africains de créer des partis uniques pour favoriser et faciliter la négociation avec les pays occidentaux et avec les entreprises multinationales. Nous savons dans quelle direction cette idée saugrenue a conduit l'Afrique. Toutes les idées avancées par les États occidentaux et par les Organisations internationales, en particulier les organisations de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale), pour contribuer au développement de notre continent, se sont révélées nuisibles voire dangereuses au développement des pays du tiers-monde²²¹. Alors, que peut-on encore attendre d'eux ?

6.4 Développer la compréhension des enjeux pour mieux lutter contre la tricherie électorale

Il existe d'autres moyens de lutter contre la tricherie électorale. Mais il faut avant tout s'efforcer à connaître les techniques auxquelles les Commissions électorales recourent pour tricher. Il faut ensuite exiger le respect de la Loi électorale si et seulement si cette Loi est neutre, c'est-à-dire si elle ne favorise aucun camp. Il faut parallèlement exiger

²²¹ <https://www.youtube.com/watch?v=3wszOnyMr1M>

la transparence du processus électoral, la neutralité des organisateurs ainsi que la libre compétition, la libre représentation et la libre participation. Pour faciliter le contrôle²²², il convient de confier toutes les opérations de vote au ministère de l'Intérieur ou à un seul organe, en l'occurrence à la *Commission électorale citoyenne* suggérée plus haut, au lieu d'éparpiller les responsabilités entre cette Commission, l'Administration publique, la Cour Suprême de justice ou la Cour constitutionnelle – toutes inféodées à l'Exécutif –, pour éviter que le Gouvernement tire toujours les ficelles à l'insu des électeurs. En cas de fraudes, seul l'organe responsable sera poursuivi et sanctionné par le peuple.

Dans les pays occidentaux qui servent de modèles aux décideurs africains, chaque électeur vote avec sa pièce d'identité. Il y a là un double avantage : non seulement le citoyen est connu de l'administration (bureau de contrôle des habitants), mais l'État ne dépense pas inutilement de l'argent en imprimant des cartes d'électeurs qui ne serviront qu'une seule fois. Donc, en Occident, au lieu d'acheter des kits et d'ouvrir des bureaux de vote, les électeurs vont voter dans leur municipalité (appelée aussi commune) où ils sont déjà connus parce qu'ils la fréquentent pour régler leurs problèmes administratifs. L'informatique permet aujourd'hui une mise à jour rapide et fiable des fichiers des habitants par commune et par circonscription électorale. Mais, pour que cela fonctionne correctement, il faut extirper d'abord la corruption en punissant publiquement les coupables pour donner une leçon à l'ensemble du peuple.

Les électeurs et la société civile doivent aider la presse dans l'exercice et l'accomplissement de sa mission. Tout le monde est appelé

²²² Certes, il y a un début de volonté de transparence mais le contrôle manque. Dans certains cas, les citoyens-électeurs ne savent pas où est logé le serveur sur lequel travaillent les membres de la Commission électorale. En 2006, le véritable serveur de la Commission électorale indépendante de la RD Congo était logé à Paris tout en ayant un simulacre de serveur à Kinshasa [Fweley Diangitukwa : 2007].

à exiger le respect de la Loi électorale en luttant ensemble contre les fraudes électorales qui polarisent les sociétés africaines. Les électeurs doivent s'appuyer sur la presse locale et s'investir pour dénoncer toute forme de fraude afin de contribuer à la transparence électorale. Pour dissuader définitivement les membres de la Commission électorale qui organisent des fraudes électorales, il faut une loi qui doit prévoir, à leur égard, une sanction disciplinaire exemplaire, comme la reclusion à vie. Cette même loi sera appliquée aux membres du Gouvernement (ministres et vice-ministres) et aux mandataires des entreprises publiques (PDG, DG) qui détournent l'argent public. Si leur responsabilité dans le détournement des deniers publics est prouvée, ils seront soumis à la servitude pénale pour le reste de leur vie. Avec une telle loi radicale, il est certain que chaque République mettra fin aux fraudes électorales et au détournement de l'argent public.

6.5 Se battre pacifiquement pour assurer une alternance démocratique

Tout au long de l'Histoire, les élites n'ont jamais voulu partager le pouvoir de gaieté de cœur avec les citoyens ordinaires pour que ceux-ci pèsent directement sur les décisions publiques. Les droits publics reconnus aux citoyens ont toujours été récupérés d'une façon ou d'une autre par les élites du pouvoir sinon les citoyens ont été soigneusement encadrés pour mieux les surveiller et les contrôler.

« Les débuts des systèmes parlementaires modernes en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France ont été caractérisés par des dispositifs de filtrage (suffrage censitaire, doubles assemblées, encadrement des élections) » [Gaudin, 2011 : 13].

Les procédures et dispositifs (la consultation directe des citoyens, l'initiative populaire, le droit de référendum) où les citoyens ont la possibilité de s'exprimer directement et de faire accepter leurs choix démocratiques

cratiques ont toujours été rares, parfois ignorés par les détenteurs du pouvoir. Aujourd'hui, la démocratie représentative est vue de plus en plus comme une forme de confiscation de pouvoir par les élus qui s'approprient l'expression directe des citoyens. Les frustrations successives ont poussé les citoyens à revendiquer une prise de parole publique. Mais comment réunir tous les citoyens et comment donner la parole à chacun d'eux ? Comment avoir un contrôle permanent sinon régulier sur les parlementaires afin qu'ils ne s'éloignent pas de la volonté générale ?

La démocratie participative et la gouvernance peuvent-elles donner des réponses satisfaisantes aux attentes du peuple ? Loïc Blondiaux et Yves Sintomer disent : « La participation et la délibération semblent être devenues des 'impératifs' des politiques publiques, en particulier urbaines » [Bacqué, Rey, Sintomer, 2005 : 9]. Pour cette raison, la démocratie participative tend à s'imposer en Occident.

Il est nécessaire d'expérimenter la démocratie locale sous le contrôle de l'administration provinciale, d'expérimenter la démocratie participative au niveau de la province sous le contrôle de toutes les entités administratives provinciales et de demander à ces mêmes entités administratives provinciales de contrôler le déroulement des élections locales, provinciales, législatives, sénatoriales et de l'élection présidentielle. Cette surveillance réciproque ou mutuelle supprimera à coup sûr le recours aux fraudes électorales et, par ricochet, le hold-up électoral et les violences postélectorales.

La tenue des élections démocratiques passe par la promotion d'une classe politique responsable et compétente jouissant de la confiance des citoyens et de la participation active de ces derniers à la vie politique. En plus, cela exige la mise en place des institutions beaucoup plus fortes que leurs animateurs, ainsi que l'élévation du niveau général de formation populaire en éducation civique et politique sous forme de socialisation collective.

Les solutions des autorités gouvernantes de se maintenir au pouvoir présentent le risque évident de ne pas être acceptées par le peuple concerné par les injustices à répétition. Elles conduisent fatalement à un approfondissement du fossé séparant les gouvernants des gouvernés.

Tout en dénonçant l'imitation puérile sinon aveugle des politiques publiques importées, il faut proposer des solutions durables aux crises sociales et aux violences postélectorales. Les règles de jeu doivent être revues en profondeur en tenant compte des attentes du peuple parmi lesquelles se trouve l'alternance. Les rapports de force en faveur des gouvernants et en défaveur des gouvernés, dans un État hybride qui s'appuie sur des institutions représentatives importées, ne peuvent jamais stabiliser durablement la vie politique.

Défendre l'alternance démocratique doit devenir la plus grande préoccupation des intellectuels africains, tous secteurs confondus. Si ceux-ci se décident de prendre conscience et de résister contre l'arrogance et la violence des tyrans et de leurs thuriféraires, les peuples prendront confiance en s'inspirant de leurs intellectuels. Malheureusement, ce sont les intellectuels qui font le lit de la tyrannie pour des raisons égoïstes d'enrichissement rapide et illicite.

La problématique de l'alternance au pouvoir doit être une préoccupation et une responsabilité des Africains eux-mêmes. Les pays occidentaux continueront à vendre des armes démodées avec lesquelles les tyrans tuent de paisibles citoyens après l'annonce des résultats électoraux. Les Africains oublient constamment que dans les accords internationaux seuls les intérêts commandent les relations entre les États. Il est temps que les intellectuels africains acquièrent une maturité et adoptent une nouvelle manière de lire les relations internationales qui ont toujours fonctionné en leur défaveur. L'Occident n'a jamais contribué au développement de l'Afrique. Il ne l'a pas fait dans le passé, il ne le fait pas dans le présent et il ne le fera pas dans le futur. Les intellectuels africains doivent arrêter de construire des illusions d'un Occident qui vien-

drait au secours de l'Afrique. Cela n'a pas eu lieu et il n'aura pas lieu. Si les décideurs occidentaux étaient humains, ils auraient déjà agi pendant les *Trente glorieuses*, d'autant plus que c'est grâce à l'Afrique que l'Europe a gagné la Première et la Seconde Guerres mondiales. En lieu et place d'un coup de main, ce sont des programmes d'ajustement conjoncturel et structurel que l'Occident a proposés à l'Afrique pour retarder son développement.

Il existe plusieurs formes de transition démocratique²²³ décrites par le philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga, parmi lesquelles il y a la *transition par pacte* (Afrique du Sud et Namibie), la *transition arrachée* (Mali), la *transition par réforme* (Mozambique, Angola, Libéria, Ghana, Malawi, São Tomé et Príncipe, Zambie, Kenya et Tanzanie), la *transition contrôlée*, (Togo, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Gabon, Congo-Brazzaville et RD Congo) [Eboussi Boulaga, 1993].

L'observation des sociétés africaines montre que le processus électoral pose plus de problème dans les pays qui ont connu une *transition contrôlée* parce que les régimes affaiblis se sont mués en multipartisme de façade, en prenant le soin de mettre en place des mécanismes étriqués de gestion du pluralisme politique. Les rapports de force (militaires et financiers) favorables aux anciens caciques des régimes dictatoriaux

²²³ La conférence nationale a été d'abord appliquée au Bénin avant de se répandre dans plusieurs pays, notamment au Togo, au Tchad, au Mali, au Congo-Brazzaville, au Gabon, à l'ex-Zaïre (actuelle RD Congo). C'est cette technologie institutionnelle que les États généraux français avaient employée en 1789 pour sortir de l'autoritarisme. La conférence nationale, en tant que modalité préparatoire de sortie des régimes autoritaires, a été analysée en 1993 par le philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga. Le mérite des conférences nationales est d'avoir permis le retour du droit dans l'espace politique africain, une refonte de l'exercice du pouvoir en s'ouvrant au multipartisme, à la liberté d'expression et d'association. En plus, l'hégémonie du chef de l'État a été diluée par la présence d'un Premier ministre qui était souvent inexistant dans les régimes à parti unique. Enfin, les conférences nationales ont rendu l'alternance au pouvoir pensable dans certains pays.

justifient le fait que les élections constituent un facteur de consolidation de leur position dominante, grâce à leur patrimoine financier antérieur et à leurs réseaux.

Si, en démocratie, les pouvoirs publics doivent rester neutres face à l'opération électorale, la pratique montre que le gouvernement dispose de multiples procédés déguisés ou occultes pour aider les candidats proches de lui. L'administration, les réseaux et les moyens matériels leur apportent un concours appréciable et discret.

L'expérience montre également que, lorsque la radio et la télévision sont entre les mains de l'État, celles-ci sont utilisées, avant l'ouverture de la campagne électorale pour mener subtilement la propagande des candidats du parti majoritaire au pouvoir afin qu'ils aient une longueur d'avance sur les autres, en vendant une bonne image de leurs actions et en séduisant les électeurs par des cadeaux en nature ou en argent. Pour cette raison, les médias entre les mains des gouvernants à la fois candidats à l'élection face aux non-gouvernants mais tout aussi candidats doivent être gérés avec la plus grande transparence. Il faudrait prévoir une *Commission nationale de contrôle* de ces médias avant et pendant les joutes électorales. Il faut surtout instruire les citoyens en général et les jeunes en particulier sur l'importance du devoir civique pour éviter leur désintéressement à cause de leur manque d'expérience et pour éviter aussi qu'ils soient corrompus par des candidats qui ont volé l'argent public dans l'unique intention de se maintenir au pouvoir ou de s'en emparer.

La lutte contre les violences postélectorales et l'instabilité des pays commence par l'éducation civique des citoyens-électeurs à la culture démocratique et par la nécessité de respecter le cadre juridique en vigueur. En vulgarisant davantage la culture démocratique et les pratiques de bonne gouvernance, le peuple intériorise progressivement ces outils qui lui permettent de se gouverner lui-même, tout en étant exigeant avec les élus. « La citoyenneté ne naît pas spontanément de tout être humain ;

c'est quelque chose qui s'apprend, qui se développe et doit être entretenu tout au long de la vie. Par l'éducation, mais également par les politiques et bien sûr, par les médias²²⁴. » C'est dans ce sens que le Suisse Giacometti a déclaré : « Le peuple doit être préparé à la démocratie et être politiquement mûr. Un peuple est mûr pour la véritable démocratie, s'il remplit certaines conditions²²⁵. » En plus de l'éducation civique, les règles juridiques qui posent un problème doivent être soumises au référendum, car, comme disait le même Giacometti : « Le référendum est un grand moyen d'éducation politique²²⁶. » Le manque de culture civique et de respect du cadre juridique en vigueur est à l'origine de l'instabilité des pays africains qui se stabiliseront lorsque les dirigeants intégreront les deux aspects – à savoir la culture civique et le respect du cadre juridique – dans leur comportement et leur manière de diriger la République. Ces outils doivent s'acquérir, s'apprendre et être appliqués dans tout pays en quête de stabilité démocratique. Or ces outils s'apprennent par l'alphabétisation et la formation à l'éducation civique. La culture constitutionnelle est cruellement absente chez la plupart des gouvernants africains car il leur manque la culture civique et démocratique.

Avec l'affaiblissement du taux de participation aux différentes élections, l'Occident cherche à faire marche arrière en couplant la démocratie représentative et la démocratie participative. Or la démocratie participative n'est rien d'autre qu'une forme de démocratie consensuelle que l'Afrique traditionnelle a toujours connue sous le modèle d'arbre à palabre. En effet, les Africains n'ont pas à apprendre la démocratie car ils la connaissaient déjà et ils n'ont pas à mimer l'Occident dans ce domaine. L'Afrique doit plutôt chercher à perfectionner la démocratie

²²⁴ Voir *Culture RP, le Drenche* : <http://culture-rp.com/2017/04/11/le-drenche-comment-se-forme-lopinion-linfluence-des-pistes-a-explorer/>

²²⁵ Wüthrich, W. « Droits de l'homme et démocratie directe », *Horizons et Débats*, No 7, 20 mars 2017, aussi : *Les observateurs* : <http://lesobservateurs.ch/2017/04/20/droits-de-lhomme-et-democratie-directe/>

²²⁶ *Ibid.*

participative et consensuelle qu'elle pratique depuis des temps immémoriaux.

La démocratie existait dans les sociétés traditionnelles. Les trois formes de pouvoirs modernes importés d'Occident, à savoir : législatif, exécutif et judiciaire, étaient réunies en Afrique traditionnelle sous l'arbre à palabre qui était le siège des institutions²²⁷.

La parole occupe une place centrale dans les sociétés traditionnelles africaines. Comme le reconnaît Anne-Cécile Robert, « la palabre constitue le vecteur essentiel du dialogue social. Elle constitue un moyen d'adoption des décisions importantes et un mode de résolution des conflits » [Robert, 2006 : 156]. Réunis en assemblée autour d'un arbre ou simplement dans un lieu public, « les membres d'une communauté évoquent librement les questions qui concernent la vie en commun » [*Ibid.*, 2006 : 156]. Tout le monde est impliqué sans distinction de classe sociale et de sexe. L'ancien président sud-africain, Nelson Mandela, a écrit ce qui suit dans son autobiographie : « Tous ceux qui voulaient parler le faisaient. C'était la démocratie sous sa forme la plus pure. Il pouvait y avoir des différences hiérarchiques entre ceux qui parlaient, mais chacun était écouté » [Mandela, 1995]. Il est écrit dans la Sainte Bible : *au commencement était la parole et la parole était avec Dieu*. Les Africains ont conservé ce principe sacré à travers l'importance qu'ils accordent à la parole²²⁸ et, par ricochet, à la palabre. Dans les sociétés traditionnelles qui ne connaissaient pas l'écriture occidentale, tout se transmettait par la parole. C'est la parole qui établissait le lien social et qui était mise en exergue pour résoudre les conflits sociaux. La parole, celle du griot, avait un pouvoir magique, celui de dire ou de

²²⁷ Fweley Diangitukwa, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabre », in <https://www.erudit.org/fr/revues/gouvernance/2014-v11-n1-gouvernance02933/1038881ar/>

²²⁸ C'est la parole qui fait foi dans les traditions africaines là où la civilisation occidentale place sa foi dans l'écrit, c'est-à-dire sur le papier. Or il y a beaucoup plus de faux en écriture que de faux oraux.

savoir dire et de pouvoir dire. C'est la parole qui était mise au centre de la palabre dans sa forme spécifique de médiation sociale institutionnalisée.

Dans les États africains modernes, il y a une division de travail. Malgré le fait que le chef est hiérarchiquement éloigné du peuple, il est omniprésent, omnipotent et omniscient *via* les médias (télévision et radio), les réseaux clientélistes et les pancartes publicitaires. Des institutions d'origine occidentale qui ont été importées organisent le fonctionnement du pouvoir sans nécessairement passer par la coordination et la concertation. En dehors des périodes consultatives qui précèdent les élections, les avis du peuple sont ignorés par les organes du pouvoir. Les conflits de société sont résolus en l'absence des concernés. Le Parlement²²⁹ n'est plus qu'une voix de résonance des hommes au pouvoir qui se fabriquent une majorité à chaque élection afin d'imposer leurs points de vue à l'opposition et au peuple. Le pouvoir en place s'appuie sur des organes qui régissent le suivi des lois imposées par l'État, qui se déclare – souvent sans l'avis du peuple – le garant de la paix, de l'intégrité du territoire et de la vie sociopolitique. Or, dans les traditions anciennes, les sociétés africaines étaient plus dynamiques et plus consensuelles que celles d'aujourd'hui, car elles arrivaient à asseoir leur mode de gouvernance sans marginaliser les autres. L'avis de tous était régulièrement sollicité et l'élection des gouvernants était consensuelle. Il n'y avait donc pas de conflits électoraux. Tout a changé depuis le temps que les pays africains ont introduit l'idée de libre concurrence entre les partis politiques dans la conquête du pouvoir.

L'inadaptation aux réalités africaines des structures institutionnelles et normatives importées expliquerait l'aspiration à recourir à la gouvernance d'origine africaine, dont les modes de régulation sociale et de résolution de crises correspondent à la culture et aux attentes des peuples.

²²⁹ En Afrique, les parlements sont plus faibles que les gouvernements.

Le pouvoir que le peuple ne détient pas directement (il le détient indirectement par ses représentants) demeure un problème entier. Alors que le pouvoir vient du peuple, il devrait être exercé par lui et pour lui. Malheureusement, les femmes et les hommes élus par le peuple ne défendent pas toujours les demandes formulées par leurs électeurs et ils ne respectent pas toujours les promesses qu'ils ont faites pendant la campagne électorale. Après avoir été élus, les députés ont tendance à privilégier leurs propres intérêts et les intérêts de leur parti au détriment des intérêts de ceux qui les ont mandatés. D'où l'urgence de revenir à l'arbre à palabre et de créer un quatrième appelé *pouvoir citoyen* à travers lequel le peuple détiendra le pouvoir d'agir directement [Fweley Diangitukwa : 2019].

Puisque les élus ne sont pas liés par un mandat impératif²³⁰, ils s'autonomisent et parviennent à confisquer les charges électives qui leur ont été confiées par les électeurs. À part les périodes de consultation, les citoyens se sentent écartés voire ignorés des procédures législatives et des cercles de pouvoir. La simple consultation ne suffit pas. Il faut aller au-delà, en faisant participer les citoyens aux débats politiques et à la prise de décision afin de rendre la démocratie pleine et effective. Mais il ne suffit pas de participer, il faut surtout se demander pourquoi participer, comment et pour quelle finalité. Au-delà, il faut aussi se demander s'il ne serait pas indiqué de revenir au mandat impératif pour contraindre chaque élu à respecter ses engagements. Ces questions sont plus importantes que le désir de participer. Voilà pourquoi il devient important de revenir au sens premier de la démocratie, à savoir : « pouvoir du peuple, exercé par le peuple, pour l'intérêt du peuple », car le niveau de compétences politiques des citoyens ordinaires s'est beaucoup amélioré ; ces derniers sont devenus plus exigeants dans la défense

²³⁰ Avec un mandat impératif, l'élu est entièrement lié tant du point de vue de ses buts que de ses actions à la volonté de ses mandataires, sous peine d'être destitué.

de leurs propres intérêts et des intérêts collectifs, par le biais des mouvements associatifs. L'orientation la plus ambitieuse dans le désir de participer doit être « la volonté d'associer directement les citoyens aux prises de décision » [Gaudin, 2011 : 10]. Il est indispensable d'aboutir à une « co-production » des choix publics qui sera respectée par les détenteurs du pouvoir qui mettront en discussion collective lesdits choix publics. Dans ce contexte, le rôle de l'État se réduit à surveiller le respect de ce qui a été décidé d'un commun accord entre citoyens et élus.

6.6 La stratégie de partage du pouvoir entre vainqueurs et vaincus

Une aberration de la vie politique africaine réside dans la recherche du partage du pouvoir entre des partis politiques sans idéologie ou évoluant avec des « idéologies d'emprunt » diamétralement opposées aux réalités africaines ou, son contraire, le refus de s'associer avec les partis qui partagent la même idéologie. Cela arrive parce que les leaders africains n'accordent pas une grande importance aux idées. Nous avons déjà affirmé qu'en Afrique l'appartenance tribale l'emporte sur l'idéologie ; elle peut même être considérée comme une idéologie [Hazoume, 1972].

Dans les pays où le candidat sortant et son challenger refusent de se savoir vaincus, le conflit est parfois résolu par des accords saugrenus de partage du pouvoir. Sous prétexte de trouver une solution à des contentieux électoraux, un gouvernement bicéphale a été mis en place au Kenya en décembre 2007, sous l'égide de l'Union africaine et de Kofi Annan, permettant au président sortant, Mwai Kibaki, de conserver son poste et au candidat de l'opposition, Raila Odinga, de partager le pouvoir avec lui en devenant son Premier ministre. Au Zimbabwe, en 2008, lorsque la communauté internationale, dans son ensemble, avait refusé de reconnaître la « victoire » de Robert Mugabe, ce dernier, sous l'instigation d'une mission du médiateur de l'Union africaine (UA) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (Southern African

Development Community, SADC), a été autorisé à conserver son poste de chef d'État et à partager le pouvoir avec son opposant Morgan Tsvangirai qui devenait le Premier ministre du gouvernement. Avant l'arrivée du président Ouattara au pouvoir, en Côte d'Ivoire, Guillaume Soro a accepté de cohabiter avec le président Laurent Gbagbo.

Ce système de partage du pouvoir est une diversion dangereuse car il ne résout pas le problème de fond. Que faire lorsque deux partis politiques ont des projets de société complètement différents ou aux antipodes ? Dans un tel contexte, sur quelle base former le Gouvernement d'union nationale ? Quel sera le projet de société de référence et le programme de gouvernement ?

« Au Zimbabwe, la polarisation politique est bien plus élevée et la compétition entre les deux grands partis est construite sur le mode du 'nous' contre 'eux'. Pour les idéologues de l'émouvement de libération ZANU-PF, le MDC-T est un regroupement de traîtres à la nation collaborant avec l'Occident pour brader l'indépendance. Pour les militants du MDC-T, la ZANU-PF incarne ces oppresseurs qui les persécutent, les torturent et occasionnellement les tuent. Il y a là des barrières psychologiques, idéologiques et presque physiques, incompatibles avec le degré minimum de confiance que requiert une coopération. De fait, depuis sa mise en place en février 2009, le Gouvernement d'union nationale (GNU) zimbabwéen est totalement dysfonctionnel et a même échoué à mettre fin à la répression politique contre l'opposition²³¹. »

²³¹ https://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=PE_114_0839. Sur la question de gouvernement d'union nationale, lire N. Cheeseman et B.-M. Tendi, « Power-sharing in Comparative Perspective: The Dynamics of "Unity Government" in Kenya and Zimbabwe », *Journal of Modern African Studies*, vol. 48, n° 2, 2010.

Cette volonté de proposer le partage du pouvoir est encore plus dangereuse parce qu'elle « peut encourager des dirigeants sortants désavoués par les électeurs à refuser de reconnaître leur défaite et à créer les conditions d'une impasse, dans l'espoir qu'ils pourront négocier un accord qui leur permettra, au moins partiellement, de rester au pouvoir. »²³²

6.7 La prise en compte du modèle consensuel

Là où la démocratie majoritaire peut être involontairement tyrannique lorsqu'une majorité relative (par exemple 51 %) s'impose sur une minorité importante (49 %), la démocratie consensuelle de type africain ne le peut, car, comme le dit si bien Jacques Mariel Nzouankeu, on s'efforce de convaincre le plus grand nombre possible de personnes du bien-fondé de la décision, tout en évitant que la minorité des gouvernants impose sa décision à la majorité des citoyens. Il faut que les Africains parviennent à concilier les principes de la démocratie pluraliste majoritaire avec ceux de la démocratie consensuelle. « Mais cette conciliation est mal faite, ce qui renchérit la gouvernance et la démocratie »²³³. La prise en compte du modèle consensuel permettra aux pays du continent d'atteindre la performance exigée par la gouvernance, aussi bien sur le plan décisionnel que sur le plan fonctionnel et managérial.

Puisque la proclamation des résultats électoraux est toujours une source de grande tension dans les capitales africaines (parce que le modèle majoritaire ne relève pas des traditions africaines), la proportionna-

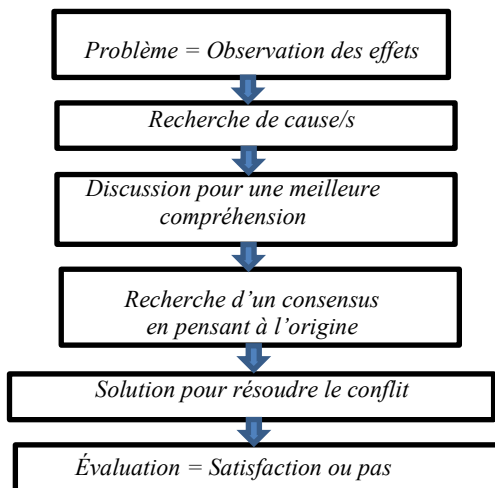
²³² *Ibid.*

²³³ Jacques Mariel Nzouankeu, *Problématique de la gouvernance vue du Sud* [texte trouvé sur Internet, voir le lien suivant] : <http://unpan1.un.org/intrados/groups/public/documents/ofpa/unpan004619.pdf>, p. 19.

lité, telle qu'elle se pratique en Suisse, peut être une réponse au rejet du principe majoritaire par les Africains²³⁴.

Nous proposons le schéma suivant pour la sortie de crise.

Aide-mémoire pour prendre de bonnes résolutions en cas de conflit



La solution d'un problème réside généralement dans la compréhension de son origine. Après avoir trouvé et bien compris l'origine du conflit, il faut examiner l'évolution dudit problème dans le temps et dans l'espace. Pour arriver à la bonne solution, il suffit souvent de supprimer la/les cause/s qui a/ont été à l'origine du problème mais aussi les fac-

²³⁴ S'il est surprenant, voire insensé, de partager le pouvoir avec l'opposition après un succès électoral, il arrive que des chefs d'État africains nomment des membres de l'opposition dans le Gouvernement pour éviter toute crise éventuelle et cela ressemble à un rejet du principe majoritaire. On entend souvent des expressions d'origine africaine, comme : « Gouvernement d'union nationale », « Gouvernement de majorité présidentielle élargie, Gouvernement de majorité présidentielle concurrente », etc. Lire Jacques Mariel Nzouankeu, *Problématique de la gouvernance vue du Sud*, op. cit., p. 19.

teurs qui ont permis ou facilité son évolution²³⁵. Malheureusement, les hommes passent plus de temps à spéculer sur le problème et à commenter abondamment les effets au lieu de s'investir dans la recherche de solution qui permet de mettre en évidence les barrières potentielles au changement et les acteurs qui agissent dans l'environnement ou dans l'ombre en empêchant expressément la sortie de crise et/ou du conflit.

Ne pas traiter le problème en remontant aux causes proches ou lointaines revient à se voiler la face, car, par ce comportement volontaire ou involontaire, on maintient la cause du problème intacte.

6.8 Nécessité d'élire les juges de la Cour suprême de justice et de la Cour constitutionnelle au suffrage universel

La « science électorale » cherche à expliquer le choix électoral, mais elle a également pour objet de réprimer les pratiques frauduleuses et les actes de corruption qui accompagnent les opérations électorales. Elle exige la désignation des gardiens impartiaux, par lesquels se transmet et s'enrichit la connaissance des scrutins, qui privilégient l'intérêt supérieur de la nation, comme le Parlement de l'Ukraine l'a fait en décembre 2004 au moment où ce pays traversait les fraudes électorales les plus graves de son histoire, en rétablissant la vérité, comme le Kenya l'a aussi fait. Il faut, qu'en Afrique, des républiques bananières cessent de nommer des magistrats partiels qui ne travaillent que pour les intérêts de celui qui les a nommés. Pour éviter les fraudes, le favoritisme,

²³⁵ Sur la gestion des conflits, lire entre autres : Hubert Landier, *Le guide des relations sociales dans l'entreprise. Rôle des partenaires. Communication. Négociation et gestion des conflits*, Paris, Eyrolles Éditions d'Organisation, 2007 ; - Didier Noyé, *Résolution de conflits*, éditions Eyrolles, 2019 et Marjorie Danna et Cécile Neuveille, *Gestion des conflits*, éditions Vuibert, 2020.

la partialité et l'impunité²³⁶, **il faudrait exiger que les juges soient élus, à tous les niveaux, au suffrage universel sur la base de leur probité.**

Pierre Rosanvallon écrit :

« Ces juges ordinaires sont aujourd'hui nommés par le pouvoir exécutif dans la plupart des pays. Face à la montée en puissance de leur pouvoir, qui est, lui aussi, critiqué par beaucoup comme irresponsable et non démocratique, parce que non élu, faudrait-il donc envisager de le soumettre à l'épreuve des urnes pour lui donner un fondement plus incontestable ? » [Rosanvallon, 2008 : 245-246].

Le système de nomination, qui favorise largement le clientélisme, a déjà montré ses limites, car, dans un système de nomination, les juges ont tendance à décider en faveur de la personne qui les a nommés. Pour garantir la séparation des pouvoirs, les juges ne doivent pas être soumis aux pouvoirs législatif et exécutif.

6.9 L'imposition d'un seul mandat

L'une des solutions pour rendre le scrutin transparent, c'est l'imposition d'un seul mandat afin de faire en sorte qu'il n'y ait **pas de candidat sortant à la prochaine élection présidentielle** qui cherche à se maintenir au pouvoir en truquant les élections en sa faveur. La commission électorale n'aura pas l'obligation de favoriser le président sortant car les deux candidats seront de nouveaux prétendants comme dans le cas de l'élection présidentielle en France en 2017. En le disant, nous n'inventons rien, car, sous la II^e République française,

²³⁶ Deux grands fléaux gangrènent les pays africains : le manque de poursuite de l'intérêt général et l'impunité. Ces fléaux ont ouvert la porte à tous les autres : vol, viol, dol, fraude, corruption, népotisme favoritisme, clientélisme, tribalisme, etc.

Alexis de Tocqueville a défendu l'idée radicale de la non-réélection du président sortant.

6.10 Une présidence à tour de rôle pour dépassionner le débat politique

Pour répondre aux exigences du peuple et pour prospérer dans un environnement complexe en rapide mutation, le « leadership rotatif » est un mode de régulation sociale qui doit être recommandé aux pays d'Afrique qui connaissent des conflits incessants pour le contrôle du pouvoir mais aussi des problèmes de tribalisme. Chaque chef qui arrive au pouvoir cherche à se maintenir en s'appuyant sur son groupe ethnique.

Partout en Afrique, pour une raison d'équilibre du pouvoir au niveau national, la loi doit prévoir qu'un ressortissant d'une province qui a déjà eu un chef d'État pendant deux mandats consécutifs (soit dix ans) ne présente pas sa candidature à l'élection présidentielle et laisse la chance aux ressortissants d'autres provinces.

Avec un peu de clairvoyance, il est possible de dépassionner le débat politique, en proposant des solutions démocratiques, révolutionnaires mais aussi idéales. On peut par exemple **échelonner le choix du chef de l'État par province ou par région administrative**, en commençant par les provinces qui n'ont jamais eu l'un des leurs à la tête de l'État [Fweley Diangitukwa, 2007 : 180]. Par exemple, ce mode appliqué à la République démocratique du Congo, en réduisant le mandat présidentiel à trois voire à deux ans, toutes les provinces auront la certitude de gouverner la République en l'espace de 48 ans, sinon 36 ans. Cette durée est raisonnable et elle correspond à l'âge moyen du Congolais. D'aucuns trouveront cette durée trop longue, mais c'est oublier qu'une seule province a déjà gouverné ce pays pendant 32 ans (1965-1997) et que le président M. Joseph Kabila est resté au pouvoir pendant 18 ans, de 2001 à 2018. Avec ce mode d'alternance au pouvoir, le chef d'État diri-

gera le pays sur la base d'un programme prédéfini par la Chambre haute et par la Chambre basse (Sénat et Assemblée nationale). Il s'appuiera sur un gouvernement et une armée composée de représentants de toutes les provinces (proportionnalité). Si une telle volonté politique est clairement inscrite dans la Constitution, le débat politique deviendra moins passionnel et chaque province aura l'espoir de gouverner la République. Mais il faut dire que la modification de la Constitution doit s'accompagner d'un transfert important des compétences vers le gouvernement provincial et local²³⁷, afin que les attentes prioritaires des citoyens trouvent rapidement des réponses. Il faut, par ailleurs, réduire les prérogatives du chef de l'État comme les Suisses ont institutionnellement établi cette réduction. En Suisse, le président de la Confédération ne dirige le pays que pendant une année tout en étant ministre d'un portefeuille qu'il garde en quittant la fonction présidentielle. En Afrique, la réduction du mandat présidentiel évitera des abus en cas d'élection d'un chef d'État notoirement incompetent et/ou tyrannique.

6.11 L'élection du président de l'Union africaine par les peuples des États membres

Il est étonnant de constater que l'Union africaine (UA), en tant qu'Organisation panafricaine fondée en 2002 et disposant d'une charte constitutive, ne contribue pas de façon substantielle à la promotion de l'alternance démocratique. Pour que l'Union africaine défende les intérêts des peuples africains, il faut, à notre avis, que le président de cette Union soit préalablement élu par les peuples des États membres afin

²³⁷ Mais il y a un danger. La décentralisation qui semble être une solution, peut profiter aux firmes transnationales qui organiseront plus facilement le pillage des ressources naturelles dans les nouvelles provinces décentralisées. Par ailleurs, les détenteurs du pouvoir au niveau local ne doivent pas devenir de nouveaux dictateurs provinciaux.

qu'il se sente dans l'obligation de leur rendre des comptes. Or, ce n'est pas le cas actuellement.

Abandonnés par toutes les institutions, tant au niveau national qu'international, les peuples africains doivent s'organiser et défendre eux-mêmes le principe d'alternance démocratique à la tête de l'Union Africaine. C'est à eux à construire des ponts de solidarité à travers les pays, en approchant tous ceux qui peuvent défendre individuellement ou collectivement, *via* les réseaux sociaux, la démocratie qui est en panne à cause des dictateurs qui se maintiennent au pouvoir par la force. Tous ceux qui s'investissent dans la promotion des valeurs démocratiques universelles doivent être approchés pour qu'ils se sentent concernés. Des hommes de bonne foi ne manquent pas parmi les responsables politiques, les activistes de la société civile, les membres des Églises, les sportifs de haut niveau, les artistes, les intellectuels, les savants, etc.

En matière de gouvernance, l'« Initiative pour la défense de la démocratie » (IPDD) qui a vu le jour à Paris au mois de novembre 2014 et qui a organisé une séance de signature de sa charte le vendredi 9 janvier 2015 à la chambre de commerce de Paris près du palais Brongniart, réunissant plusieurs oppositions africaines qui veulent en finir avec les dictatures en place, a prévu entre autres de :

- œuvrer pour le respect de l'ordre constitutionnel en Afrique, tout particulièrement, veiller au strict respect de la limitation des mandats des présidents de la République afin que les peuples africains puissent réellement élire et être gouvernés par des dirigeants de leur choix ;
- combattre toute succession dynastique au pouvoir en Afrique ;
- œuvrer pour la promotion des conditions permettant l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles sur la base des critères internationaux, par des commissions électorales véritablement indépendantes et composées de façon paritaire de représentants des mouvances présidentielles, de repré-

sentants des mouvances oppositionnelles et de représentants des associations des sociétés civiles africaines et présidés par des personnalités neutres et consensuelles ;

- travailler au renforcement de l'unité des oppositions réelles et des associations de la société civile indépendantes, afin d'aider à l'émergence de nouveaux leaderships politiques capables de canaliser la volonté de changement²³⁸ qui habite les peuples africains ;
- promouvoir les conditions permissives de l'émergence des alternances et alternatives démocratiques en Afrique ;
- aider à la promotion des armées et des polices réellement républicaines en Afrique²³⁹.

6.12 S'inspirer du système électoral helvétique qui a fait ses preuves

En matière de démocratie majoritaire et, plus précisément, en matière d'alternance démocratique, les États africains ont visiblement montré leurs limites. Beaucoup sont incapables de respecter les Constitutions qu'ils se sont données car le parti qui prétend détenir la majorité organise des fraudes à chaque scrutin pour se maintenir au pouvoir. Devant cet échec, que faut-il faire ou sur quel autre système électoral faudrait-il s'appuyer pour respecter la volonté du peuple ? Comme il n'est pas nécessaire d'inventer la roue puisqu'elle existe déjà, il est à conseiller aux États africains de s'inspirer du modèle helvétique (suisse) qui a fait ses preuves et sur lequel la Belgique et l'Union européenne ont trouvé leur source d'inspiration.

²³⁸ En Afrique, le changement est souvent annonciateur de rupture entre l'ordre (régime) ancien et l'ordre nouveau.

²³⁹ Voir : <http://www.afrohistorama.info/2015/01/defense-pour-la-democratie-et-les-droits-humains-en-afrique-naissance-d-une-initiative-des-oppositions-africaine-a-paris.html>

Le modèle de la démocratie consensuelle – ou de concordance – pratiqué par la Suisse semble être la voie la mieux indiquée pour l’avenir de l’humanité. Chez les Helvètes, tous les partis politiques dirigent le pays. Même le parti socialiste, qui est censé jouer le rôle de l’opposition face aux partis bourgeois (radical et libéral) et aux partis démocrate et écologique, est au Gouvernement car les Suisses ont bien compris que c’est en gouvernant ensemble leur pays que les partis politiques évitent des conflits récurrents. Ce sont les élections qui déterminent le nombre de sièges au Parlement et la répartition des ministères au Conseil fédéral (c’est-à-dire au Gouvernement). L’histoire montre que les Suisses ont fait le bon choix de type de gouvernance. Ce modèle suisse doit inciter les pays africains, en particulier ceux d’Afrique centrale, qui sont les plus instables, à une réflexion sérieuse et profonde sur le fonctionnement de leurs institutions.

Il est temps de rappeler que lorsqu’on s’intéresse au développement des nations, on découvre inévitablement l’existence des postulats ou des piliers qui permettent à un pays d’aller constamment de l’avant. En effet, il y a une corrélation entre le leadership, le management et le développement économique d’un pays. Les pays qui ont le meilleur système éducatif, les meilleures écoles de leadership et de management mais aussi de bons entrepreneurs sont les plus développés. L’importance qu’un pays accorde à l’alternance politique, à l’éducation, au leadership, à l’innovation, à l’invention, à la recherche et au savoir managérial des entrepreneurs, explique en grande partie son niveau de développement économique. Cette assertion se vérifie pleinement en ce qui concerne la Suisse²⁴⁰.

Pour mettre fin aux conflits et aux violences postélectorales en Afrique, il est nécessaire de faire en sorte que tous les grands partis

²⁴⁰ Pour en savoir plus, se référer à Fweley Diangitukwa, *Leadership et management. L’exemple suisse*, éditions Presses académiques francophones, Saarbrücken (Allemagne), mars 2015.

politiques participent au pouvoir proportionnellement à leur taux électoral ou à leur niveau de popularité, comme dans le système électoral suisse. S'inspirer du modèle suisse de démocratie consensuelle et des coutumes africaines tout en réduisant la durée du mandat présidentiel et en privilégiant une présidentielle tournante par province ou en imposant un seul mandat présidentiel sont là quelques-unes de différentes solutions susceptibles de supprimer les crises postélectorales.

Les Suisses qui permettent à tous les partis politiques de participer à l'espace politique en fonction de leur score électoral évitent de donner l'impression aux uns et aux autres de gagner ou de perdre, car tous les partis politiques qui sont représentatifs dans l'opinion publique sont gagnants.

Le choix de la proportionnalité évitera à l'Afrique le risque de tricheries électorales et de violences postélectorales inutiles qui prennent leur origine dans la contestation des élections frauduleuses. En Suisse, les élections ne servent qu'à déterminer le nombre de sièges impartis à chaque parti politique par le corps électoral. Le système électoral suisse est la solution la plus intéressante pour les sociétés africaines où l'antagonisme entre les ethnies, entre les habitants du Nord du pays et ceux du Sud, entre ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, ou entre les races (Mauritanie, Afrique du Nord et Afrique australe) est très grand. Une ethnie a tendance à dominer l'autre ou les autres ethnies en fondant sa supériorité sur les traditions (dites séculaires ou présentées telles quelles) ou en s'appuyant sur l'homme fort au pouvoir (Rwanda actuel sous Paul Kagame). Les liens de solidarité entre communautés sont très fragiles dans presque tous les pays (Mauritanie, Rwanda, Burundi, Zimbabwe, Afrique du Sud, Algérie avec certaines minorités Berbères, Maroc avec les Noirs).

Le tribalisme, l'ethnicisme et toutes les autres formes analogues à la politique identitaire sont des modalités de fonctionnement sur lesquelles s'appuyait l'État colonial pour imposer son pouvoir (diviser pour ré-

gner). Leur transformation en vote utile, partisan ou idéologique, ne peut se faire à partir du sommet de l'État mais par la transmission d'une nouvelle culture politique qui place l'idéologie avant l'appartenance tribale. Pour agir dans ce sens, il faut s'appuyer sur la formation et le débat politique où des grands esprits s'affrontent publiquement pour permettre à la population d'apprécier les idées des uns et des autres. C'est par une prise de conscience collective que les sociétés africaines parviendront à modifier les modalités de leur fonctionnement et abandonneront le vote tribal.

L'élévation d'une nouvelle classe politique socialisée dans un contexte autre que la confrontation tribale pour les postes politiques peut être une solution, autrement ; il faut promouvoir la décentralisation et l'intercommunalité. Cela ne sera ni un retour au passé précolonial ni une simple réforme des institutions néocoloniales importées d'Occident mais une volonté de faire coïncider la volonté des communautés locales et leur aspiration politique de voir les leurs à la tête des entités territoriales. C'est par la promotion de la subsidiarité, que d'aucuns appellent décentralisation, qu'on parviendra à banaliser le vote tribal à défaut de le supprimer par le débat public. La résistance identitaire est un élément que les sociétés africaines ne peuvent pas nier. La convocation d'un dialogue permanent sous forme d'arbre à palabre qui n'exclut personne mais rassemble les membres de toute la confrérie est un moyen de mettre fin au vote tribal. L'arbre à palabre communautaire est un espace de liberté, de valorisation des compétences, d'affirmation de dignité personnelle et des valeurs de la solidarité. Mis au service de la nation, il transformera la perception des citoyens-électeurs sur la politique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans son discours à l'occasion de la remise du doctorat *honoris causa* de l'Université protestante au Congo (UPC), le gynécologue Denis Mukwenge (Prix Nobel de la Paix) a dit entre autres ceci :

« Le temps est venu de nous réveiller. Notre pays traverse de graves difficultés, il est par terre. Nier cette réalité nous éloignerait de toute perspective de relèvement. Nous devons en être conscients mais non en avoir peur au point d'être tétanisés. La crise actuelle est aussi un défi et une opportunité.

L'université et les intellectuels ont un rôle déterminant à jouer pour trouver des solutions à cette crise. Ils devront mettre la main à la pâte, faire des propositions, initier des actions à impact durable [...] Dans la tempête, on a besoin d'un capitaine et des matelots courageux pour mener le navire à bon port. L'université et les universitaires ont un devoir, le plus noble des devoirs, celui d'éclairer notre nation et la guider vers des rivages plus radieux. C'est à nous, c'est à vous d'écrire une nouvelle page de notre histoire. De l'écrire à l'encre de nos intelligences et de notre sueur. »

La réponse aux appels pathétiques de Denis Mukwenge à l'endroit de l'élite intellectuelle de son pays se trouve dans l'amélioration du système électoral car elle est la base d'une bonne gouvernance. Si les dirigeants qui sont placés à la tête du pays n'ont pas été correctement élus, c'est tout le système politique qui se trouve paralysé du fait que les

citoyens cessent d'obéir et de se soumettre aux dirigeants illégitimes. La contestation des institutions qui s'installe perturbe le fonctionnement normal de l'État. Nous devons donc aller à la recherche de nouvelles formes de gouvernance et de gouvernement qui fassent sens.

Il est difficile voire impossible d'expliquer le comportement électoral en recourant à un seul modèle qui traverse les siècles et les frontières. Paul Bois avait déjà montré qu'un contexte nouveau peut bouleverser les relations sociales entre communautés et conduire à une évolution du vote voire à un changement d'alliance. C'est ce qu'il a appelé *modèle du traumatisme historique*. « [...] un événement traumatique pouvait activer les conflits potentiels entre structures sociales antagonistes et mettre en place pour des décennies des comportements électoraux opposés » [Mayer et Perrineau, 1992].

Parmi les modèles que nous avons examinés, aucun ne permet de fournir une explication globale et complète du comportement électoral des Africains. Il faut donc procéder par une combinaison des facteurs pour parvenir à une explication satisfaisante, car le comportement électoral n'est pas dépendant d'un seul facteur, mais de deux ou plusieurs facteurs. En plus des modèles déterministes, sociologiques, économiques et économétriques, il faut aussi intégrer les facteurs psychologiques dans l'explication des modèles comportementaux.

Pour une meilleure compréhension, il faut considérer l'ensemble des éléments qui conditionnent le choix de l'électeur.

« Au-delà des effets conatifs, il faut considérer des effets cognitifs ; au-delà des effets directs, il faut considérer les effets qui influencent indirectement le vote et il est aujourd'hui généralement accepté par la communauté des chercheurs que l'interaction entre ces différents éléments produit des résultats particuliers. » [Gerstlé, 2008 : 127]

Depuis les années 1990, la sociologie du vote a beaucoup évolué en Occident. On n'est plus dans la logique de l'équipe de Lazarsfeld qui est

souvent résumée par la phrase : « Une personne pense politiquement comme elle est socialement ». On est passé du vote de classe et de l'identification partisane à l'ère du « vote sur enjeux » ou du vote économique [Franklin, 1992]. On assiste maintenant à l'érosion du lien partisan et des fidélités de long terme, à la « transhumance » des électeurs d'un parti à un autre, parfois d'un camp à un autre (gauche ↔ droite ; Démocrate ↔ Républicain) à la disparition des anciens partis et à la montée de nouveaux, car les enjeux deviennent prioritaires dans le vote. De plus en plus d'électeurs votent en fonction de l'échec ou de la réussite (présumé/e) de la politique économique du Gouvernement en place [Fiorina, 1981 ; Lewis-Beck, 1988 ; Van der Brug, Van der Eijk et Franklin, 2007]. « Cette montée de l'instabilité (dans le vote) touche aussi le rapport aux partis et donc les fondements du modèle de Michigan » [Fillieule, Haegel, Hamidi, Tiberj, 2017 : 104]. Wattenberg [1990, 1991] est celui qui a expliqué le mieux ce phénomène.

« Selon lui, les partis politiques avaient une fonction primordiale d'*agenda-setting* et de cadrage dans les systèmes politiques des années 1950 et 1960. Cette fonction d'(in)formation n'est plus leur apanage. Les électeurs ont désormais les moyens cognitifs et médiatiques de choisir par eux-mêmes. En conséquence, les partis ont perdu en termes de *centralité cognitive* pour les électeurs américains » [Fiorina, 1981 ; Lewis-Beck, 1988 ; Van der Brug, Van der Eijk et Franklin, 2007 : 104-105].

En tout cas, « la mobilité est aussi le signe d'une transformation des rapports à l'offre politique marquée par la montée de la négativité, l'érosion du lien partisan et l'émergence de l'espace des possibles électoraux, soit la possibilité simultanée de voter pour plusieurs partis [Tiberj, 2007 : 105]. En Occident, les anciennes variables lourdes perdent leur capacité explicative et, désormais, des nouvelles variables déterminent le vote, comme les enjeux, la personnalité du candidat (Obama,

Macron, etc.) et le programme électoral, etc. Le besoin de s'informer régulièrement auprès du parti a été vite remplacé par la télévision, les réseaux sociaux de discussion et l'Internet²⁴¹. En lieu et place du parti, de nombreux électeurs s'informent depuis chez eux ou à proximité, dans des milieux restreints. « Désormais, le vote dépendrait de l'évaluation des performances des sortants et des performances supposées de leurs challengers et non plus du bilan et du programme des partis qui les soutiennent » [Fillieule, Haegel, Hamidi, Tiberj, 2017 : 106]. Voilà pourquoi, au lieu d'être le moteur de la pensée politique en action comme par le passé, certains partis politiques se transforment en machine au service des candidats [Gaxie, 1993 ; Grunberg et Haegel, 2007].

Les grandes théories sur les comportements électoraux peuvent être divisées en deux blocs : entre les politistes et sociologues américains qui privilégient les déterminants individuels du vote et les politistes et sociologues européens qui privilégient les déterminants contextuels, surtout ceux qui ont trait au groupe social d'appartenance. Les Américains sont maintenant plus dans la tradition du « choix rationnel » là où les Européens restent attachés à la classe sociale et à l'idée que

« les individus ne sont pas maîtres de leur destin, mais assujettis à des forces impersonnelles – souvent associées aux chances fixées à la naissance – qui affectent diversement les individus selon les caractéristiques sociales avec lesquelles ils sont nés ou qu'ils ont acquises par la suite » [Fillieule, Haegel, Hamidi, Tiberj, 2017 : 121].

En d'autres termes, en Europe, les études sur le comportement électoral sont principalement basées sur les intérêts d'un groupe tandis qu'aux États-Unis, elles sont surtout basées sur les intérêts individuels

²⁴¹ L'Internet permet le partage d'informations à grande échelle. Il reste toutefois à s'interroger sur la qualité des informations partagées et leur pertinence. C'est une question que nous ne discutons pas ici.

des électeurs. Cette différence marque l'évolution sur la compréhension du comportement électoral entre les politistes américains et les politistes européens.

Les études africaines sur le comportement électoral sont plus complexes mais elles sont à classer, d'un côté, plus dans le comportement contextuel et de l'autre côté, elles sont ambivalentes mais plus proches des approches américaines. En effet, l'absence d'études empiriques ne permet pas de se prononcer correctement sur les déterminants du vote que les électeurs africains privilégient mais, dans cette recherche, nous avons défini trois variables lourdes qui déterminent leurs comportements, à savoir : *l'ethnie, l'argent et la religion*. Toutefois, dans le cas du vote ethnique et religieux, ce sont les approches européennes (socialisation) qui expliquent mieux le comportement des électeurs africains, tandis qu'en matière de privilèges (argent et récompenses en biens matériels), c'est l'approche américaine du choix rationnel et du choix économique qui explique mieux le vote des électeurs africains.

Si dans le transfert de politiques publiques les résultats de la greffe se manifestent pleinement dans le fonctionnement des institutions politiques, ils sont moins manifestes dans les comportements électoraux des Africains. Dans ce domaine particulier, il y a plus d'hybridation que de mimétisme servile parce que les Africains ont copié la procédure de l'organisation des élections mais pas les variables lourdes qui déterminent les comportements des électeurs des Occidentaux. Les Africains obéissent à leurs propres critères qui sont différents de ceux des électeurs des Occidentaux. Ceci dit, la thèse de l'importation des politiques publiques dans les pays africains se vérifie plus dans *L'État importé* et moins dans les comportements électoraux.

À l'heure actuelle, le sous-champ du comportement électoral se caractérise en Afrique – à part quelques rares publications – par une production théorique faible, une approche empirique presque inexistante et

une méthodologie branlante, quand ce ne sont pas les trois qui se superposent.

La structure de la société, la psychologie sociale, l'importance de l'appartenance tribale et l'argent (le fait d'être riche) sont les variables qui expliquent principalement le vote de l'électeur africain. Ainsi, les habitants des campagnes rurales qui ne connaissent pas les acteurs au niveau national et les véritables enjeux électoraux votent prioritairement le fils de leur terroir qu'ils peuvent occasionnellement rencontrer ou fréquenter. Les habitants des cités urbaines qui sont attachés à leur campagne et qui ont une mentalité de clocher votent comme leurs semblables restés dans les zones rurales. Ce sont des explications psychologiques et sociologiques qui justifient le vote de ce type d'électeurs. Les relations sociales de survie collective l'emportent sur le vote partisan et rationnel. Ce n'est donc pas un déterminisme géographique ou partisan de type siegfriedien ni une quelconque socialisation dès la petite enfance qui déterminent le choix électoral des Africains mais une analyse fine des relations sociales durables.

Les violences postélectorales englobent toute manifestation publique et collective visant à protester contre les résultats sortis des urnes en les désapprouvant. Des foules entières sortent dans la rue pour manifester publiquement leur frustration car elles estiment avoir élu un candidat qui réunissait toutes les chances de gagner la compétition électorale mais qui n'a pas été proclamé vainqueur. En l'absence d'un organe neutre de contrôle sur les institutions étatiques et bénéficiant de la confiance du peuple, les électeurs choisissent la rue pour se faire entendre par le truchement de la contestation des résultats qu'ils jugent faux publiés par la Commission électorale. Les violences postélectorales sont toujours porteuses d'un message qui ne peut être transmis autrement aux détenteurs du pouvoir. Elles servent à traduire avant tout la frustration des électeurs en direction des décideurs politiques qui agissent plus pour leur survie par la conservation du pouvoir au lieu de travailler pour l'intérêt général.

Elles s'inscrivent donc dans le prolongement des formes d'action collective de type protestataire décrites par Charles Tilly dans ses travaux sur la France [Tilly, 1986].

L'organisation de bonnes élections implique non seulement le respect scrupuleux des textes fondamentaux, mais aussi la supervision par des scrutateurs non complaisants et réellement indépendants dans leur agir. Organiser de bonnes élections revient à défendre l'alternance démocratique, prévenir des violences postélectorales, des guerres civiles sanglantes et éviter le déplacement des populations vivant déjà dans la précarité.

La stabilité politique et le développement de l'Afrique entraînera à la longue une réduction du flux migratoire vers l'Occident, car les jeunes choisiront de plus en plus de rester sur place ou de tenter leur aventure dans un pays voisin. Cette stabilité permettra un enracinement de la démocratie et un réel développement de chaque pays²⁴².

Les États africains ont tort de poursuivre les transferts internationaux de politiques publiques qui se concrétisent dans l'*État importé*. Ces transferts étaient nécessaires d'une certaine manière dans les années 1960 car les dirigeants africains étaient sans expérience dans la gestion de la *res publica*. Aujourd'hui, les dirigeants africains doivent privilégier l'innovation institutionnelle – comme le Japon l'avait fait – et le

²⁴² Malheureusement, après avoir montré des caractéristiques propres des régimes constitutionnels démocratiques entre les années 1990 et 2000, avec la renaissance du principe de séparation des pouvoirs et le désir d'une réelle alternance au pouvoir, on observe, pendant les deux dernières décennies, entre 2000 et 2020, l'éclosion d'un autre genre de régime qui se caractérise par le retour des autocrates au pouvoir. Ce régime, que certains politistes appellent désormais « démocratures », se manifeste par la pérennisation des autocrates au pouvoir dans un contexte de pluralisme politique. Ils y parviennent par la corruption des cadres des partis alimentaires alliés au parti majoritaire, par des révisions constitutionnelles controversées ouvrant la voie aux mandats électifs illimités [Glaser, 2019].

partage des connaissances pour répondre aux attentes des populations et contribuer au développement des nations. Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de plaider contre les leurre de l'importation de la démocratie mais pour le renforcement de la démocratie consensuelle et participative qui trouve ses racines dans les traditions africaines de l'arbre à palabre. C'est un modèle prospère d'unification pacifique.

À l'exception de quelques pays où les évolutions démocratiques sont concrétisées par la transparence électorale et qui laissent augurer une consolidation de la démocratie électorale, l'élection libre, transparente et honnête n'est pas encore une réalité dans nombre de pays africains. L'écart est encore énorme entre l'idéal et la réalité.

Jusqu'à présent, les élections africaines riment avec crises et violences politiques parce qu'elles sont faites d'irrégularités et de fraudes. C'est pourquoi elles ne parviennent pas à promouvoir des alternances démocratiques crédibles. Dans la plupart des cas, les élections se soldent par des contestations et des violences que les observateurs internationaux justifient en empruntant un jargon devenu classique voire ridicule et irresponsable : « ...on a observé ici et là quelques irrégularités qui ne sont pas susceptibles à changer l'ordre d'arrivée des candidats ».

Les Commissions électorales se singularisent partout par l'organisation des mascarades électorales avec le soutien silencieux des acteurs politiques au pouvoir qui assurent leur survie politique par le maquillage électoral. Pour garder le pouvoir, le Gouvernement sortant utilise différents mécanismes à la fois formels et informels qui lui permettent de mobiliser un maximum de votes en faveur de l'homme au pouvoir et/ou de son candidat.

À cause d'irrégularités et de fraudes électorales savamment orchestrées par le pouvoir en place pour faire échec à l'alternance par les urnes, on entend souvent la même antienne dans les bouches des électeurs mécontents à l'issue de chaque parodie électorale : « nous sommes déçus, il y a eu tricherie, c'est une mascarade électorale, il y a eu tripa-

touillage, quelle pagaille, notre victoire a été volée (ou on a volé nos voix), nous venons de vivre un véritable hold-up électoral, l'argent des contribuables a été inutilement brûlé dans ces élections en trompe-l'œil », etc. Octave Mirabeau a dit :

« Les moutons vont à l'abattoir. Ils ne disent rien, eux, et ils n'espèrent rien. Mais du moins ils ne votent pas pour le boucher qui les tuera, et pour le bourgeois qui les mangera. Plus bête que les bêtes, plus moutonnier que les moutons est l'électeur qui nomme son boucher et choisit son bourgeois ».

Il est de notoriété publique que le peuple est le titulaire de la souveraineté, que son adhésion à l'exercice du pouvoir politique implique forcément la légitimité des gouvernants au moyen des élections. De ce fait, tout gouvernement digne de ce nom doit être fondé sur le consentement des gouvernés et les actions d'un tel gouvernement doivent être le reflet d'une réflexion collective issue de décisions populaires. Voilà pourquoi il est urgent de redonner au peuple sa souveraineté afin qu'il désigne librement, et en toute transparence, à travers des élections au suffrage universel direct, les représentants de son choix.

Les expériences du Sénégal avec l'échec du président sortant Abdoulaye Wade et celle du Burkina Faso avec la fuite de Blaise Compaoré, du Zimbabwe avec la mise à l'écart de Mugabe par l'armée, de l'Afrique du Sud avec la défenestration de Zuma par son propre parti donnent un début d'espoir aux pays africains encore sous le joug des chefs d'État autoritaires, despotiques et tyranniques. Comme l'organisation des élections libres et transparentes tend à devenir une évidence dans quelques États, les peuples africains doivent devenir plus exigeants afin que l'expérience positive se répande progressivement jusqu'à atteindre tous les pays. Certes, cela prendra du temps, mais l'Europe a connu une guerre de cent ans et deux guerres mondiales avant de vivre dans la paix et de créer l'Union européenne. L'espoir de voir les pays africains devenir des États démocratiques est donc permis. On voit d'ores et déjà, dans

certains cas, les partis politiques au pouvoir perdre les élections (Sénégal, Gambie, Bénin, etc.), cela permet de croire que l'alternance deviendra une réalité, car on assiste ici et là à un début de modification des comportements politiques et électoraux de la part des gouvernants et des gouvernés.

Dans cette Afrique meurtrie par les conflits et par la mauvaise organisation du scrutin présidentiel, il est temps de faire place à une approche lucide des enjeux. L'expérience montre clairement que les modèles de démocratie majoritaire et de démocratie représentative sont inadaptés aux coutumes africaines car ils sont une source des conflits récurrents. D'où la nécessité d'adopter un nouveau modèle électoral pour éviter des morts inutiles et pacifier l'espace politique, sinon il faut changer de paradigme. Dans cette perspective, le modèle de démocratie consensuelle suisse est celui qui s'adapte le mieux aux coutumes et traditions africaines car la concurrence se fait à l'intérieur du système politique. Bien comprise, la démocratie consensuelle consolidera la conscience des citoyens d'appartenir à un même corps social et d'œuvrer ensemble pour l'intérêt général [Fweley Diangitukwa, 2019].

La corruption et les fraudes sont si enracinées dans les mœurs que la meilleure façon d'agir est de les combattre *ab ovo*, c'est-à-dire à la racine, en introduisant l'opposition dans le système politique. C'est le système électoral que la Suisse avait choisi et ce modèle semble être le meilleur en la matière car nombre de pays et de communautés supranationales s'en sont inspiré, entre autres : le royaume de Belgique et l'Union européenne. Mais pour éviter que tous les partis se lient contre les intérêts du peuple et privilégient uniquement leurs propres dividendes, il est nécessaire de développer le pouvoir du peuple à travers une société civile forte, en organisant les *conférences des citoyens* et les *budgets participatifs* [Gret et Sintomer, 2005]. L'adoption de ce modèle nécessite des révisions constitutionnelles qui ne doivent pas être un prétexte pour renforcer le pouvoir présidentiel.

Si les Africains ont importé l'État et les politiques publiques des États occidentaux, ils n'affichent pas les mêmes comportements électoraux mais adaptent les différents modèles importés aux réalités locales en fonction des contraintes²⁴³. C'est normal car les contextes historiques et culturels africains sont éloignés de ceux de l'Occident. Tout en le reconnaissant, il faut admettre que les institutions africaines ne se sont pas encore hissées au niveau d'instances promotrices de la démocratie et d'alternance sans heurt au pouvoir. C'est aux intellectuels de jouer le rôle de critiques. Ils ont maintenant l'occasion de se consacrer à la refondation du politique dans notre continent. L'amélioration du processus électoral n'est pas une responsabilité des Occidentaux mais des Africains eux-mêmes, car, comme on dit : « La démocratie ne peut pas être imposée de l'extérieur »²⁴⁴. Malheureusement, par peur de déplaire, les élites succombent régulièrement, par l'autocensure, à la tentation d'accompagner la volonté de puissance de l'État. Les cerveaux qui ne peuvent succomber à cette tentation finissent par choisir l'exode²⁴⁵ qui est néfaste au développement de l'Afrique. Sans une élite engagée et sans recherche scientifique, il n'y a pas de progrès.

L'expérience du processus électoral dans les démocraties occidentales montre que l'exercice du vote est le résultat d'un très long apprentissage. Lorsque le suffrage universel est né en France sous la II^e et la III^e République, il y avait des fraudes et des bourrages d'urnes [Braud, 1993 : 75-98]. Les fraudes massives qui existaient dans le système électoral français ont été analysées par Alain Garrigou dans ses études de sociologie historique [Garrigou, 1992]. À force de lutter contre les abus, les citoyens-électeurs européens ont fini par se familiariser avec les

²⁴³ Pour en savoir plus, se référer à Patrick Quantin, « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », in *Revue Pouvoir*, n° 129, 2002, p. 67.

²⁴⁴ *Courrier ACP-CEE*, n° 198, juillet-août 1991.

²⁴⁵ Voir l'exode des cerveaux africains vers les pays développés.

procédures électorales et développer une nouvelle culture politique pour faire évoluer le système politique en l'améliorant.

« L'implantation de la démocratie électorale en Europe fut une histoire longue et chaotique, faite de progrès soudains et de retours en arrière, et que l'émergence de la figure de l'électeur citoyen et d'une machinerie électorale apte à garantir des scrutins réguliers est le fruit d'un processus de temps long, jamais achevé²⁴⁶. »

Si l'électeur rationnel – au sens plein de ce terme – est introuvable en Occident, il sera aussi introuvable en Afrique pour les mêmes raisons. Néanmoins, il faudra se contenter de rechercher une rationalité limitée.

« L'observateur oublie trop souvent qu'en Occident même le vote de l'électeur est en grande partie déterminé par ses appartenances sociales : l'électeur individualisé, rationnel et bien informé votant pour un candidat ou un parti après avoir jaugé les différentes offres électorales est largement introuvable. Il fait également l'impasse sur le fait que dans nos démocraties méritocratiques aussi, le clientélisme est une dimension essentielle de l'opération électorale, en particulier au niveau local : le vote y apparaît ainsi bien souvent comme une transaction entre l'électeur (ou un groupe d'électeurs) et le représentant » [Briquet et Sawicki, 1998].

La diversité ethnique ne doit pas être considérée comme un facteur de division de la société nationale mais plutôt comme un enrichissement de la vie politique, car les ethnies, qui sont une réalité sociologique, ne seront jamais supprimées. Elles compteront toujours dans le paysage politique de chaque nation. C'est pourquoi les communautés de base doivent refuser de se laisser manipuler par les leaders politiques à la

²⁴⁶ https://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=PE_114_0839

recherche des voix et prêts à attiser les haines pour opposer les ethnies les unes contre les autres afin de s'emparer du pouvoir ou de le garder. Les revendications et les crises identitaires sont des causes qui débouchent souvent sur des affrontements interethniques. En tout cas, si la politique a toujours été l'art du possible, cette assertion est moins évidente aujourd'hui.

S'agissant de la question des questions, celle de savoir comment mettre fin aux violences postélectorales, nous disons que les Africains ne doivent pas désespérer mais plutôt se battre âprement pour extirper les fraudes, les bourrages d'urnes et toutes les autres pratiques malsaines qui sont les causes des violences postélectorales, des morts inutiles et d'instabilité institutionnelle. Ils doivent apprendre à traquer les irrégularités et les tentatives de détournement du processus électoral au profit du pouvoir en place. Ils doivent également se battre pour assurer l'alternance démocratique qui est un facteur de stabilité politique et de développement économique.

Au final, les citoyens-électeurs doivent se mettre à défendre leurs droits et leurs intérêts sans plus avoir peur, quelle que soit la répression des gouvernants. C'est avec une telle détermination que chaque pays aura une nouvelle classe politique responsable qui craindra les réactions du peuple à chaque fois qu'il manifesterà son mécontentement ou sa colère en direction du pouvoir.

Comme la démocratie, qui est un idéal jamais atteint, les élections idéales n'existent pas, en Occident comme en Afrique. Elles ressemblent à l'horizon qu'on voit toujours de loin mais que l'on n'atteint jamais. Mais l'horizon que le voyageur voit au loin ne l'incite pas à abandonner son voyage ; de ce fait, les électeurs africains doivent s'employer à perfectionner la démocratie élective. L'essentiel consiste à toujours aspirer à la perfection.

« L'Afrique est en grande mutation. Des 'révolutions citoyennes' voient le jour, et pas seulement en Afrique du Nord. Les revendic-

cations pour une démocratie plus forte ou pour une société plus équilibrée s'intensifient au Cameroun avec le mouvement de février, au Mozambique avec les émeutes de la faim et bien d'autres pays encore. Il devient donc crucial pour les hommes politiques de revoir leur façon de faire et de réadapter leur stratégie de communication. Les citoyens réclament une plus grande transparence. Ils revendiquent leur droit à disposer d'institutions plus autonomes et plus démocratiques. Les choses commencent plus ou moins à changer. On observe une plus grande volonté de transparence électorale et l'éclosion d'une véritable concurrence politique dans de nombreux pays africains tels que le Liberia, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire (qui compte aujourd'hui plus de 13 grands partis politiques) »²⁴⁷.

S'il y a une évolution dans beaucoup de pays, on observe un total *statu quo* en Afrique centrale. Pendant combien de temps l'autoritarisme, l'incompétence et l'anarchie organisée gouverneront-ils encore cette partie du continent ?

À la fin de ce travail, il nous revient d'insister sur deux points essentiels. Dire d'abord que lorsque toutes les conditions sont réunies, le vote tribal l'emporte sur les autres types de vote, notamment le vote rationnel et le vote sur enjeux. Dire ensuite que les Africains manifestent un réel engouement dans la démocratie électorale et dans l'acte de vote dans le but d'améliorer le système politique mais ils sont souvent déçus par les résultats des urnes qui correspondent rarement aux votes des électeurs. L'abstentionnisme qui représente la somme de déceptions des expériences précédentes met la démocratie électorale en danger parce qu'il affaiblit celui qui est élu. En Afrique, dans la plupart des cas, ce qui semble être un suffrage universel direct n'est souvent qu'un mirage.

²⁴⁷ https://www.leral.net/Le-jackpot-de-la-communication-politique-en-Afrique_a245227.html

Les élections dans les pays d'Afrique centrale, et en particulier en RD Congo, sont la plus parfaite démonstration de cette affirmation.

ANNEXES

Annexe 1

La nuit où Kabila a imposé Tshisekedi au monde entier par Hubert Leclercq²⁴⁸

« Le 17 janvier 2019, 9 présidents africains appellent à suspendre la proclamation des résultats de la présidentielle. Le 19, pourtant, la Cour constitutionnelle passe outre cet appel et proclame la victoire de Félix Tshisekedi. Enquête sur la manière dont Kabila s'y est pris pour l'imposer.

Le 10 janvier 2019. 3 heures du matin. La Commission électorale nationale indépendante (Ceni) annonce la victoire de Félix Tshisekedi lors de l'élection présidentielle du 30 décembre. Une annonce qui suit celle, interminable, du verdict des élections provinciales, scrutin lors duquel les candidats du Front commun pour le Congo (FCC), la plateforme politique de Joseph Kabila, réalisent une razzia digne des plus belles républiques bananières.

La victoire de Félix Tshisekedi doit encore être confirmée par la Cour constitutionnelle qui devra étudier les éventuels recours.

Dans les rangs de l'UDPS et de l'UNC, les deux partis associés au sein de la plateforme Cach (Cap pour le Changement) de Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe, c'est la fête. Dans les rangs des kabilistes,

²⁴⁸ Republié avec autorisation demandée à l'auteur à partir de : Leclercq, Hubert, « La nuit où Kabila a imposé Tshisekedi au monde entier », vendredi 17 janvier 2020 à 18h38', *La Libre Afrique*, URL : <https://afrique.lalibre.be/45680/rdc-la-nuit-ou-kabila-a-impose-tshisekedi-au-monde-entier/>

c'est la résignation. Au sein du regroupement Lamuka, qui portait la candidature de Martin Fayulu, soutenu à bout de bras par Jean-Pierre Bemba et Moïse Katumbi, c'est la douche froide.

Depuis le 2 janvier et la fuite des premiers résultats de la présidentielle, toutes les estimations donnent un net avantage au candidat Fayulu. Félix Tshisekedi et Emmanuel Shadary, le candidat de Kabila (empêché de se représenter par la Constitution congolaise après deux mandats successifs), sont au coude à coude mais loin, très loin, de Fayulu.

RDC : Shadary sacrifié pour une alliance FCC – Cach ?

Face à ces données, la communauté internationale craint un embrasement. Les Etats-Unis dépêchent, le 5 janvier, un bataillon de 80 hommes au Gabon. Dans une lettre adressée à des dirigeants du Congrès, le président Donald Trump indique qu'ils resteraient "dans la région jusqu'à ce que la situation en RDC ne nécessite plus leur présence". Mais Washington est confronté à cette époque au shutdown de l'administration. La marge de manœuvre politique est restreinte.

Kabila dispose des résultats dès le jour du scrutin

"Dès le 30 décembre au soir, grâce aux machines à voter, le clan Kabila a les chiffres. Il sait que le candidat de Lamuka est largement en tête", explique un ancien ministre du gouvernement de Bruno Tshibala. "Corneille Nangaa et Norbert Bashengezi, les patrons de Ceni (chargée d'organiser le scrutin) ont été appelés chez Kabila en soirée pour lui donner les premières tendances. Ils ont été obligés de reconnaître que Shadary n'avait pas gagné et ont dû lâcher le nom de Fayulu", poursuit une autre source proche de l'ancien président.

Martin Fayulu, pour Kabila, c'est "imbuvable". Le candidat n'a jamais caché qu'il ne ferait "pas de cadeau" au président sortant. Le clan Kabila commence à étudier différents scénarios. Soit il impose coûte que coûte son candidat, soit il se choisit "son" vainqueur.

"Dans les heures qui suivent, après une rencontre entre Thambwe et

Tshisekedi, une première réunion est organisée avec Félix Tshisekedi”, explique un autre habitué de la ferme présidentielle de Kingakati. “Félix, emmené par Fortunat Biselele (alias Bifor, devenu depuis conseiller privé de la présidence et personnage aussi central que discret de l’échiquier présidentiel), arrivera avec deux heures de retard. Kabila est furieux mais il sait qu’il doit envisager de travailler avec lui. Nangaa est aussi présent. Kabila lui demande de présenter les résultats à Tshisekedi. Kabila évoque alors pour la première fois le scénario de sa victoire à un Tshisekedi incrédule”.

RDC/Monusco : Pour qui roule Madame Zerrougui ?

Rien n’est encore définitif. Tshisekedi ne fait pas l’unanimité. Dans le premier cercle des kabilistes, beaucoup doutent de sa “loyauté”. Le général John Numbi est chargé de prendre contact avec Fayulu pour voir si le candidat de Lamuka serait disposé à mettre de l’eau dans son vin. Fayulu snobe les appels du général. Le 4 janvier, Kabila contacte Mme Zerrougui, la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies et cheffe de la Monusco. Il lui demande de tester Martin Fayulu. La rencontre se tiendra chez Fayulu. La cheffe de la Monusco interroge le candidat de Lamuka sur les garanties qu’il peut donner à Joseph Kabila quant à son avenir.

RDC : La semaine où Kabila a choisi “son” président

Fayulu, donné comme large vainqueur par différentes fuites de résultats, reste inflexible. “Il restera sourd à tous les conseils, même ceux venus de Lamuka, la plateforme qui l’a soutenu tout au long de la campagne. Même quand ceux-ci lui demanderont de ne pas introduire de recours devant la Cour constitutionnelle et de mobiliser la rue pour obtenir la vérité des urnes qu’il revendique tant.”

Réunion au sommet à Addis-Abeba

Le 10 janvier, au milieu de la nuit, le verdict, provisoire, tombe.

Corneille Nangaa donne Félix Tshisekedi gagnant avec 7051013 voix, soit 38,57%. Il devance Martin Fayulu (6366732 voix) et Emmanuel Shadary (4357359 voix). L'annonce est provisoire, c'est à la Cour constitutionnelle que reviendra l'annonce officielle du verdict de ce scrutin, le 19 janvier.

Le 15 janvier, le Financial Times annonce la victoire de Fayulu. Le quotidien britannique base son analyse sur des données de la Ceni qui ont fuité et sur celles de l'Église catholique, qui a déployé 40 000 observateurs le jour du scrutin.

RDC: Une fuite de données désigne Fayulu comme gagnant des élections avec une large avance

Deux jours plus tard, le président en exercice de l'Union africaine, le Rwandais Paul Kagame convoque une réunion d'urgence à Addis-Abeba, en Éthiopie, le siège des institutions africaines. Un seul point à l'ordre du jour : les élections en RDC. Autour de la table : les présidents Alpha Condé (Guinée), Idriss Déby (Tchad) Hage Geingob (Namibie), Joao Lourenço (Angola), Yoweri Museveni (Ouganda), Edgar Lungu (Zambie), Cyril Ramaphosa (Afrique du Sud) et Paul Kagame (Rwanda). Une délégation de la RDC est présente mais ne peut assister à la réunion des chefs d'État. Les neuf présidents vont débattre pendant plus de 4 heures. La tension est vive. Museveni ne cache pas son incompréhension. "Comment un président peut-il être élu alors qu'aucun de ses candidats n'est passé aux législatives?", interroge-t-il? Tous les chefs d'État tombent d'accord sur un point : les résultats provisoires proclamés par la Ceni "ne sont pas conformes à la réalité". Le nom de Fayulu est sur toutes les lèvres. "Tous les présidents dans cette salle disposaient des vrais résultats ou au moins des tendances claires", explique une autre source, présente ce jour-là à Addis-Abeba.

En début de soirée, un communiqué est publié. Il est cinglant pour Kinshasa. "Les chefs d'État et de gouvernement présents à la réunion ont conclu à des doutes sérieux quant à la conformité des résultats provi-

soires, proclamés par la Ceni, avec le verdict des urnes. En conséquence, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à la suspension de la proclamation des résultats définitifs. Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu d'envoyer prochainement en RDC une délégation de haut niveau comprenant le président de l'Union et d'autres chefs d'État ou de gouvernement, ainsi que le président de la Commission de l'UA, pour dialoguer avec toutes les parties prenantes congolaises, en vue de parvenir à un consensus sur le moyen de sortir de la crise post-électorale dans le pays..."

Dans la foulée, on apprend que cette délégation de "haut-niveau" composée des présidents rwandais, sud-africain, angolais, tchadien et namibien et du président de la commission de l'UA Moussa Faki, sera à Kinshasa le lundi 21 janvier.

Dans la soirée du 17 janvier, la plupart des chefs d'État rentrent chez eux.

Kagame inflexible

À Kinshasa, Kabila est fou furieux mais il ne perd pas de temps. Il organise son lobbying et cible deux États; le Rwanda et l'Afrique du Sud. Cyril Ramaphosa, le président sud-africain qui a participé à une réunion de la Communauté des États d'Afrique australe (SADC) à d'Addis-Abeba, avant la réunion convoquée par Paul Kagame, s'était alors montré très conciliant à l'égard du processus électoral en RDC. À l'Onu, la délégation sud-africaine a aussi permis de postposer une réunion du Conseil de sécurité qui devait porter sur ce scrutin et s'annonçait critique pour Kinshasa.

Le même soir, une délégation congolaise débarque à Kigali. Elle est emmenée par Kalev, le patron des Renseignements, exécuteur patenté des basses œuvres de la kabilie. Il est notamment accompagné par Nehemie et Beya. À leur arrivée, ils sont accueillis par James Kabarebe, ex-ministre de la Défense, démis de sa charge le 18 octobre 2018, après dix années à ce poste. La délégation lui dresse le tableau de la situation.

Kabarebe leur confie qu'il est favorable au choix de Félix Tshisekedi et enjoint les Congolais d'aller convaincre Kagame. Le président rwandais, qui n'est plus depuis longtemps le "meilleur ami" de Kabila, va les écouter avant de les éconduire en leur demandant de ne rien faire. "Nous serons à Kinshasa lundi". Avant de remonter dans leur avion, les Congolais retrouvent Kabarebe qui leur conseille de "foncer" en les rassurant : "On n'interviendra pas. Une fois que vous aurez confirmé Tshisekedi, tout se calmera".

Parallèlement, Kabila téléphone à l'ancien président sud-africain Jacob Zuma. Les deux hommes entretiennent d'excellentes relations (économiques). Zuma se rend en pleine nuit chez son successeur Cyril Ramaphosa. Ensemble, ils téléphonent à Kabila. Ce dernier explique qu'il reconnaît sa défaite et celle de son camp mais qu'il ne peut envisager la victoire de Fayulu. "Sa victoire, c'est mon exil ou ma mort. Je ne peux pas accepter". Il enchaîne : "J'ai déjà la solution. J'ai déjà proclamé provisoirement Félix Tshisekedi, je peux le confirmer et sauver la situation." Plus menaçant, il explique : "Si on m'impose Fayulu, ce sera le bain de sang. Arrêtez votre mission, ne venez pas à Kinshasa et tout sera réglé".

L'année 2019 qui vient de débiter est capitale pour Ramaphosa qui espère une réélection à la tête de l'État. Si Zuma, englué dans des affaires de corruption, a perdu de sa superbe, il a gardé de solides relais au sein de l'ANC, le parti de Nelson Mandela. Ramaphosa ne veut pas entrer en conflit ouvert avec lui. Le Congo ne vaut pas une crise politique en Afrique du Sud et la vérité des urnes ne doit pas faire naître le chaos en RDC.

Kabila est rassuré. Il peut poursuivre son scénario.

Le samedi 19 janvier, la Cour constitutionnelle est convoquée à Kinshasa. L'audience est prévue à 15 heures. Elle ne débutera finalement qu'à... 23h30. La Cour considère que la demande de correction des résultats introduite par la Dynamique de l'opposition de Martin

Fayulu est “recevable mais non fondée, faute de preuve”. Les juges estiment que la demande du recomptage des voix est “absurde” et que la demanderesse n’a apporté aucune preuve. “Seule la Ceni a produit des résultats authentiques et sincères”, selon le juge constitutionnel Noël Kilomba, qui a repris l’essentiel des arguments de la... Ceni.

Comment vont réagir les États africains, notamment ceux qui avaient appelé à un report de cette annonce? Le scénario a été mis en place depuis l’Afrique du Sud. C’est le président namibien, largement dépendant de l’Afrique du Sud et qui dirige alors la SADC, qui est chargé d’éteindre tout éventuel début d’incendie régional en reconnaissant rapidement la victoire de Tshisekedi. “Au nom de la SADC, et en mon nom propre en tant que président, nous félicitons le président élu de la RDC Félix Tshisekedi, après les élections du 30 décembre et l’arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 janvier”, écrit dans son communiqué le président Hage G. Geingob qui avait pourtant signé, deux jours plus tôt, l’appel à la “suspension” de la proclamation des résultats électoraux en RDC et en faveur de l’envoi d’une délégation à Kinshasa. Le président tanzanien, Magufuli, proche des Kabila lui emboîtera le pas, suivi du Burundais Nkurunziza, autre proche du régime congolais, trop heureux du revers infligé à son ennemi Kagame. Le Kenya suit. Il faut dire que le président Uhuru Kenyatta et son “opposant” Raïla Odinga ont joué un rôle central dans l’avènement de Tshisekedi. C’est en effet à Nairobi que le duo Tshisekedi-Kamerhe a lancé le mouvement Cach, fin novembre 2018 après que les deux hommes aient renié leur signature pour soutenir Martin Fayulu au sein de Lamuka.

“Fayulu a mal joué. Game over”, écrira un futur conseiller de Tshisekedi. Le cinquième président de la RDC sera définitivement installé le 24 janvier. La voix des Congolais n’aura eu aucun poids dans ce jeu de dupes à l’échelle continentale. »

Annexe 2

Taux d'inscription et taux d'abstention

Pour trouver le taux d'inscription, on divise le nombre de personnes inscrites par le nombre de personnes en âge de voter multiplié par 100. Sur la liste de participation, on ne reprend pas ceux qui se sont inscrits sur les listes électorales mais ne se sont pas présentés le jour du vote pour choisir leur candidat. Le taux d'abstention correspond au nombre d'inscrits qui n'ont pas voté divisé par le total des inscrits. Il est un indicateur du climat de l'opinion et du lien entre les citoyens et leur représentation politique. Il est important de savoir que l'abstention dépend du type de scrutin et des enjeux. Partout au monde, l'élection présidentielle est considérée comme un scrutin majeur qui entraîne un taux de participation plus élevé.

Annexe 3

Questions posées à un échantillon de 100 personnes par pays et dans différents pays

Question publique avant de distribuer les questions

- Avez-vous participé à la dernière élection présidentielle dans votre pays ?
- Oui. Quelle année ? : 20.....
- Non

Veillez remettre ce questionnaire uniquement aux personnes qui ont répondu OUI à cette question.

Vous répondez de façon anonyme. Ne faites figurer ni votre nom ni votre signature. Mais soyez sincère dans les réponses que vous donnez car il s'agit d'une enquête menée dans le cadre d'une recherche scientifique.

Êtes-vous membre d'un parti politique ?

- Oui le même parti que le candidat chef d'État sortant ?
- Oui le même parti que le candidat de l'opposition ?
- Oui mais un parti autre que les deux
- Non, je ne suis dans aucun parti politique

Sur quelle base avez-vous opéré votre choix :

- Sur la base de mon appartenance partisane car je suis dans le même parti politique que le candidat à l'élection présidentielle
- Sur la base de mon appartenance ethnique car le candidat à l'élection présidentielle est de la même ethnique que moi
- Sur la base du projet de société présenté pendant la campagne électorale
- Si c'est sur une autre base, laquelle ? Veuillez préciser au verso pour expliquer votre idée.

Entre le candidat de votre ethnie et celui qui n'est pas de votre ethnique, qui avez-vous naturellement voté ?

- J'ai naturellement voté le candidat de mon ethnique
- J'ai voté celui qui n'est pas de mon ethnique.

Pour quelle raison l'avez-vous choisi ?

- Parce qu'il est sympathique
- Sans vraiment réfléchir
- Parce qu'il est plus riche
- Pour que ma voix ne soit pas perdue.

Pour vous, qu'est ce qui est plus important ou prioritaire ?

- Voter pour un candidat de son parti
- Voter pour celui qui présente le meilleur projet de société
- Ni pour l'un ni pour l'autre.

Quelles sont les raisons qui poussent les électeurs à aller voter ?

1. Parce que c'est une obligation du Gouvernement
2. Pour encourager le candidat sortant à poursuivre le travail déjà commencé
3. Pour sanctionner le candidat sortant qui a mal travaillé
4. Pour encourager le candidat de l'opposition à matérialiser ses promesses
5. Pour permettre une alternance au pouvoir et vivre une autre façon de gouverner la République
6. Si c'est pour une autre raison : laquelle ? Utilisez le verso pour expliquer votre idée
7. Je ne sais pas.

Quel est pour vous le meilleur moyen pour mener une excellente campagne présidentielle (vous pouvez cocher jusqu'à trois réponses) :

- La radio
- La télévision
- Les journaux
- Les meetings publics (contact direct avec les électeurs)
- Les discours
- L'Internet
- Avez-vous une autre suggestion ? Si oui, laquelle ? Utilisez le verso pour expliquer votre idée.

Quels sont les facteurs qui favorisent le choix d'un candidat ? Vous pouvez cocher jusqu'à trois réponses

- Sa tenue vestimentaire
- Son appartenance ethnique
- Son âge
- Sa probité (honnêteté)
- Son degré de nationalisme

- Son parcours ou son bilan
- Son éloquence
- L'idéologie qu'il défend
- Avez-vous une autre suggestion ? Si oui, laquelle ? Utilisez le verso pour expliquer votre idée.

À quel moment précis avez-vous choisi votre candidat ?

- Au début de la campagne
- Pendant la campagne
- Le jour même du vote.

Dans quelle situation un candidat à l'élection présidentielle a-t-il le plus de chance de gagner ? (vous pouvez cocher jusqu'à trois réponses)

- Lorsqu'il est chef d'un parti politique
- Lorsqu'il est riche
- Lorsque qu'il/elle est intelligent/e
- Lorsqu'il est président sortant
- Lorsqu'il s'oppose au président sortant
- Si autre situation, laquelle ?

Pour vous, est-il utile de voter ?

- Oui
- Non
- Pas vraiment
- Je ne sais pas.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Annexe 4

L'État de droit est-il compatible avec le national-tribalisme ? par Mayoyo Bitumba Tipo-Tipo²⁴⁹

Les Africains indignés de l'incurie de leurs pouvoirs successifs depuis les indépendances ne devraient pas se contenter de déclarer ou d'entendre les opposants jurer qu'ils veulent déboulonner la dictature. Ils ont intérêt à comprendre comment fonctionnent leurs régimes dictatoriaux ou autocratiques s'ils tiennent à leur tordre le cou une bonne fois pour toutes. En Afrique, le moteur des dictatures ou des autocraties reste le même. « Il existe dans la plupart des pays africains un sentiment général (que l'expérience ne manque hélas pas de confirmer) selon lequel les nominations aux postes gouvernementaux et administratifs clés se basent davantage sur des considérations ethniques que sur la qualification ou la compétence ». C'est qu'en dépit du clientélisme « qui assure aux tenants de l'autorité formelle la loyauté inconditionnelle d'une partie des citoyens », explication de Paule Bouvier, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et ancienne conseillère du Premier ministre Patrice Lumumba, cette loyauté reste superficielle. Pour mieux l'assurer, s'imagine-t-on, l'ethnie ou la province s'avère un terreau tout indiqué. C'est cela le national-tribalisme, l'obsession pour un chef de prendre sa communauté pour l'État alors même qu'elle reste une composante parmi tant d'autres de celui-ci.

²⁴⁹ Mayoyo Bitumba Tipo-Tipo, « L'État de droit est-il compatible avec le national-tribalisme ? » Texte de publié sur Internet par Baudouin Amba Wetshi, le 29 juillet 2021. Il est repris dans cette Annexe 4 avec l'accord de l'auteur. <https://www.congoindependant.com/letat-de-droit-est-il-compatible-avec-le-national-tribalisme/>

National-tribalisme sous le mobutisme triomphant

Sous le mobutisme triomphant, la monopolisation ethnico-régionale de la vie politique ne prenait même pas la précaution de se cacher dans des terriers où la sociologie aurait de la peine à la dénicher, car elle n'était un secret pour personne. Malgré les multiples discours officiels à travers lesquels il se délectait à souligner l'importance de l'unité nationale, Mobutu ne pouvait s'empêcher d'être en contradiction totale avec les idées qu'il tentait d'inculquer à ses gouvernés. Rarement fossé fut aussi profond entre le dire et le faire d'un chef. Mobutu s'entourait toujours des siens pour continuer à goûter aux délices de sa véritable passion : le pouvoir pour le pouvoir.

Dans l'armée nationale d'avant le discours du 24 avril 1990 annonçant le deuxième processus de démocratisation du pays, 31 généraux sur 62, soit 50 %, étaient originaires de sa région, l'Équateur. La région du Haut-Zaïre, qui venait de position dans ce palmarès d'un favoritisme outrancier, ne comptait que 7 généraux sur 62, soit 11,29 %. Et dire que le pays comptait alors 10 régions ou provinces, à part la région de Kinshasa-Capitale ! Dans le cadre des consultations populaires lancées par Mobutu lui-même du 14 janvier au 21 avril 1990, le mémorandum du Département des Affaires étrangères présentait la région de l'Équateur comme une région bénite. On pouvait y lire ce qui suit : « Le Comité central du parti compte 148 membres dont 28 soit 19 % sont ressortissants de la région de l'Équateur. Sur un total de 52 membres siégeant au Conseil Exécutif (Commissaires d'État et Secrétaires d'État), la région de l'Équateur se taille la part du lion avec 14, soit 27 %. La République du Zaïre dispose de 53 postes diplomatiques, dont 18 sont dirigés par des gens originaires de l'Équateur, soit 34 %. À la tête de tous les services spécialisés de la sûreté de l'État, on retrouve les membres du seul clan Ngbandi du Président-Fondateur du MPR, Président de la République, ou à défaut, un ressortissant de l'Équateur ».

La « démocratisation » ayant fait du « Guide éclairé » Mobutu un chef d'État paria sur la scène internationale, on a assisté à un repli de plus en plus prononcé sur l'ethnie. Sous les deux gouvernements Kengo par exemple, de juin 1994 à avril 1997, l'usurpation du pouvoir par un petit groupe de politiciens de la même ethnie fut complète. La présidence de la République, le Cabinet du chef de l'État, le conseiller le plus influent ou conseiller spécial de ce dernier, la primature, l'état-major général des forces armées, la division spéciale présidentielle (DSP), la garde civile, les services secrets, la liste n'est pas exhaustive, tous les premiers postes revenaient aux membres de la même ethnie qu'est le détenteur de l'imperium : Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Zabanga.

La gestion clanique du pouvoir d'État a atteint son point culminant aux dernières heures du régime. Un des fils du dictateur, Mobutu Nzanga, était devenu le porte-parole de son père, avec rang de ministre. Un autre, surnommé Saddam Hussein, a occupé le poste de commandant chargé de la sécurité de la ville de Kinshasa, tandis qu'une de ses filles, Mobutu Ngawali, jouait le rôle de conseillère diplomatique auprès de la personne-État qu'était son géniteur.

Dans son ouvrage *La pieuvre tropicale. Les tentacules de Mobutu*, Emmanuel Dungia, ancien diplomate et agent des services secrets, explique comment s'est installée cette monopolisation du pouvoir et quelles en furent les conséquences pour le pays. En 1970, le régime Mobutu décide de « fournir au parti unique un bras séculier performant expurgé des cadres des autres provinces du pays, pour s'en assurer la fidélité absolue ». Depuis lors, le centre décisionnel de l'État n'était ni au Parlement, ni au Gouvernement, ni même au Parti unique, mais au sein du bras séculier, la sûreté nationale.

Dans le groupe ethnico-régional dont Mobutu est resté sans doute le membre le plus illustre, « une lutte féroce des clans » a pris naissance à la sûreté nationale « pour ensuite s'étendre telle une tumeur cancéreuse

en métastase dans tout le corps des institutions publiques. Cette lutte avait pour enjeu le leadership autour de Mobutu pour le contrôle des rouages de l'État et des circuits économiques et financiers, par désir de puissance et d'enrichissement personnel ».

La lutte des factions qui, depuis 1980, avait pris « une coloration sur base de la pigmentation de la peau », avec d'un côté le groupe des Métis et de l'autre celui des Noirs, agissait négativement sur la marche du pays et cela pour deux raisons essentielles. D'abord, il ressort de l'analyse de Dungia que pour faire partie de la caste enchanteresse des hommes du pouvoir, les non-membres du groupe sociétal du chef de l'État avaient besoin de la bénédiction de l'une ou l'autre de ces deux factions. Il leur était difficile d'échapper à ce clientélisme. Qui plus est, le régime prenait soin de placer dans leur entourage des Ngbandi ou d'autres ressortissants de la région de l'Équateur, les yeux et les oreilles du dictateur. Certains notables issus d'autres ethnies poussaient leur fidélité au « Guide » à la caricature, par exemple en épousant des « Deuxièmes Bureaux » dans son ethnie, en pleurant à chaudes larmes quand sa famille était frappée par un deuil ou encore en apprenant des rudiments de la langue Ngbandi.

Une lutte qui ne se justifiait que par la seule quête de puissance et d'enrichissement personnel ne pouvait que conduire au désastre, situation que tout le monde déplore aujourd'hui. En effet, dans cette lutte, ce que réalisait l'une des factions insupportait l'autre, qui se faisait alors un devoir de le défaire, même quand cela servait par ricochet l'intérêt supérieur de la nation. Au cours de la « démocratisation » dominée par Mobutu, on a pu observer ce conflit permanent dans les domaines des privatisations et de la gestion du dossier des réfugiés rwandais. Sur ces deux sujets, les avis du Premier ministre Kengo wa Dondo (clan des Métis) se situaient aux antipodes de ceux du chef de Cabinet du président de la République, le professeur Vunduawe Te Pemako (clan des Noirs).

National-tribalisme sous l'AFDL et son avatar PPRD

Que dire des Congolais qui ont pris le pouvoir par les armes et qui se sont autoproclamés « libérateurs » après la fuite mémorable de Mobutu ? Il s'agit ici du conglomérat d'aventuriers de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), avec Laurent-Désiré Kabila comme chef de bande, et de son avatar, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) de son « fils » et héritier du pouvoir Joseph Kabila Kabange. Laurent-Désiré Kabila a régné pendant deux décennies sur une partie du territoire national en tant que « libérateur ». L'unique travail scientifique consacré à son administration égratigne son idéologie de libération. Tiré d'une version remaniée de mémoire de licence en sciences politiques et administratives à l'Université de Kisangani en 1988, « Rébellions-Révolutions dans l'Est du Zaïre. Cas du maquis Kabila et le Parti de la Révolution Populaire dans la zone de Fizi (1967-1986) », l'ouvrage de Cosma Wilungula, « Fizi 1967-1986 : le maquis Kabila » (1997), démontre que « dans les faits, les maquisards de Fizi n'ont pas pu se débarrasser de la réputation infamante laissée par les rebelles d'avoir avant tout attiré des aigris et des frustrés, et d'avoir sombré dans la violence. Ils n'ont pas su non plus échapper à la reproduction, à petite échelle, du système zaïrois, avec ses deux pôles opposés : au sommet, le pouvoir monopolisé par une clique d'individus aux dents longues, et, à la base, une population qui s'enfonce dans le dénuement ». Arrivé à la magistrature suprême, Laurent-Désiré Kabila a joué à fond sur le tableau du national-tribalisme. Quand on lui posait la question sur ses frères Katangais qui accaparaient les postes au sommet de l'État, il souriait bêtement et répondait que les Katangais aussi avaient besoin du travail.

Tutsi rwandais selon le Tutsi Laurent Nkundabatware Mihigo et Congolais d'ethnie luba-kat, à en croire l'homme politique belge Louis Michel et les chefs coutumiers katangais une fois invités à Bruxelles pour faire cette déclaration à leur retour au pays, comme si les chefs

traditionnels congolais disposaient d'un fichier d'état-civil, Joseph Kabila Kabange a joué sur l'ambiguïté de ses origines pour faire monter à la mangeoire nationale moult frères katangais et rwandais. Dans une vidéo circulant sur les réseaux sociaux et où l'on voit le journaliste Christian Bosembe interviewer son confrère Jean Marie Kassamba, patron de Télé50, celui-ci avoue avoir eu à prendre place à bord de l'avion présidentiel avec 80 % des membres de la délégation de Joseph Kabila issus du Katanga. Ancien conseiller spécial de Mobutu, Honoré Ngbanda est sans doute celui qui a expliqué le mieux l'infiltration des institutions congolaises, surtout les forces de défense, par des Rwandais. Aussi de nombreux Congolais évoquent l'occupation de leur pays par le Rwanda, bien entendu avec la facilitation de Joseph Kabila lui-même. Toujours sur les réseaux sociaux, une bande sonore indique que cette infiltration reste également d'actualité dans le domaine hautement stratégique de la communication. Car, « le serveur utilisé par la Société Congolaise des Postes et Télécommunications (SCPT) pour gérer la fibre optique de la RDC a été installé par une société privée basée au Rwanda. Et c'est à partir du Rwanda que toutes les communications [provenant et à destination des Congolais] transitent pour atteindre leurs destinataires. Le pouvoir d'État du Géant Congo vassalisé par le Petit Poucet Rwanda au nom du national-tribalisme.

Quid du régime UDPS ?

Arrivée au pouvoir le 24 janvier 2019 après des élections aux résultats fort chahutés, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) avait suscité d'énormes espoirs quand on tient compte du contexte de sa naissance. Au commencement était la publication de la « Lettre ouverte des Treize Parlementaires adressée au président Mobutu », le 1er novembre 1980. Ce fut « la toute première contestation non-violente, sous forme d'une analyse critique, rigoureuse et globale de l'ensemble du système politique du Maréchal Mobutu, la toute première remise en question de l'ensemble d'un régime qui était jusque-là soute-

nu par tout l'Occident, en pleine guerre froide et au moment où Mobutu était au sommet de sa puissance et de sa gloire ». Terminée par dix propositions, la Lettre rappelait à Mobutu l'engagement « à démocratiser le système politique conformément aux aspirations profondes et légitimes de la population et au Manifeste de la Nsele, document fondateur du MPR qui, dans sa conception, faisait de celui-ci un parti politique démocratique à côté d'un deuxième parti dont la création était prévue à l'article 4 de la Constitution du 24 juin 1967 ».

Le 15 février 1982, l'UDPS était créée comme mouvement politique d'opposition contre la dictature de Mobutu et contre la volonté de ce dernier. Pendant près de quatre décennies, le mouvement, conduit par son leader charismatique et impulsif, Étienne Tshisekedi wa Mulumba, a eu le grand mérite de rester fidèle à sa ligne non violente. Mais du haut de ce parcours élogieux, l'UDPS, une fois arrivée au pouvoir, s'écarte-t-elle du national-tribalisme, ce moteur du pouvoir qui bafoue continuellement la dignité de l'homme congolais ? Oui, répond son slogan « Le peuple d'abord ». Notons que c'est le même slogan que celui du MPR-Parti Etat : « MPR = Servir ; Se servir ? = Non ». Oui, répond également le leitmotiv du nouveau chef de l'État Félix Tshisekedi qui est « la restauration de l'État de droit ».

Les slogans et les discours politiques ont toujours été d'une grande beauté sous le ciel congolais. Que vit-on en réalité sous l'administration de celui que ses partisans ont surnommé « Fatshi Béton » ? Pendant les deux premières années qu'il a eu à partager le pouvoir dans des conditions humiliantes avec son prédécesseur, Félix Tshisekedi a fait de la présidence de la République une chasse gardée des Baluba du Kasaï, son groupe ethnique. Sur les réseaux sociaux, des vidéos évaluent leur présence à hauteur de 80 %. Sur ce pourcentage, 60 % auraient des liens familiaux avec lui. Aussitôt débarrassé de l'influence néfaste de Joseph Kabila dans le cadre de « l'Union sacrée de la nation », les Baluba ont le vent en poupe. Patrick Yiombi Thona, professeur visiteur à l'Université

de Gwangju, égrène, dans une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux, le chapelet des postes clés qu'ils occupent : président de la République, conseiller du président en matière de sécurité, vice-président du Sénat, vice-président de l'Assemblée nationale, président de la Cour constitutionnelle, président de la Cour de cassation, Procureur général près la Cour d'appel, Procureur du parquet général de la Gombe, Greffier général, Gouverneur de la Banque centrale, ministres : des Finances, de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Mines, des Transports, des Infrastructures, de la Défense (lié à l'épouse du président), etc. Cette liste qui n'est déjà pas exhaustive s'allongera inexorablement avec les nominations dans la police, la grande muette, la diplomatie, l'Administration publique et la Sûreté nationale et la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Dans une interview, Jean-Marie Kassamba, cousin de Fatshi Béton et plus grand propagandiste du régime de son prédécesseur jusqu'à ce jour, exprime son inquiétude quant à ce qui se joue dans la conscience collective des élites de l'ethnie luba-kasaïenne : « C'est notre tour [de manger] et on va le leur faire sentir ».

Que conclure ?

Le national-tribalisme traduit le désir et la joie malsaine de dominer au nom de l'idée qu'on se fait de son ethnie ou de sa région. Il traduit, pour les autres ethnies ou régions, la crainte et l'humiliation d'être écrasées. Il entretient également la confusion entre les institutions politiques et les institutions sociales. Les premières, on s'en doute, se rattachent à un territoire, tandis que les secondes se réfèrent à la parenté. Il participe de la même essence que l'irrespect et l'injustice. Il finit toujours par installer une justice à deux vitesses, « accommodante pour les siens, cruelle et humiliante pour les autres », pour paraphraser le célèbre réquisitoire de Patrice Lumumba contre la colonisation belge. Il détruit la cohésion nationale. Il invite au développement des forces centrifuges. Quelle que soit la durée de la stabilité qu'il apporte à l'État, quel que soit le niveau du développement qu'il lui fait atteindre, il finit tôt ou tard

par le déstabiliser. Car, l'homme est ainsi fait, il n'accepte pas d'être dominé par qui que ce soit et au nom de quoi que ce soit. Bref, pour l'État, le national-tribalisme, frère jumeau du colonialisme, constitue le mal absolu.

Le drame de l'Afrique est que face au fléau décrit ci-haut, les constitutions restent muettes et impuissantes puisque rédigées par des perroquets qui puisent leur orgueil dans la servile imitation des constitutions occidentales, avec quelques innovations insignifiantes. Alors même qu'ils recourent au national-tribalisme, alors même qu'ils torpillent l'unité et la cohésion nationale qu'ils sont censés garantir, les chefs d'État africains croient qu'ils ne violent aucune disposition constitutionnelle. Au niveau des chambres basses et hautes du Parlement, tout se passe comme si le national-tribalisme était une fatalité. Dans les autres sphères de la société, on ne fait que se plaindre, insulter ou maudire le chef. Pour paraphraser un appel lancé dès la fin des années 60 par le Recteur de l'Université Lovanium (l'actuelle Université de Kinshasa), Mgr Tshibangu Tshishiku, « tout se passe comme si en Afrique, il n'y a pas d'élites capables de porter leur regard sur ce phénomène et d'en tirer une lumière devant permettre aux peuples de se réaliser authentiquement, dans la dignité et la prospérité ».

Pourtant, l'antidote au national-tribalisme, forme de cancer que d'autres nations modernes ont réussi à éradiquer, est à la portée de tous. Il suffit de refonder l'État ou de le reformer en légiférant sur la question en choisissant la proportionnalité comme mode de gouvernance territoriale. On peut interdire ou limiter drastiquement à la présidence de la République, avec un seuil bien déterminé à ne jamais franchir, la présence de tout individu de même ethnie ou région que le détenteur de l'imperium et son/sa conjoint(e) et étendre cette disposition légale jusqu'à la base de la pyramide étatique. On peut disposer des règlements très stricts dans la composition de tous les corps constitués de l'État, en commençant par le Gouvernement, à travers la mise en place des quotas

par province. Une chose est certaine, jouer la carte du national-tribalisme parce que d'autres l'ont fait avant est une démarche suicidaire pour la nation.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

- Badie (Bertrand), L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992.
- Bois (Paul), Paysans de l'Ouest, Le Mans, Maurice Vilain, 1960.
- Delpuech (Thierry), Questions de recherche / Research in question – n° 27 – Décembre 2008 <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>
- Déloye (Yves) et Mayer (Nonna) (sous la direction de), Analyses électorales, éditions Bruyant, juin 2017.
- Fillieule (Olivier), Haegel (Florence), Hamidi (Camille), Tiberj (Vincent), Sociologie plurielle des comportements politiques, Paris, Sciences Po Les Presses, 2017.
- Lazarsfeld (Paul), Berelson (Bernard) et Gaudet (Hazel), Voting. A Study of Opinion Formation in a Presidential Campaign, Chicago (Ill), University of Chicago Press, 1954.
- Mayer (Nonna) et Perrineau (Pascal), Les comportements politiques, Paris, Armand Colin, 1992.
- Przeworski (Adam), À quoi bon voter ?, éditions Markus Haller, 2019.
- Reybrouck (David van), Contre les élections, Actes Sud, 2014.
- Siegfried (André), Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République, Statkine Reprints, Paris, Armand Colin, 1964/1980, (1^{ère} édition, 1913).

Ouvrages généraux

- Alami (Sophie), Desjeux (Dominique), Garabuau-Moussaoui (Isabelle), *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2^e édition 2013 [2009].
- Almond (Gabriel) & Verba (Sidney), *The Civic Culture*, Princeton University Press, 1963.
- Amselle (Jean-Loup), M'Bokolo (Elikia) (sous la direction de), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.
- Ardant (Philippe), *Institutions politiques & Droit constitutionnel*, 5^e édition, éditions L.G.D.J., 1993.
- Bacqué (Marie-Hélène), Rey (Henri), Sintomer (Yves), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2005.
- Badie (Bertrand) et Hermet (Guy), *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Balzacq (Thierry), Baudewyns (Pierre), Jamin (Jérôme) *et al*, *Fondements de science politique*, éditions De Boeck Supérieur s.a., 2014.
- Bayart (Jean-François), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la FNSP, 1979 ; - *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Fayard, 1989 ; - *La politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2008.
- Beetham (David), *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*, Genève, UIP, 2006.
- Beigbeder (Yves), *Le contrôle international des élections*, Bruxelles, Bruylant, Paris, LGDJ, 1994.

- Bernard (Guillaume), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, éditions Studyrama, 2009.
- Blais (A.), *Le système électoral et les comportements électoraux*, L'Harmattan, 2004.
- Blondiaux (Loïc), *La fabrique de l'opinion. Une histoire des sondages*, Paris, Seuil, 1998.
- Bottomore (T. B.), *Élites et sociétés*. Paris, Stock, 1967.
- Boudon (Raymond), « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », in *Sociologie et sociétés*, 2002.
- Bourgeot (André) (sous la direction de), *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, Paris, éditions Karthala, 1999.
- Boy (Daniel), Mayer (Nonna) (dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses des Sciences Po, 1997.
- Braconnier (Céline) et Dormagen (Jean-Yves), *La Démocratie de l'abstention, aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard - Folio, 2007.
- Branch (Daniel), Cheeseman (Nic) et Gardner (Leigh) (dir.), *Our Turn to Eat: Politics in Kenya Since 1950*, Berlin, LIT Verlag, 2010.
- Braud (Philippe) (dir.), *La Violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Briquet (Jean-Louis) et Sawicki (Frédéric) (dir.), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998.
- Brown (Bernard), *L'État et la politique aux États-Unis*, Paris, PUF, 1994.

- Bryan (Shari) & Baer (Denise), *Money in politics: a study of party financing practices in 22 countries [L'argent en politique]*, Washington, Ed. NDI, 2005.
- Busino (Giovanni), *Élites et élitisme*, Paris, Presses universitaires de France (Coll. « Que sais-je ? »), 1992.
- Butler (David E.) & Stokes (Donald E.), *Political Change in Britain. Forces Shaping Electoral Choice*, Basingstoke, Macmillan, 1969 and 1974.
- Campbell (Angus), Converse (Philip E.), Miller (Warren E.), Stokes (Donald E.), *The American Voter*, New York, Wiley, 1960.
- Canivez (Patrice), *Qu'est-ce que l'action politique ?*, Paris, Vrin, 2013.
- Chandernagor (André), *Un parlement pour quoi faire ?*, Paris, Gallimard, 1967.
- Chantebout (Bernard), *Droit constitutionnel et science politique*, Paris, neuvième édition, Armand Collection – collection U, 1989.
- Charléty (Sébastien), *La Restauration*, in Ernest Lavisse (dir.), *Histoire de France contemporaine*, tome 4, Paris, Hachette, 1921.
- Chrétien (Jean-Pierre) et Prunier (Gérard), *Les ethnies ont une histoire*. Paris, Ed. Karthala, 2003.
- Chomsky (Noam), *La doctrine des bonnes intentions*, Fayard, 2006.
- Cohen (Antonin), Lacroix (Bernard), Riutort (Philippe), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.
- Cot (Jean-Pierre) & Mounier (Jean-Pierre), *Pour une sociologie politique*, tome 1, éditions du Seuil, 1974.

- Coutau-Bégarie (Hervé), *Traité de stratégie*, Paris, Economica, 1999.
- Dahl (Robert), *De la démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 2001. [version originale en langue anglaise], Yale University Press, 1998.
- Deneault (Alain) & Abadie (Delphine), *Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique*, éditions écosociété, 2008.
- Denni (Bernard), *Participation politique et démocratie*, IEP de Grenoble, Thèse pour le doctorat d'État en science politique, 1986.
- Dezalay (Yves), Garth (Bryant G.), *La Mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002.
- Dieckhoff (Alain) et Portier (Philippe), *L'enjeu mondial. Religion et politique*, Paris, Presses de Science Po, septembre 2017.
- Diop (Alioune Badara), *Le Sénégal, une démocratie du phénix ?*, Karthala et Crepos, 2009.
- Diop (El Hadji Omar), *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire*, Publibook, 2006.
- Dolowitz (David P.), *Policy Transfer and British Social Policy. Learning from the USA?* Buckingham, Philadelphia, Open University Press, 2000.
- Dormagen (Jean-Yves) et Mouchard (Daniel), *Introduction à la sociologie politique*, éditions De Boeck Supérieur, 4^e édition, 2015.
- Dosquet (Frédéric), *Marketing et communication politique*, Ems Management & Société 2012.

- Dupré (Catherine), *Importing the Law in Post-Communist Transitions. The Hungarian Constitutional Court and the Right to Human Dignity*, Oxford, Hart Publishing, 2003.
- Eboussi Boulaga (Fabien), *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, éditions Karthala, 1993.
- Endeweld (Marc), *Le Grand manipulateur : les réseaux secrets de Macron*, Paris, éditions Stock, avril 2019.
- Evans Mark (ed.), *Policy Transfer in Global Perspective*, Aldershot, Ashgate, 2004.
- Fall (Ismaïla Madior) et Hounkpe (Mathias), *Les commissions électorales en Afrique de l'Ouest : analyse comparée*, éditions Friedrich Ebert Stiftung, 2^e édition, 2008.
- Fall (Ismaïla Madior) et Hounkpe (Mathias), Jinadu (Adele L.), Kambale (Pascal), *Organes de gestion des élections en Afrique de l'Ouest : Une étude comparative de la contribution des commissions électorales au renforcement de la démocratie*, éditions Open Society Foundation Initiative for West Africa, 2011.
- Fiorina (Morris), *Retrospective Voting in American National Elections*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1981.
- Frère (Marie-Soleil), *Élections et médias en Afrique centrale. Voies des urnes, voix de la paix*, Paris, éditions Karthala-Institut Panos, 2009.
- Fweley Diangitukwa, *Qu'est-ce que le pouvoir ?*, Paris, éditions L'Harmattan, 2004 ; - *Les fraudes électorales. Comment on recolonise la RDC*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; - *Leadership et management. L'exemple suisse*, éditions Presses académiques francophones, Saarbrücken (Allemagne), mars 2015 ; - *Terrorisme et guerres occidentales dans le monde*, éditions Monde Nou-

veau/Afrique Nouvelle, 2018 ; - *Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple*, Paris, éditions Saint-Honoré, novembre 2019.

- Garrigou (Alain), *L'ivresse des sondages*, Paris, La Découverte, 2006 ; - *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992 ; - « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », in Braud (Philippe) (dir.), *La Violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Glaser (Antoine), *De la Démocratie à la Démocrature familiale en Afrique*, Paris, Seuil « Pouvoir », 2019/2, n° 169.
- Gnanguènon (Amandine), *Entre guerres et politique, (re)penser le désordre en Afrique*, in Pierre Pascallon et Pascal Chaigneau (dir.), *Conflictualités et politiques de sécurité et de défense en Afrique*, éditions L'Harmattan, 2012.
- Gaudin (Jean-Pierre), *La démocratie participative*, Paris, Armand Colin, 2011.
- Gaxie (Daniel), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégations politiques*, Paris, Seuil, 1978 ; - *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1993.
- Gazibo (Mamoudou), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2009.
- Gerstlé (Jacques), *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2008.
- Gret (Marion) et Sintomer (Yves), *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte, Nouvelle édition, 2005.
- Grossman (Gene M) et Helpman (Elhanan), *Special Interest Politics*, Cambridge, MA: MIT Press, 2001.

- Grunberg (Gérard) et Haegel (Florence), *La France vers le bipartisme ? La présidentialisation du PS et de l'UMP*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- Guèye (Sémou Pathé), *Du bon usage de la démocratie en Afrique. Contribution à une éthique et à une pédagogie du pluralisme*, Dakar, Les Nouvelles Éditions Africaines du Sénégal, 2003.
- Habert (Philippe), *Le nouvel électeur. Chroniques électorales 1988-1993*, Paris, Vinci, 1996.
- Hallowell (John H.), Kerwin (Jerôme G.), Hofmann (Jeanne), *Les fondements de la démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 1988.
- Hazoume (Guy Landry), *Idéologies tribalistes et nations en Afrique, le cas dahoméen*, Présence Africaine, 1972.
- Himmelweit (H. T.), Humphrey (P.), Jaegar (M.), Katz (M.), *How Voters Decide. A Longitudinal Study of Political Attitudes and Voting Extending Over Fifteen Years*, Academic Press, 1981.
- Ihl (Olivier), *Le vote*, Paris, Montchrestien, 2000.
- Key (Valdimer O.), *The Responsible Electorate: Rationality in Presidential Voting 1936-1960*, Cambridge, Harvard University Press, 1966.
- Ki-Zerbo (Joseph), *À quand l'Afrique ?*, éditions de l'aube, 2003.
- Lagroye (Jacques), *Sociologie politique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Dalloz, 1990.
- Lancelot (Alain), *L'abstentionnisme électoral en France*, Presses de sciences Po, 1968.
- Lazarsfeld (Paul) *et al.*, *The People's Choice*, New York, Duell, Sloan & Pearce/Columbia University Press, 1944.

- Lefort (Claude), *L'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1994.
- Lehingue (Patrick), *Le Vote. Approches sociologiques de l'Institution et de comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011.
- Lewis-Beck (Michael), *Economics and Elections. The Major Western Democracies*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 1988.
- Mabika Kalanda, *La remise en question. Base de la décolonisation mentale*, Bruxelles, éditions Remarques Africaines, 1967.
- Magnaudeix (Mathieu), *Macron & Cie. Enquête sur le nouveau président de la République*, Paris, éditions Don Quichotte, 2017.
- Mandé (Issiaka) et Stefanson (Blandine), *Les historiens africains et la mondialisation*, Paris, Aha-Karthala-Ashima, 2005.
- Manin (B.), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- Marchesin (Philippe), *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, éditions Karthala, janvier 2014.
- Matonti (Frédérique), *Le comportement politique des Français*, Paris, Colin, 1998.
- Mayer (Nonna) (dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; - *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Mbonimpa (Melchior), *Ethnicité et démocratie en Afrique. L'Homme tribal contre le citoyen*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Médard (Jean-François), « L'État néo-patrimonial », in Médard (Jean-François), *États d'Afrique Noire*, Paris, Karthala, 1992.

- Mény (Yves) (sous la direction d') : *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques politiques », Paris, 1993.
- Nie (Norman H.), Verba (Sidney), Petrocik (John R.), *The Changing American Voter*, Harvard University Press, 1976.
- OCDE, *Affairisme : la fin du système*, « Gouvernance », Paris, 2000.
- OCDE, *Renforcer l'éthique dans le service public*, « Gouvernance », Paris, 2000.
- OCDE, *Construire aujourd'hui l'administration de demain*, « Gouvernance », Paris, 2001.
- Onongoue (Flavien), *Au petit déjeuner de l'esprit*, Libreville, éditions Raponda-Walker, 2015.
- Pascallon (Pierre) et Chaigneau (Pascal) (dir.), *Conflictualités et politiques de sécurité et de défense en Afrique*, Paris, L'Harmattan 2012.
- Percheron (Annick), *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1993.
- Pinçon (Michel) et Pinçon-Charlot (Monique), *Les prédateurs au pouvoir. Main basse sur notre avenir*, Paris, éditions Textuel, 2017.
- Plenel (Edwy), préface à Mathieu Magnaudeix, *Macron & Cie. Enquête sur le nouveau président de la République*, Paris, éditions Don Quichotte, 2017.
- Popkin (Samuel), *The Reasoning Voter. Communication and Persuasion in Presidential Campaign*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1992.

- Robert (Anne-Cécile), *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2006.
- Rosanvallon (Pierre), *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992 ;
- *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, éditions du Seuil, 2008 ; - *La démocratie représentative est-elle en crise ?*, Paris, La documentation française, 2018.
- Rousseau (Jean-Jacques), *Du contrat social*, Paris, éditions Garnier-Flammarion, 1966.
- *Science politique. 50 fiches pour réviser*, Sup'Foucher, 2^e édition, 2013.
- Sen (Amartya Kumar), *La démocratie des autres*, Paris, éditions Payot et Rivages, 2006.
- Simon (Herbert), *Models of Bounded Rationality*, 3 vol, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1982-1987.
- Sindjoun (Luc), (a) « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole, État parlementaire et État seigneurial », in *La révolution passive au Cameroun : État, société et changement*, Paris, Dakar, Karthala/CODESRIA, 2000.
- Sniderman (Paul), Brody (Richard) et Tetlock (Philip), *Reasoning and Choice. Explorations in Political Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- Sonyika (Wole), *Le lion et la perle*, éditions Clé (Yaoundé), 1962.
- Steuer (Clément), *La science politique en fiches*, Paris, éditions Ellipses, 2012.
- Sun Tzi, *L'Art de la guerre*, Paris, Flammarion, 1972.

- Sylla (Lanciné), *Tribalisme et parti unique en Afrique noire*, Presses de la Fondation Nationale des sciences Po, 1977.
- Tchivounda (G. P.), *Essai sur l'État africain postcolonial*, Paris, L. G. D. J., 1982.
- Tilly (Charles), *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- Tiberj (Vincent), « Le système partisan comme espace des possibles. Le tournant cognitiviste dans l'étude du lien partisan », in Florence Haegel (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Science Po, 2007.
- Thiriot (Céline), *Transitions politiques et changements constitutionnels en Afrique*, Presses de l'Université de Toulouse 1 capitole, 2017.
- Toinet (Marie-France), *La présidence américaine*, Montchrestien, 1991.
- Tullock (Gordon), *Le marché politique. Analyse économique des processus politiques*, Paris, Economica, 1978.
- Van Der Brug (Wouter), Van Der Eijk (Cees) et Franklin (Mark), *The Economy and the Vote. Economy Condition and Election in Fifteen Countries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- Wattenberg (Martin), *The Decline of American Political Parties. 1952-1988*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1990;
- *The Rise of Candidate-centered Politics. Presidential Election of the 1980s*, (Mass.), Harvard University Press, 1991.
- Weber (Max), *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 1963.
- Westney (Eleanor), *Imitation and Innovation: The Transfer of Western Organizational Patterns to Meiji Japan*, Harvard University Press, 1987.

- Zaller (John), *The Nature and Origins of Mass Opinion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- Young (Crawford), *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, CRISP, éditions universitaires du Congo, 1965/1968.

Documents

- African Union (AU), African Charter on Democracy, Elections and Governance, AU, Addis Ababa, 2007.
- African Union (AU), Commission of political Affairs, African Union election observation manual, 2013.
- African Union (AU), Guidelines for African Union Electoral Observation and Monitoring Missions, AU, Addis Ababa, 2002b.
- Assemblée Générale des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 21.3), 10 décembre 1948.
- Commission des Communautés Européennes, Communication de la Commission sur les missions d'assistance et d'observation électorales de l'UE, Bruxelles, 11 avril 2000.
- Conseil de l'Europe, Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, Paris, 20 mars 1952.
- IDEA, Manuel sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, Stockholm, éditions Reingold Austin, 2003.
- Organisation de l'Unité Africaine (OUA), Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (article 13), Nairobi, 28 juin 1981.

- Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), *L'observation des élections*, Varsovie, 2006.
- *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle. Guide des bonnes pratiques*, Union parlementaire, 2006.
- Sindjoun (Luc), (b) « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures », papier présenté au Colloque international Francophonie-Commonwealth (28 p.), in *Démocratie et sociétés plurielles*, Yaoundé (24-26 janvier 2000) ;
- *Le Président de la République au Cameroun, 1982-1996*, Talence : Centre d'étude d'Afrique noire, 1996.
- Tostensen (Ame), Doeke (Faber), De Jong (Karijn), « Vers une approche intégrée de l'observation des élections ? La professionnalisation des missions d'observation des élections de longue durée », Maastricht, 1997, Rapport ECDPM 7, European Centre for Development Policy Management.

Dictionnaires

- Boussaguet (Laurie), Jacquot (Sophie) et Ravinet (Pauline) (sous la direction de), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, éditions Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, 4^e édition, 2014.
- Hermet (Guy), Badie (Bertrand), Birnbaum (Pierre), Braud (Philippe), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, éditions Armand Colin, 8^e édition, 2015.
- *Lexique de science politique*, éditions Dalloz, 3^e édition, 2014.
- Perrineau (Pascal) & Reynié (D.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

Reuves et Journaux

- Aranowitz (S.), « Postmodernism and Politics », *Social Text*, n° 18, hiver 1987-1988.
- Azzolini (Guilio), « Les élites politiques et la démocratie. Perspectives théorico-politiques », in *Le Philosophoire*, 46(2):87, n° 46, Janvier 2016.
- Bafoil (François), « Transfert institutionnel et européanisation. Une comparaison des cas est allemand et est-européens », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, n° 2, 2006.
- Blondiaux (Loïc), « Mort et résurrection de l'électeur rationnel », *Revue française de science politique*, n° 46, 1996.
- Bulmer (Simon), Padgett (Stephen), « Policy Transfer in the European Union: An Institutionalist Perspective », *British Journal of Political Science*, vol. 35, n° 1, 2004.
- Cheeseman (N.) and Tendi (B.-M.), « Power-sharing in Comparative Perspective: The Dynamics of "Unity Government" in Kenya and Zimbabwe », *Journal of Modern African Studies*, vol. 48, n° 2, 2010.
- *Courrier ACP-CEE*, n° 198, juillet-août 1991.
- Darracq (Vincent) et Magnani (Victor), « Les élections en Afrique : un mirage démocratique », *Politique étrangère*, éditions Armand Colin, 4/2011 (décembre), 224 pages.
- Drezner (Daniel W.), « Globalization, Harmonization, and Competition: The Different Pathways to Policy Convergence », *Journal of European Public Policy*, vol.12, n° 5, 2005.
- Gosselin (A), « La communication politique, cartographie d'un champ de recherche et d'activités », *Hermès*, 17-18, 1995.

- Faure (Yves), « Éléments d'analyse à propos de l'expérience récente en Côte d'Ivoire », in *Politique africaine*, 43, octobre 1991.
- Gaudusson (Jean du Bois de), « Le mimétisme postcolonial, et après ? », *Revue Pouvoirs* 2009/2, n° 129.
- Kawano (Kenji), « La Révolution française et Meiji Ishin », in *Revue internationale des sciences sociales*, février 1989.
- Lehingue (Patrick), « L'analyse économique des choix électoraux ou comment choisir d'économiser l'analyse », *Politix*, n° 41, pp. 82-122, 1998.
- Menier (Paul), « Remarques sur la signification du 'tribalisme' actuel en Afrique noire », *Cahiers internationaux de Sociologie*, 1961.
- Merle (P.), « L'homo politicus est-il un homo œconomicus ? L'analyse économique du choix politique : approche critique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 40, n° 1, 1990, pp. 64-80.
- Meseguer (Covadonga), « Policy Learning, Policy Diffusion, and the Making of a New Order », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 598, 2005.
- Rose (Richard), « What is Lesson Drawing », *Journal of Public Policy*, vol.11, n° 1, 1991.
- Saurruger (Sabine), Surel (Yves), « L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée*, vol.13, n° 2, 2006.
- Sindjoun (Luc), « Élections et politique au Cameroun : concurrence déloyale, coalitions de stabilité hégémonique et politique d'affection », *African Journal of Political Science*, 2, 1 : 89-121, 1997.

- Strang (David), Meyer (John W.), « Institutional Conditions for Diffusion », *Theory and Society*, vol. 22, n° 4, 1993.

Internet

Sur l'analyse des transferts internationaux de politiques publiques

- Delpuech (Thierry), *Questions de recherche / Research in question* – n° 27 – Décembre 2008 <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>

Sur le FMI et la Banque mondiale

- <https://www.youtube.com/watch?v=3wszOnyMr1M>

Sur les élections

- http://cache.media.eduscol.education.fr/file/sciences_soc_et_pol/10/1/expliquer_le_cpt_electoralc_218101.pdf
- <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2478>
- <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/nigeria/07952.pdf>
- <http://eloge-des-ses.com/wp-content/uploads/2016/04/Comportements-%C3%A9lectoraux-%C3%A91%C3%A8ves-RP.pdf>
- <https://www.legrandsoir.info/la-corporatocratie-eclipse-la-democratie.html>
- <http://www.le-politiste.com/labstention/>
- http://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1954_num_4_1_452634
- <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00822289/document>
- <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00377887/document>

Sur les observateurs internationaux du processus électoral

- Mathilde Crochetet, « La sociogenèse de l'observation électorale internationale : le rôle des missions d'observation électorale internationale dans la promotion de la démocratie », Mémoire de recherche à l'IEP de Toulouse en France, *in* https://memoires.sciencespo-toulouse.fr/uploads/memoires/2013/DECR/memoire_CROCHETET-MATHILDE.pdf.

Sur la gouvernance en Afrique

- Fweley Diangitukwa, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabre », *in* <https://www.erudit.org/fr/revues/gouvernance/2014-v11-n1-gouvernance02933/1038881ar/>
- Harana Paré, *in* <http://www.reperes-antiracistes.org/article-guerres-et-crisis-politiques-en-afrique-pour-une-lecture-historicisee-et-non-ethniciste-harana-125231783.html>
- <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/ofpa/unpan004619.pdf>
- <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/ofpa/unpan004619.pdf>
- https://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=PE_114_0839
- Nzouankeu (Jacques Mariel), *Problématique de la gouvernance vue du Sud*, *in* : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/ofpa/unpan004619.pdf>

OEUVRES DU MÊME AUTEUR

Aux éditions L'Harmattan

Combat pour un Congo Libre et Démocratique. Portrait d'un politiste engagé, juin 2021.

L'Afrique dans la dynamique de l'intégration régionale. À quand les États-Unis d'Afrique ?, mars 2021.

Comment mettre fin à une dictature solidement installée, 2017.

Notre vie est un mystère (récit), Préface d'Éric Sellin, Temple University, Philadelphia, USA, 2012.

La thèse du complot contre l'Afrique. Pourquoi l'Afrique ne se développe pas, 2010.

Les grandes puissances et le pétrole africain. États-Unis – Chine : une compétition larvée pour l'hégémonie planétaire, 2009, 200 pages.

Migrations internationales, codéveloppement et coopération décentralisée, 2008, 290 pages. Préface de Mohamed Sahnoun, ancien envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans les Grands Lacs.

Les fraudes électorales. Comment on recolonise la RDC, Paris, 2007, 226 pages.

Le règne du mensonge politique en RD Congo. Qui a tué L.-D. Kabila ?, 2006.

Géopolitique, intégration régionale et mondialisation (essai), 2006.

Qu'est-ce que le pouvoir ?, (essai), 2004, 276 pages.

Pouvoir et clientélisme au Congo-Zaïre-RDC (essai), 2001, 308 pages.

Qui gouverne le Zaïre ? La République des copains (essai), 1997, 337 pages. Préface de Jean-Claude Willame, Université catholique de Louvain, Belgique.

Chez d'autres éditeurs

Qu'est-ce que le fweleyisme ? La voie à suivre pour rendre le pouvoir au peuple, éditions Saint-Honoré, novembre 2019.

Décider dans un univers incertain, éditions universitaires européennes (EUE), Saarbrücken (Allemagne), 2018.

Terrorisme et guerres occidentales dans le monde, éditions Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, 2018.

Le rôle du leader dans l'organisation, Éditions universitaires européennes (EUE), Saarbrücken (Allemagne), 2016.

L'Afrique doit renaître, éditions Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, 2016.

Quand les Africains se réveilleront, le monde changera, éditions Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, 2016.

Les Congolais rejettent le régime de Kabila (sous la direction de), éditions Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, juin 2015.

Leadership et management. L'exemple suisse, éditions Presses académiques francophones (PAF), Saarbrücken (Allemagne), mars 2015.

Comment devenir un leader charismatique et efficace, éditions Monde Nouveau, 2013.

Gouvernance, action publique et démocratie participative, 2^e édition
aux éditions Dictus Publishing, Saarbrücken (Allemagne),
2012.

Gouvernance, action publique et démocratie participative, éditions
Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, 2011.

*Méthodologie du mémoire et de la thèse. L'art d'écrire un travail de
recherche*, éditions Presses académiques francophones
(PAF), Saarbrücken (Allemagne), 2012.

Lettre à tous les Congolais. Savoir gouverner et servir la République,
Saint-Légier (Suisse), éditions Afrique Nouvelle, 2003.

L'exercice du pouvoir au Japon et en Afrique, Saint-Légier (Suisse),
éditions Afrique Nouvelle, 2001.

Le Paradis violé (roman), Saint-Légier (Suisse), éditions Afrique
Nouvelle, 1996.

Quelle solution pour l'Afrique ? (théâtre), Saint-Légier (Suisse),
éditions Afrique Nouvelle, 1993.

Couronne d'épines (poèmes), Paris, éditions Saint-Germain-des-Prés,
1985.

POSTFACE

Cet ouvrage de Fweley Diangitukwa est une analyse profonde et impressionnante des raisons du mauvais fonctionnement de la démocratie dans beaucoup de pays en Afrique et il offre en même temps des solutions !

Comme but de l'ouvrage, l'auteur déclare : « Notre but est de tenter de comprendre si les politiques publiques importées de sociétés occidentales sont appliquées et suivies par les Africains ou, en d'autres termes, de vérifier si les Africains ont les mêmes comportements électoraux que les Occidentaux. Si la réponse est négative, quelles sont les différences majeures et quels sont les causes et les mobiles qui expliquent ces différences ? » (Introduction, p. X). La thèse centrale de cette étude est la démonstration de l'idée suivante : en Afrique, la démocratie est issue de "*L'État importé*" (ch. 3.5), une "importation dans un sens unique" (ch. 3.2) de l'Occident vers l'Afrique, sans prendre en compte les traditions africaines, notamment la démocratie sous 'l'arbre à palabre', la participation des villageois dans des débats sous l'arbre pour trouver des solutions consensuelles.

La typologie de comportement africain avant et pendant des élections (ch. 4) met en exergue le sens de consensualité par les votes identitaires, le choix socio-collectif et ethno-tribal (ch. 4.4.2), mais aussi liés à la fraude et à la corruption. Le manque d'enracinement de la démocratie occidentale amène à des conséquences comme la violence postélectorale (ch. 5) à cause du non-respect des résultats de vote, de conflits de succession, etc. (Il faut aussi reconnaître que ces problèmes existent de plus en plus dans les 'anciennes' démocraties occidentales avec ces mouve-

ments populistes, la fraude électorale et le non-respect des résultats de vote !).

L'ouvrage ne s'arrête pas à analyser en profondeur des raisons de l'instabilité de la démocratie en Afrique, mais il est aussi un appel pour le futur : "Il est temps que les Africains mettent fin à l'importation des idéologies étrangères et montrent qu'ils sont capables d'imagination en proposant des politiques publiques qui correspondent et répondent aux réalités de leurs sociétés" (ch. 3.10). L'auteur propose treize solutions : la plus importante est celle qui consiste à passer de la démocratie majoritaire à la démocratie consensuelle (ch. 6.13) : la stratégie de partage de pouvoir entre les vainqueurs et les vaincus. Pour l'Afrique, l'auteur propose le modèle suisse de la démocratie de concordance : les partis politiques participent au gouvernement, l'opposition est incluse dans la responsabilité de gouverner le peuple. En plus, le principe de la subsidiarité avec des décisions décentralisées, contribuerait aussi à la stabilité par l'inclusion de la population aux décisions qui la concernent. "Il est nécessaire de faire en sorte que tous les grands partis politiques participent au pouvoir proportionnellement à leur taux électoral ou à leur niveau de popularité, comme dans le système électoral suisse. L'arbre à palabre communautaire est un espace de liberté, de valorisation des compétences, d'affirmation de la dignité personnelle et des valeurs de la solidarité. Mis au service de la nation, il transformera la perception des citoyens-électeurs sur la politique" (ch. 6.13).

Ce livre de Fweley Diangitukwa s'adresse surtout à l'Afrique francophone. La démocratie occidentale existe en beaucoup de formes, comme cette étude le montre. Mais, en Afrique francophone, la démocratie était importée sous la forme française, une démocratie divisée entre la majorité et l'opposition. En Afrique anglophone, la décentralisation est plus pratiquée sous l'influence de la Grande-Bretagne qu'en Afrique francophone.

Je ne peux que confirmer l'importance et la faisabilité de l'approche de cet ouvrage. J'ai une expérience directe de la résolution de conflits par la démocratie sous 'l'arbre à palabre', non seulement au village mais aussi dans des universités en Afrique. Déjà, dans ma thèse de doctorat²⁵⁰, j'avais étudié la base éthique du système de la démocratie consensuelle, la démocratie de concordance, pour l'implémenter, pas seulement en politique, mais aussi dans les organisations non-gouvernementales (ONG), religieuses et académiques.

J'avais la chance de donner des formations aux experts gouvernementaux sur les élections, aux médiateurs d'élections et aux dirigeants d'églises, de femmes, de jeunes et de médias en Afrique francophone, notamment en République Démocratique du Congo (RDC) et au Cameroun. J'avais discuté concrètement les options de décentralisation en RDC avec les ministères respectifs du gouvernement national, comme dans des provinces, notamment au Sud-Kivu et au Nord-Kivu. Le résultat a montré que la compréhension pour la nécessité de la décentralisation et de démocratie consensuelle existe – dans la tête ; mais finalement ceux et celles qui sont au pouvoir ne veulent pas la partager. Il faut donc montrer que partager le pouvoir n'est pas synonyme d'une perte de pouvoir, mais un gain d'influence et de service au peuple : surtout un grand gain de stabilité, de paix, de développement économique, de crédibilité. Il vaut mieux rester au pouvoir lorsqu'il est partagé d'une manière plus durable que de le perdre après deux ans.

²⁵⁰ Christoph Stückelberger: *Vermittlung und Parteinahme. Der Versöhnungsauftrag der Kirchen in gesellschaftlichen Konflikten*, Zurich: Theologischer Verlag TVZ, 1988, 47-152.

Ce livre est un outil très utile et important pour la transformation des démocraties en Afrique, en passant de la démocratie importée à la démocratie traditionnelle (indigène), adaptée et consensuelle. Je remercie vivement l'auteur Fweley Diangitukwa pour cette étude profonde.

Christoph Stückelberger²⁵¹

Fondateur et Président de Globethics.net

²⁵¹ Christoph Stückelberger, Prof. Dr Dr h.c. mult, est professeur d'éthique (émérite à Bâle et prof visiteur en Afrique, en Asie et en Europe). Fondateur et Président de la fondation Globethics.net à Genève/Suisse. Il était enseignants/formateur en éthique dans plusieurs pays en Afrique, en RDC pour EFEAC, l'école de formation électorale en Afrique Centrale en 2018, pour les églises, les associations de femmes, de jeunes et de médias et les médiateurs électoraux, 2010-2017. Il a reçu un Doctorat *honoris causa* de l'université protestante au Congo UPC.

Globethics.net is an ethics network of teachers and institutions based in Geneva, with an international Board of Foundation and with ECOSOC status with the United Nations. Our vision is to embed ethics in higher education. We strive for a world in which people, and especially leaders, are educated in, informed by and act according to ethical values and thus contribute to building sustainable, just and peaceful societies.

The founding conviction of Globethics.net is that having equal access to knowledge resources in the field of applied ethics enables individuals and institutions from developing and transition economies to become more visible and audible in the global discourse.

In order to ensure access to knowledge resources in applied ethics, Globethics.net has developed four resources:



Globethics.net Library

The leading global digital library on ethics with over 8 million documents and specially curated content



Globethics.net Publications

A publishing house open to all the authors interested in applied ethics and with over 190 publications in 15 series



Globethics.net Academy

Online and offline courses and training for all on ethics both as a subject and within specific sectors



Globethics.net Network

A global network of experts and institutions including a Pool of experts and a Consortium

Globethics.net provides an electronic platform for dialogue, reflection and action. Its central instrument is the website:

Globethics.net Publications

The list below is only a selection of our publications. To view the full collection, please visit our website.

All products are provided free of charge and can be downloaded in PDF form from the Globethics.net library and at <https://www.globethics.net/publications>. Bulk print copies can be ordered from publications@globethics.net at special rates for those from the Global South.

Paid products not provided free of charge are indicated*.

The Editor of the different Series of Globethics.net Publications is Prof. Dr Obiora Ike, Executive Director of Globethics.net in Geneva and Professor of Ethics at the Godfrey Okoye University Enugu/Nigeria.

Contact for manuscripts and suggestions: publications@globethics.net

African Law Series

Ghislain Patrick Lessène, *Code international de la détention en Afrique*, 2013, 620pp. ISBN: 978-2-940428-70-0

D. Brian Dennison/ Pamela Tibihikirra-Kalyegira (eds.), *Legal Ethics and Professionalism. A Handbook for Uganda*, 2014, 400pp. ISBN 978-2-88931-011-1

Pascale Mukonde Musulay, *Droit des affaires en Afrique subsaharienne et économie planétaire*, 2015, 164pp. ISBN: 978-2-88931-044-9

Pascal Mukonde Musulay, *Démocratie électorale en Afrique subsaharienne: Entre droit, pouvoir et argent*, 2016, 209pp. ISBN 978-2-88931-156-9

Pascal Mukonde Musulay, *Droits, libertés et devoirs de la personne et des peuples en droit international africain Tome I Promotion et protection*, 282pp. 2021, ISBN 978-2-88931-397-6

Pascal Mukonde Musulay, *Droits, libertés et devoirs de la personne et des peuples en droit international africain Tome II Libertés, droits et obligations démocratiques*, 332pp. 2021, ISBN 978-2-88931-399-0

Ambroise Katambu Bulambo, *Règlement judiciaire des conflits électoraux. Précis de droit comparé africain*, 2021, 672pp., ISBN 978-2-88931-403-4

Osita C. Eze, *Africa Charter on Rights & Duties, Enforcement Mechanism*, 2021, 406pp, ISBN 978-2-88931-414-0

Fweley Diangitukwa, *Les élections en Afrique : Analyse des comportements et pistes normatives de gestion des conflits*, 2022, 432pp., ISBN 978-2-88931-452-2

Global Series

Christoph Stückelberger / Jesse N.K. Mugambi (eds.), *Responsible Leadership. Global and Contextual Perspectives*, 2007, 376pp. ISBN: 978-2-8254-1516-0

Heidi Hadsell / Christoph Stückelberger (eds.), *Overcoming Fundamentalism. Ethical Responses from Five Continents*, 2009, 212pp.
ISBN: 978-2-940428-00-7

Christoph Stückelberger / Reinhold Bernhardt (eds.): *Calvin Global. How Faith Influences Societies*, 2009, 258pp. ISBN: 978-2-940428-05-2.

Ariane Hentsch Cisneros / Shanta Premawardhana (eds.), *Sharing Values. A Hermeneutics for Global Ethics*, 2010, 418pp.
ISBN: 978-2-940428-25-0.

Christoph Stückelberger, Walter Fust, Obiora Ike (eds.), *Global Ethics for Leadership. Values and Virtues for Life*, 2016, 444pp.
ISBN: 978-2-88931-123-1

Dietrich Werner / Elisabeth Jeglitzka (eds.), *Eco-Theology, Climate Justice and Food Security: Theological Education and Christian Leadership Development*, 316pp. 2016, ISBN 978-2-88931-145-3

Obiora Ike, Andrea Grieder and Ignace Haaz (Eds.), *Poetry and Ethics: Inventing Possibilities in Which We Are Moved to Action and How We Live Together*, 271pp. 2018, ISBN 978-2-88931-242-9

Christoph Stückelberger / Pavan Duggal (Eds.), *Cyber Ethics 4.0: Serving Humanity with Values*, 503pp. 2018, ISBN 978-2-88931-264-1

Texts Series

Principles on Sharing Values across Cultures and Religions, 2012, 20pp. Available in English, French, Spanish, German and Chinese. Other languages in preparation. ISBN: 978-2-940428-09-0

Ethics in Politics. Why it Matters More than Ever and How it Can Make a Difference. A Declaration, 8pp, 2012. Available in English and French. ISBN: 978-2-940428-35-9

Religions for Climate Justice: International Interfaith Statements 2008-2014, 2014, 45pp. Available in English. ISBN 978-2-88931-006-7

Ethics in the Information Society: The Nine 'P's. A Discussion Paper for the WSIS+10 Process 2013-2015, 2013, 32pp. ISBN: 978-2-940428-063-2

Principles on Equality and Inequality for a Sustainable Economy. Endorsed by the Global Ethics Forum 2014 with Results from Ben Africa Conference 2014, 2015, 41pp. ISBN: 978-2-88931-025-8

Water Ethics: Principles and Guidelines, 2019, 41pp. ISBN 978-2-88931-313-6, available in three languages.

Ethics in Higher Education. A Key Driver for Recovery in a World Living with COVID-19, 2022, 44p. ISBN: 978-2-88931-440-9

Praxis Series

Oscar Brenifier, *Day After Day 365 Aphorisms*, 2019, 395pp. ISBN 978-2-88931-272-6

Christoph Stückelberger, *365 Way-Markers*, 2019, 416pp. ISBN: 978-2-88931-282-5 (available in English and German).

Benoît Girardin / Evelyne Fiechter-Widemann (Eds.), *Blue Ethics: Ethical Perspectives on Sustainable, Fair Water Resources Use and Management*, forthcoming 2019, 265pp. ISBN 978-2-88931-308-2

Didier Ostermann, *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban: 1500 ans d'histoire, du Ve au XXe siècle*, 2020, 122pp. ISBN: 978-2-88931-365-5

Christoph Stückelberger (Ed.), *Corruption-free Religions are Possible: Integrity, Stewardship, Accountability*, 2021, 295pp. ISBN: 978-2-88931-422-5

Philosophy Series

Ignace Haaz, *The Value of Critical Knowledge, Ethics and Education: Philosophical History Bringing Epistemic and Critical Values to Values*, 2019, 234pp. ISBN 978-2-88931-292-4

Ignace Haaz, *Empathy and Indifference: Philosophical Reflections on Schizophrenia*, 2020, 154pp. ISBN 978-2-88931-345-7

Theses Series

Tibor Héjj, *Human Dignity in Managing Employees. A performative approach, based on the Catholic Social Teaching (CST)*, 2019, 320pp. ISBN: 978-2-88931-280-1

Florence Muia, *Sustainable Peacebuilding Strategies. Sustainable Peacebuilding Operations in Nakuru County, Kenya: Contribution to the Catholic Justice and Peace Commission (CJPC)*, 2020, 195pp. ISBN: 978-2-88931-331-0

Nestor Engone Elloué, *La justice climatique restaurative: Réparer les inégalités Nord/Sud*, 2020, 198pp. ISBN 978-2-88931-379-2

Hilary C. Ike, *Organizational Improvement of Nigerian Catholic Chaplaincy in Central Ohio*, 2021, 154pp. ISBN 978-2-88931-385-3

Paul K. Musolo W'Isuka, *Missional Encounter: Approach for Ministering to Invisible Peoples*, 2021, 462pp. ISBN: 978-2-88931-401-0

Andrew Danjuma Dewan, *Media Ethics and the Case of Ethnicity*, 2022, 362pp. ISBN: 978-2-88931-436-2

Co-Publications & Others

Patrice Meyer-Bisch, Stefania Gandolfi, Greta Balliu (Eds.), *L'interdépendance des droits de l'homme au principe de toute gouvernance démocratique. Commentaire de Souveraineté et coopération*, 2019, 324pp. ISBN: 978-2-88931-310-5

Obiora F. Ike, *Applied Ethics to Issues of Development Culture, Religion and Education*, 2020, 280pp. ISBN: 978-2-88931-335-8

Obiora F. Ike, *Moral and Ethical Leadership, Human Rights and Conflict Resolution – African and Gloval Contexts*, 2020, 191pp. ISBN: 978-2-88931-333-4

Kenneth R. Ross, *Mission Rediscovered: Transforming Disciples*, 2020, 138pp. ISBN 978-2-88931-369-3

Obiora Ike, Amélé Adamavi-Aho Ekué, Anja Andriamasy and Lucy Howe López (Eds.), *Who Cares About Ethics?*, 2020, 352pp. ISBN: 978-2-88931-381-5

Fanny Iona Morel, *Whispers from the Land of Snows: Culture-based Violence in Tibet*. 2021, 218pp. ISBN: 978-2-88931-418-8

Ignace Haaz / Amélé Adamavi-Aho Ekué (Eds.), *Walking with the Earth: Inter-cultural Perspectives on Ethics of Ecological Caring*, 2022, 324pp. ISBN: 978-2-88931-434-8

This is only a selection of our latest publications, to view our full collection please visit:

www.globethics.net/publications

ISEN 978-2-88931-452-2



9 782889 314522 >

Les élections en Afrique

Analyse des comportements et pistes normatives de gestion des conflits

Chacun s'interroge sur l'instabilité et les violences postélectorales. Censées faciliter l'alternance au pouvoir, les élections sont devenues une véritable source d'instabilité des institutions. Ce livre se consacre à l'analyse des élections en Afrique et des causes à l'origine de nouveaux phénomènes, qui entraînent des morts inutiles et détruisent les économies nationales encore faibles et fragiles. L'auteur examine l'origine d'un remarquable mimétisme chez les dirigeants et en montre les limites en politique publique, afin de présenter douze propositions originales pour sortir l'Afrique des crises postélectorales successives.

Professeur des Universités, Fweley Diangitukwa a enseigné la Science Politique dans différentes Universités en Europe, en Asie et en Afrique. Il est auteur de nombreuses publications et de plusieurs articles scientifiques.

Globethics.net